MAIRIE DE PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

GROUPE Caisse des Dépôts

Agence nationale de l'habitat Anah

Paris Habitat OPH
vivre ensemble la ville

RIVP
Régie Immobilière de la Ville de Paris

élogie
ACTEUR D'ÉQUILIBRE POUR L'HABITAT PARISIEN

antin résidences

Le 18 novembre 2016

Vu le Règlement général de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine relatif au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du 16 juillet 2015,

SIGNATAIRES

La Maire de Paris,
La Préfète de Paris, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Île-de-France,
Le Président de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,
Le Président de l'Agence Nationale de l'Habitat,
Le Directeur interrégional Île-de-France de la Caisse des Dépôts et Consignations,
Le Président de Paris Habitat OPH,
Le Président de la Régie Immobilière de la Ville de Paris,
Le Président d'Elogie,
Le Président d'Antin Résidences,

SOMMAIRE

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION

PREAMBULE / DIAGNOSTIC, ENJEUX ET GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE **5**
Les cinq secteurs parisiens du NPNRU
Le actions engagées et en cours dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) sur les quartiers concernés par le NPNRU

ARTICLE 1 / QUARTIERS D'INTERVENTION **11**

ARTICLE 2 / OBJECTIFS POURSUIVIS DANS LES QUARTIERS VISES AU PRESENT PROTOCOLE DE PREFIGURATION **20**

2 .1. Orientations stratégiques au titre du volet urbain du contrat de ville **20**

2 .2 Des objectifs poursuivis dans une stratégie à 15 ans **20**

2. 3. Les objectifs en matière de renouvellement urbain **20**

2. 4. Des outils pour mesurer la réalisation de ces objectifs **32**

ARTICLE 3 / POINTS D'ATTENTION ET DEMANDES D'APPROFONDISSEMENT SOUHAITEES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION **40**

ARTICLE 4 / PROGRAMME DE TRAVAIL A REALISER AU TITRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION **42**

ARTICLE 5 / OPERATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION ANTICIPEE DE DEMARRAGE **69**

ARTICLE 6 / ASSOCIATION DES HABITANTS ET DES USAGERS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN **70**

ARTICLE 7 / ARTICULATION AVEC LA CONVENTION INTERCOMMUNALE PREVUE A L'ARTICLE 8 **DE LA LOI DU** 21 **FEVRIER** 2014 **74**

ARTICLE 8 / GOUVERNANCE ET CONDUITE DE PROJET **74**

8.1. Gouvernance du Contrat de Ville **74**

8.2. Gouvernance du volet urbain du contrat de Ville **76**

8.3. Pilotage opérationnel du programme de renouvellement urbain **76**

8.4. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés **77**

ARTICLE 9 / OPERATIONS FINANCEES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL **77**
9.1. Modalités de financement par l'ANRU de la conduite du projet de renouvellement urbain **78**
9.2. Modalités de financement par l'ANRU des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail **78**
9.3. Modalités de financement par l'ANAH des études et des expertises du programme de travail **78**
9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts et Consignations du programme de travail **78**
9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires **79**

ARTICLE 10 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT FINANCÉES DANS LE PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION **79**

ARTICLE 11 / DUREE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION **79**

ARTICLE 12 / CONDITIONS DE FINALISATION DU PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - POINTS DE RENDEZ-VOUS AVEC L'ANRU **79**

ARTICLE 13 / CONDITIONS JURIDIQUES DE MISE EN ŒUVRE ET D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION **80**

ANNEXES

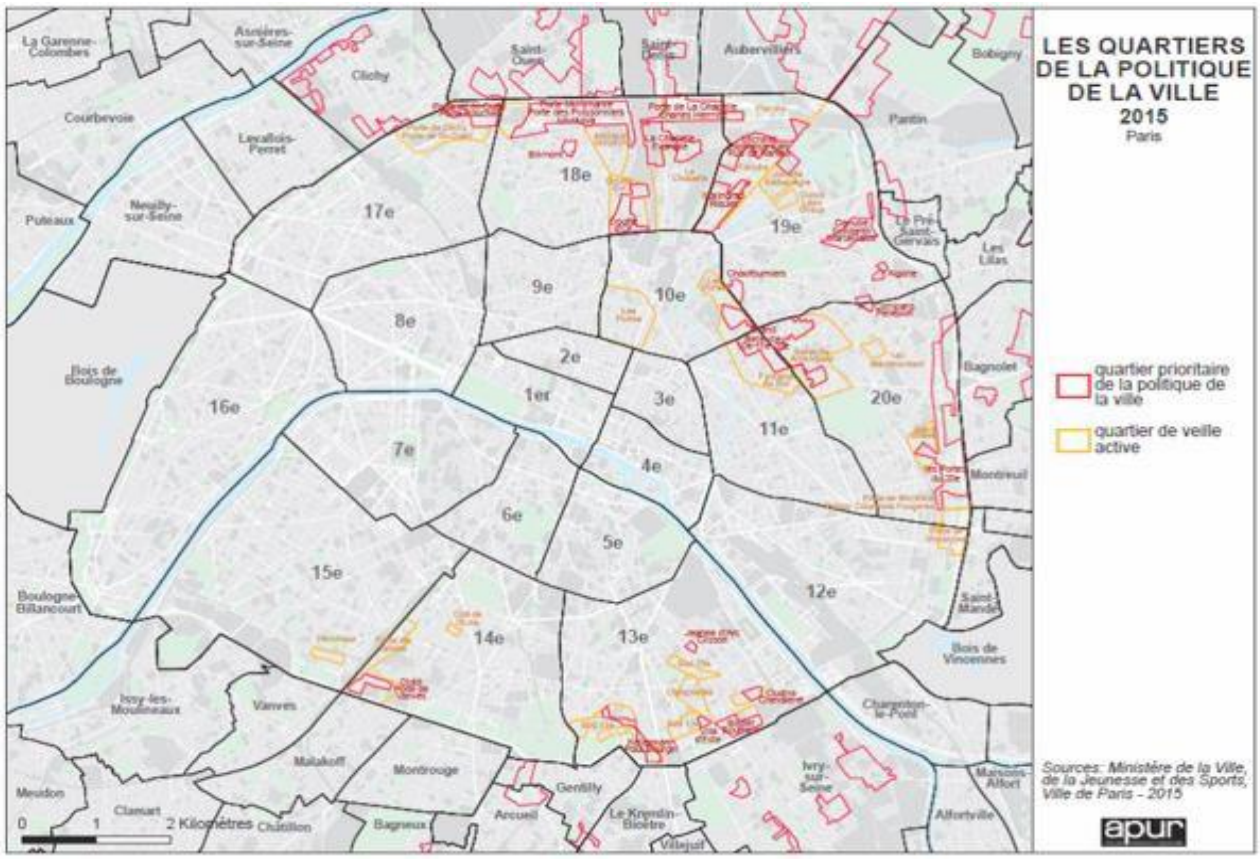
1- TABLEAU FINANCIER
2- ATLAS CARTOGRAPHIQUE
3- DOSSIERS PAR SECTEUR
4- ETUDES PAR SECTEUR
5- PROPOSITIONS DE LANCEMENT ANTICIPE D'OPERATIONS
6- OPERATIONS D'INGENIERIE ET POSTES PROPOSES AU COFINANCEMENT
7- DIAPORAMA DE PRESENTATION DU SECTEUR D'INTERET NATIONAL PROJETE LOTS DU COMITE D'ENGAGEMENT DU 26 SEPTEMBRE 2016

PREAMBULE

DIAGNOSTIC, ENJEUX ET GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

La Ville de Paris a fait des quartiers populaires sa priorité depuis 2001. Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé avec l'État en 2007 a constitué un effort sans précédent en faveur de la réduction des inégalités et du dynamisme de ces territoires. Les actions d'ampleur qui ont été conduites ont porté leurs fruits : les habitants ont connu de réelles améliorations de leurs conditions et cadre de vie. Le déploiement de dispositifs d'accompagnement et de soutien en matière éducative, d'accès aux droits, à l'emploi ou à la culture, le maillage des quartiers en équipements publics et en structures associatives ont permis d'apporter des réponses significatives aux besoins des usagers et habitants. Le CUCS a amplifié la dynamique lancée par la collectivité parisienne et ses partenaires dans le cadre du contrat de Ville de 2001, auquel le Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) a été adossé en 2002, par la création d'équipements, la construction, la rénovation ou la résidentialisation de nombreux logements et le déploiement d'immobilier d'entreprise.

Cependant, le bilan réalisé à l'issue des huit années de mise en œuvre du CUCS montre que l'effort doit être poursuivi. Le contexte économique et la situation sur le champ de l'emploi continuent à toucher plus durement les habitants des quartiers populaires parisiens. Les indicateurs de difficulté socio-économique font ressortir un maintien des écarts entre ceux-ci et le reste du territoire parisien, voire dans certains cas un réel décrochage, et traduisent des conditions de vie toujours difficiles. La nouvelle géographie prioritaire, définie selon un critère de concentration urbaine de pauvreté, en application de la loi VECU du 21 février 2014, a ainsi identifié pour Paris 20 quartiers prioritaires, regroupant quelque 150 000 habitants sur huit arrondissements, situés majoritairement à la périphérie parisienne, schématiquement sur la demi-couronne est.



Pour ces quartiers, ainsi que ceux désormais classés en quartiers de veille active (c'est-à-dire qui figuraient précédemment dans le CUCS mais ne font plus partie de la géographie prioritaire), le contrat de Ville parisien 2015- 2020, approuvé par le Conseil de Paris et signé le 7 mai 2015, trace des objectifs ambitieux d'intervention portés par la Ville de Paris, l'État et l'ensemble élargi des signataires du contrat et des partenaires. Il s'attache à répondre aux préoccupations et aspirations exprimées par les habitants tout au long de son élaboration, dans le cadre des ateliers participatifs organisés pour le contrat parisien et sa déclinaison territoriale au travers de projets de territoire. Les éléments de diagnostic, confortés et complétés par cette contribution citoyenne, ont conduit à retenir trois grands axes stratégiques pour guider l'action.

Au regard de la situation socio-économique des quartiers populaires et notamment des difficultés d'accès à l'emploi auxquelles les jeunes de ces quartiers, notamment, sont confrontés, la question des parcours individuels des jeunes est un enjeu majeur de ce contrat. Celui-ci, au travers de son premier axe stratégique « Accompagner les parcours et prévenir les ruptures », entend mobiliser les institutions, partenaires et acteurs associatifs autour de la construction de trajectoires éducatives et scolaires, de la sécurisation des parcours d'insertion et d'emploi et de prévention des situations de précarité. L'accès aux droits pour tous, réaffirmé fermement comme un levier de citoyenneté, sera une orientation forte du plan d'actions, de même que la lutte contre l'évitement scolaire et la construction de la mixité.

Par ailleurs, s'appuyant sur les améliorations notables réalisées dans le cadre du GPRU et du CUCS, les efforts en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers doivent être poursuivis. La requalification des espaces extérieurs reste une priorité. Ces efforts doivent s'accompagner d'une démarche d'appropriation des espaces publics et collectifs. En effet, les attentes des habitants demeurent encore très fortes sur ces sujets et le vivre-ensemble reste un enjeu prioritaire et d'une dramatique actualité.

Ainsi, le contrat de Ville veut, par son deuxième axe « Vivre sa ville et son quartier », favoriser l'appropriation par les habitants de leur environnement, qu'il soit de proximité ou parisien. Il s'agit de faire des espaces publics et collectifs des espaces communs, lieux d'échanges, de partage et de lien social, et de faciliter l'accès à l'offre de services, tant parisienne que locale. Une attention particulière sera portée à la jeunesse et à sa place dans l'espace public parisien.

Ces quartiers, espaces de vie, doivent également être des espaces d'activité et de travail pour leurs habitants. C'est l'enjeu porté par le contrat de Ville dans son troisième axe, « Dynamiser les quartiers dans la ville ». L'objectif est de promouvoir la mixité sociale et de poursuivre le développement de ces quartiers par la requalification du tissu urbain et du bâti, le soutien aux commerces de proximité et à la création d'activités par et pour les habitants de ces quartiers.

La question de l'accès à l'emploi et du maintien dans l'emploi durable demeure prégnante et est un objectif prioritaire. La dynamisation du tissu économique des quartiers, en faisant en sorte qu'elle bénéficie davantage à leurs habitants, que ce soit en termes de développement économique endogène ou de création d'emplois locaux, constitue une priorité. À cet égard, l'attractivité des quartiers doit être un levier de développement. Certains d'entre eux souffrent aujourd'hui encore d'un déficit d'image et d'une insuffisante mixité fonctionnelle. Les situations persistantes d'enclavement du fait de la coupure du périphérique, du déficit de liaisons et du manque d'attractivité des espaces publics doivent être résorbées.

Enfin, la construction métropolitaine constitue une opportunité pour ces quartiers. Leur ancrage dans la Métropole doit être affirmé et conforté par la création de nouvelles centralités en lien avec les communes limitrophes et leur mise en réseaux avec ces territoires. À cet égard, le projet de l'Arc de l'innovation engagé par la Ville de Paris, dans ses composantes urbaine, sociale et économique,

constitue un levier majeur pour la mise en place de cette nouvelle géographie métropolitaine au cœur de laquelle les quartiers populaires parisiens doivent prendre toute leur place.

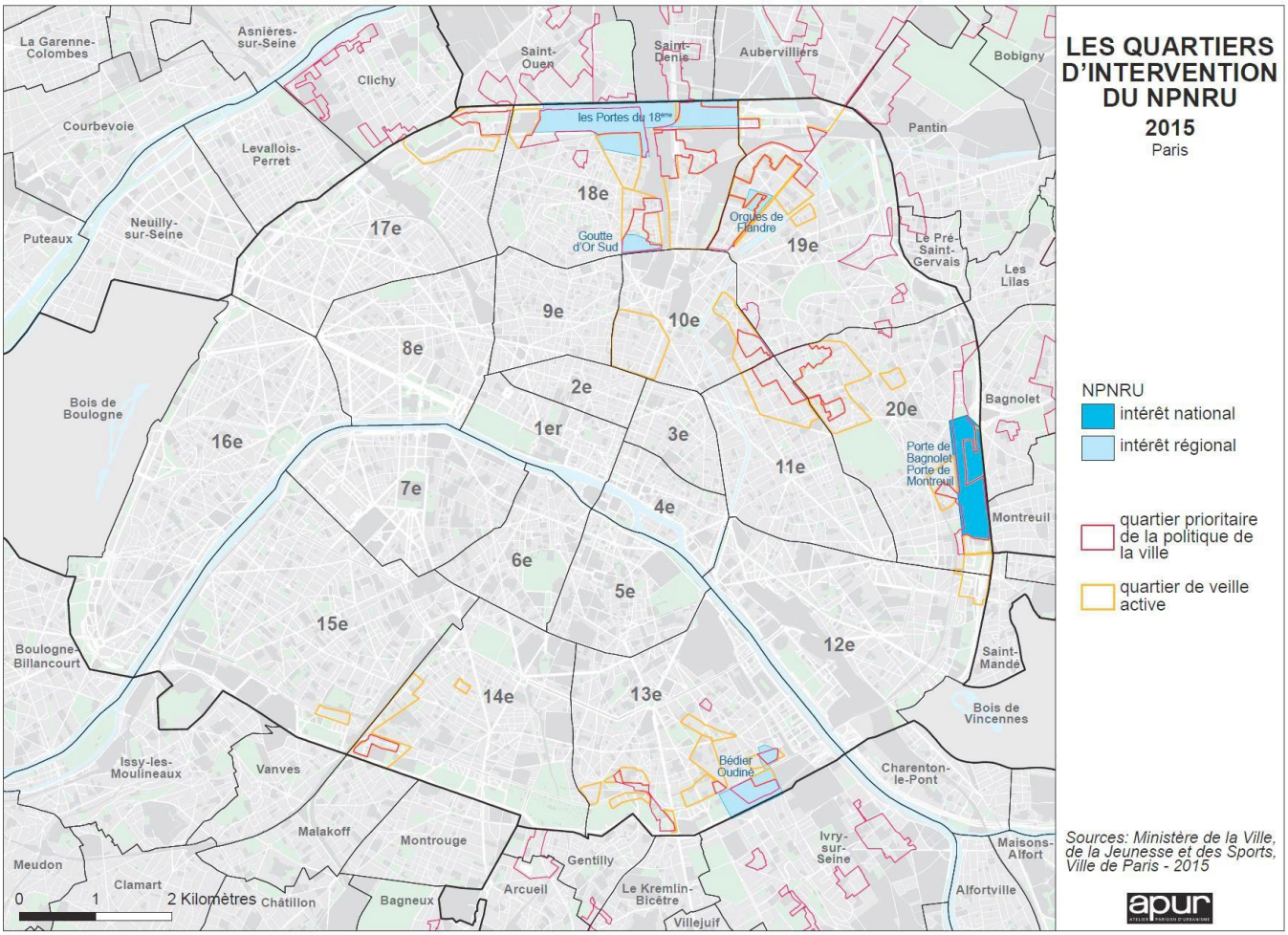
Les cinq secteurs parisiens du NPNRU

Première étape de contractualisation du volet urbain du contrat de ville, le présent protocole, d'une durée de 18 mois maximum, est destiné à cofinancer le programme d'études et les moyens d'ingénierie dans les cinq sites parisiens sélectionnés par l'ANRU. Ce programme de travail permettra de définir les actions soutenues financièrement par l'ANRU dans le cadre de conventions financières (une par site) et ainsi d'engager ou de poursuivre la métamorphose de ces quartiers parisiens au cours des années à venir.

L'opération d'intérêt national Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil (quartier Les Portes du XXème)

Quatre opérations d'intérêt régional :

- **Bédier - Oudiné** (quartier Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret, 13ème),
- **Goutte d'Or sud** (quartier Goutte d'Or, 18ème)
- **Portes du 18ème** (quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers et Moskowa / Porte de la Chapelle – Charles-Hermite)
- **Orgues de Flandre** (quartier Stalingrad Riquet, 19ème).



Les actions engagées et en cours dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) sur les quartiers concernés par le NPNRU

Parmi les cinq quartiers Politique de la Ville parisiens concernés par le présent protocole, tous n'ont pas bénéficié du programme national de rénovation urbaine. Le quartier Portes du XXème et le quartier Stalingrad Riquet (19ème) n'ont pas été inscrits au PNRU. Alors que l'ensemble du quartier de la Goutte d'Or a bénéficié du PNRU, seule le renouvellement urbain du secteur sud est prévu dans le présent protocole. Les quartiers des Porte Montmartre - Porte des Poissonniers – Moskowa / Porte de la Chapelle – Charles-Hermite (18ème) et Bédier- Boutroux / Oudiné-Chevaleret (13ème) ont bénéficié sur une partie de leur territoire des actions financées par l'ANRU.

Les objectifs inscrits dans les conventions concernant les quartiers des portes Pouchet, Montmartre et Clignancourt et du secteur Bédier – Porte d'Ivry étaient multiples :

- favoriser l'insertion sociale et économique des habitants les plus précarisés et développer une offre qualitative en équipements publics ;
- améliorer les conditions de vie des habitants, le cadre urbain et la qualité de l'habitat et réduire les nuisances, permettre le maintien de catégories populaires dans Paris ;
- assurer le développement économique des secteurs considérés, en particulier en optimisant l'occupation de terrains mal utilisés ;
- construire des projets en coopération avec les communes riveraines pour tisser des continuités urbaines, et créer des dynamiques de développement ;
- améliorer la mixité sociale par la diversité de l'habitat et des fonctions urbaines.

Dans le quartier faubourien de logement social de fait de la Goutte d'Or, le PNRU s'est concentré plus particulièrement sur l'éradication de l'habitat insalubre et la construction de logements sociaux conventionnés qui ont apporté une mixité sociale.

Goutte d'Or (18ème)

Délimité à l'Ouest par le boulevard Barbès, au Sud par le boulevard de la Chapelle, à l'Est par le réseau ferré et remontant au Nord jusqu'à la rue Ordener, le quartier de la Goutte d'Or est enclavé et particulièrement dense. Il présente un espace public contraint et très minéral. De style faubourien, il était composé d'un habitat ancien privé et locatif, avec une forte représentation d'hôtels meublés.

Ce quartier est inscrit depuis 1984 dans les procédures de la Politique de la Ville, depuis 1996 en Zone urbaine sensible et depuis 2012 en Zone de sécurité prioritaire. Il a de ce fait bénéficié, depuis les années 80, d'une intervention publique forte, articulant projet social et renouvellement urbain ciblé sur le traitement de l'insalubrité. Une convention pour la rénovation urbaine a été signée en date du 2 juillet 2007. L'objectif en était notamment de poursuivre et de finaliser le processus déjà engagé de requalification urbaine : l'opération Émile Duployé, dont la maîtrise d'ouvrage des logements sociaux a été confiée à Paris Habitat (ex OPAC de Paris), a été lancée en 1998. Une concession d'aménagement pour l'opération Château Rouge a été déléguée à la SEMAVIP en 2002, qui a pris fin le 31 décembre 2014.

Depuis 2007, un certain nombre d'évolutions opérationnelles et financières ont conduit à en moduler le contenu. A cette fin, plusieurs avenants ont été signés, sans modification de l'enveloppe financière globale, respectant les engagements de la convention et permettant de mener à bien le projet. L'avenant de clôture de la convention ANRU a été signé le 8 avril 2015.

La convention ANRU comprenait les programmes suivant :

- requalification d'îlots d'habitat privé dégradé (éradication de l'habitat insalubre) ;
- reconstitution de l'offre de logements sociaux (1212 logements) et relogement sur site et hors site ;
- réhabilitation de logements sociaux sur site : 194 logements (opération PALULOS) ;
- cession de contreparties à Foncière Logement (diversification sociale du quartier) ;
- requalification des espaces publics, création d'un jardin et d'équipements.

Tous les équipements publics prévus dans le cadre de la convention sont réalisés. La plupart des opérations de logements sont aujourd'hui achevées (87,1% des opérations sont achevées représentant 83,6% des logements prévus – hors opérations AFL). Trois opérations de logements de l'AFL sont encore en cours d'études et une opération de logements étudiants (Paris Habitat) est en cours de travaux. Deux opérations de voirie (rue Myrha et rue Léon) seront engagées lorsque la totalité des constructions seront réalisées. Une étude urbaine de requalification du passage Boris-Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or, financée dans l'avenant de clôture, vient de s'achever.

Portes Pouchet / Montmartre / Clignancourt (17ème/18ème)

Inscrits comme quartier prioritaire de la Politique de la Ville depuis 1995 et dans le Grand Projet de renouvellement Urbain Parisien depuis 2002, les deux sites de la Porte Pouchet et de la Porte Montmartre / Porte de Clignancourt ont fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain mené depuis 2007 avec l'appui de l'ANRU. Les projets de territoire approuvés en février 2004 définissent les actions les plus à même d'améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants pour pérenniser les changements du quartier. Les deux sites se développent sur un territoire d'environ 100 hectares qui jouxte les communes de Clichy et Saint- Ouen, s'étendant de la porte de Clichy à la porte des Poissonniers, entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique.

La convention financière, regroupant les deux sites GPRU Porte Pouchet et Porte Montmartre-Porte Clignancourt, comporte une mise à niveau générale du site, intégrant notamment l'amélioration de la qualité résidentielle des ensembles de logements et la requalification de l'espace public. Trois opérations de restructuration urbaine accompagnent les projets de démolition des tours à l'aplomb du boulevard périphérique : la Porte Pouchet (ZAC de 2006), le secteur Binet au droit de la porte Montmartre (en concession d'aménagement depuis 2006), l'îlot Croisset au débouché de la porte de Clignancourt. Deux autres opérations de restructuration urbaine intégrant des projets de démolition / reconstruction (porte de Saint-Ouen) ou de réhabilitation lourde des tours ont été intégrées plus tardivement (porte des Poissonniers). La Porte Pouchet, qui ne fait pas partie du NPNRU mais qui continue à faire l'objet d'une opération d'aménagement est décrite ci- après dans l'article 1 (deuxième partie).

Le projet pour le secteur avait pour objectifs de :

- valoriser les caractéristiques résidentielles du quartier Porte Montmartre / rue Binet ;
- valoriser les atouts du quartier Porte de Clignancourt / rue Francis de Croisset ;
- développer une action globale de prévention sociale et favoriser la mixité sociale ;
- soutenir le développement économique.

Les actions engagées portent sur :

- la requalification de l'habitat : en effet, l'amélioration du cadre de vie des quartiers du GPRU nécessite la rénovation des ensembles de logements par des opérations de réhabilitation, de résidentialisation, de démolition / reconstruction et de constructions nouvelles.

- la valorisation des espaces publics, voirie, jardins et ensembles sportifs.
- l'amélioration des équipements publics et des services de proximité.
- le développement de nouvelles activités économiques, avec la réalisation de locaux d'activités dans chacun des deux projets, en bordure de périphérique, avec l'utilisation de tous les dispositifs pour favoriser l'insertion et le retour à l'emploi des publics les plus fragiles (PLIE, clauses d'insertion).
- la création de continuités urbaines, pour rompre les situations d'isolement de ces quartiers, continuités vers les quartiers et la commune limitrophes.

A ce jour, voici ce qui est réalisé et reste à réaliser :

- EQRS et résidentialisation des HBM : l'opération a duré 10 ans et s'est terminée en 2013.
- Binet : sont achevés les lots 1-2-3-5 & la voie partielle. A livrer en 2017-18, les lots 7-6-4 et la voirie.
- Clignancourt/Croisset : tour en cours de démolition et chantier de l'îlot Croisset en cours, pour une livraison en 2017.

Secteur Bédier-Boutroux (13ème)

Le secteur Joseph-Bédier – Porte d'Ivry est entré dans la géographie prioritaire parisienne via le Contrat de Ville 2000 / 2006 et a été maintenu dans le cadre du CUCS en 2007. Dans un périmètre légèrement étendu à l'Ouest de l'avenue de la Porte d'Ivry, il a été inscrit au Grand Projet de Renouvellement Urbain de la couronne parisienne, objet de l'avenant au contrat de ville de 2002, et a fait l'objet de la création d'une opération d'aménagement concertée en 2005, complétée par une intervention importante de Paris Habitat sur son patrimoine social. En 2005, ce territoire, ainsi que cinq autres quartiers parisiens, a obtenu du Ministre Délégué au Logement et à la Ville une dérogation au titre de l'article 6 de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine, et a fait l'objet d'une convention financière avec l'ANRU signée en date des 8 et 9 juin 2009. Cette convention, poursuivie par avenant une première fois le 27 mai 2013 pour acter le redéploiement de certaines participations de l'ANRU initialement destinées à des opérations modifiées dans leur contenu et leur calendrier (certaines sont d'ailleurs reprises dans le projet objet du NPNRU Bédier – Oudiné présenté ci-après), a été clôturée par avenant du 17 avril 2015.

Le programme subventionné par l'ANRU ou bénéficiant de financements décroisés de la Région d'Ile-de-France, piloté par la Ville de Paris, est mis en œuvre par la SEMAPA, aménageur de la ZAC Bédier. Il se compose des actions suivantes :

- la démolition des 64 logements de la tour T2, en prise directe avec les nuisances du périphérique ;
- la reconstitution de 8 logements PLUS et 8 logements PLUS CD hors site rue des Longues Raies et rue Cacheux ;
- la résidentialisation des 90 logements de la barre BCDE avenue Boutroux ;
- l'amélioration de la qualité de service des 412 logements du groupe Dupuy de Lôme ;
- le déménagement du centre social de la CAF dans des locaux neufs de Paris-Habitat avenue Claude-Régaud ;
- l'implantation d'une halte-garderie associative de la Maison des Bout'chou dans des locaux neufs de Paris Habitat avenue Claude-Régaud ;
- la création d'un centre d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer au sein d'un programme de structure pour personnes âgées place du Docteur Yersin ;
- des aménagements d'espaces publics avenue Claude-Régaud, place du Docteur Yersin, rue Franc-Nohain et avenue de la Porte d'Ivry.

À ce jour, ce programme est majoritairement réalisé :

- le centre d'accueil de jour de la place du Docteur Yersin, livré mi-mars 2016 ;
- le réaménagement de l'avenue de la Porte d'Ivry, phasé jusqu'en 2017 pour prendre en compte l'échéancier des programmes bâtis sur cette voie ;
- le réaménagement de la place du Docteur Yersin, dont le démarrage est prévu début 2017, conformément au report de délai sollicité par la SEMAPA auprès de la Région Île-de-France.

Le présent protocole de préfiguration s'appuie sur le dossier examiné par le comité d'engagement du 26 septembre 2016 et dont la composition est définie en annexe du règlement général de l'Anru.

ARTICLE 1

QUARTIERS D'INTERVENTION

Les secteurs NPNRU

Un dossier par quartier est annexé au présent protocole.

PORTE DE BAGNOLET - PORTE DE MONTREUIL

Contexte

Le 20ème arrondissement compte un certain nombre de quartiers, situés à la frange de Paris, historiquement écartés en dehors des fortifications, où s'est développé un urbanisme devenu depuis quelques années en rupture physique et sociale avec le reste de l'arrondissement. Le secteur Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil est enclavé entre les boulevards des Maréchaux, le boulevard périphérique et les infrastructures autoroutières. Composé d'ensembles urbains déconnectés entre eux, le secteur est resté à la marge des nombreuses mutations et dynamiques en cours sur les secteurs limitrophes (métamorphose au Nord du quartier de la Porte des Lilas, à l'Ouest avec les premières transformations du quartier Saint-Blaise, tous deux en GPRU, au Sud avec le projet d'aménagement de la porte de Vincennes).

Dysfonctionnements

De nombreuses études ont été lancées mais aucune n'a débouché sur des actions concrètes, ce qui a alimenté de la part des habitants un sentiment d'abandon et de défiance en direction des pouvoirs publics. Les différents quartiers composant le secteur ne sont toutefois pas soumis aux mêmes dysfonctionnements urbains.

Les résidences dites « Python-Duvernois », situées au Nord du secteur et séparées de ces aménagements par les groupes de logements sociaux « Bagnolet 1 et 2 », sont soumises aux nuisances du boulevard périphérique et connaissent, de fait, un phénomène d'enclavement renforcé par les nombreuses barrières visuelles et physiques liées aux infrastructures sportives caractéristiques de la ceinture verte parisienne et à l'absence de véritable espace public de desserte : des barrières physiques empêchent de passer, mais aussi de voir vers où l'on peut aller, à l'instar de l'immeuble qui encercle l'îlot Python-Duvernois et l'isole de la rue Louis Lumière. Quant à l'îlot Felix-Terrier, il souffre d'être replié sur lui-

même, en monofonctionnalité résidentielle (absence de commerces/activité en pied d'immeuble). Des regroupements de jeunes sont à l'origine de troubles de jouissance.

L'enclavement du quartier trouve aussi sa traduction en termes de mobilité ; les usagers mettent en place des stratégies d'évitement qu'il conviendra d'étudier. L'accès à la gare routière ou au centre commercial Bagnolet est très peu praticable à travers l'échangeur du périphérique et de l'autoroute A3. Par ailleurs, le Sud du secteur est marqué par l'existence de pratiques commerciales informelles de très grande ampleur débordant des puces de Montreuil, rendues dangereuses par leur proximité immédiate du boulevard périphérique, qui ont conduit à la multiplication d'éléments de fermeture visant à circonscrire cette activité commerciale illicite.

Dans ce quartier à dominante résidentielle, le tissu commercial est peu développé et principalement localisé le long du boulevard Davout entre la Porte de Montreuil et la rue Serpollet. Le fonctionnement de la rue Louis-Lumière est un héritage de l'histoire : l'actuelle rue constitue l'arrière des bâtiments ILM 28 construits avec la destruction des fortifications, sans locaux ni commerces en pied d'immeuble. De manière générale, l'activité économique est caractérisée par 13% de locaux vacants (contre 9,6% en moyenne sur Paris) et 22% de petits commerces alimentaires vacants (contre 8,3% sur Paris). On compte 14 commerces pour 1000 habitants dans le secteur contre 39 pour 1000 en moyenne parisienne.

La situation sociale du secteur est très fortement dégradée (cf. fiche d'identité du quartier en annexe). La pauvreté y est concentrée avec 30% de foyers à bas revenus (contre 11% sur Paris), en augmentation de 12,1 points entre 2002 et 2013. Il compte 15% d'allocataires du RSA (contre 5,5 % à l'échelle de Paris) ainsi qu'un fort taux de chômage (28% contre 14% à l'échelle parisienne), en augmentation de 9,5% entre 2008 et 2013. La spécialisation sociale du quartier se combine à une dégradation du cadre de vie dans un quartier qui compte une part très majoritaire de logements sociaux dont la proximité du boulevard périphérique fragilise la santé des habitants. Les problématiques de délinquance sont prégnantes – le secteur est intégré à la ZSP créée en 2013 ; le décrochage et l'échec scolaire marquent le territoire (46% de personnes sans diplôme contre 21% à l'échelle parisienne et 56% de réussite au brevet des collèges contre 79% à l'échelle parisienne), engendrant des stratégies d'évitement scolaire.

Avec la combinaison de problèmes tels que le chômage, les bas salaires, l'insuffisance de qualifications, la dégradation des logements, les problèmes de santé et les ruptures familiales et une situation en marge des flux économiques, le quartier Porte de Bagnolet-Porte de Montreuil vit une situation d'enclavement et d'exclusion sociale.

Atouts

Si le cadre urbain est dégradé, il comporte aussi des atouts, certains peu lisibles aujourd'hui. Le paysage de la « ceinture verte », le patrimoine architectural des HBM, le nombre et la qualité d'accueil des équipements sportifs et de loisirs seront l'armature d'un projet urbain et paysager de qualité. Bien que sources de nuisances, les infrastructures sont aussi porteuses d'un potentiel de mobilité et de desserte dans l'ensemble du territoire métropolitain, offrant une situation optimale pour de nouvelles activités économiques. L'arrivée du tramway en 2012 a métamorphosé le boulevard Davout et permis une meilleure desserte en transports en commun du secteur, favorisant l'ouverture de la ceinture des HBM et notamment des quartiers Félix-Terrier et Square d'Amiens, jusqu'alors complétement repliés sur eux-mêmes. Ainsi, il permettra d'irriguer les quartiers en matière de flux et d'offre commerciale. La vie économique du territoire, notamment dans les domaines des NTIC et des jeux vidéo côté Montreuil et Paris, pourra être aussi un vecteur de développement et d'identité du secteur.

BEDIER-OUDINE

Contexte

Bédier – Oudiné est un territoire situé de part et d'autre du boulevard Masséna au Sud du 13ème arrondissement, aux abords de la ZAC Paris Rive Gauche. Il se compose de deux entités, le secteur Joseph-Bédier – Porte d'Ivry et le secteur Chevaleret – Oudiné, caractérisés par leur enclavement physique et social et des dysfonctionnements urbains liés en particulier à des espaces extérieurs surdimensionnés ou sans usages.

Dysfonctionnements

Aux frontières physiques constituées par des infrastructures de transports importantes (boulevard périphérique, boulevard Masséna, axes majeurs d'entrée / sortie de la capitale, Petite ceinture ferroviaire) ou les différences de nivellement avec le secteur Paris Rive Gauche aménagé sur dalle, s'ajoute un isolement social fort (prédominance d'un parc de logements sociaux, faible dynamisme économique et commercial, populations fragiles…).

Le secteur est caractérisé par des indicateurs socioéconomiques sensiblement dégradés : la part des foyers à bas revenus a crû de 3,7 points de 1999 à 2011 pour concerner 22% d'entre eux (12% à Paris) ; 22% de la population active y est sans emploi (+8,7 points entre 2008 et 2013) ; la proportion de familles monoparentales est l'une des plus élevées de Paris (52%) et en forte augmentation (+13,7 points entre 1999 et 2011). La situation de la jeunesse est particulièrement préoccupante, avec 20% de sorties précoces du système scolaire et 20% des jeunes ni en emploi ni en études (Paris : 8,6% et 5,1%). L'évitement scolaire est très prégnant, dès le plus jeune âge des enfants : une famille sur deux demande une dérogation en élémentaire. Le quartier se caractérise par de vastes emprises qui imposent des itinéraires de contournement souvent pénibles pour les piétons et renforcent le sentiment d'isolement et l'absence d'aménité : façades urbaines fermées, mauvaise accessibilité et manque de lisibilité des équipements publics, ensembles repliés sur eux- mêmes, faible animation, sentiment d'insécurité, délinquance.

Atouts

Pour autant, ce secteur bénéficie de réels atouts sur lesquels s'appuyer pour construire un projet de renouvellement urbain guidé par l'amélioration du cadre de vie, la refonte des espaces résidentiels et publics et une sous-densité qui permet l'implantation de programmations nouvelles. Le quartier bénéficie en effet de la proximité de territoires en mutation et de pôles d'animation (opération d'aménagement Paris Rive Gauche, rue de Patay, avenue d'Ivry, commune d'Ivry-sur-Seine), d'une très bonne desserte en transports en commun, dont l'arrivée du tramway, et les évolutions du boulevard Masséna qui ont favorisé une meilleure porosité entre les sites Bédier et Oudiné et ont modifié leur positionnement dans le maillage parisien et métropolitain. Situé sur la ceinture verte, le quartier est également doté d'un fort potentiel paysager à préserver et valoriser pour répondre à des objectifs de qualité environnementale et du cadre de vie.

Dynamique lancée sur Bédier par le GPRU et le PNRU

Bénéficiaire des actions conjuguées du Grand Projet de Renouvellement Urbain parisien et du premier programme de renouvellement urbain conduit par l'ANRU, le secteur Bédier est entré depuis plus de quinze ans dans une dynamique de rénovation dont les effets sont déjà perceptibles : interventions lourdes du bailleur Paris Habitat sur son patrimoine (opérations PALULOS, AQS et résidentialisations), réaménagement de certains espaces publics au profit d'un meilleur partage des usages et de la qualité environnementale et du cadre de vie, urbanisation d'emprises pas ou mal occupées favorisant la mixité

sociale (création de logements étudiants, d'une structure d'hébergement pour personnes âgées et d'une Maison internationale de séjour pour jeunes adultes) et la mixité fonctionnelle (création de locaux à rez-de-chaussée destinées à une moyenne surface commerciale et un cabinet médical, constructions d'immeubles de bureaux / activités Porte d'Ivry). L'offre en équipements publics et services de proximité est maintenant bien présente et constitue un précieux vecteur d'action.

Dynamique lancée sur Oudiné, par Elogie, nouveau bailleur

Le secteur Oudiné, au Nord du boulevard Masséna, n'est pas encore un secteur opérationnel. Néanmoins suite à une longue période d'inaction du précédent bailleur social des immeubles Chevaleret et Oudiné, entraînant des tensions et des désillusions, la reprise en gestion par Elogie et de premières actions concrètes permettent d'inscrire le site dans une dynamique positive. Le stationnement a été éradiqué des espaces intérieurs comme premier signal de leur reconquête et un projet pour la réhabilitation / extension de la barre Chevaleret vient d'être lancé.

Quel que soit leur degré d'engagement ou de réalisation, les actions conduites sur le quartier Bédier – Oudiné n'atteindront cependant une véritable efficience que dans la définition et la mise en œuvre d'un schéma plus volontariste, plus global, permettant des mutations en profondeur de la configuration urbaine du site, au bénéfice d'un meilleur cadre de vie et d'un contexte social apaisé, dynamique et confiant.

PORTES DU 18EME

Contexte

Le secteur est situé entre la Porte Montmartre et la Porte d'Aubervilliers, entre le boulevard périphérique et le boulevard des Maréchaux, et intègre le Nord de la rue des Poissonniers. Il est marqué par l'enclavement et la discontinuité urbaine.

Dysfonctionnements

Là encore, les indicateurs socio-économiques traduisent des conditions de vie des habitants difficiles et en dégradation : la pauvreté touche un tiers des foyers, en augmentation de 8,6 points entre 2002 et 2013, et concerne plus de la moitié des enfants. Les foyers monoparentaux, très nombreux (41%) sont aux trois-quarts pauvres ; le chômage touche plus du quart des actifs (26%), en augmentation de 6,9 points entre 2008 et 2013 ; la proportion d'allocataires du RSA (18%) est plus de trois fois supérieure à la moyenne parisienne.

L'ensemble fonctionne par secteurs accolés les uns aux autres, mais peu reliés d'Est en Ouest, car séparés par de grandes emprises (hôpital Bichat, stade des Fillettes) et des axes de circulation majeurs (porte de Clignancourt, échangeur autoroutier porte de la Chapelle) ou trop peu empruntés (mail Jean-Cocteau). D'autres fractures urbaines (boulevard périphérique en talus, boulevards des Maréchaux, entrepôt Ney, Petite ceinture) créent un enclavement par rapport aux autres quartiers du 18ème et aux communes voisines. Certains îlots sont même totalement isolés, comme la cité Valentin Abeille et dans une moindre mesure la cité Charles-Hermite.

Atouts

Sa situation, en limite de territoires en pleine dynamique de transformation (opérations en cours sur Plaine Commune et Aubervilliers, opérations réalisées dans le 19ème : quartiers McDonald et Rosa-Parks), et desservie par l'autoroute A1, entrée magistrale parisienne et porte de l'Europe, est un atout considérable pour ce secteur. De plus, la présence de l'Université Paris 4 et l'implantation future de

l'université Condorcet à la Porte de la Chapelle et à Aubervilliers vont créer un pôle universitaire majeur qui modifiera l'identité des Portes du 18ème en apportant de la mixité sociale, des liens entre les usagers et un essor de l'offre de loisirs et de commerces dont pourront profiter les habitants des quartiers. Bien que source de nuisances, les Puces de Saint-Ouen sont aussi un atout de premier ordre en termes d'attractivité touristique et économique. Par ailleurs, la Ceinture verte et le patrimoine architectural des HBM apportent une qualité paysagère indéniable. La prolongation du T3 en cours en fait un lieu stratégique à la fois pour l'implantation des entreprises et pour accroître les possibilités de déplacements quotidiens des habitants.

La dynamique lancée par le GPRU et le PNRU évoquée plus haut constitue également un atout d'importance.

GOUTTE D'OR SUD

Contexte

Limitée au Nord par la rue Polonceau et au Sud par le boulevard de la Chapelle, cette partie de la Goutte d'Or, d'une surface de 16,7 ha, comporte de grands îlots de logements sociaux (constituant 34% de l'offre de logement) construits par l'OPAC / Paris Habitat dans les années 80/90 pour résorber l'insalubrité dans le cadre des premières interventions publiques.

Atouts et dynamique lancée par le PNRU

Le secteur est marqué par sa tradition d'accueil des populations immigrées, qui constituent 34% de la population totale. Si les indicateurs socio-économiques sont globalement faibles, ils se dégradent moins que dans les autres secteurs en NPNRU : la forte augmentation de la part des cadres parmi les actifs (30%, soit +14,4 points entre 1999 et 2011), la diminution de la part de la population immigrée sur la même période (-3,9 points) sont les signes d'une plus grande mixité sociale.

Le projet de renouvellement urbain a en effet permis la résorption de l'habitat privé insalubre et l'amélioration du cadre de vie dans un quartier populaire emblématique dont la centralité commerciale et culturelle a été renforcée. La partie sud de la Goutte d'Or a bénéficié de nouveaux équipements publics comme le centre musical Fleury Goutte d'Or Barbara, visité également par des jeunes venus d'autres quartiers, et des espaces verts publics tels le square Bashung et le square Léon réaménagé.

Dysfonctionnements

Avec un quart de la population active au chômage (+7 points entre 2008 et 2013) et 27% des ménages à bas revenus (+1,5 point entre 2002 et 2013), la Goutte d'Or sud reste un territoire marqué par la pauvreté.

L'espace public, très contraint et minéral, particulièrement animé et fréquenté, connaît sur ce secteur des problématiques importantes qui pèsent fortement sur le quotidien des habitants. Ces dysfonctionnements le rendent difficilement praticable par les habitants et usagers du quartier. La relation entre les grands îlots denses et les espaces publics contraints ajoutent des difficultés de mobilité et de vivre ensemble.

Certains équipements ne sont aujourd'hui plus ou peu fréquentés du fait d'une mauvaise visibilité (absence de signalétique sur les équipements et dans le quartier) et d'un accès rendu difficile par la suroccupation de l'espace public (marchés de la misère, vente à la sauvette, marché), les pratiques illicites (recels d'objets volés ou de contrefaçon, trafics et consommation de drogues) et la malpropreté (épanchements d'urines, dépôts d'encombrants). C'est notamment le cas de la

bibliothèque municipale, de l'Espace Jeunes, du gymnase). Il s'agirait d'améliorer la visibilité et la qualité des cheminements vers ces équipements.

Un travail sur leurs seuils (entrées, signalétique, accueil) pourrait également être engagé, pour renforcer leur attractivité pour les habitants du quartier.

Une première action est actuellement menée (étude en cours dans le cadre du PNRU) sur le passage Boris-Vian et les arcades de la rue de la Goutte d'Or, espace central et majeur du quartier ayant cristallisé un certain nombre de dysfonctionnements en termes d'insécurité, d'insalubrité et de trafic, avec pour objectif de redonner à ces espaces publics une visibilité et une qualité d'usages adaptées à leur situation.

ORGUES DE FLANDRE

Contexte

Le site des Orgues de Flandre est situé dans le Nord-Ouest du 19ème arrondissement, dans le quartier Flandre (45 000 habitants). Construit entre 1973 et 1980 dans le cadre de la rénovation de l'îlot Riquet, le quartier, avec ses quatre hautes tours culminant à 123 mètres, à l'architecture singulière imaginée par l'architecte Martin Schulz Van Treeck, est devenu partie prenante du paysage urbain de Paris. Les Orgues de Flandre sont constituées de 2.000 logements dont 373 logements privés situés dans deux tours, Cantate et Fugue.

Le secteur Orgues de Flandre est un vaste ensemble immobilier, qui présentait au départ une mixité fonctionnelle (logements, activités, bureaux) et sociale (logements sociaux et copropriétés) mais des espaces communs complexes et peu lisibles et un fonctionnement général propice aux conflits d'usages. Ces espaces ont mal vieilli et l'équilibre initial semble remis en question, tandis que les tours se dégradent et nécessitent d'importants travaux de remise en état. Les équipements publics, en particulier le groupe scolaire, à cause de leur conception et de leur situation urbaine, sont obligés de protéger leurs cours contre les agressions extérieures.

Le site se caractérise par sa densité, trois fois plus importante que la moyenne parisienne. La situation socio- économique de ses habitants, jusqu'à peu légèrement meilleure que dans le reste du quartier Flandres, en raison de la présence de copropriétés et de logements ILN, a tendance à se dégrader depuis quelques années. La part de personnes âgées isolées et de familles nombreuses à bas revenus y est également plus importante que dans le reste du quartier.

Atouts

Les Orgues de Flandre accueillent, une large palette d'équipements publics : une piscine, un gymnase, un centre d'animation, une école maternelle, un terrain d'éducation physique, un jardin public et le marché Riquet. Plusieurs associations et équipements associatifs, notamment la pépinière Mathis, le club de prévention MCV, les centres sociaux Espace Riquet et Tanger, Emmaüs Défi ou Sport dans la ville sont présents sur le site. Le CentQuatre a ouvert ses portes à proximité du quartier.

Dysfonctionnements

Malgré leur diversité, ces équipements ne constituent plus un atout pour l'image du quartier en raison de leur état extérieur dégradé qui offre une image peu qualifiante. La présence du Crédit du Nord permettait jusqu'à présent de maintenir des flux d'employés quotidiens, mais son départ du site début 2015 confirme la relégation économique du quartier. Enfin, les commerces en cœur d'îlot sont pour la plupart fragiles et peu attractifs malgré la proximité de l'avenue de Flandre. Le quartier souffre

globalement de sa structuration originelle, l'îlot étant peu ouvert sur l'extérieur. La façade sur l'avenue de Flandre, principal axe commercial du quartier, n'est percée que par la monumentale porte des Flamands, l'accès aux immeubles d'habitations se faisant par l'intérieur de l'ensemble. L'îlot vert central, lieu de vie très apprécié des habitants, est fermé sur lui- même, car cerné par les immeubles. La question de la sécurité, tant dans l'espace public que privé, est au cœur des préoccupations quotidiennes des habitants. Le site, très fréquenté la journée, est vécu le soir comme un lieu insécure.

Les habitants des Orgues de Flandre connaissent une dégradation de leurs conditions de vie : un quart des foyers sont à bas revenus, soit le double de la moyenne parisienne, et en augmentation de 8,6 points entre 2002 et 2013 ; le chômage a augmenté de 6,4 points entre 2008 et 2013 pour concerner 24% de la population active. Deux indicateurs peuvent être le signe d'une mixité en retrait : la part des cadres, déjà très peu élevée (16% contre 45,4% à Paris), est en légère diminution, tandis que la part de la population immigrée augmente fortement (+10,2 points entre 1999 et 2011), pour regrouper le tiers de la population.

Des actions positives

Une démarche de gestion urbaine de proximité a été engagée, en 2012, avec l'objectif de mobiliser l'ensemble des intervenants (services de la ville, bailleurs, amicales de locataires, conseils syndicaux et associations) pour apporter des réponses à court terme aux problématiques de gestion rencontrées : problèmes récurrents de propreté, de sécurité, de gestion des espaces de dalle et de régulation des usages (stationnement sauvage, circulation scooters, etc.). En effet, le statut peu clair des différents espaces contribue à des incivilités en matière de propreté qui rendent leur nettoyage plus difficile. Cette action a pour but de mobiliser tous les acteurs de façon coordonnée. Ainsi, une amélioration sensible a été apportée avec des actions de renforcement du nettoyage ciblées sur les points noirs (parking de livraison du supermarché Casino et de la Porte des Flamands, placette Archereau) et le dégraffitage systématique à l'intérieur du site des Orgues. Une problématique importante de jets de détritus par les fenêtres des tours subsiste toutefois, occasionnant de lourdes nuisances, beaucoup de salissures et renforçant un sentiment de relégation pour les habitants. Des actions de sensibilisation sur les questions de propreté sont organisées régulièrement en pieds d'immeuble.

Dans le cadre des actions de prévention de la ZSP et en lien avec la GUP, l'Équipe de Développement Local (EDL) a développé avec le club de prévention MCV une action de sensibilisation à la conduite dangereuse en deux roues. Des sessions de formations ont été mises en place et animées avec l'association Coordination Toxicomanies (déjà présente sur le site par ses maraudes auprès des toxicomanes) à destination des gardiens, pour les accompagner au quotidien, face aux nuisances occasionnées par le trafic et la présence de consommateurs de drogues.

De nombreuses actions à destination des habitants sont organisées par l'EDL avec les associations locales (repas partagé, activités pour les jeunes ne partant pas en vacances, fête des jardins…). Elles s'adressent tant aux familles, qu'aux enfants à travers la mise en place d'animations (ateliers d'initiation à la photographie, à la citoyenneté…). Par ailleurs, pour répondre aux attentes du public des jeunes, cible du contrat de ville, le Terrain d'Éducation Physique Archereau a fait l'objet d'une rénovation en 2013 ; l'association Sport dans la Ville (association sportive et d'insertion) y est désormais présente.

En matière de développement économique, la pépinière d'entreprises LUTESS a ouvert en juillet 2013, au 204, rue de Crimée. Cet espace collaboratif, financé par la Ville et la Région Ile-de-France, est accessible aux entreprises, associations, coopératives, mutuelles et fondations de l'Économie Sociale et Solidaire, avec une priorité accordée aux entreprises. Ce pôle d'entreprises offre 37 lots flexibles et modulables sur 1 940 m² utiles permettant d'accueillir une centaine d'emplois. Une réflexion sera menée dans le cadre du projet en matière de développement économique sur le quartier.

Les autres opérations de renouvellement urbain à Paris, relevant du PNRU et ne faisant pas l'objet du présent protocole

En sus des quartiers du PNRU présentés plus haut et retenus dans le NPNRU, la Ville de Paris poursuit le renouvellement urbain de quartiers GPRU avec le soutien de l'ANRU :

GPRU Résidence Michelet (19ème)

Inscrit dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain, la Résidence Michelet a fait l'objet d'une convention financière signée le 20 juillet 2009 entre la Ville de Paris, l'ANRU, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association Foncière Logement, les bailleurs sociaux et les maîtres d'ouvrage publics ou privés concernés (Paris Habitat, Régie de quartier Nord 19ème). Cette convention a été clôturée par avenant en avril 2015.

Le visage de la cité Michelet a été profondément modifié avec la réalisation de voiries publiques, de 2 jardins (9000 m²), le renouvellement total de tous les équipements publics et la résidentialisation complète de l'ensemble immobilier avec la création d'accès indépendants aux locaux associatifs en pied de tours. Les 16 tours et la barre (1777 logements) ont fait l'objet d'une réhabilitation Plan Climat.

À ce jour, ce programme est réalisé. Les opérations mentionnées comme concourant à l'opération sont en cours de livraison : la gare Rosa Parks a été mise en service le 13 décembre 2015, et les deux immeubles sur la rue Gaston Tessier sont en cours de travaux. Les premiers habitants ont emménagé à l'été 2015 dans l'entrepôt McDonald et les commerces devraient ouvrir prochainement.

GPRU Saint-Blaise (20ème)

Le quartier Saint-Blaise, qui compte près de 15 000 habitants, faisait partie en 2002 des onze sites prioritaires du GPRU parisien, en raison de ses difficultés sociales, économiques et urbaines. Il est formé de grands îlots très denses (îlot Cardeurs Vitruve, îlot du Clos compris dans le QPV des Portes du XXème, îlot Mouraud, square de la Salamandre). Il se caractérise notamment par une part importante de logements sociaux (plus de 3 000), un fort enclavement urbain, un urbanisme sur dalle et une densité parmi les plus fortes d'Europe, dépassant les 800 habitants/hectare. Les indicateurs de précarité y sont élevés : un tiers de familles sont monoparentales, 7,5% des ménages sont bénéficiaires du RSA, 19% des foyers vivent à bas revenu et 40% de la population de plus de 15 ans sont sans diplôme.

Ce projet est inscrit au PNRU au titre des opérations dites isolées. La convention financière ANRU a été signée le 20 décembre 2010 et clôturée par avenant en juillet 2016 (vote du Conseil de Paris en décembre 2015). Elle porte sur un des sous-secteurs d'aménagement du GPRU, le secteur Cardeurs-Vitruve, pour accompagner les démolitions des 45 logements de France Habitation et des 10 logements du 49, rue Saint-Blaise de la RIVP, permettant la démolition d'une partie de la dalle Vitruve et la création du prolongement de la rue du Clos jusqu'au boulevard Davout et au tramway, la réalisation du prolongement de la rue des Balkans, qui a permis le désenclavement du cœur du quartier. Les résidentialisations et aménagements de locaux en pied d'immeuble et les réhabilitations (ensemble de logements RIVP et EFIDIS du square des Cardeurs et de la rue du Clos prolongée et réhabilitation des 55 logements de France Habitation sur la dalle Vitruve) sont en grand partie réalisées. La rue est réalisée ainsi que les travaux de résidentialisation du square des Cardeurs côté RIVP. EFIDIS démarre ses travaux début 2016. Les travaux de la rue des Balkans prolongée sont en cours.

GPRU Porte Pouchet (17ème)

Situé entre le boulevard périphérique et les Maréchaux, l'opération Porte Pouchet comprend en partie le cimetière des Batignolles et le stade Max Rousié. Le GPRU a été intégré au PNRU Pouchet-Montmartre- Clignancourt. Le site était particulièrement enclavé avec une tour au fond d'une impasse, une rue entre le lycée Honoré de Balzac et le cimetière des Batignolles, qui est le théâtre d'usages détournés ou illicites. L'opération a permis d'urbaniser la rue Rebière, de l'ouvrir vers le boulevard Bessières, la construction de commerces, la diversification des fonctions et l'apport de logements confortables, proches d'un nouveau cœur de quartier Place Pouchet. Profitant de la situation du périphérique en viaduc, ce projet est emblématique de la transformation d'une Porte de Paris en place centrale, par la création d'une nouvelle liaison verte, permettant de relier les communes entre elles.

L'opération d'aménagement est en cours : la Tour Borel et une partie de la barre Borel ont été démolis, les logements rue Rebière, le bâtiment TAM/pompiers et le stade ont été livrés. La préfourrière a été livrée à la rentrée 2016 ; suivront la livraison de bureaux et d'une résidence hôtelière ainsi que la finition des voiries autour de la place Pouchet et la construction du centre social, pour une fin d'opération en 2018. L'ensemble des logements sociaux de la tour Bois-le-Prêtre et ceux conservés de la barre Borel ont fait l'objet d'une réhabilitation ambitieuse.

Autres opérations hors périmètre d'intervention de l'ANRU

La Ville de Paris poursuit également le renouvellement urbain des quartiers du Grand Projet de Renouvellement Urbain lancé en 2002 :

Les grands îlots de tours privés de l'ancienne opération Italie (13ème) que sont le quartier des **Olympiades/ Villa d'Este / Place de Vénétie** en partenariat avec les associations syndicales de propriétaires : désenclavement et clarification des accès, requalification des espaces ouverts au public, création d'équipements de proximité…

La **ZAC Porte de Vincennes** (12ème /20ème) concédée à la SEMAPA. Son programme est le suivant : opération de réhabilitation Plan Climat des ensembles HLM, requalification de la porte de Vincennes avec création de dalles sur les trémies, requalification des jardins, liaisons douces en lien avec les communes avoisinantes, mixité fonctionnelle avec la construction de bureaux et d'espaces d'activité économique, programmes d'équipement avec un gymnase-pont sur le boulevard périphérique, un centre des cultures urbaines, une crèche associative…

Porte de Vanves / Broussais (14ème), en phase de finalisation : promenade Auguste-Renoir prolongée, programme de logements étudiants…

Paris Nord Europe (18ème/19ème) : l'étude a été relancée pour l'élargir aux quartiers existants et futurs entre les portes de Clignancourt et de la Villette au Nord et les Gares du Nord et de l'Est, au Sud. La Gare des Mines, la porte des Poissonniers et la porte de Clignancourt sont intégrées au NPNRU. Par ailleurs le quartier Chapelle International, dont les travaux ont démarré, modifiera l'avenir du QPV Chapelle ; quant au QPV Évangile, il profitera des projets sur Chapelle - Charbon (parc et logements) et sur le site Hebert (logements et développement économique). L'opération de la Porte de la Villette influera sur l'avenir de la dalle Villette et l'opération Quatre Chemins à Aubervilliers et Pantin, en NPNRU. Tous les nouveaux quartiers sont étudiés avec un objectif de désenclavement, de liaisons inter quartiers et intercommunales, de développement économique et de l'emploi local.

Porte des Lilas (20ème), en cours d'achèvement avec l'opération Paul Meurice, voisine de la Cité Fougère (QPV), qui comprend un important programme d'activité, de bureaux, de logements familiaux et spécifiques, sociaux et en accession à la propriété, d'équipements publics…

La **ZAC Paul Bourget** (13ème), en QPV, est en cours de travaux. C'est une opération tiroir complexe dans laquelle les ensembles de logements seront réaménagés autour d'un jardin donnant accès au parc Kellermann. Le programme comprend un îlot économique et un hôtel avenue d'Italie, des locaux d'activité le long du périphérique, des plots de logements familiaux et étudiants, des commerces de proximité, un équipement culturel…

ARTICLE 2

OBJECTIFS POURSUIVIS

1 Orientations stratégiques au titre du volet urbain du contrat de ville

Les objectifs, tels que définis dans le protocole, doivent rester en phase avec la stratégie inscrite dans le contrat de ville et en articulation avec les différentes politiques parisiennes. Une réponse globale est nécessaire pour améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité de ces espaces, à la fois sur :

- la diversité de l'habitat, en lien avec le Programme local de l'Habitat et le Plan Climat
- la diversification des fonctions, le développement économique et l'emploi local, dans le cadre de l'Arc de l'Innovation,
- la mobilité des habitants, en tenant compte du PDU, du plan piétons et du plan vélo de la Ville de Paris,
- l'ouverture du quartier et la requalification de l'espace public,
- l'efficacité énergétique et la transition écologique des quartiers,
- la sûreté avec la prévention situationnelle.

2 Des objectifs poursuivis dans une stratégie à 15 ans

Quelle est la vocation des territoires du NPNRU de Paris à long terme ? Quelle place occuperont-ils au sein de la métropole du Grand Paris ? Quelles orientations stratégiques pour ces quartiers à 15 ou 20 ans ?

À 15 ans, un territoire poreux et traversé, relié aux territoires voisins

Les sites du NPNRU de Paris sont situés sur la couronne parisienne, longtemps considérés comme des territoires de services et générateurs de nuisance. Le boulevard périphérique constitue une des frontières les plus visibles de la métropole parisienne. Ses environs ont longtemps été délaissés sur le plan urbain et économique. Ils symbolisent les anciennes fractures administratives, les inégalités sociales et le manque de cohérence de la métropole parisienne. Les sites du NPNRU et tout particulièrement ceux situés aux Portes (Portes du 18ème, Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil, Bédier-Oudiné) où se concentrent les logements sociaux de l'entre-deux-guerres et des années 1960, souffrent d'un manque de mixité fonctionnelle et sociale, d'une faible attractivité, de nombreuses coupures urbaines, de fortes nuisances (pollution, bruit) et d'un déficit d'image.

Les inégalités territoriales, fortes et anciennes au cœur de métropole sur le plan socio-économique ne se résorbent pas et se sont mêmes accentuées sur la période récente. Les revenus des habitants ont augmenté presque deux fois plus vite dans les Hauts-de-Seine et à Paris qu'en Seine-Saint-Denis. Les migrations résidentielles renforcent cette sociologie des territoires : la présence des cadres s'accentue à l'ouest. Dans le NPNRU de la Goutte d'or-sud, le revenu moyen des habitants a augmenté en dix ans, mais il reste très inférieur à la moyenne métropolitaine. Au contraire, les revenus des habitants ont

stagné dans le NPNRU Porte de Bagnolet-Porte de Montreuil. Les cinq quartiers concernés par le NPNRU de Paris ont été marqués par une forte hausse du chômage depuis 2008.

Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil, les Portes du 18ème, Bédier – Oudiné : trois sites au cœur de dynamiques métropolitaines de projets

Paris, au cœur de la métropole, développe depuis 2001 de grands projets à l'interface de son territoire et de celui de ses voisins. Ces projets ont pour ambition de mettre en place des synergies, des continuités et des porosités qui aident au développement urbain de ces territoires longtemps déconsidérés (voir annexe 2-3).

Ainsi, au Nord, entre la Porte d'Aubervilliers et de la Porte Montmartre, ce sont les projets parisiens de Paris Nord- Est qui font écho aux projets sur la plaine Saint-Denis développés par Plaine Commune, avec notamment le prolongement de la ligne 12 du métro jusqu'à la Mairie d'Aubervilliers, la création du pôle universitaire de Condorcet dans la Plaine et l'ouverture de la gare Rosa Parks pour l'arrivée du RER E fin 2015 à la Porte d'Aubervilliers. Ces sites sont ciblés dans le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) comme des zones de densification entre les gares du Nord et de l'Est, le Stade de France, les centres de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

De même, à l'Est, entre la Porte de Montreuil et la Porte de Bagnolet, le site NPNRU s'inscrit dans le pôle de développement de Bagnolet et du bas Montreuil mentionné dans le SDRIF. Enfin au sud-est, le site du NPNRU, entre les Portes de Choisy et de Vitry, s'inscrit dans le grand projet de la Seine Amont mené à la fois dans Paris dans le cadre de l'opération Paris Rive Gauche, à Ivry et à Vitry depuis les bords de Seine jusqu'à la RD 350 en cours de requalification grâce à la nouvelle ligne de tramway en chantier. Ces projets sont également inscrits dans le SDRIF.

Les grands projets d'aménagements et dynamiques métropolitaines à l'œuvre contribuent d'ores et déjà à transformer l'image de ces quartiers. De plus, d'importantes opérations de requalification urbaine et de réhabilitation ont été réalisées ou sont d'ores et déjà programmées dans le secteur Poissonniers-Ney, Croisset- Clignancourt et Binet, comme dans les NPNRU de Porte de Bagnolet-Montreuil et de Bédier-Oudiné.

La vocation des sites du NPNRU, à 15 ans, s'inscrit dans cette dynamique des territoires de la couronne parisienne qu'il s'agit de prolonger et d'amplifier, notamment par la mise en œuvre d'un projet d'ensemble ambitieux : l'Arc de l'innovation. L'objectif est de faire de ces secteurs de frange, de limite, une nouvelle centralité de la Métropole du Grand Paris.

Dans 15 ans, la situation urbaine des territoires aux portes de Paris aura totalement changé. Au Nord, la reconversion de grands sites industriels et logistiques du cœur de la métropole aura effacé la notion de territoires d'interface, aujourd'hui déqualifiés par rapport aux grands pôles de développement du cœur de la métropole. À l'Est et au Sud, l'intensité urbaine qui se sera renforcée sur le pôle Gallieni et à Paris Rive Gauche aura réintégré les sites NPNRU dans un contexte urbain plus favorable à la mixité des fonctions. Ils seront au contraire, au cœur de ces nouveaux pôles urbains, fortement connectés aux transports en commun et à la multiplicité de parcours de liaison requalifiés et créés entre Paris et ses voisins.

Goutte d'Or sud et Orgues de Flandre : deux quartiers dans la ville

Les deux autres quartiers d'intérêt régional du NPNRU, Goutte d'Or sud et Orgues de Flandre, s'inscrivent eux aussi dans une longue série de projets de requalification de quartiers parisiens denses faubouriens fortement rénovés dans les années 1960-1970 (Orgues de Flandre) ou dans les années 1980 (Goutte d'Or) par la création de grands ensembles immobiliers, qui aujourd'hui ne sont pas

suffisamment intégrés dans la ville et qui nécessitent d'intervenir à nouveau pour corriger des dysfonctionnements urbains importants.

Il s'agit de parvenir à rendre lisibles, sécures et avenants les espaces publics et les espaces collectifs ouverts qui sont aujourd'hui enclavés, peu fonctionnels, aux usages inappropriés. Il en est de même des équipements publics qui nécessitent d'être modernisés et mieux intégrés à leur environnement. Par ailleurs, il est nécessaire de réduire la facture énergétique des logements et de mener à bien une rénovation cohérente et globale des bâtiments.

Une offre de transport public renforcée

L'ouverture des quartiers passe par des actions menées dans le champ de la mobilité. La politique développée ces dernières années à Paris favorise les modes actifs (marche à pied, vélo) et les transports collectifs grâce à un meilleur partage de l'espace public, une offre en transports renforcée et des services innovants en matière de mobilité individuelle. Cette politique répond aux orientations du dernier Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Région Ile-de-France, adopté en juin 2014.

Dans les quartiers du NPNRU, l'offre en transports collectifs s'est renforcée sur la période récente par l'arrivée de la ligne 14 à Olympiades et par le tramway des Maréchaux Est, qui est venu combler un déficit en desserte sur la couronne de Paris. Les quartiers de la Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil et des Portes du 18ème ont notamment vu leur desserte renforcée. L'amélioration de l'offre de transport arrive en première position des améliorations récentes perçues par les habitants des quartiers prioritaires, devant l'amélioration de l'état des logements et le développement du commerce. Cette offre se renforcera encore dans les prochaines années contribuant au nouveau positionnement des sites du NPNRU au cœur de la métropole.

D'autres projets de transports profiteront à ces secteurs dans les années à venir (voir annexe 2- 4) :

À court terme (horizon 2020),

- les quartiers Orgues de Flandre et Portes du 18ème bénéficieront du prolongement du tramway des Maréchaux jusqu'à la Porte d'Asnières, de l'ouverture de la gare Rosa Parks du RER E et du prolongement de la ligne 12 à Aubervilliers, mais aussi de l'arrivée du Zen 3 à la Porte de Pantin;
- le quartier Bédier-Oudiné bénéficiera de l'arrivée de la ligne 15 sud du Grand Paris Express et du tramway T9 sur la RD5 reliant Choisy et Paris.

À moyen terme (2025),

- les quartiers Orgues de Flandre, Portes du 18ème bénéficieront de l'arrivée de la ligne 15 nord, du prolongement du tramway des Maréchaux jusqu'à la porte Maillot, du Tram'Y de Saint-Denis jusqu'à la gare Rosa-Parks ;
- le quartier Porte de Bagnolet-Porte de Montreuil du prolongement de la ligne 11 à l'Est ;
- le quartier Bédier-Oudiné du prolongement de la ligne 14 sud, de l'arrivée du TZen Vallée de la Seine à Paris Rive Gauche Porte d'Issy.

À plus long terme (2030),

- le quartier Porte de Bagnolet-Porte de Montreuil bénéficiera des prolongements des métros lignes 9 et 11, et de l'arrivée de la ligne 15 est ;
- le quartier Bédier-Oudiné du prolongement de la ligne 10.

Un boulevard périphérique pacifié et traversable

Malgré la diminution du trafic routier sur la période récente, celui-ci reste élevé dans ces secteurs en particulier sur les grands axes de déplacement : le boulevard périphérique, mais aussi les grandes radiales pénétrant dans Paris, et notamment la rue de la Chapelle – rue Marx-Dormoy, l'avenue de la Porte de Bagnolet, le cours de Vincennes. Le trafic entraîne des nuisances importantes pour les quartiers riverains en termes de bruit comme de pollution. Des actions ont été menées pour y remédier : limitation de la vitesse sur le périphérique à 70 km/h et pose de revêtements phoniques, permettant un gain significatif en matière de bruit. Les études sur l'impact sur la pollution sont en cours.

D'ici 15 ans, d'autres mesures seront engagées pour apaiser le trafic automobile et diminuer les nuisances associées, telles que le développement des voies à 30 km/h, une limitation des axes à 50 km/h, un apaisement du trafic sur les grandes voies radiales ou encore de nouvelles poses de revêtements phoniques. L'évolution du parc automobile et le développement de véhicules moins polluants auront une incidence sur le bruit et la pollution que subissent ceux qui vivent à proximité des axes les plus circulés. Enfin, les projets de nouveaux franchissements qui concernent directement les sites du NPNRU (franchissement du périphérique dans le secteur Python-Duvernois, travaux sur la porte de Montreuil, couverture du périphérique à la gare des Mines, transformation des Portes en places traversantes …) apporteront de la porosité au territoire et permettront d'ouvrir les quartiers aux territoires voisins.

De nouvelles mobilités qui contribuent au désenclavement et au changement d'image des quartiers

En alternative aux transports collectifs, l'essor des nouvelles mobilités contribuera au désenclavement et au changement d'image de ces quartiers. L'essor des déplacements à vélo a surtout été marqué par la mise en service de vélos en libre partage, avec Vélib'. Demain, le développement de l'usage du vélo dans ces secteurs supposera de mettre en œuvre le plan REV et veiller à une coordination des projets d'espace public avec les projets de pistes cyclables (voir annexe 2-5) ; de développer l'offre de stationnement, y compris par des parkings vélos protégés dans l'espace public ; de renforcer l'offre en bornes Vélib' notamment dans le quartier Clignancourt. Le développement de cette offre sera accompagné par des actions d'apprentissage de la mobilité (vélos écoles).

Lancé fin 2011, le service Autolib' de véhicules électriques a connu un développement important à l'échelle de la métropole. Le service compte plus de 1 700 véhicules répartis sur près de 900 stations couvrant Paris et les communes de la Métropole du Grand Paris. Néanmoins, pour les quartiers NPNRU, en particulier pour ceux situés sur la couronne de Paris, l'offre en stations Autolib' n'est pas aussi développée que dans les quartiers centraux. Le développement d'Autolib' dans ces secteurs et également dans les communes en périphérie doit faire partie des axes à encourager dans le cadre des actions du NPNRU.

De nouveaux espaces publics, de nouveaux usages de l'espace public

L'évolution des comportements en matière de mobilité, le développement des circulations douces et des transports collectifs ont contribué à revaloriser le cadre de vie des quartiers. Il en va de même des aménagements récents qui ont eu un impact fort sur l'image de ces secteurs ou de leur environnement proche : la place Stalingrad, le parvis de la gare du Nord, les réaménagements des Maréchaux en lien avec l'arrivée du tramway, les zones 30, l'opération « Paris Respire », la halle Pajol, son jardin et son esplanade, la place de la République et plus anciennement le bassin de la Villette. On peut néanmoins noter qu'à ce jour, seuls les quartiers Goutte d'Or et Bédier ont bénéficié des mesures de « quartiers tranquilles ».

D'ici 15 ans, les quartiers du NPNRU accueilleront d'autres espaces publics et des usages nouveaux, telles que les réflexions sur les rues sportives, les rues végétales, le réaménagement des voies arrière de la ceinture verte le laissent pressentir. La mise en place du plan Paris Piéton s'inscrit dans cette nouvelle ambition de partage de l'espace public pour renforcer et conforter la place du piéton dans une ville ouverte et connectée. Ce dispositif se déclinera par des actions concrètes qui transformeront les quartiers à travers des appropriations nouvelles de l'espace public (parcours urbains, lieux de séjour, espaces de co-construction etc.). Le dispositif de zones 30 sera étendu, en particulier au quartier de la Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil. Il conviendra de poursuivre les actions visant à apaiser le trafic, notamment sur l'axe Chapelle aujourd'hui vécu comme une frontière et qui a vocation à devenir une promenade urbaine, nouvel espace de connexion et de sociabilité entre les quartiers des rives nord et sud.

L'ambition, enfin, est de transformer à terme les Portes de la couronne en places du Grand Paris, constituant de nouvelles centralités fortes à l'échelle de la Métropole. L'ensemble de ces nouveaux aménagements devront répondre à des principes visant à favoriser et diversifier les usages :

- un espace public simple, appropriable : désencombrer le mobilier urbain, réduire la signalétique routière, veiller à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- un espace public participatif et citoyen : des lieux collectifs pour les fêtes de quartier, des lieux d'interventions artistiques et associatives, des lieux de coproduction de l'espace public, des places de quartiers et des lieux singuliers ;
- des usages nouveaux pour une ville ouverte, créative et ludique : développer les rues sportives, les rues calmes, les lieux de promenade (itinéraire, nouvelles formes d'assises), les rues aux habitants ;
- une plus grande place donnée au végétal et à l'eau en ville : des murs végétalisés, des rues plantées (pleine terre), des espaces pour le jardinage urbain et pour réduire les ilots de chaleur.

Un territoire attractif, générateur de développement économique et d'emplois pérennes pour ses habitants

Des quartiers souffrant aujourd'hui d'un manque de mixité fonctionnelle et d'une faible attractivité

Les quartiers du NPNRU, dans l'ensemble très peuplés, manquent d'activités économiques, qu'il s'agisse de commerces ou d'entreprises (qui génèrent une clientèle locale, soutiennent le dynamisme commercial, et génèrent de l'emploi). À dominante résidentielle, ils souffrent plus largement d'un manque de mixité fonctionnelle et d'une activité économique faible ou inexistante (voir annexe 2-14). En matière de commerce, les quartiers manquent de commerces alimentaires ou de services de proximité, au-delà d'une carence globale en locaux commerciaux. À l'échelle de la métropole, ces secteurs pâtissent d'une stigmatisation qui agit comme un frein à la mobilité et à l'emploi. Le taux de chômage y est élevé (voir annexe 2-10) et les niveaux de qualification particulièrement faibles : près de la moitié des habitants de 15 ans ou plus sont sans diplôme (voir annexe 2-7).

Dans le même temps, ces quartiers partagent de mêmes atouts que sont la jeunesse (un tiers des habitants a moins de 25 ans), la créativité, la diversité culturelle, la proximité des centralités économiques. Des activités en lien avec la nouvelle économie s'y sont développées ces dernières années. À l'échelle de la métropole, ces secteurs en bordure de Paris offrent des opportunités foncières et des espaces mutables pour fabriquer la ville de demain.

À 15 ans, une attractivité nouvelle par le développement d'activités innovantes, en lien avec la dynamique de l'Arc de l'innovation

Le projet d'Arc de l'innovation (voir annexe 2-13) répond à un triple défi, celui du développement économique, de la transformation urbaine et de la création d'emplois dans les quartiers populaires situés de part et d'autre du boulevard périphérique. A l'heure du Grand Paris, les portes de Paris deviennent des centralités urbaines dont il faut accompagner l'émergence et exploiter les potentiels. Dans un grand arc est allant de la Porte Pouchet à la Porte de Vanves, à l'intérieur de la nouvelle rocade du Grand Paris Express, les communautés d'agglomérations de Plaine Commune, Est Ensemble, Seine-Amont, Val-de-Bièvre, la Ville de Paris et plusieurs communes font le choix d'accompagner la transformation de ces quartiers en s'engageant dans une stratégie globale et partagée qui repose sur l'innovation économique, sociale et sociétale, urbaine comme levier du changement. La démarche s'appuie sur les nombreux lieux et acteurs innovants qui contribuent déjà à mettre en place un modèle différent et complémentaire à celui des grands quartiers d'emplois de l'Ouest parisien. La démarche s'appuiera également sur les atouts de ces quartiers : jeunesse, mixité, savoir-faire spécifiques, patrimoine, disponibilités foncières. L'Arc facilitera la mise en place d'une communauté d'acteurs et favorisera l'implantation de projets innovants et l'expérimentation de nouvelles solutions pour concrétiser et promouvoir l'innovation sous toutes ses formes, modifiant la place et l'image de ce territoire dans la Métropole du Grand Paris, y compris à l'international, et les modalités de coopération.

Au-delà, à travers ce projet, le développement économique et l'innovation deviennent des déclencheurs d'améliorations urbaines et sociales d'envergure. Il inclut en effet des actions dans le champ économique (incubateurs, soutien aux PME PMI, nouvelles formes d'industries) mais intègre aussi des actions dans les champs social et urbain, sur l'espace public et en matière de rénovation du bâti, avec l'idée de développer des expérimentations, des co-constructions de projets, des montages fonciers et des modes de financements nouveaux.

À 15 ans, cet Arc qui concerne les 5 sites du NPNRU, accueillera des locaux innovants, des lieux de recherche, d'enseignement mais aussi d'hébergement et de nouvelles formes de commerces. Il intègrera des surfaces liées à un nouveau paradigme économique : l'économie du partage, l'économie circulaire et l'économie collaborative. L'économie circulaire modifie les manières de construire le territoire et de l'habiter : tout déchet devient une ressource grâce au recyclage, à l'énergie de récupération, au réemploi des matériaux, à la mutualisation des biens entre habitants d'un quartier. La fabrication et l'industrie reviennent en milieu urbain, sous une forme nouvelle. Les secteurs urbains redeviennent productifs en matière d'énergie et d'agriculture.

Le réseau de sites développés, sur le territoire parisien et celui des communes limitrophes, se conçoit comme un tout, une offre complémentaire et non comme des initiatives séparées voire concurrentes. Hier territoires de frange, ces quartiers deviennent des interfaces dynamiques et créatrices de lien. Le développement économique impulsé par ce projet d'ensemble est « endogène », créateur d'emplois locaux. Ce développement se devra de profiter aux habitants et notamment aux jeunes des quartiers.

La dimension portante de l'Arc de l'innovation consiste à ouvrir davantage Paris vers ses voisins, de construire avec eux cette démarche pour promouvoir et expérimenter l'innovation sur des territoires plus larges. La Ville de Paris a choisi de décliner de façon volontariste sur l'Arc de l'Innovation les orientations de la Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation (SDREI), à travers des politiques contractuelles, des démarches partenariales et les dispositifs qui pourront cibler ces territoires. Les politiques publiques de la Ville de Paris et des communes limitrophes peuvent ainsi s'accorder pour faire de cet enchaînement de quartiers populaires un formidable vecteur d'opportunités pour ses habitants et pour la métropole dans son ensemble.

Un projet territorial intégré

À l'image du projet porté par la Ville dans le cadre du programme des Investissements territoriaux intégrés (ITI), les politiques métropolitaines sont un enjeu important pour la cohésion de la future métropole. Paris a élaboré un projet territorial intégré pour les quartiers défavorisés des 18ème, 19ème et 20ème arrondissements, en coordination avec Est Ensemble. Fortes d'une coopération engagée en 2013, les deux collectivités ont choisi de la renforcer en présentant des projets ayant des retombées de part et d'autre de la frontière du boulevard périphérique. Leur développement est en outre un enjeu important pour la cohésion de la future métropole. Développement de filières économiques, programme de lutte contre les discriminations, actions de formation, soutien à l'emploi des femmes, création d'équipements de proximité innovants, développement de parcours d'insertion, formation au numérique…

La candidature de la Ville de Paris au Programme d'Investissements d'Avenir « Ville de demain », avec l'objectif d'inventer un nouveau modèle urbain, sera la plateforme urbaine des démarches d'innovation sociales entreprises dans la démarche ITI. Le développement de ce territoire constitue en effet un laboratoire, un démonstrateur pour les politiques métropolitaines. Afin de garantir la réussite de cette démarche, Paris a fédéré des opérateurs publics et privés dont l'expertise et les savoir-faire sont reconnus. Elle souhaite développer sur ce territoire de franges des projets démonstrateurs et exemplaires de ce que pourra être la « Ville de Demain » et devenir ainsi une EcoCité. Cette stratégie vise à repositionner ce territoire de frange au cœur d'une géographie métropolitaine dynamique et est axée sur quatre dynamiques : l'économie circulaire, l'urbanisme intelligent, la trame verte et les continuités urbaines.

Le caractère partenarial de l'Arc de l'Innovation s'illustre également avec un grand projet emblématique, le projet de quartier Universitaire international du Grand Paris (QUIGP). Le Quartier Universitaire est le projet d'un territoire métropolitain en construction, à cheval entre la Plaine-Saint-Denis, territoire de la culture et de la création, et le secteur Paris Nord-est, opération majeure de requalification d'anciens sites industriels et logistiques. Profondément inscrit dans la dynamique du Grand Paris, le QUIGP s'appuie sur les énergies locales déployées et propose un lieu de vie étudiante intégré à la ville, fondé sur les principes de mutualisation et de mise en réseau des ressources, matérielles et immatérielles. La Ville de Paris, l'agglomération Plaine Commune et l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France travaillent ensemble sur ce projet emblématique, transcendant les frontières administratives actuelles et rassemblant les acteurs institutionnels et la société civile. Cette démarche fait l'objet d'une demande de financement EcoCité à part, articulée aux candidatures des deux collectivités.

Des quartiers bénéficiant d'une nouvelle vitalité économique de proximité

À 15 ans, ces secteurs bénéficieront de la politique développée par la municipalité qui cible des secteurs d'intervention prioritaire. Elle intègre un ensemble d'actions sur les locaux des bailleurs sociaux et sur ceux des propriétaires privés. Sur l'ensemble des secteurs en NPNRU, les locaux en rez-de-chaussée appartiennent en grande majorité à des bailleurs sociaux. Des dispositifs existent pour améliorer la commercialisation et l'attribution de ces locaux, avec notamment la mise en ligne des locaux vacants pour faciliter la recherche. La volonté est de créer, à l'avenir, une structure de coopération qui réunirait les bailleurs sociaux sous une direction unique. Cette structure constituera la porte d'entrée des commerçants et des entrepreneurs recherchant un local sur l'ensemble du territoire parisien et sera chargée des attributions, en veillant à la cohérence de l'offre et au respect de la mise en œuvre de la politique de revitalisation des pieds d'immeuble. En outre, la Ville de Paris a mis en œuvre avec les bailleurs sociaux un partenariat visant à les accompagner dans la rénovation des locaux commerciaux.

A la Goutte d'Or, la mise en œuvre d'un Contrat de Revitalisation artisanale et Commerciale (CRC) permettra à l'exemple des dispositifs « Vital'Quartier » de préempter les locaux commerciaux pour en implanter de nouveaux plus en adéquation avec les besoins de la population.

Les projets développés dans le NPNRU seront attachés à ne pas créer de nouveaux logements en rez-de-chaussée sur rue pour laisser place à toutes sortes de locaux destinés aux services à la population, aux commerces, aux locaux de travail, qui participeront également à l'animation locale.

Enfin, le commerce doit lui aussi s'adapter aux transformations numériques de la société et, au-delà du e- commerce, intégrer les nouvelles technologies comme des potentialités de développement, afin de pérenniser leur activité « physique ». Le développement de cette nouvelle économie de proximité permettra de favoriser le lien social et dessiner le tissu urbain ; l'occupation active des pieds d'immeubles contribue à pacifier la vie du quartier.

Une intensification des usages et des fonctions des lieux, espaces publics et équipements

D'ici 15 ans, la transformation des espaces publics, des lieux collectifs, des équipements et des rez-de-chaussée des immeubles aura renforcé leur attractivité vis à vis des habitants des quartiers, et selon les cas des Parisiens dans leur ensemble et/ou des habitants des territoires limitrophes. Les rez-de-chaussée aux façades aveugles auront été supprimés au profit de locaux de travail et de commerces, les équipements auront été requalifiés, ce qui suppose d'améliorer leur ouverture, leur visibilité et la qualité des cheminements, de travailler les seuils entre les équipements et l'espace public, de redessiner les rues, les passages et les jardins en les rendant lisibles, sécures et dotés de services aux habitants.

À l'image du CentQuatre, des équipements emblématiques pourraient être développés dans les quartiers, mixtes dans leurs fonctions et dans les publics accueillis, ouverts et libres dans leur fonctionnement, répondant aux besoins des habitants tout en attirant une population nouvelle contribuant à faire de ces quartiers de nouvelles centralités à l'échelle de Paris et de la métropole.

Tous ces changements interviennent dans un mouvement commun de mixité et de pluralité qui peut s'exprimer à l'échelle du bâtiment : le bâtiment devient plus intelligent, il produit, échange de l'énergie et des données avec son environnement.

Des quartiers plus mixtes socialement, par la politique du logement

L'objectif premier du NPNRU est de renforcer l'attractivité des territoires d'interface en diversifiant leur parc de logement. En effet, une large majorité du parc de logements de ces quartiers est constitué de logements sociaux (voir annexe 2-15). La demande en logement social qui s'y exprime est forte puisqu'elle concerne plus de 20% des ménages. Le nombre et la part des demandeurs de logement social n'ont cessé de croitre depuis 2005, première année de disponibilité des données. Les loyers des logements du parc locatif social situés dans le périmètre des NPNRU sont par ailleurs plus faibles en moyenne que les loyers des logements de l'ensemble du parc locatif social.

Plus de 2 000 logements sociaux SRU ont été financés dans l'ensemble des PNRU entre 2001 et 2013, dont une part importante de logement social intermédiaire (PLS, 42%) ou très sociaux (PLAI, 35%). Le Programme Local de l'Habitat de la Ville de Paris (2011-2016), adopté en mars 2011 et modifié par le Conseil de Paris en février 2015, préconise des actions et des dispositifs qui permettront la réalisation de certains des objectifs visés par le NPNRU.

La volonté de la Ville d'élargir et d'adapter l'offre de logements (en moyenne de 7.000 à 7.500 logements sociaux par an et de 2500 à 3000 logements privés sur la mandature) à la diversité des besoins tout en veillant à une répartition plus équilibrée des logements sociaux sur l'ensemble du

territoire et à la diversification de l'offre résidentielle dans les quartiers du NPNRU constitue l'un des leviers principaux pour la mixité sociale. Cette politique est renforcée par un encadrement des mutations au sein du parc social et des pratiques d'attribution rénovées pour favoriser les parcours résidentiels et limiter la concentration de ménages à faibles ressources dans ces quartiers.

De 2011 à fin 2016, le développement de l'offre de logements sociaux à l'échelle de la Ville se fonde sur le principe d'un équilibre entre les différentes catégories de logements proposés (30% en PLA I, 40% en PLUS et 30% en PLS), modulé en fonction du besoin de rééquilibrage territorial de l'offre de logements sociaux. Ainsi, dans les arrondissements à plus de 25% de logements sociaux, ce qui est le cas de ceux des secteurs NPNRU, la priorité sera donnée à la réalisation de PLS. L'enjeu de la mixité sociale s'applique également à chacun des programmes immobiliers privés en zone de déficit. En outre, toujours dans un souci de mixité sociale, le PLH préconise également que dans les nouvelles opérations d'aménagement, 20% des surfaces de logements créées devront être affectées au logement intermédiaire (statut instauré par l'ordonnance du 21 février 2014), sans porter atteinte aux logements sociaux programmés.

Par ailleurs, afin de permettre une plus grande fluidité dans le parcours résidentiel des ménages du parc social et une meilleure adéquation du logement à la situation familiale, les changements d'appartement sont facilités. Ainsi, une charte sur les mutations au sein du parc social a été adoptée par le Conseil de Paris et approuvée par les principaux bailleurs sociaux, la Ville et l'Etat. L'objectif étant d'atteindre 25% de mutations par ce biais. Ces mutations devront pouvoir être mises en œuvre en interbailleurs et entre réservataires différents (Ville, État, et ultérieurement Action Logement et les autres réservataires)

Dans un souci de maintenir les classes moyennes dans les quartiers prioritaires et de préserver ainsi la mixité sociale, le PLH instaure également l'exonération du supplément de loyer de solidarité (SLS) dans ces secteurs. En outre, depuis le 1er janvier 2010, la Ville a souhaité moduler l'application du SLS dans l'ensemble du parc de logements sociaux gérés par les bailleurs liés à la Ville (Paris Habitat OPH, RIVP, Elogie, SIEMP), toujours pour y favoriser le maintien des classes moyennes. Il a été demandé à ces bailleurs (représentant 80% du parc HLM parisien) d'appliquer les mesures prévues par la règlementation relative aux conventions d'utilité sociale. Le but étant d'éviter que les ménages dont les revenus dépassent les plafonds de 20 à 50% ne voient leur quittance exploser parfois de plus de 50% en 1 an.

L'enjeu est également de diversifier les types d'occupation des logements sociaux et intermédiaires par la construction et l'affectation des bâtiments existants à l'occasion de leur rénovation à d'autres catégories d'habitants, en particulier les étudiants et les jeunes. Les Portes du 18e, sont particulièrement concernées en raison de la proximité du pôle Condorcet et des implantations universitaires de la porte de Clignancourt. Il en est de même du site Bédier-Oudiné situé tout près du nouveau pôle universitaire de Paris Rive Gauche.

Enfin, conformément à la convention prévue à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui doit définir les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, un suivi régulier de l'évolution sociale des quartiers du NPNRU sera conduit. Cette action permettra de mieux appréhender les évolutions sociologiques des quartiers, d'agir sur leurs équilibres et de développer des stratégies pour identifier et prévenir les phénomènes croissants de précarisation.

Un parc réhabilité et requalifié offrant de meilleures conditions de vie

Le PLH prévoit que les opérations d'amélioration du parc soient conduites en recherchant un haut niveau de performance environnementale. Le parc de logements sociaux de ces quartiers, dans ses différentes composantes, continuera de faire l'objet d'opérations de rénovation et de réhabilitation

(ensembles sociaux des années 1950- 1960, ensembles de logements HBM, copropriétés, améliorations des caractéristiques thermiques des bâtiments) en tenant compte de leur dimension sociale et patrimoniale. De même, les actions d'accompagnement à la réhabilitation des logements du parc privé seront poursuivies (Orgues de Flandre), pour accompagner la rénovation thermique des copropriétés privées dont les habitants sont en situation de précarité énergétique.

Des actions destinées à clarifier le statut et la gestion des espaces, en lien avec les bailleurs sociaux et les copropriétés privées, seront menées afin de favoriser l'amélioration du cadre de vie. Les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP), associant les habitants, qui visent à assurer un environnement de qualité (propre, sécurisé, bien entretenu, fonctionnel et agréable à vivre) qui se sont développées et concernent déjà certains sites (Orgues de Flandre, Bédier) seront généralisées à l'ensemble des quartiers.

Un territoire requalifié par la prise en compte de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

Depuis l'adoption par le Conseil de Paris du plan Biodiversité et du plan Climat, tous les projets parisiens ont en commun une préoccupation forte de maintien et de renforcement de la biodiversité, de prise en compte des îlots de chaleur et de la nécessaire adaptation de la ville au changement climatique. Dans le contexte urbain particulier des quartiers NPNRU situés aux Portes, au sein de la ceinture verte de Paris, à proximité du boulevard périphérique et d'échangeurs imposants tel celui de la Porte de Bagnolet, ces enjeux prennent une acuité encore plus forte.

Les continuités écologiques et la biodiversité sont désormais des objectifs constants au sein des projets d'aménagement comme dans la gestion quotidienne des jardins et parcs publics. Cette politique s'inscrit dans les attendus du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce schéma signale, dans ses documents graphiques, l'importance de plusieurs éléments à proximité immédiate des sites NPNRU des portes de Paris :

- des liaisons reconnues pour leur intérêt écologique : au Nord, à l'Est et au Sud-Est, le site de la Petite Ceinture ferroviaire ; à l'Est, la liaison entre le cimetière du Père Lachaise et le Parc départemental Jean-Moulin-Les Guilands à Bagnolet ;
- des secteurs reconnus pour leur intérêt écologique : au Nord, le cimetière de Pantin et le Parc de la Villette ; à l'Est : le cimetière du Père Lachaise et le Parc départemental Jean-Moulin-Les Guilands ; au Sud-Est, le cimetière d'Ivry.

Le Plan Biodiversité voté par le Conseil de Paris en 2011 assigne des objectifs spécifiques à la ceinture verte de Paris en matière de renforcement de la biodiversité et des continuités écologiques. Depuis juillet 2016, le PLU prévoit l'obligation de végétaliser les toitures, incite à végétaliser les murs et à gérer les eaux pluviales à la parcelle pour minimiser au maximum leur rejet dans le réseau d'assainissement. Le « plan pluie » de la Ville de Paris en préparation ira également dans ce sens.

La ceinture verte, l'une des continuités écologiques majeures à restaurer et à requalifier au sein de la trame verte et bleue métropolitaine (voir annexe 2-17)

La requalification de la ceinture verte (voir annexe 2-18) passe par un faisceau d'actions, à conduire ensemble :

- la transformation en parcs sportifs des stades et des centres situés entre les boulevards des maréchaux et le boulevard périphérique est un objectif sur l'ensemble des sites situés aux portes de Paris : les centres sportifs des Poissonniers et Dauvin aux Portes du 18ème, les

centres Louis-Lumière et Maryse Hilsz dans le secteur Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil et le stade Boutroux dans le secteur Bédier – Oudiné.
- la transformation des voies publiques de la ceinture verte en rues végétalisées,
- l'intégration au projet de ceinture verte des talus et bas-côtés plantés aux abords immédiats du boulevard périphérique,
- la végétalisation des toits, des murs et des clôtures,
- la transformation des espaces verts des HBM. Cette action contribue par ailleurs à renouveler le projet social d'origine de ces grands ensembles, en développant de nouveaux services et de nouvelles pratiques collectives (jardins partagés, agriculture urbaine…).

Les interventions sur la ceinture verte visent aussi à diversifier et multiplier les pratiques sportives et de loisirs, en les ouvrant à toutes les générations et à davantage de mixité filles – garçons / femmes – hommes.

Enfin, l'ouverture au public de plusieurs tronçons de la Petite ceinture ferroviaire contribuera à la requalification de la ceinture verte qu'elle traverse. Cette politique conjointe de la Ville de Paris et de la SNCF viendra renforcer les activités de loisirs de la ceinture verte déjà existantes, notamment les jardins partagés qui y sont été installés depuis quelques années, dans un environnement « naturel » dont les qualités écologiques sont largement reconnues.

A 15 ans, la présence de la nature aura ainsi été renforcée, la ceinture verte constituera « un îlot de fraicheur » dans Paris. La petite ceinture sera ouverte au public et accueillera de nombreux usages développés et coproduits avec les habitants. Les nouveaux bâtiments auront été conçus en intégrant la présence de la végétation sur les toitures et les murs, les sols des cours seront poreux et accueilleront les nouveaux systèmes de gestion des eaux pluviales limitant les rejets dans le réseau d'assainissement et destinés à des réutilisations multiples.

Un territoire qui doit contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre (voir annexe 2-19)

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un enjeu planétaire qui doit être décliné sur l'ensemble des actions. L'objectif de réduction se décline à différentes échelles : facteur 4 ou division par 4 des émissions de GES entre 1990 et 2050 au niveau national, paquet énergie climat (ou paquet 3x20, soit -20% d'émissions des GES, -20% de consommations en énergie, +20% d'énergie renouvelable ou de récupération) à l'échelle européenne, porté à 3x25 pour le territoire parisien par le plan climat énergie parisien (adopté en 2007 et confirmé en 2012).

Les consommations énergétiques liées au bâti jouent un rôle primordial, à côté de celles liées aux transports. Elles représentent 65 % de la consommation énergétique totale en incluant transports terrestres et industrie (moyenne régionale). Les faibles niveaux de consommation énergétiques des constructions neuves, associés à un faible taux de renouvellement urbain font que la très grande majorité des consommations (et des émissions de gaz à effet de serre) seront le fait à l'avenir de bâtiments déjà construits. C'est pour cela que la question de la rénovation thermique des bâtiments et leur capacité à accompagner l'essor des énergies renouvelables et de récupération constituent des axes structurants, en sus du facteur comportemental et des évolutions au fil de l'eau de leurs systèmes de chauffage, pour accompagner la politique de réduction de la consommation en énergie et des émissions de GES.

Des rénovations thermiques adaptées à l'architecture des bâtiments

Pour autant, l'atteinte de ces objectifs doit pouvoir s'adapter aux caractéristiques du cadre bâti, en tenant compte des aspects patrimoniaux et techniques des bâtiments. Il ne s'agit pas de traiter de la même manière les bâtiments anciens (construits avant 1945) et ceux de l'après-guerre (1945-74),

période de construction de bâtiments particulièrement énergivores. Les premiers pourraient ainsi faire l'objet d'isolation thermique extérieure sur leur déroulé sur cours et d'actions intérieures en ce qui concerne les façades sur rue ; les seconds bénéficier plus largement d'action d'isolation thermique extérieure. Le cas des HBM, construits durant l'entre-deux-guerres, et assez largement représenté dans les secteurs NPNRU de la couronne parisienne, est encore autre, nombre d'entre eux présentant un caractère patrimonial qui exclut toute action extérieure. Les actions de rénovations thermiques pourraient alors porter davantage sur l'intérieur en lien avec l'optimisation des systèmes de chauffage et d'aération.

Un bâti énergivore devenu producteur d'énergie

L'autre axe d'action repose sur l'essor des énergies renouvelables et de récupération tant à une échelle locale avec des productions locales (solaire thermique, solaire photovoltaïque, géothermie de minime importance, valorisation d'énergie fatale/grise, etc.) qu'à une échelle plus large, grâce au verdissement des réseaux énergétiques (en premier lieu les réseaux de chaleur, mais aussi les réseaux de gaz et d'électricité). Les productions locales pourraient ainsi être réintroduites dans les réseaux locaux, à l'échelle du bâtiment et/ou redistribuées aux alentours via la mise en place de boucles locales d'énergie, de petits réseaux énergétiques, capable de valoriser certains bâtiments productifs, voire à énergie positive (une centrale solaire en toiture d'équipement par exemple) mais aussi de permettre une mutualisation des besoins énergétiques (évacuation de la chaleur d'un bâtiment tertiaire récent vers un bâtiment résidentiel contigu par exemple). Ces boucles locales pourraient aussi être connectées au réseau de chaleur afin d'assurer un appoint énergétique, voire une solution de secours en cas de besoin.

Un bâti existant transformé pour plus de résilience face aux épisodes climatiques extrêmes

Au final, les bâtiments des secteurs NPRNU devront évoluer afin de réduire leur empreinte carbone. Ils devront aussi évoluer pour s'adapter aux conséquences déjà prévisibles aujourd'hui des évolutions climatiques, lesquelles prévoient pour tous les scénarios à un horizon proche (2030-2050) une intensification croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, avec pour Paris, une intensification des canicules estivales à l'instar de l'épisode 2003 qui pourrait constituer l'été « normal » d'ici 2050. Cette adaptation passera par une végétalisation forte des espaces privés et publics afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain. D'autres solutions comme les façades végétalisées ou un renforcement de la présence de l'eau pourraient également apporter un surplus de confort durant les périodes de fortes chaleurs. À noter que l'essor de productions locales d'énergie comme la géothermie de minime importance permettrait aussi d'assurer du rafraichissement sans autre cout énergétique que celui de la circulation des fluides.

L'objectif de renforcement de la présence de la nature est particulièrement important dans le contexte parisien marqué par la fréquence du phénomène des îlots de chaleur urbains et le risque que les canicules font peser sur la santé des habitants. Dans les secteurs d'habitat très dense que sont les HBM mais aussi dans les quartiers anciens peu propices à la présence de la végétation, des actions volontaristes sont nécessaires. Elles passent par des obligations d'actions pour les gestionnaires de parcs de logements, les promoteurs, les services techniques.

Une amélioration de la qualité de l'air aux abords du boulevard périphérique

L'autre secteur émetteur de GES, les transports, effectuera aussi sa mue vers des modes plus vertueux. En effet, la sortie du diesel, déjà programmée à Paris d'ici 2020, la réduction des niveaux de pollution générale des véhicules et la mutation de la mobilité (davantage d'auto-partage, de services en libre-service, mais aussi l'accroissement de modes actifs) constitueront autant de leviers qui permettront

d'émettre non seulement moins de GES mais aussi d'améliorer la qualité de l'air en particulier aux abords du périphérique, mais aussi aux abords des sites NPNRU situés davantage dans Paris.

Dans 15 ans, le cadre bâti sera en partie transformé, avec pour objectif premier la réduction de son empreinte carbone et sa résilience aux évolutions climatiques en cours. Moins dépendant des énergies fossiles, ces secteurs seront aussi moins tributaires des fluctuations inhérentes aux cours de l'énergie. Plus résilient, ces secteurs connaîtront un développement accru de la végétalisation qui améliorera aussi le cadre de vie de ses habitants.

3 Les objectifs en matière de renouvellement urbain et le programme de travail à conduire durant la préfiguration des futures conventions

Les axes principaux du projet porté par la Ville, décrits ci-dessous, font l'objet d'une représentation cartographique en annexe 3).

PORTE DE BAGNOLET - PORTE DE MONTREUIL

Le secteur Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil est un territoire à grands enjeux sur lequel se développent de façon concomitante deux projets d'aménagement : Python-Duvernois et Porte de Montreuil. Bien que ces deux projets puissent faire l'objet d'une différenciation pour certaines études, l'ambition de la Ville est bien de travailler à un projet unique et intégré, s'appuyant sur les atouts du quartier (tramway, ceinture verte, équipements sportifs d'envergure parisienne, situation dans la métropole) et permettant l'émergence d'une vision urbaine globale et cohérente sur l'ensemble du secteur réduisant l'enclavement et l'isolement physique et social du quartier.

Cette ambition vise d'une part à offrir de meilleures conditions de vie aux habitants et regagner leur confiance et d'autre part à transformer durablement le quartier grâce à une plus grande cohérence urbaine, à une requalification des liaisons entre Paris et les communes voisines par la promotion d'une mobilité plus inclusive et à la création de nouvelles fonctions urbaines attractives et créatrices de centralité, de proximité et de mixité urbaine et fonctionnelle.

Il s'agit donc d'interroger le contexte urbain et l'habitabilité des différents lieux pour permettre de définir une stratégie acceptable au regard des contraintes du secteur tout en préservant et en amplifiant l'identité spécifique de la « ceinture verte » et en prenant en compte les projets de développement de Bagnolet et Montreuil.

Le projet prévoit la diversification fonctionnelle de ce territoire au cœur de la métropole du Grand Paris et bien desservi par les infrastructures de transport, par l'implantation d'activités économiques attractives et créatrices d'emplois pour les habitants, la rénovation impérative des logements sociaux de Python-Duvernois, la rénovation thermique des ensembles HBM conjuguée à la diversification de l'offre de logements pour une plus grande mixité sociale. Le désenclavement des quartiers par la suppression des barrières et la reconfiguration des espaces sportifs pour les adapter aux usages et aux pratiques souhaités par les habitants, la requalification de l'espace public comme la création d'un parcours paysager entre les sous-quartiers, et l'amélioration des équipements seront un vecteur important de changement d'image du quartier et un support essentiel d'actions au service de la cohésion sociale.

La question des enjeux autoroutiers et du lien avec les infrastructures doit être abordé sous l'angle prospectif d'une évolution du boulevard périphérique ainsi que sous l'angle d'une clarification des transitions entre le réseau autoroutier et le réseau urbain, et de l'amélioration des traversées. En ce sens, le projet d'aménagement de la Porte de Montreuil répond à l'ambition de transformer le paysage

urbain de cette porte, composée d'un anneau routier largement surdimensionné, en place du Grand Paris.

Il s'agit donc de mener une réflexion approfondie sur l'axe faubourien historique à recréer entre Paris et Montreuil, les usages et l'appropriation des espaces publics alentours et la reconquête de délaissés favorisant l'émergence d'un nouveau pôle économique s'inscrivant dans l'Arc de l'innovation et renforçant le lien commercial et l'occupation des pieds d'immeuble entre la rue d'Avron coté Paris et la rue de Paris coté Montreuil.

Les objectifs de renouvellement urbain sont les suivants :

Offrir de meilleures conditions de vie par la résidentialisation, la réhabilitation et la diversification de l'habitat, par :

- la rénovation impérative des logements sociaux des sites Python-Duvernois et Porte de Montreuil ;
- la poursuite de la politique de rénovation des ensembles de logements HBM ;
- la diversification de l'offre de logements afin d'encourager davantage de mixité sociale.

Bâtir un véritable quartier par la reconfiguration des espaces et la redéfinition de leur usage, par :

- le désenclavement du quartier Python – Duvernois par une reconfiguration des espaces et la création de nouveaux liens avec les communes voisines ;
- la requalification d'une porte d'entrée métropolitaine pour transformer la Porte de Montreuil en place métropolitaine du Grand Paris ;
- un nouveau parcours paysager comme lien entre les cinq sous-quartiers ;
- des équipements et des espaces publics, gages d'une nouvelle image pour le quartier ;
- une mise en valeur de la « ceinture verte » et de son identité sportive et paysagère par une offre sportive et de loisirs enrichie ;
- une exigence en termes de qualité environnementale et de santé publique dans une démarche de développement durable ;
- l'inversion du regard sur le territoire et l'effacement des frontières symboliques ;
- la concertation sur le renouveau du quartier comme vecteur de solidarité et de lien social.

Accompagner de nouvelles mobilités :

- favoriser la mobilité, qui contribuera au désenclavement du quartier et à son insertion dans la ville.
- L'impact du tramway sur les nouvelles pratiques des habitants et sur les mouvements entre Paris et les quartiers limitrophes pose la question de la mobilité à une autre échelle, celle aussi des grands équipements de part et d'autre du boulevard périphérique, notamment le grand parc à Bagnolet, le centre commercial, la gare routière,...

Faire émerger les conditions d'une ville connectée et intelligente s'appuyant sur un pôle de développement économique en lien avec les villes de Bagnolet et Montreuil intégré à l'Arc de l'innovation :

- produire une identité de quartier et un dynamisme local fort en s'appuyant sur le renouvellement des activités ;
- développer de nouveaux usages tels que l'économie circulaire ou l'économie sociale et solidaire en s'appuyant notamment sur le projet de renouvellement des puces de la Porte de Montreuil ;
- créer une nouvelle centralité à l'est de Paris par l'émergence d'acteurs économiques vecteurs d'innovation et de recherche et par l'implantation de commerces en pieds d'immeubles ;

- agir simultanément sur l'offre et sur la demande d'emploi et favoriser l'emploi local au sein des quartiers.

Accompagner la jeunesse dans leur projet de vie

- un réseau associatif structurant par une présence et une visibilité accrue ;
- l'implication des acteurs éducatifs et associatifs : conditions de réussite de la jeunesse, notamment dans le cadre des dispositifs prévus au contrat de Ville de Paris et au contrat de territoire, afin de lutter contre le décrochage et l'évitement scolaire.

BEDIER - OUDINE

Le projet de renouvellement urbain porté par la Ville de Paris se décline selon les axes principaux suivants, qu'il est prévu d'inscrire et d'impulser à travers la refonte de l'actuelle ZAC Bédier et son élargissement au nouveau territoire opérationnel Bédier – Oudiné :

Désenclaver et renouveler l'espace urbain

- rénover et diversifier le parc résidentiel par une densification mesurée. Ces actions s'accompagneront de la remise à niveau environnementale conforme au Plan Climat de certains immeubles par les bailleurs sociaux Paris-Habitat et Elogie, et d'une réflexion sur une meilleure insertion urbaine du mur anti-bruit du boulevard périphérique ;
- repenser le maillage viaire et la composition urbaine pour irriguer le quartier et l'intégrer dans son environnement. La création de voies nouvelles permettra de repenser et d'améliorer les parcours, de fractionner les vastes îlots enclavés et d'ouvrir sur l'espace public de nouvelles façades qualitatives et favorisant l'animation et le sentiment de sécurité;
- étudier spécifiquement les possibilités d'évolution du bâtiment BCDE dans le cadre de cette recomposition et définir un calendrier opérationnel cohérent avec les interventions précédemment conduites sur cet ensemble ;
- étudier les impacts éventuels de la recomposition du quartier sur la barre Oudiné.
- améliorer et renforcer l'offre en espaces verts de qualité. Cet objectif se déclinera par des voies d'interventions multiples : valorisation et renforcement du patrimoine végétal sur l'espace public, valorisation des espaces arborés au sud du stade Boutroux à travers un projet à préciser de meilleure ouverture à des usages publics et d'inscription dans un maillage piéton, poursuite du réaménagement du jardin Boutroux sur des emprises à fort enjeu social (jardin partagé, aire de pique-nique), création d'un espace végétalisé sur le site Oudiné selon des modalités de fonctionnement à étudier pour garantir son bon fonctionnement.
- s'inscrire en continuité avec le projet en cours sur le secteur Bédier et les premières orientations lancées par Elogie sur le secteur Oudiné pour garantir une action cohérente sur la durée et compréhensible par les habitants.

Développer la mixité fonctionnelle pour dynamiser le quartier et développer des synergies avec son environnement :

- favoriser le développement économique dans le cadre d'une programmation dédiée à étudier dans des lieux permettant l'interconnexion avec les nouveaux quartiers de Paris Rive Gauche et la commune d'Ivry sur Seine
- favoriser l'implantation diffuse de commerces et d'activités au rez-de-chaussée des immeubles pour - répondre au plus près aux besoins locaux et s'inscrire dans le fonctionnement quotidien du quartier.

- identifier des porteurs de projet susceptibles d'accompagner ou d'enrichir cette démarche le plus en amont possible afin de proposer un projet urbain en adéquation avec les attentes des acteurs économiques.

Favoriser l'amélioration et la pacification du contexte social :

- poursuivre une démarche de projet déjà en cours sur le secteur Bédier où les approches urbaines et sociales se complètent pour une meilleure efficience et une meilleure adéquation avec les attentes des habitants et acteurs locaux ;
- inscrire la démolition / reconstruction de certains équipements, tels le groupe scolaire Franc-Nohain, la crèche, le centre social et le centre d'animation Oudiné, comme des éléments fédérateurs du projet urbain, au cœur des différentes polarités du quartier, et du projet social, pour réinvestir le champ de la scolarisation, de l'accompagnement des familles et des jeunes.
- favoriser l'émergence de nouveaux parcours professionnels à travers toutes les phases d'évolution du quartier (chantiers, implantations de nouvelles activités économiques).

L'ensemble de ces objectifs devra être nourri par une concertation continue avec les habitants, gestionnaires, usagers du quartier et le conseil citoyen du 13ème arrondissement, dans le cadre des outils locaux déjà développés ou à mettre en place dans le cadre du Contrat de Ville par les acteurs de la Politique de la Ville à Paris, le suivi des études préalables, les procédures formalisées destinées à aboutir à la création d'une nouvelle opération d'aménagement concertée Bédier – Oudiné et le suivi de la mise en œuvre des différentes opérations.

PORTES DU 18EME

Afin de conforter et amplifier le projet du PNRU, la Ville de Paris souhaite poursuivre le renouvellement du secteur jusqu'à la Porte d'Aubervilliers avec les enjeux de continuités urbaines pour poursuivre le désenclavement, la diversification de l'offre de logements vers une plus grande mixité sociale, et le soutien à la dynamisation du secteur grâce à l'urbanisation de vastes emprises foncières mutables.

Il s'agit de travailler ainsi sur un ensemble cohérent d'une centaine d'hectares délimité au sud par la petite ceinture et au nord par la limite communale, située juste au-delà du périphérique.

L'ambition est à la fois d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'engager une forte évolution du territoire, tirant parti de ses atouts (amélioration de l'attractivité résidentielle, Université Paris 4, hôtel d'entreprises, groupe hôtelier, Puces, situation dans la Métropole, ceinture verte) et renforçant sa vocation économique. Pour cela, le projet prévoit d'allier le traitement individuel et localisé de chaque Porte à un réaménagement urbain transversal connectant les portes entre elles, et le territoire à la métropole parisienne. Le projet confortera la vocation du secteur autour d'un pôle des savoirs (Paris 4, Paris 7, futur Campus Condorcet) et l'inscrira dans l'Arc de l'innovation.

Les axes principaux du projet sont :

Refonder un cadre de vie par la création d'équipements de proximité, par la rénovation et la diversification de l'habitat et par la promotion de la cohésion sociale

- investir dans la requalification des équipements scolaires, universitaires, dans la mise en place des dispositifs d'apprentissage, de suivi scolaire pour améliorer l'attractivité de ces établissements ;
- s'appuyer sur les atouts de la « ceinture verte » pour le sport, les loisirs et la détente ;
- poursuivre l'implantation des équipements de quartier et le soutien à leur développement ;

- engager la rénovation thermique des HBM et des HLM de la « ceinture verte » et réduire la précarité énergétique ;
- diversifier l'offre par la production de nouvelles opérations de logements ou en modifiant la typologie lors de réhabilitations.

Ouvrir les quartiers, créer ou renforcer les continuités urbaines sur le secteur

- par des liaisons douces s'appuyant sur le tramway, facteur de lien et de transformation urbaine du boulevard Ney et le mail formé des rues Binet, Croisset et Cocteau, axe majeur pour la vie locale.
- Il s'agit également de connecter le territoire à la métropole parisienne.

Le territoire étant composé d'une succession de portes, axes de passage entre Paris et le Nord-Est de la métropole, il convient de les qualifier. C'est le traitement individualisé des portes, valorisant leurs spécificités, en complémentarité avec leur nécessaire mise en connexion, qui mettra en valeur les axes de passage et de nouvelle intensité urbaine intercommunale entre Paris et la banlieue. Valoriser les axes structurants est une nécessité, mais cela ne suffit pas. Il faut également travailler sur une échelle plus fine, plus locale, notamment sur les grandes emprises bâties que sont la cité Charles-Hermite, les logements du macro îlot Croisset-Cocteau, la caserne Gley et réintégrer les franges dans la ville, notamment la résidence Valentin Abeille.

Développer le potentiel économique de ce territoire selon les trois logiques qui le caractérisent :

- La dynamisation de l'activité locale par la mixité fonctionnelle :

La charte commerciale Porte Montmartre mise en place par la Ville et Paris Habitat avec le soutien de l'ANRU, a permis de développer une dynamique avec une association de commerçants qui a abouti à la renaissance d'une véritable diversité du tissu commercial et artisanal, mais il demeure fragile. Il faut poursuivre ces actions sur l'ensemble des Portes et permettre la pérennisation des commerces et activités par l'arrivée de nouveaux résidents, riverains et actifs, générés par les programmes à venir, notamment les projets d'hôtels d'entreprises, de bureaux, centre de formation, auberge de jeunesse à l'étude. Ces nouvelles structures permettront d'accroître la mixité fonctionnelle, de diversifier la fréquentation du secteur et d'augmenter sa vitalité par un surplus de mouvements, en semaine, quand les puces de Saint-Ouen seront fermées.

- Un rayonnement métropolitain par le développement de l'environnement des Puces de Saint-Ouen et de la création d'un marché des 5 Continents :

Relativement peu exploité, le rayonnement métropolitain et mondial constitué par le marché des puces de Saint- Ouen (4 millions de visiteurs par an) doit pouvoir être renforcé par un aménagement urbain de qualité et le développement d'activités économiques et commerciales connexes telles que le groupe hôtelier de l'îlot Binet, et le projet d'aménagement du secteur Gare des Mines – Fillettes, qui prévoit de réserver des surfaces à construire pour réaliser des immeubles d'activité économique. Afin de maintenir une identité de quartier, il est envisagé de créer à un marché des cinq continents, représentatif de la mixité ethnique de l'arrondissement et du territoire d'échelle métropolitaine. Pourraient s'y développer des activités commerciales et de loisirs, multiculturelles.

- L'Arc de l'innovation : le savoir et l'innovation comme nouveaux pôles d'activité structurants :

C'est un objectif politique fort visant à donner au territoire une forte dimension économique, attractive basée sur l'innovation, qui s'appuie sur des atouts d'implantation que sont la desserte en transports sans cesse améliorée (arrivée du Tramway, nouvelle gare Rosa Parks du RER E), une charge foncière mesurée, la présence d'équipements de proximité et la présence d'une population jeune et

créative. Certaines structures participent déjà à la mise en réseau de locaux à usages pluriels et innovants tels que la Recyclerie ou le Hasard Ludique.

Des études associant étroitement les volets urbains et économiques sont en cours, pour modifier la structure des commerces, programmer des établissements de formation ou des activités liées au tourisme et à l'hôtellerie voire un regroupement d'acteurs dans le domaine des activités créatives, bénéficiant par exemple d'espaces de co- working, ou pour implanter en pieds d'immeuble des locaux dédiés l'économie sociale et solidaire, d'espaces partagés pour étudiants et de petits commerces. À l'échelle du territoire, l'Arc de l'innovation se traduira par les trois pôles de savoir que sont les Universités Paris IV et Paris VII et le futur Campus Condorcet, ainsi que par les potentielles nouvelles structures d'hébergement d'activités innovantes.

GOUTTE D'OR SUD

Il est nécessaire de poursuivre les opérations de la Goutte d'Or sur sa partie sud, pour améliorer le fonctionnement urbain des grands îlots des années 80 et réguler la pression accrue sur l'espace public par de nouveaux aménagements.

- Améliorer les interfaces entre espaces publics et espaces privés pour une meilleure intégration urbaine des grands îlots de logements :

Plusieurs îlots surdimensionnés possèdent un seul accès (19-23 rue de Chartres, 20-22 Goutte d'or), ce qui rend leur fonctionnement difficile dans le parcellaire faubourien. Il s'agirait d'étudier l'opportunité et la faisabilité de créer de nouveaux accès à ces îlots qui permettraient de simplifier les cheminements des résidents dans le quartier, de leur logement aux transports en commun, et d'éviter les accès «informels » (par les accès de secours par exemple) utilisés par les habitants et posant des problèmes de sécurité et des conflits de voisinage. Ces aménagements permettraient l'appropriation par tous des équipements et des espaces publics.

- Apaiser le boulevard de la Chapelle pour en faire un lien avec les quartiers avoisinants :

De même que la rue de la Goutte d'or (arcades), le passage Boris Vian et les places Caplat, Assommoir et Polonceau/Goutte d'or qui concentrent les nuisances, conflits d'usage et déqualification paysagère, le boulevard d de la Chapelle nécessite un réaménagement avec la possibilité d'y intégrer des équipements sportifs et/ou des espaces verts.

- Diversifier l'activité économique et améliorer la gestion et la qualité des locaux en pied d'immeubles :

Le secteur va pouvoir bénéficier des nouveaux outils que la Ville de Paris met en place pour redynamiser le commerce de proximité et développer des nouvelles activités en pied d'immeuble, tant dans le parc privé que celui des bailleurs.

ORGUES DE FLANDRE

Pour retrouver une attractivité et une qualité de vie pour ses habitants, le quartier nécessite un important travail de clarification de la nature et des usages des espaces publics et privés et d'ouverture du site à la vie du quartier.

L'intervention de l'ANRU serait par ailleurs particulièrement importante pour accompagner la rénovation des copropriétés fragilisées. Le projet urbain a pour objectif de rendre plus lisibles les

espaces extérieurs et de remédier à leur actuelle perception négative. En outre la requalification de ces espaces et la rénovation des tours accompagnant le projet urbain vise à enrayer le sentiment de dégradation du quartier et sa perte potentielle de mixité sociale.

- Interrompre le mouvement de dégradation sociale et apporter des réponses aux dysfonctionnements urbains :

Malgré les actions initiées jusqu'à présent, des difficultés persistent. L'enjeu pour le quartier est de préserver une certaine mixité sociale (logements sociaux, logements ILN et copropriétés) et fonctionnelle (logements, commerces, emplois) présente jusqu'ici sur ce secteur.

S'appuyant et accompagnant l'investissement de l'immobilière 3F, le projet de renouvellement urbain vise d'une part à permettre la réalisation des travaux de réhabilitation des deux IGH en copropriété afin que leur situation ne se détériore pas plus et qu'une cohérence urbaine et une cohésion sociale entre habitants des logements HLM et des logements privés soient maintenues. Il s'agit d'autre part de traiter en profondeur les difficultés identifiées en termes de gestion des espaces, de réhabilitation, de circulation, d'entretien. Le projet de renouvellement urbain permettra de clarifier le statut des espaces, de réaménager les accès aux équipements publics et de redynamiser les commerces et/ou d'implanter des activités économiques en pieds d'immeuble.

- La réhabilitation des copropriétés, un traitement nécessaire

L'état de dégradation du bâti extérieur des 4 tours, dont 2 copropriétés privées (tours Cantate et Fugue) et leurs mauvaises caractéristiques thermiques (et tout particulièrement l'état des façades) nécessitent une intervention en profondeur. Les travaux sur les tours appartenant au bailleur ont pu trouver un financement. Dans un souci de cohérence architecturale de l'ensemble immobilier des Orgues de Flandres, les travaux sur les copropriétés devront s'harmoniser avec la réhabilitation engagée par I3F sur son patrimoine.

La Ville de Paris a lancé une opération programmée d'amélioration thermique du bâti (OPATB) sur l'ensemble du 19ème arrondissement. Cette opération engagée à partir du 1er trimestre 2014 pour une durée de 6 ans doit permettre de mobiliser tous les partenaires opérationnels et financiers compétents en matière d'amélioration thermique. La tour Cantate bénéficie de l'accompagnement opérationnel de SOLIHA depuis le printemps 2014, et a déjà réalisé son audit global (financé à hauteur de 70% par des aides de l'ADEME, de la Ville et de la Région, dans le cadre du dispositif « Copropriété Objectif Climat », soit un montant de 11.850€ HT). Le choix de la maitrise d'ouvrage est en cours et le vote des travaux est prévu à ce stade pour le premier semestre 2017 (pour un montant prévisionnel de 7.5M€ HT), dans l'objectif d'un démarrage des travaux d'ici la fin 2017.

La tour Fugue est pour sa part partie prenante du second appel à candidature lancé dans le cadre de l'OPATB 19 début 2016. La démarche globale et les montants en jeu pour la réhabilitation de cette tour devraient être similaires.

Le suivi des tours Cantate et Fugue présente des particularités du fait de la complexité technique et architecturale, et de la nécessité de préserver ce patrimoine immobilier, en cohérence avec les tours d'I3F. Un accompagnement opérationnel inhérent à la taille des deux copropriétés doit ainsi être mis en place. C'est pourquoi, il est attendu de l'ANAH et de la Ville de Paris qu'une enveloppe financière puisse être allouée spécifiquement au titre de subventions de travaux de réhabilitation pour ces 2 adresses. En effet, dans l'hypothèse où ces 2 tours se lanceraient dans un programme de travaux visant la réhabilitation de leur bâti, les aides à l'amélioration de l'habitat privé allouées par l'ANAH et déléguée à la Ville de Paris à destination des propriétaires privés, au titre des aides à la pierre de droit commun, ne seraient probablement pas suffisantes (au regard des volumes financiers engendrés). De

fait, elles viendraient sans doute grever la majorité des montants alloués annuellement par l'ANAH à la Ville. Au vu de la complexité du projet, du nombre de copropriétaires concernés et de l'importance des travaux, l'accompagnement des copropriétés s'appuiera sur une analyse fine des conditions économiques et sociales de réalisation du projet de rénovation, au regard notamment de la quotepart restant à la charge des copropriétaires.

- Des équipements et commerces à valoriser

Les équipements publics feront l'objet d'un diagnostic sur leur fonctionnement et la lisibilité de leurs accès, en vue d'éventuelles restructurations et réhabilitations qui contribueront à une meilleure image, en liaison avec leur quartier. Des solutions pour réduire les nuisances sonores liées à la proximité du terrain de sport et des logements seront étudiées.

Enfin, les commerces situés pour la plupart, porte des Flamands, ont un problème de desserte pour leurs livraisons; cela a pu occasionner pour partie le phénomène de stationnement sauvage à l'intérieur de l'îlot.

Les livraisons sont aussi un facteur de nuisance pour les habitants, notamment très tôt le matin, tout comme l'ouverture de certains commerces en soirée. Une réflexion sur les aires de livraisons et les attributions commerciales serait à mener avec le bailleur. Enfin, la commercialité du site pourrait être améliorée via une meilleure visibilité.

Les locaux associatifs pourraient également être réhabilités, les rendant ainsi plus attractifs pour les habitants. La signalétique pourrait aussi être travaillée pour mieux signaler leur présence.

Des outils pour mesurer la réalisation de ces objectifs

Le protocole de préfiguration comprend la présentation des objectifs opérationnels poursuivis, déclinés par quartier. Il est demandé que ces objectifs opérationnels fassent l'objet d'indicateurs destinés à en apprécier la mise en œuvre sur l'ensemble de la durée du projet de renouvellement urbain. Pour y répondre, un projet d'étude (fiche annexe 4-34) a été inscrit au protocole de préfiguration visant à préciser pour chacun des sites les indicateurs de mesure pressentis pour suivre ces objectifs opérationnels. Plus précisément, l'objet de cette étude est de définir pour chacun des cinq sites parisiens du NPNRU :

- les indicateurs de mesure pressentis pour suivre chacun des objectifs ;
- une première mesure de chaque indicateur et de sa source ;
- une indication de la cible qui pourrait être fixée pour chaque indicateur et de l'horizon temporel pertinent pour atteindre cette cible ;
- la méthode à mettre en œuvre pour pouvoir suivre le ou les indicateurs à échéance régulière.

La méthodologie proposée dans le cadre de cette étude s'appuie sur les conclusions du groupe de travail « Indicateurs associés aux objectifs incontournables » mené en 2014 par la Fédération des agences d'urbanisme (FNAU) et l'ANRU. L'étude sera conduite en lien avec les travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire des quartiers prioritaires parisiens mis en œuvre par l'APUR.

Les indicateurs de suivi sélectionnés seront de trois catégories des indicateurs de contexte commun à tous les quartiers, qui constitueront une fiche d'identité des quartiers avec des indicateurs généraux ; des indicateurs liés aux « objectifs incontournables » des NPNRU, définis au niveau national ; des indicateurs liés à chacun des sites, relatifs aux enjeux propres à chacun des territoires. Des exemples de fiches d'indicateurs sont présentés en annexe pour les cinq quartiers du NPNRU.

Deux types d'indicateurs seront mobilisés selon les cas et les disponibilités des données : des indicateurs quantitatifs ou des indicateurs qualitatifs liés aux actions réalisées.

La définition des indicateurs et des valeurs cibles résultera d'une approche concertée impliquant l'ensemble des parties prenantes afin qu'ils correspondent aux objectifs et à la vision définis pour chacun de ces quartiers.

Afin de positionner chaque secteur dans un environnement plus vaste, y compris au-delà des limites du périphérique, le référentiel d'indicateurs intègrera des valeurs comparatives à différentes échelles : arrondissement, Paris, territoire limitrophe et Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 3

POINTS D'ATTENTION ET DEMANDES D'APPROFONDISSEMENT SOUHAITEES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Synthèse des questions soulevées et des demandes d'approfondissement exprimées par les partenaires de l'ANRU lors de l'instruction en comité d'engagement de l'ensemble du dossier adressé à l'Agence.

Le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration vise à répondre à ces attentes.

Les partenaires de l'ANRU ont bien pris en compte l'évolution du scénario d'intervention proposé par la Ville de Paris sur le secteur Python – Duvernois (démolition pour percement de voie de désenclavement et suppression du porche de la barre Python, démolition des barres situées le long du périphérique et partiellement ou en totalité de l'ensemble des tours et bâtiments boucliers attenants côté Porte de Bagnolet). Cette nouvelle programmation traduit l'ambition de la collectivité en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants les plus directement exposés aux nuisances du périphérique.

Ce scénario est également le plus adapté aux enjeux liés aux aménagements prévues sur le secteur et en permet la mutation la plus profonde. A cet effet, l'élaboration de la programmation urbaine et la valorisation foncière des emprises ainsi libérées devront tenir compte de la situation du site et de son exceptionnelle accessibilité (Autoroute A3, BP, métro, tramway) au cœur de la métropole du Grand Paris et de l'Arc de l'innovation.

Afin de parvenir à l'élaboration d'un projet global, qui sera examiné lors du passage en phase de conventionnement, les partenaires de l'agence souhaitent que les enjeux suivants soient traités durant la phase de protocole :

- Evolution de la polarité de la porte de Bagnolet et traitement des circulations et des espaces publics
- Traitement de la Plaine des sports : désenclavement et capacité à être un facteur d'attractivité urbaine et résidentielle

- La façade urbaine sur le périphérique, le traitement des deux portes et les perspectives de franchissement du BP pour relier le quartier aux espaces, équipements, services et tissu urbain des villes limitrophes.

Prise en compte des problématiques des territoires limitrophes :

Le travail autour du devenir de la frontière communale, en lien avec les communes de Bagnolet et Montreuil et l'EPT Est ensemble constitue l'un des sujets fondamentaux d'approfondissement du programme de travail, notamment autour de l'étude stratégique intercommunale. L'intervention sur le quartier parisien Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil s'insérant dans un contexte plus global d'intervention de l'Agence à l'échelle de l'agglomération, sur d'autres quartiers prioritaires dans les communes limitrophes. A cet égard, une association étroite des collectivités locales concernées et des délégations territoriales de l'ANRU de Paris et Seine-Saint-Denis au suivi de l'étude stratégique intercommunale est souhaitée. Cette association des différents partenaires est en effet de nature à permettre une mise en cohérence des actions de mutations urbaines et de développement économique dans chacun des quartiers.

Mise en place d'une stratégie de diversification sociale de l'habitat :

Le dossier adressé à l'Agence révèle une situation sociale fortement dégradée au sein des quartiers d'intervention de l'ANRU. Les dynamiques de spécialisation sociale dans l'accueil des populations les plus fragiles y sont particulièrement prégnantes et invitent à la définition d'une stratégie globale permettant d'inverser ces processus de concentration des difficultés.

Les partenaires souhaitent qu'une réflexion soit engagée par le porteur de projet afin de permettre une diversification sociale de l'habitat. A ce titre, la phase protocole devra permettre de préciser les scénarios d'intervention sur les 1500 logements non conventionnés et étudiera également les possibilités de diversification par le statut ou par la fonction des logements HBM à requalifier. Les partenaires de l'ANRU rappellent que l'Agence a vocation à concentrer ses moyens sur les opérations permettant une amélioration notable de la mixité sociale sur le secteur.

Enfin, les partenaires souhaitent qu'une réflexion commune sur les processus d'attribution des logements et sur les mobilités résidentielles soit menée avec l'ensemble des acteurs et des réservataires, y compris Action logement et en lien avec les services de l'Etat, dans le cadre de cette opération. Ce processus doit aboutir d'ici à l'entrée en phase de conventionnement à une stratégie concertée entre acteurs à l'échelle du quartier d'intervention de l'ANRU, permettant in fine une amélioration de la situation sociale des quartiers.

Approfondissement du plan d'action en faveur de l'emploi, de l'insertion, de l'accès aux services publics et notamment à l'éducation :

Le projet proposé par la Ville de Paris au titre du NPNRU et en lien avec les actions menées dans le cadre du Contrat de ville, vise à améliorer et renouveler l'offre de services publics à destination des habitants. Les domaines concernés sont relativement nombreux : développement économique, sport, culture, insertion par l'emploi, etc. Le protocole doit à ce titre permettre de préciser les plans d'action pour favoriser l'intégration des équipements sportifs au tissu urbain et répondre aux besoins des habitants.

Sur le volet de l'insertion et de l'accès à l'emploi, les partenaires souhaitent que les diverses études menées dans le cadre du protocole de préfiguration donnent lieu à un bilan, qui identifiera les axes et projets développés afin d'amplifier les actions en direction des habitants.

Sur le volet scolaire, les partenaires de l'ANRU souhaitent qu'un programme de travail spécifique soit mise en place par le porteur de projet, en lien avec les services de l'Education nationale et les autres services de l'Etat afin de lutter efficacement contre l'évitement scolaire et améliorer l'image des établissements scolaires. A cet effet, le programme d'action envisagé permettra la mise en place d'une stratégie précise qui se déclinera en phase convention.

Dispositif de pilotage de la phase protocole ;

Au regard des enjeux du site d'intervention de la Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil, de la multiplicité des opérateurs et afin de permettre la mise sur pied d'échanges d'informations indispensable à la conduite d'un projet de cette envergure, les partenaires de l'ANRU souhaitent la création d'un comité de suivi technique au niveau technique, le plus réactif et opérationnel possible.

De même, à la faveur des enjeux et de la complexité de certaines opérations d'investissement prévues par le porteur de projet, mais dont le détail opérationnel doit encore être précisé avant leur éventuel démarrage anticipé, les partenaires de l'ANRU souhaitent qu'un point d'étape soit organisé à l'été 2017. A cette occasion et si nécessaire, le comité d'engagement de l'agence pourra étudier la possibilité d'un engagement en investissement en amont de la convention. Ce point d'étape sera également l'occasion pour le porteur de projet de proposer un premier dimensionnement financier des investissements envisagés.

Afin de permettre une prise en compte des aspects financiers à chaque étape de la définition du projet et en vue de permettre aux différentes parties prenantes de dimensionner, le plus en amont possible, les moyens à mobiliser et d'ajuster les décisions importantes sur l'ambition du programme, un comité de suivi de la programmation urbaine sera mis en place.

Enfin et au-delà des différentes instances de gouvernance prévues au titre de la convention, les partenaires de l'agence proposent que des réunions stratégiques puissent être organisées avec les élus pour échanger sur l'avancement du programme et préparer le point d'étape de l'été 2017.

ARTICLE 4

PROGRAMME DE TRAVAIL A REALISER AU TITRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Le programme d'études qui seront conduites sur la durée du Protocole de Préfiguration vise à affiner le projet urbain de chaque secteur tel qu'il a été présenté dans les dossiers de candidature de la Ville de Paris. Ces études permettront de définir précisément le programme qui sera conduit dans le cadre des futures conventions de renouvellement urbain. La durée de mise en œuvre de ce programme de travail, au maximum 18 mois, varie selon les besoins d'approfondissement des projets. Certaines conventions pourront donc être élaborées plus tôt que d'autres.

PORTE DE BAGNOLET – PORTE DE MONTREUIL

A- La participation des habitants et l'action citoyenne au service du projet

Des outils pour la concertation

Dans la continuité de la démarche partagée entre les différentes collectivités, et compte tenu de l'ambition du projet d'aménagement de la Porte de Montreuil et du franchissement du périphérique, un processus de concertation sera proposé, permettant l'information, l'appropriation des enjeux et l'association des habitants et des usagers du secteur à la définition du projet.

Un label « Maison des projets » sera également développé et permettra d'identifier toutes les actions et interventions s'inscrivant dans la démarche de participation dans une conception itinérante, avec une présence hors-les-murs, en pied d'immeubles, lors des chantiers, dans des espaces transitionnels, dans les équipements publics, etc. L'objectif est donc de s'appuyer sur les ressources locales et d'engager des espaces de co-construction et d'information du projet urbain au plus près des habitants, dans des lieux ou sur des temps forts déjà identifiés par eux. En complément des initiatives labellisées « maison des projets », il est proposé d'ancrer la concertation du NPNRU sur deux, voire trois sites : les locaux de l'équipe de développement local, ainsi qu'un autre, voire deux autres locaux dont l'implantation sera confirmée prochainement, de manière à mailler le quartier de lieux très identifiables.

Des temps de diagnostic et de construction des projets

Sur ce même territoire, il est proposé une étude de cartographie sociale (fiche annexe 4-8) permettant d'associer les habitants à la réalisation d'un diagnostic fondé sur les pratiques sociales des usagers du quartier et de construire dans un second temps une vision prospective du territoire afin de faire émerger des propositions alimentant ainsi le projet urbain. La première étape de cette démarche propose d'interroger les jeunes du territoire autour de leurs pratiques au sein du quartier, leur vision du territoire. Un focus particulier sera engagé sur leurs usages des espaces publics et des équipements sportifs.

Sur l'ensemble du secteur des Portes du XXème, il est également proposé la mise en œuvre d'un projet participatif de trame paysagère et ludique intercommunale (porté par le Conseil en Architecture en urbanisme et en environnement de Paris et de Seine Saint Denis (CAUE - fiche annexe 4-9) dans la perspective de répondre aux dysfonctionnements constatés sur les espaces extérieurs (publics, privés, espaces verts, délaissés, etc.). Ce projet s'adressera en priorité à deux publics distincts : les enfants (ateliers au sein des établissements scolaires du quartier) et les habitants des HBM de Paris Habitat. Il creusera les questions de mobilités et d'usages.

Enfin, une démarche de concertation spécifique portée par le groupement des principaux bailleurs du secteur (Paris Habitat, RIVP) sera lancée. Une plateforme d'engagement citoyen (fiche annexe de 4-31) sera mise en place pour mettre la parole des habitants au cœur de la définition des projets, afin de bâtir des opérations de rénovations ambitieuses, nourries de l'expertise d'usages et des initiatives des locataires eux-mêmes.

B- Articuler les échelles métropolitaines et locales et relier le site aux territoires voisins

Le site des Portes du XXème s'inscrit pleinement au cœur de la dynamique de la Métropole Parisienne visant à favoriser les synergies entre Paris et les communes limitrophes et des objectifs du SDRIF visant à permettre un rééquilibrage territorial de l'Est Francilien.

Co-construire une vision stratégique métropolitaine

Dans la perspective d'un territoire poreux et traversé, relié aux territoires voisins, d'un boulevard périphérique pacifié et traversable, de nouvelles mobilités qui contribuent au désenclavement et au changement d'image des quartiers, il est nécessaire d'élaborer une stratégie d'aménagement et de développement globale et partagée avec le territoire métropolitain Est-ensemble et les Villes de Bagnolet et de Montreuil. Pour conduire son projet de renouvellement urbain en cohérence avec celui des collectivités limitrophes, la ville propose de porter de manière partenariale une étude stratégique et prospective à une échelle élargie (fiche annexe 4-10). Au regard des enjeux spécifiques, et afin d'alimenter les différentes études afférentes (voir ci-après), cette étude de dimension métropolitaine s'attachera en particulier aux questions de transports et de mobilités, de développement économique et d'environnement. La question des trames viaires, en particulier celle du boulevard périphérique comme axe urbain structurant et de liaison à différentes échelles, devra être particulièrement approfondie.

Retisser les territoires par des liens physiques

Les porosités et liens avec les territoires voisins se déclinent localement dans les quartiers. Dans le secteur Python-Duvernois, l'amélioration du nœud routier de la Porte de Bagnolet, une clarification des transitions entre le réseau autoroutier et le réseau urbain (étude APUR précitée – fiche annexe 4-10) et le projet de création d'un franchissement dans le prolongement de la rue Serpollet permettront d'améliorer les continuités avec la ville de Bagnolet (étude urbaine BABEL+PRADO).

Plus au Sud, la transformation du nœud routier de la Porte de Montreuil par un boulevard traversant le vide formé par l'anneau central permettra de tisser des liens avec la ville de Montreuil et de faciliter les circulations douces. Sur ce sujet technique, la Ville de Paris va lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement au-dessus du boulevard périphérique, avec ses voies de raccordement, en remplacement de l'anneau actuel circulable, permettant de recréer une continuité entre Paris et Montreuil. Ce projet, mené par la Ville sans sollicitation de financement de la part de l'ANRU, sera étroitement concerté avec les habitants, dans le cadre d'une concertation commune avec l'étude urbaine à lancer pour l'aménagement de ce secteur (voir ci-après).

Une autre liaison transversale existante fera également l'objet d'une requalification : dans le cadre de l'étude urbaine sur la porte de Montreuil, le fonctionnement et les usages de la rue et de la passerelle Lucien Lambeau seront également réinterrogés.

Sous l'égide du Secrétariat Général, les chefs de projet de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires assureront la coordination de ces études afin de s'assurer d'une vision globale à l'échelle du site des Portes du XXème.

C- Agir en faveur d'une diversité sociale et fonctionnelle dans un environnement mis en valeur et apaisé

Les Portes du XXème constituent actuellement un territoire enclavé et morcelé, sans véritable unité urbaine, dont les usages sont souvent repliés sur les îlots résidentiels. A ces cloisonnements physiques s'ajoutent une situation sociale particulièrement dégradée, marquée par une concentration de la pauvreté et des conditions de vie difficiles pour de nombreux habitants, ainsi que des problématiques d'insécurité, de mésusages et de dérégulation de l'espace public. Favoriser la diversité sociale et fonctionnelle constitue ainsi un enjeu fort du NPNRU permettant de contribuer à une transformation en profondeur et durable du quartier.

Une première étude menée par l'agence Babel entre 2012 et 2013 a abouti à de grands principes d'aménagement sur l'ensemble du périmètre de la « ceinture verte » du 20ème arrondissement, qui ont été approfondis sur le nord du secteur par une étude urbaine et environnementale conduite par Babel + Prado, visant à aboutir à une programmation permettant le désenclavement, l'amélioration des conditions de vie des habitants ainsi que la diversification sociale et fonctionnelle du secteur, par la création d'un parc sportif paysager avec des équipements modernisés, la requalification urbaine du groupe de logements « Bagnolet zone verte » (Patrimoine RIVP) et le développement de nouvelles activités économiques.

Développer la mixité sociale et fonctionnelle dans le secteur Python-Duvernois

Il est proposé, dans la continuité de l'étude urbaine de BABEL + PRADO, de déterminer jusqu'où peut aller la question de la transformation urbaine du secteur et plus particulièrement du groupe Bagnolet Zone Verte, qui constitue l'entrée du quartier, entre le pôle économique et commercial Gallieni à Bagnolet, l'échangeur de la porte, le bd périphérique. L'objectif sera de confronter le potentiel de développement économique aux réalités urbaines et sociales du territoire. Cette étude « Python-Duvernois » (fiche annexe 4-1) réexaminera le contexte urbain et l'habitabilité des différents lieux afin de définir une stratégie acceptable au regard des contraintes du site qui permette un redéveloppement de fonctions urbaines nouvelles, une meilleure mixité fonctionnelle et sociale tout en conservant l'identité spécifique de la ceinture verte et en relation avec les projets de développement de Bagnolet. C'est pourquoi, en lien étroit avec les réflexions conduites par la RIVP, l'étude définira des scénarios d'aménagement, assortis d'estimations financières, incluant les démolitions d'ensembles de logement jugées nécessaires (offre à reconstituer hors site) et le développement d'une programmation nouvelle permettant une plus grande mixité sociale (par l'apport de nouvelles catégories de logement) et fonctionnelle (par une programmation tertiaire). Un travail sera mené parallèlement pour identifier les solutions de relogement des occupants des logements dont la démolition est envisagée pour s'assurer de la capacité de la Ville et de ses partenaires à mettre en œuvre le scénario urbain retenu.

La confrontation des études sur le secteur permettra de définir la programmation la plus adaptée.

Transformer la porte de Montreuil en place métropolitaine

De même, sur la base de l'étude sur l'ensemble du périmètre de la « ceinture verte » du 20ème arrondissement précitée et en lien avec l'étude métropolitaine et en articulation avec la réalisation de l'ouvrage de franchissement au-dessus du boulevard périphérique (étude technique précitée) et les projets d'aménagement du secteur Python Duvernois au Nord et de la ZAC de la Porte de Vincennes au Sud, il est proposé la réalisation d'une étude urbaine pour l'aménagement du secteur de la Porte de Montreuil (fiche annexe 4-3). Cette étude répond aux objectifs d'une vision urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble et d'une complémentarité de la programmation en termes d'équipements et d'activités contribuant à la diversification fonctionnelle du territoire (Arc de l'innovation, ceinture verte, etc.). L'étude permettra également de propositions des solutions d'aménagement pour renforcer l'intégration urbaine des ensembles HBM structurellement enclavés, par leur meilleure connexion à l'espace public et le renforcement de leur intégration à la Ceinture Verte. Cette étude s'alimentera des résultats issus du processus participatif.

Apaiser le quartier

Le quartier des portes du XXème est marqué par des phénomènes récurrents de délinquance (trafics), d'incivilités (dépôts sauvages) et de pratiques illicites (vente à la sauvette) que facilite la configuration des espaces partagés, aux nombreux vides, recoins et cul-de-sac. Par les aménagements urbains qui seront étudiés durant la phase de préfiguration, la création de nouveaux flux piétons, mais aussi la redynamisation des pieds d'immeuble grâce à l'implantation d'activités nouvelles, tout comme

l'association des habitants aux évolutions du site, le projet entend mettre en œuvre le principe de « co-veillance » et ainsi apaiser le quartier. Les analyses de prévention situationnelle du service spécialisé de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris accompagneront ainsi toutes les étapes de définition des projets urbains.

Diversifier l'offre de logements

Le territoire des portes du XXème est caractérisé par la forte prédominance de logements sociaux, voire très sociaux, enchâssés entre le boulevard des Maréchaux et le boulevard périphérique. La diversification du parc de logements ainsi qu'une répartition territoriale plus équilibrée constituent des leviers de la mixité sociale. Pour ce faire, la Ville de Paris et ses partenaires s'appuieront sur la stratégie présentée à l'article 2.2 du présent protocole et notamment sur des dispositifs partenariaux pour définir une politique d'attribution renouvelée, telle que la charte sur les mutations dont l'ouverture aux autres bailleurs et réservataires présents sur le contexte parisien sera poursuivie afin de favoriser les mobilités résidentielles, etc.

Sur les Portes du XXème, en dehors des logements dont la démolition sera à l'étude (étude urbaine Python-Duvernois précitée), une large proportion de l'habitat social est composée d'ensemble HBM (patrimoine de Paris Habitat), lesquels doivent faire l'objet de rénovation thermique. Afin d'élargir et d'adapter l'offre de logements dans ces ensembles immobiliers (logements étudiants, logements intermédiaires, etc.) et ainsi faire venir de nouvelles catégories de population dans le quartier, la période de préfiguration de la future convention sera mise à profit pour étudier les possibilités de transformation intérieure et sur le changement de statut des logements et notamment sur les logements HBM et les logements du groupe ex-SAGI. Les études de maitrise d'œuvre de diagnostic et de faisabilité seront alors intégrées au coût global de chacune des opérations au stade de la convention.

La Ville pour sa part travaillera à développer des outils générateurs de mixité sociale dans les logements, tant par la politique d'attribution que par le biais des conventionnements et de la catégorisation des logements. Ces outils se fonderont sur un diagnostic des modalités d'attribution en cours, notamment la part des logements attribués par les différents réservataires, ainsi que du taux de rotation observé.

Certaines des mesures proposées dans le projet de loi Egalité et Citoyenneté devraient permettre d'accompagner ces évolutions : modulation des loyers du parc social à la relocation en dérogation aux loyers plafonds prévus par les conventions APL au moment du financement (modulation à la baisse hors QPV pour loger les plus démunis / à la hausse en QPV pour des attributions plus diversifiées) ; politique davantage coordonnée des attributions entre l'ensemble des réservataires, obligation d'attribuer au moins ¼ des logements hors QPV aux ménages les plus modestes, dont ceux relogés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain…

De manière concrète, dès la phase de préfiguration, il est proposé de lancer de manière anticipée l'opération de démolition d'une trentaine de logements de la barre Python de la RIVP, permettant de supprimer le porche actuel et de créer une percée dans la barre dans le prolongement de la rue Louis-Ganne, afin créer une véritable entrée du quartier et de remédier aux nuisances induites par la configuration actuelle (trafic de stupéfiants). De même, il est proposé de lancer de manière anticipée l'opération de démolition des 124 logements des barres de la rue Henri Duvernois situées le long du périphérique. Il sera alors nécessaire de lancer, également de manière anticipée, la reconstitution hors site des 154 logements, ainsi que les compensations pour minoration de loyer des 105 ménages restant à reloger, dans le respect des conditions posées par le règlement général de l'ANRU.

Faire de l'école le creuset de la mixité

L'école est un déterminant fondamental de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. Dès lors, le NPNRU peut s'avérer une opportunité pour que les établissements scolaires aient toute leur place dans ces nouveaux projets et pour améliorer leur fonctionnement et leur attractivité. Les premiers éléments de diagnostic sur le quartier prioritaire des Portes du XXème font d'ores et déjà apparaitre plusieurs problématiques autour de l'insertion urbaine de ces établissements au sein du quartier et également de l'entre-soi, de décrochage et d'échec scolaire engendrant des stratégies d'évitement scolaire. Dans la perspective d'affiner les besoins, d'intégrer les établissements scolaires à la réflexion sur la transformation du territoire et de mettre à jour des projets potentiels, un programme de travail spécifique sera mis en place durant la durée du protocole avec ces derniers, les communautés éducatives, la Mairie d'arrondissement, le Rectorat, la mission académique Education Prioritaire, la Préfecture et la Ville de Paris. La réflexion conduite pendant la période de préfiguration pourra également permettre d'identifier les besoins de restructurations des bâtiments scolaires qui pourraient être mises en œuvre sur la durée de la convention et examinera, en lien avec l'Education nationale et des services de l'Etat, les modalités opérationnelles et concrètes de mise en place d'une véritable mixité sociale au sein des établissements scolaires et avec l'objectif de remédier aux pratiques d'évitement scolaire constatées sur le quartier.

Transformer la « ceinture verte » et déployer l'identité verte du quartier

Le quartier des Portes du XXème est caractérisé par ses équipements sportifs d'envergure parisienne, mais vieillissants et presque exclusivement dédiés aux pratiques institutionnelles (scolaires, clubs). Sur ce plan, l'ambition portée par la Ville dans le cadre du NPNRU est de transformer cette portion de la « ceinture verte » en une plaine des sports, avec une offre diversifiée davantage ouverte aux pratiques libres, intergénérationnelles, notamment pour les jeunes du quartier, filles comme garçons. La reconfiguration des espaces sportifs passera en outre par une optimisation foncière (par exemple une tour de jeux de raquettes en remplacement des terrains de tennis classiques) qui permettra de diversifier les pratiques sportives et de créer des espaces de loisir et de détente. Les études urbaines conduites sur le Nord du secteur durant la période de préfiguration permettront de préciser ces transformations. La piscine, dont les travaux débuteront durant cette même période, proposera elle aussi une offre d'activités sportives et de loisirs nouvelles pour les habitants du quartier et en renforcera l'attractivité vers l'extérieur.

Par ailleurs, comme évoqué plus haut, l'étude urbaine sur la porte de Montreuil permettra de proposer des solutions d'aménagement pour renforcer l'intégration urbaine des ensembles HBM structurellement enclavés, par leur meilleure connexion à l'espace public et le renforcement de leur intégration à la « ceinture verte » dont la dominante paysagère sera valorisée. L'attractivité urbaine renouvelée de ce patrimoine HBM devra pouvoir s'appuyer sur une requalification et une végétalisation des espaces publics, en lien avec le potentiel paysager des espaces verts résidentiels qui feront l'objet d'une revalorisation par Paris Habitat. Cette étude s'alimentera des résultats issus du processus participatif lancé dans le cadre de la plate-forme d'engagement citoyen mise en place par le bailleur.

D- Transformer le site en un territoire attractif, générateur de développement économique et d'emploi

Secteur à dominante résidentielle et d'équipements, le quartier des Portes du 20ème est un territoire au tissu économique et commercial peu dense et peu qualitatif, essentiellement concentré sur les axes structurants (rues d'Avron et Belgrand, boulevard Davout). Les indicateurs de pauvreté et de chômage, notamment des jeunes, y sont particulièrement prégnants. Néanmoins, ce secteur, actuellement en situation d'enclavement et d'exclusion sociale, peut bénéficier du dynamisme des territoires

limitrophes, de l'attractivité liée aux équipements sportifs, et du potentiel de développement d'activités économiques innovantes. La stratégie d'aménagement, concertée avec les collectivités riveraines au travers de l'Arc de l'Innovation, permettra, grâce au soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, de fédérer les acteurs publics et privés autour de projets porteurs d'innovation et générateurs d'emploi. L'étude stratégique métropolitaine évoquée en B, lancée parallèlement aux études urbaines, sera le socle permettant de développer une programmation cohérente entre le secteur parisien et les territoires voisins. Cette étude se nourrira des conclusions des autres études urbaines et de développement économiques programmées dans le cadre du protocole de préfiguration.

Préparer le développement économique du secteur

Sur la base des diagnostics et des orientations concertées avec les habitants et les associations (Projet de territoire des Portes du XXème, concertation avec l'Agence Ville Ouverte pour le compte de la Direction de L'Urbanisme) et en articulation avec l'étude métropolitaine qui sera réalisée avec les collectivités limitrophes, la Ville de Paris souhaite lancer une étude de développement économique (fiche annexe 4-6). Cette étude visera à disposer d'une connaissance fine du tissu économique local qui maille le territoire (surfaces, secteurs d'activités et entreprises présentes, attentes, besoins et opportunités d'emploi..) et de ses potentialités de développement. Cette étude contribuera ainsi fortement à définir une stratégie de développement économique local partagée par les parties prenantes du NPNRU. Elle viendra ainsi nourrir une offre d'immobilier d'entreprise à loyer modéré rénovée (hôtel Serpollet) ou nouvelle, expertisée dans le cadre des études urbaines. Elle permettra également de favoriser par la suite les interactions entre le quartier et les entreprises implantées localement afin de leur permettre d'être des acteurs à part entière du projet de renouvellement urbain (connaissance de la vie de quartier en direction des salariés, communication sur les opportunités d'emploi local, accompagnement au recrutement…).

Renforcer la vitalité et l'animation commerciale

Un appel à concurrence vient d'être lancé pour désigner un opérateur courant 2016 pour mettre en œuvre un contrat de revitalisation artisanale et commerciale parisien, en concertation étroite avec les organismes consulaires. Cet opérateur, par la réalisation d'études et de diagnostics commerciaux, l'acquisition de murs commerciaux à l'amiable ou par préemption, la réalisation de travaux d'aménagement et la commercialisation et la gestion de locaux, permettra d'insuffler une nouvelle dynamique aux commerces de proximité des portes du XXème, qui profiteront par ailleurs des nouveaux aménagements urbains. Cette action sera complémentaire de celle conduite sur les locaux commerciaux des bailleurs sociaux par un futur GIE, en phase de préfiguration, et qui sera opérationnel début 2017. Les nouveaux programmes économiques qui seront développés sur le secteur viendront eux-mêmes soutenir le développement des commerces grâce à une zone de chalandise renforcée et présente en journée.

L'économie circulaire, levier de développement

Le secteur est marqué par la présence notable d'acteurs intervenant dans le secteur de l'économie circulaire, et porteurs d'une diversité d'actions et de projets sur le territoire des Portes du XXème, et plus largement dans le Nord Est Parisien. Ce secteur d'activités, particulièrement soutenu par la Ville de Paris et par l'ensemble des collectivités territoriales (Métropole du Grand Paris, Est-Ensemble, Région, etc.) peut constituer un levier certain en termes de création et de développement d'activités et d'emplois tout en bénéficiant aux habitants en difficultés d'insertion professionnelle. C'est dans ce contexte général, et dans la continuité des enjeux repérés dans le Projet de territoire des Portes du XXème, que la Ville de Paris souhaite lancer une étude de potentiel pour évaluer des besoins et préfigurer une coordination des acteurs de l'économie circulaire (Evaluation des besoins en termes de

mutualisation entre acteurs des éco activités et préfiguration d'une coordination sur le modèle des PTCE, fiche annexe 4-7).

A cet égard, les différentes études menées en lien avec les habitants et financées dans le cadre du protocole de préfiguration feront l'objet d'une restitution commune qui permettra d'identifier les perspectives en termes d'accès à l'emploi et d'amplification des actions à destination des habitants des quartiers impactés par le NPNRU.

En complément des études à programmer, et dans la perspective de valorisation et de développement des ressources présentes sur les Portes du XXème, la Ville de Paris a lancé une réflexion sur l'intégration des Puces de la Porte la Montreuil à un immeuble multi-activités, vertueux du point de vue du traitement des déchets.

Renforcer l'efficacité des mesures d'insertion professionnelle

Par ailleurs, il est proposé de confier sur la durée du protocole une mission d'ingénierie à l'opérateur unique facilitateur des clauses sociales, Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), issu de la fusion du PLIE et de la Maison de l'Emploi de Paris. Cette mission devra être construite dans une logique de suivi de parcours individualisé et veiller à inscrire les bénéficiaires dans une logique de parcours d'insertion. Elle devra permettre de bâtir les outils mobilisables en phase opérationnelle pour parvenir à des résultats plus qualitatifs que ceux constatés lors des réunions de bilan du plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) du PNRU : la mission de l'EPEC doit permettre d'identifier des gisements d'emploi ouverts davantage au public féminin, sur une palette de métiers plus large que le seul BTP, et pas seulement en phase travaux, mais aussi au-delà, pour assurer par exemple le fonctionnement quotidien des équipements. Il devra également travailler avec les acteurs de l'insertion pour préparer les publics à pouvoir bénéficier de ces gisements d'emploi dans le cadre de parcours qualifiants (fiche annexe 4-33).

E- Améliorer la santé et la qualité environnementale pour un meilleur cadre de vie

Le secteur des Portes du XXème dispose d'atouts indéniables en termes de potentiel végétal, particulièrement la « ceinture verte ». Toutefois, le territoire souffre de problématiques environnementales et énergétiques, du fait de la proximité immédiate du périphérique et des grandes infrastructures de circulation ou en raison de la conception ancienne et énergivore d'une partie importante du patrimoine bâti. La qualité environnementale et la santé constituent un axe fort du projet et sera transversal à l'ensemble des études proposées.

Comme l'a montré le projet de territoire des Portes du XXème réalisé en 2015, la question de la santé est particulièrement prégnante du point de vue des habitants et des associations du secteur sollicités dans ce cadre et s'est traduite par plusieurs actions à mettre en œuvre, notamment la question de la promotion et de l'accès aux soins pour les populations les plus fragiles. Il est à noter à ce propos que la densité médicale est particulièrement faible sur le territoire, en deçà de la moyenne des quartiers politique de la Ville parisiens.

Enchâssé entre des axes routiers importants et en particulier le boulevard périphérique, les habitants du secteur des Portes du XXème sont en outre exposés à la pollution atmosphérique. Les habitants appartenant aux catégories sociales défavorisées sont par ailleurs plus vulnérables aux effets de la pollution atmosphérique comme l'a montrée la récente étude coordonnée entre l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Aussi, le NPNRU doit constituer une opportunité importante d'amélioration des conditions de santé, notamment par la mise en œuvre d'études d'impact des nouvelles opérations immobilières et d'aménagement et de réhabilitation de l'existant.

Mesurer l'impact des projets urbains sur l'environnement et la santé des habitants

Les Portes du XXème sont caractérisées par une densité médicale deux fois inférieure à la moyenne des quartiers politique de la Ville parisiens (0,4 médecin / 1 000 habitants contre 0,8). Il ressort du projet de territoire élaboré en lien avec les acteurs institutionnels, associatifs et les habitants la nécessité d'affiner la connaissance des besoins du secteur en matière de santé ; ce diagnostic, construit notamment dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et au travers des études liées aux projets d'aménagement urbain et de transformation des logements, permettra la mise en place d'actions adaptées, dans une logique de prévention et d'accès aux droits.

Il est à noter qu'une première réponse sera apportée par l'ouverture d'un centre de santé au 50, rue Mouraud, dans le secteur Saint-Blaise voisin, portée par une association de médecins pluridisciplinaire. L'établissement devrait ouvrir fin 2016, début 2017.

Les questions de santé ont été, en outre, largement pointées par les habitants à l'occasion des différents temps de concertations menés régulièrement sur le quartier, avec des préoccupations tournées vers la pollution et les diverses nuisances engendrées par la proximité du périphérique. Pour y répondre, la Ville de Paris souhaite réaliser une étude d'impact sur la porte de Montreuil permettant de réaliser toutes les études environnementales et techniques nécessaires à la réalisation du projet urbain et qui contribuera à cerner le potentiel de transformation dans une logique d'excellence environnementale (fiche annexe 4-4). L'Agence de l'écologie urbaine de la Ville de Paris procédera par ailleurs à des analyses de la pollution sonore et atmosphérique subie par les habitants des différents logements de Bagnolet Zone Verte pour en mesurer l'habitabilité et testera l'impact des différents scénarios proposés (notamment les démolitions et reconstructions) sur le cadre de vie.

Lutter contre la précarité énergétique par la transformation du bâti

Une étude sur la rénovation thermique des ensembles HBM d'intérêt patrimonial sera conduite pendant la période de préfiguration de la convention future. Il est proposé de s'appuyer dans un premier temps sur une étude inscrite dans le programme de travail de l'APUR sur la typologisation du parc HBM (en matière de procédés constructifs et de pathologies associées). Dans un second temps, des tests plus poussés avec le CSTB pourraient être menés sur 3 à 4 groupes représentatifs des principales typologies de patrimoine afin d'identifier les options optimales en matière de rénovation énergétique. Le livrable attendu serait un cahier de prescriptions pour chaque type d'HBM étudié, ainsi qu'une méthodologie de chantier associée et une étude des coûts (fiche annexe 4-32).

Sans attendre la signature de la future convention de renouvellement urbain, et en fonction de la maturité des études sur l'ensemble HLM de la RIVP (619 logements) adressé rue Joseph-Python, il est proposé un réexamen de l'opération Plan Climat Énergie sur la barre Python en vue d'un éventuel investissement en phase de préfiguration, qui sera examiné lors du point d'étape mi 2017.

La phase protocole sera mise à profit pour approfondir le programme de travaux des requalifications envisagées sur les deux ensembles HBM de Paris Habitat, conformément au Plan Climat Énergie de la Ville de Paris : l'ensemble Félix-Terrier (dont il sera également proposé la résidentialisation), comptant 728 logements, ainsi que les immeubles ex-SAGI de la Porte de Montreuil, totalisant 1469 logements. Les requalifications prendront en compte les possibilités de transformation de catégories de certains logements qui seront étudiées en phase de préfiguration, afin de disposer d'un outil pour le renforcement de la mixité sociale dans le quartier. L'aide financière de l'ANRU sera sollicitée dans un second temps, au moment de la convention, pour les opérations les plus à même de constituer un effet de levier en matière d'attractivité résidentielle du parc de logements.

Parallèlement, il est projeté d'élargir aux ensembles des portes du XXème la mise en place de l'outil de l'ADEME visant l'accompagnement d'habitants du parc social sur les questions de consommation d'énergie dans le cadre de projets de rénovation thermique, initialement prévu sur le seul quartier Paul Bourget (13ème arrondissement).

Développer l'excellence environnementale de la gestion des ensembles de logements

La Ville de Paris a lancé une vaste stratégie de développement durable, visant la lutte contre le réchauffement climatique, le développement de la nature en ville ainsi qu'une stratégie Zéro déchet. Elle promeut ainsi la végétalisation des toits, terrasses et murs, incite le développement de l'agriculture urbaine (notamment par le biais d'appels à projet) ; elle s'apprête à voter la mise en œuvre d'un « plan compost » et à mettre en place la collecte séparée des biodéchets. Dans ce cadre, il est proposé d'étudier les conditions de participation des bailleurs sociaux à ces programmes dans leurs ensembles relevant du NPNRU, permettant de construire site par site une véritable stratégie d'économie circulaire. Une étude sur la gestion innovante des espaces extérieurs et des déchets des ensembles sociaux (fiche annexe 4-30) portera ainsi , d'une part, sur un inventaire exhaustif des expériences actuelles existantes : mesures innovantes de gestion des déchets, jardins partagés, jardins en toitures d'immeubles, agriculture urbaine, compostage collectif, promotion de la biodiversité… et d'autre part, sur l'établissement d'un diagnostic de faisabilité et d'un plan d'actions nouvelles dans des ensembles préalablement définis.

BEDIER – OUDINE

A- La participation des habitants et l'action citoyenne au service de la construction du projet de renouvellement urbain

La transformation du secteur repose sur l'appropriation par les habitants des projets à court, moyen et long termes et qui s'inscrivent dans la continuité des actions déjà impulsées. La pluralité des acteurs et des interventions engagées ou envisagées sur le territoire nécessite donc d'unifier les différentes démarches de participation. C'est pourquoi la Ville de Paris propose de les regrouper sous l'appellation « maison du projet ». Sous l'égide du Secrétariat Général, appuyé par une assistance à maîtrise d'ouvrage, les Directions de l'Urbanisme (DU) et de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) assureront la coordination de ces processus participatifs afin qu'ils alimentent les actions de la gestion urbaine de proximité, et à plus long terme les réflexions sur les opérations d'aménagement portées par la Ville de Paris pour le site de Bédier-Oudiné.

Dans ce cadre, la construction du projet urbain s'appuie sur deux démarches parallèles :

- la réalisation des objectifs définis par le projet de territoire du sud 13ème (comme le lien école-quartier, l'amélioration des espaces collectifs ou la prise en compte des habitants dans le projet urbain). A titre d'exemple significatif, l'école étant un déterminant fondamental de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires, le NPNRU peut s'avérer une opportunité pour que les établissements scolaires aient toute leur place dans ces nouveaux projets. La participation de la communauté éducative du groupe scolaire Franc-Nohain à la réflexion sur la transformation du territoire sera ainsi prévue et essentielle.

- La mise en place d'un processus de participation des habitants et de co-élaboration du projet urbain. Ce processus comprend une phase de diagnostic partagé des quartiers Oudiné et Bédier, l'organisation de séances de travail collectif de type ateliers pour la définition de scénarios programmatiques et urbains, des temps de restitutions publiques (réunion, exposition…) pour la parfaite information de

tous, la compréhension et l'appropriation du projet. Cette démarche, pilotée par la DU, associe étroitement la DDCT, les directions techniques concernées de la Ville et les partenaires locaux, en particulier les bailleurs sociaux. Elle sera conduite par un prestataire de la Ville de Paris, qui a également pour mission d'en définir et proposer le déroulement et les modalités de suivi avec les citoyens en fonction des spécificités de ces deux quartiers et des attentes et souhaits des habitants et usagers. Au plan organisationnel, le processus est mené en lien étroit avec la réalisation des études urbaines, dont les titulaires participent aux différentes instances de travail et de restitution et intègre les résultats (diagnostics et propositions) aux scénarios de leurs études.

B- Définir une nouvelle programmation urbaine

Le quartier Bédier est intégré depuis 15 ans dans une dynamique de rénovation urbaine par les différentes actions impulsées dans le cadre du GPRU et du PNRU. Les actions engagées ou réalisées apportent des améliorations notables sur le quartier Bédier. Toutefois, après plus d'une décennie, il était nécessaire de réinterroger le projet urbain et ses outils de mise en œuvre, en particulier la ZAC. Il est en effet apparu que le projet devait évoluer, pour s'inscrire en cohérence avec les enjeux nouveaux de la construction métropolitaine et proposer des réponses mieux adaptées et plus ambitieuses aux problématiques locales et de coutures urbaines : revitalisation du cœur de quartier, reconstitution d'un équipement scolaire neuf, préservation de la zone arborée du stade Boutroux et définition d'un schéma d'espaces publics plus structurant et plus propice au bon fonctionnement du quartier et à son ouverture. Pour ce faire, la démolition de la barre BCDE (Paris Habitat) et de l'école Franc-Nohain situées sur une plateforme sans relation avec l'avenue Boutroux et bloquant les accès traversants, entre le Mail Bédier, la rue Maryse-Bastié et l'avenue Boutroux, sera étudiée.

Le quartier Oudiné, quant à lui, n'est pas encore entré dans une phase opérationnelle. Des actions concrètes d'amélioration du patrimoine ont cependant été récemment impulsées par le nouveau bailleur Elogie des immeubles Chevaleret et Oudiné : éradication du stationnement dans la cour, lancement d'un projet de réhabilitation, etc.

Ainsi, la définition d'un projet global Bédier Oudiné et la création d'un outil d'aménagement commun aux deux quartiers, à travers l'évolution de la ZAC Bédier vers un périmètre opérationnel élargi, permettra d'enclencher une nouvelle étape de renouvellement urbain prenant en compte les difficultés similaires de ces deux quartiers, leur interdépendance en terme de fonctionnement (fréquentation des équipements, des commerces) et leurs enjeux communs d'inscription dans la dynamique du secteur en mutation Paris Rive Gauche pour prévenir les risques de décrochage social et urbain. Dans ce cadre, et afin de définir un schéma d'aménagement et une programmation urbaine et de constituer le dossier de création d'une nouvelle ZAC Bédier-Oudiné, une étude urbaine a été lancée en novembre 2015 sur le quartier Oudiné. Des scenarios de recomposition urbaine/désenclavement sont étudiés, avec plus ou moins de démolition-reconstruction : crèche, gymnase, centre d'animation, barre de logements Oudiné. D'un point de vue architectural et urbain, cette recomposition doit permettre de casser l'impression de frontière entre Paris Rive Gauche et Oudiné tout en créant des liaisons physiques et fonctionnelles entre les quartiers avoisinants.

En complémentarité, il est prévu le lancement en 2016 d'une étude urbaine pour la poursuite de l'aménagement du secteur Joseph Bédier-Porte d'Ivry (fiche annexe 4-11). Au regard des enjeux spécifiques du quartier, cette seconde étude urbaine visera notamment à approfondir les questions relatives à la reconfiguration de certains sites (équipements scolaires, sportifs, etc.), à la valorisation d'espaces publics, au renforcement des trames viaires et des continuité paysagères et à l'amélioration des liens du quartier Bédier avec les territoires limitrophes (Chevaleret Oudiné, ZAC Paris-Rive Gauche, Ivry sur Seine). Comme pour le quartier Oudiné, et comme il a été précédemment développé, la réalisation de cette étude sera accompagnée d'un volet concertation permettant d'associer les

habitants et les acteurs du quartier ainsi que les instances participatives du 13ème arrondissement (conseils de quartier, conseil citoyen) à la définition de scénarios et d'orientations programmatiques avec la Mairie d'arrondissement.

Ces deux études urbaines seront alimentées par des études spécifiques, menées par la Ville sans sollicitation de l'ANRU, en lien avec les grands enjeux du territoire Bédier – Oudiné. Afin de compléter les données recueillies sur le quartier Bédier pour la mise en œuvre de la ZAC actuelle et renseigner l'état du sol sur les nouvelles emprises à aménager est prévue une étude pollution, indispensable en particulier pour définir les contraintes attachées à la reconstitution du groupe scolaire Franc-Nohain, ainsi qu'une étude géotechnique permettant de disposer d'un état des sous-sols dans un secteur parisien que l'on sait potentiellement sous-cavé et qui a déjà nécessité d'importantes opérations de confortement dans le cadre de réaménagement de l'avenue Claude Régaud ou de la rue Franc-Nohain par exemple.

Outre ces données techniques, la définition de scénarios d'aménagement urbain sur le secteur Bédier - Oudiné doit pouvoir bénéficier d'un état des lieux, d'un éclairage critique et de préconisations selon les grands enjeux qui doivent guider le projet. Il est ainsi prévu plusieurs études qui permettront de façon itérative d'alimenter les études urbaines et répondre à la procédure de création de la future ZAC et de ses aménagements viaires :

- une étude relative aux déplacements et au stationnement (fiche annexe 4-16) ;
- une étude biodiversité (fixe annexe 4-17), destinée à mieux maîtriser les impacts sur les milieux, la faune et la flore, et à guider le projet vers la valorisation et la préservation de son patrimoine naturel ;
- une étude d'impact (fiche annexe 4-12), qui se nourrira de l'étude biodiversité, ainsi que de différentes études techniques et environnementales destinées à l'alimenter sur les thématiques de la pollution de l'air, du bruit, du potentiel de développement en énergies renouvelables, de la sûreté et de la sécurité publique, de l'impact social et économique du projet.

Les aménagements réalisés ou en cours de part et d'autre du groupe de logements sociaux « Joseph Bédier » et aux abords immédiats du boulevard périphérique, ont conduit à s'interroger sur les évolutions à plus long terme des protections phoniques implantées sur le terrain du bailleur Paris-Habitat, leur traitement architectural et urbain et les possibilités de traitement végétal. Pour poursuivre la réflexion sur le traitement complexe des emprises situées le long du boulevard périphérique et disposer d'outils permettant une évolution harmonieuse de ces espaces en cohérence avec les actions déjà réalisées, il est ainsi proposé la réalisation d'une étude destinée à fournir un cahier des charges pour la reconstitution ou l'amélioration de ces ouvrages (fiche annexe 4-13).

La coordination de l'ensemble de ces études sera assurée par la SEMAPA, dans le cadre de son mandat d'études, ainsi que par les chefs de projets urbains de la Direction de l'Urbanisme en charge du secteur.

C- Développer la mixité sociale et fonctionnelle pour améliorer la vie des habitants dynamiser le territoire

Bédier et Oudiné sont des quartiers d'habitat majoritairement social, disposant d'une offre en équipements publics importante mais vieillissante, mal accessible et non valorisée dans la trame urbaine. Les activités économiques y sont globalement peu développées et les espaces fortement enclavés. La faible mixité sociale et urbaine est ainsi amplifiée par un fort isolement de ces quartiers, et des liens insuffisants avec leur environnement qui les privent d'une réelle dynamique d'ouverture et d'échanges. Les opérations conduites ces dernières années sur le quartier Bédier ont amorcé un

véritable changement, avec la création de nouvelles typologies de logements (logement étudiant, résidence de tourisme, hébergement pour personnes âgées), l'implantation d'immeubles de bureaux à la Porte d'Ivry, de quelques surfaces commerciales et d'un cabinet médical avenue Claude Régaud. La poursuite de la reconfiguration des espaces et une densification mesurée du secteur Bédier Oudiné permet d'envisager de nouvelles opérations de diversification du parc résidentiel à travers des programmes à étudier de logements intermédiaires, libres ou spécifiques.

Favoriser la mixité dans les logements

Dans la continuité des actions de rénovation lourde déjà conduites par Paris Habitat et du projet de rénovation de l'immeuble Chevaleret d'ores et déjà engagé par Elogie, les interventions sur le patrimoine des bailleurs constituent également un vecteur important d'amélioration de l'offre en logements. Des opérations de rénovation thermique sont envisagées sur plusieurs ensembles appartenant aux bailleurs Elogie et Paris Habitat (cf. projets transversaux) dans le cadre du Plan climat. Par ailleurs, et en lien avec l'ensemble des bailleurs présents sur le secteur Bédier-Oudiné (Paris Habitat, RIVP, ELOGIE), la Ville mettra à profit la période de préfiguration de la future convention de renouvellement urbain pour mettre en place et construire des outils générateurs de mixité sociale dans les logements, tant par la politique d'attribution que par le biais des conventionnements et de la catégorisation des logements. Ces outils se fonderont sur un diagnostic des modalités d'attribution en cours, notamment la part des logements attribués par les différents réservataires, ainsi que du taux de rotation observé.

Certaines des mesures proposées dans le projet de loi Egalité et Citoyenneté devraient permettre d'accompagner ces évolutions : modulation des loyers du parc social à la relocation en dérogation aux loyers plafonds prévus par les conventions APL au moment du financement (modulation à la baisse hors QPV pour loger les plus démunis / à la hausse en QPV pour des attributions plus diversifiées) ; politique davantage coordonnée des attributions entre l'ensemble des réservataires, obligation d'attribuer au moins ¼ des logements hors QPV aux ménages les plus modestes, dont ceux relogés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain…

Faire de l'école le creuset de la mixité

L'école est un déterminant fondamental de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. Dès lors, le NPNRU peut s'avérer une opportunité pour que les établissements scolaires aient toute leur place dans ces nouveaux projets et pour améliorer leur attractivité. Sur le secteur Bédier-Oudiné, les premiers éléments de diagnostic font d'ores et déjà apparaitre plusieurs problématiques de décrochage et d'échec scolaire engendrant des stratégies d'évitement scolaire. Dans la perspective d'affiner les besoins, d'intégrer les établissements scolaires à la réflexion sur la transformation du territoire et de mettre à jour des projets potentiels, un programme de travail spécifique sera mis en place durant la durée du protocole avec ces derniers, les communautés éducatives, le Rectorat, la mission académique Education Prioritaire, la Préfecture et la Ville de Paris. Cette réflexion pourra s'appuyer sur le projet de démolition / reconstruction du groupe scolaire Franc-Nohain que la Ville envisage de conduire durant l'actuelle mandature.

Développer la mixité fonctionnelle

Sur le secteur Bédier - Oudiné, l'offre commerciale est relativement faible (6,5 commerces pour 1000 habitants contre 23 à Paris), concentrée essentiellement sur trois axes (Porte d'Ivry, boulevard Masséna, rue de Patay) et les entreprises sont peu implantées (mis à part au sein d'un hôtel d'entreprises situé boulevard Masséna). Les habitants du secteur rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle et un taux de chômage élevé, notamment les jeunes. L'accompagnement pour

l'insertion professionnelle et la mobilisation pour l'emploi local sont d'ailleurs des axes de travail ciblés dans le projet de territoire élaboré en 2015.

Dans ce contexte, afin de mettre à jour les opportunités du secteur et d'ancrer ce dernier au cœur d'une dynamique économique à plus large échelle (Paris, Rive Gauche, Arc de l'innovation, etc.), il est donc proposé la conduite d'une étude relative au développement économique local du secteur (fiche annexe 4-18) qui se construira sur deux volets : le potentiel de développement économique (besoins et opportunités) et les potentialités de création d'emploi local. Cette étude permettra de nourrir le travail du GIE chargé de commercialiser les pieds d'immeubles des bailleurs sociaux, actuellement en préfiguration.

Par ailleurs, il est proposé de confier sur la durée du protocole une mission d'ingénierie à l'opérateur unique facilitateur des clauses sociales, Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), issu de la fusion du PLIE et de la Maison de l'Emploi de Paris. Cette mission devra être construite dans une logique de suivi de parcours individualisé et veiller à inscrire les bénéficiaires dans une logique de parcours d'insertion. Elle devra permettre de bâtir les outils mobilisables en phase opérationnelle pour parvenir à des résultats plus qualitatifs que ceux constatés lors des réunions de bilan du plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) du PNRU : la mission de l'EPEC doit permettre d'identifier des gisements d'emploi ouverts davantage au public féminin, sur une palette de métiers plus large que le seul BTP, et pas seulement en phase travaux, mais aussi au-delà, pour assurer par exemple le fonctionnement quotidien des équipements. Il devra également travailler avec les acteurs de l'insertion pour préparer les publics à pouvoir bénéficier de ces gisements d'emploi dans le cadre de parcours qualifiants (fiche annexe 4-33).

D- Améliorer le cadre de vie et les espaces communs pour favoriser le vivre ensemble

Les espaces publics et collectifs situés sur le secteur Bédié-Oudiné connaissent de nombreux dysfonctionnements avec des spécificités selon les quartiers : dans le quartier Bédier, les espaces sont sous-utilisés, peu qualifiés et marqués par des conflits d'usages, tandis que dans le quartier Chevaleret-Oudiné, les espaces communs sont utilisés mais souffrent de détournements d'usages. Le secteur bénéficie néanmoins de potentialités certaines en termes d'aménagement et de projets d'amélioration du cadre de vie par la présence de la ceinture verte, d'atouts paysagers, et la maîtrise foncière des espaces collectifs par la Ville ou les bailleurs présents sur le territoire.

Mieux faire vivre les espaces partagés

Afin d'appréhender de manière fine les usages et les pratiques sur les espaces publics et collectifs et alimenter ainsi la réflexion en termes de propositions d'aménagement, il est proposé d'associer les habitants et usagers du secteur au travers d'une étude des usages des espaces publics et collectifs visant une meilleure appropriation de ces espaces et ainsi l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier (fixe annexe 4-19). Cette question ayant déjà été abordée lors de l'étude urbaine en cours sur le quartier Oudiné, l'étude sera circonscrite au quartier Bédier et viendra abonder l'étude urbaine en amont de cette dernière. Elle devra s'articuler avec le volet concertation de l'étude urbaine ainsi qu'avec celle ayant trait à la sûreté et la sécurité publique prévue dans le cadre de l'étude d'impact. Cette étude sera complétée par les analyses de prévention situationnelle conduites par le service spécialisé de la Ville de Paris.

La question de l'amélioration de la qualité des espaces publics et des espaces verts est un enjeu fort sur le secteur Bédier Oudiné. Dans cette perspective, la Ville de Paris souhaite porter un programme ambitieux sur le développement de la Nature en Ville et également sur la gestion et la réduction des déchets. Cette démarche s'inscrit résolument dans les objectifs d'une transition écologique des quartiers en lien avec la dynamique de projets sur la ceinture verte et dans le cadre de l'arc de

l'innovation. Dans ce contexte, et par leur présence importante sur le territoire Bédier-Oudiné, il est proposé d'étudier les conditions d'association des bailleurs sociaux à ces programmes sur leur patrimoine relevant du NPNRU par le lancement d'une étude sur la gestion innovante des espaces extérieurs et des déchets au sein des ensembles sociaux (Fiche annexe 4-30). Cette étude portera sur la fonctionnalité et la gestion innovante des espaces verts d'une part ainsi que sur l'identification de territoires « zéro déchet » d'autre part avec une inscription forte dans la logique de l'économie circulaire.

Développer l'excellence environnementale des ensembles de logements

Une étude sur la rénovation thermique des ensembles HBM d'intérêt patrimonial sera conduite pendant la période de préfiguration de la convention future (fiche annexe 4-32). Il est proposé de s'appuyer dans un premier temps sur une étude inscrite dans le programme de travail de l'APUR sur la typologisation du parc HBM (en matière de procédés constructifs et de pathologies associées). Dans un second temps, des tests plus poussés avec le CSTB pourraient être menés sur 3 à 4 groupes représentatifs des principales typologies de patrimoine afin d'identifier les options optimales en matière de rénovation énergétique. Le livrable attendu serait un cahier de prescriptions pour chaque type d'HBM étudié, ainsi qu'une méthodologie de chantier associée et une étude des coûts.

GOUTTE D'OR SUD

Le quartier de la Goutte d'Or est inscrit depuis 1984 en secteur Politique de la Ville, depuis 1996 en zone urbaine sensible et depuis 2012 en zone de sécurité prioritaire. Il a de ce fait bénéficié, au cours des dernières années, d'une intervention publique forte, articulant projet social et renouvellement urbain ciblé sur le traitement de l'insalubrité. Une convention pour la rénovation urbaine du quartier a été signée avec l'ANRU en date du 2 juillet 2007.

Le Sud du quartier Goutte d'Or qui a été retenu par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain au titre des opérations d'intérêt régional, d'une surface de 16,7 ha, comporte de grands îlots de logements sociaux construits dans les années 80/90 pour résorber l'insalubrité dans le cadre des premières interventions publiques. En dépit de l'intervention des pouvoirs publics, avec notamment la création d'équipements (centre culturel Barbara, espaces verts, etc.), le quartier reste marqué par des indicateurs socio-économiques préoccupants, particulièrement l'échec scolaire et le chômage, et doit faire face à de nombreux dysfonctionnements urbains, des espaces partagés vieillissants connaissant une surfréquentation et des usages négatifs qui impactent le quotidien des habitants.

A- Améliorer le cadre de vie, la sécurité et la tranquillité publique

La Ville de Paris a d'ores et déjà initié une réflexion sur l'aménagement de deux secteurs : le passage Boris Vian et les arcades de la rue de la Goutte d'Or d'une part ; et le boulevard de la Chapelle d'autre part, au travers de deux études dont la mise en oeuvre opérationnelle sera travaillée en amont de la signature de la future convention. Il est proposé de conduire pendant la phase de préfiguration une étude complémentaire visant l'insertion urbaine des ensembles de logements. Ces trois études, en cours ou à venir, s'inscrivent dans la même stratégie de réappropriation du cadre de vie par les habitants, qui continueront à être associés à la construction des solutions permettant de retisser un environnement apaisé et ouvert à la multiplicité des usages de ce quartier très dense et dynamique. En complément de ces études, il est enfin proposé de lancer une mission d'ingénierie, sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux, permettant de mobiliser des outils pour accompagner leurs locataires dans les travaux d'amélioration de leur logement.

Requalifier le passage Boris-Vian et les arcades de la rue de la Goutte d'Or

Lancée dans le cadre du PNRU avec le soutien de l'ANRU, l'étude sur la requalification de ces espaces denses et minéraux, très dysfonctionnants d'un point de vue urbain, est aujourd'hui achevée : le passage Boris Vian, liaison stratégique entre le Nord et le Sud du quartier, présente des défauts d'accessibilité et reste peu fréquenté, en raison d'un manque de visibilité dans le cheminement et de la présence de nombreux recoins qui engendrent vandalisme et dégradations. Quant aux arcades de la Goutte d'Or, elles sont bien loin de présenter un visage répondant à leur vocation commerciale et de cheminement apaisé pour l'accès aux habitations, aux commerces et aux équipements publics. Cet espace central et majeur du quartier cumule ainsi des difficultés (insécurité, insalubrité, trafic), nécessitant un profond réaménagement urbain pour redonner à ces espaces publics une visibilité et une qualité d'usages adaptées à leur situation et améliorer le fonctionnement des équipements publics, locaux commerciaux et associatifs, permettant notamment de favoriser l'appropriation de l'espace public par les hommes comme par les femmes.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine AA Feraru, à l'issue d'un important travail de diagnostic et de concertation avec les acteurs locaux publics et associatifs et les habitants, a établi en mars 2016 un cahier de prescriptions pour requalifier les espaces de circulation, améliorer la visibilité et le fonctionnement des différents équipements (particulièrement le TEP), services et commerces, faciliter la coexistence des activités et des usages, réactiver la fonction commerciale et injecter de nouvelles activités par la construction de nouvelles surfaces bâties. Ces prescriptions ont fait l'objet d'une présentation, en présence de la DRIHL/délégation territoriale de l'ANRU.

La période de préfiguration de la future convention va ainsi pouvoir être mise à profit pour valider les orientations d'aménagement avec la Mairie d'arrondissement, affiner les estimations financières et définir un calendrier de mise en œuvre du projet. La participation financière de l'ANRU sera sollicitée dans ce cadre.

Réhabiliter le carrefour Barbès et le boulevard de La Chapelle

Le boulevard de la Chapelle et son carrefour avec le boulevard Barbès constituent une centralité parisienne, de par leur proximité avec les gares du Nord et de l'Est et de l'hôpital Lariboisière, mais aussi de Montmartre et du Sacré-Cœur. Cette épine dorsale de Paris, qui structure la vie du quartier, fait l'objet d'une intense fréquentation automobile comme piétonne, particulièrement les jours de marché et en fin de semaine, l'espace public devenant alors surfréquenté et peu sûr pour les piétons et cyclistes. La présence massive de vendeurs à la sauvette en marge du marché de Barbès situé sous le métro aérien rend impossible l'appropriation de l'espace public par les habitants et les promeneurs et rend son entretien problématique. Cet espace est donc devenu une sorte de frontière qu'il convient de rendre franchissable en modifiant profondément son usage.

C'est pourquoi il est indispensable de donner au boulevard une fonction de lien entre les quartiers qu'il sépare aujourd'hui et d'en faire une promenade urbaine, un axe de circulation apaisé pour réussir le projet urbain de la Goutte d'Or. À cet effet, l'APUR a été missionné en 2015 pour conduire un atelier urbain avec l'ensemble des partenaires concernés (mairies d'arrondissement, directions de la Ville, RATP, associations, équipements mitoyens et les conseils de quartier), permettant de travailler aux objectifs portés par la municipalité : transformer une frontière en lieu de rencontres, fluidifier les circulations est-ouest pour renforcer sa vocation d'axe structurant, faciliter la coexistence des activités, permettre la réappropriation de l'espace public par les riverains, par de nouveaux usages, développer la place du végétal.

La période de préfiguration sera mise à profit pour préciser les premières propositions d'aménagement qui seront mises en œuvre sous l'actuelle mandature et qui seront présentées au cofinancement de l'ANRU dans le cadre de la future convention.

Améliorer l'articulation des espaces privés et des espaces publics

En lien étroit avec la mise en œuvre du projet de requalification du passage Boris-Vian et des arcades des rues de la Goutte d'Or, il est proposé de conduire durant la période de préfiguration une étude (fiche annexe 4-20) visant à identifier et à proposer des solutions aux problématiques d'usages au quotidien, notamment par une meilleure interface des espaces publics et des espaces privés tout en assurant une meilleure insertion urbaine de ces ensembles d'habitat récents dans un tissu « faubourien » et en améliorant l'accès aux équipements publics.

Sur la base d'un état des lieux à établir, croisant configuration, usages, statuts, gestion, on pourra déterminer ce qui constitue des dysfonctionnements socio-urbains pour lesquels il est attendu des propositions, afin d'y remédier mais également afin de les prévenir.

Préfigurer la création d'un dispositif solidaire d'accompagnement à l'auto-réhabilitation des logements du parc social

Les bailleurs sociaux du secteur proposent de missionner un opérateur, qui serait chargé de mettre en place un accompagnement de leurs locataires dans la réalisation de travaux relevant de leur responsabilité, pour améliorer le confort quotidien dans leur logement. L'opérateur sera chargé de définir la cible de population, d'identifier les acteurs locaux et parisiens susceptibles d'accompagner les foyers dans la mobilisation d'aides financières et associatives et de développer les outils de mutualisation et de partage de compétences entre locataires (fiche annexe 4-37).

B- Stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants du quartier

L'action des pouvoirs publics sur la dynamisation économique de la Goutte d'Or est ancienne, par exemple par la politique de préservation et de diversification commerciale de la Semaest sur le secteur Château Rouge ou au travers de la commission d'attribution des locaux commerciaux fonctionnant sur l'ensemble du quartier. La Ville souhaite poursuivre et intensifier cette action durant la période couverte par le protocole de préfiguration, pour disposer d'outils opérationnels qui doivent par ailleurs concourir à l'objectif d'améliorer l'accès à l'emploi des habitants du quartier.

Renforcer la vitalité et l'animation commerciale

Un appel à concurrence vient d'être lancé pour désigner un opérateur courant 2016 pour mettre en œuvre un contrat de revitalisation artisanale et commerciale parisien, en concertation étroite avec les organismes consulaires. Cet opérateur, par la réalisation d'études et de diagnostics commerciaux, l'acquisition de murs commerciaux à l'amiable ou par préemption, la réalisation de travaux d'aménagement et la commercialisation et la gestion de locaux, permettra d'insuffler une nouvelle dynamique aux commerces de proximité de la Goutte d'Or. Cette action sera complémentaire de celle conduite sur les locaux commerciaux des bailleurs sociaux par un futur GIE, en phase de préfiguration, et qui sera opérationnel début 2017.

Structurer la filière mode

En complément de ces deux outils parisiens, la Ville propose de poursuivre une action spécifique engagée sur la Goutte d'Or dans le cadre du PNRU : la structuration de la filière mode, très présente dans le quartier. Il est ainsi proposé de lancer une étude sur le développement des compétences et la professionnalisation de couturiers, fondé sur un audit des structures entrepreneuriales et une

évaluation des profils individuels (fiche annexe 4-21), permettant d'identifier les besoins de montée en compétences (linguistiques, techniques, commerciales…).

Renforcer l'efficacité des mesures d'insertion professionnelle

Enfin, il est proposé de confier sur la durée du protocole une mission d'ingénierie à l'opérateur unique facilitateur des clauses sociales, Ensemble PARIS Emploi Compétences, issu de la fusion du PLIE et de la Maison de l'Emploi de Paris. Cette mission devra lui permettre de bâtir les outils mobilisables en phase opérationnelle pour parvenir à des résultats plus qualitatifs que ceux constatés lors des réunions de bilan du plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) du PNRU : la mission de l'opérateur unique doit permettre d'identifier des gisements d'emploi ouverts davantage au public féminin, sur une palette de métiers plus large que le seul BTP, et pas seulement en phase travaux, mais aussi au-delà. Il devra également travailler avec les acteurs de l'insertion pour préparer les publics à pouvoir bénéficier de ces gisements d'emploi (fiche annexe 4-33).

C- Construire des outils pour la diversification sociale du quartier

Si l'on constate l'arrivée dans la Goutte d'Or de nouvelles typologies de population, le quartier reste marqué par ses caractéristiques historiques : il est toujours une terre d'accueil comptant une forte proportion de population immigrée ; son profil socioéconomique est celui d'une population majoritairement modeste. La prégnance d'un taux de pauvreté important, le chômage de masse, le manque de qualifications, l'importance des difficultés scolaires précoces, conjugués à des stratégies d'évitement et des processus ségrégatifs rendent plus que jamais nécessaire de favoriser la mixité sociale dans le quartier, qui tire sa force de sa diversité.

Favoriser la mixité dans les logements

La Ville mettra ainsi à profit la période de préfiguration de la future convention de renouvellement urbain pour mettre en place et construire des outils générateurs de mixité sociale dans les logements, tant par la politique d'attribution que par le biais des conventionnements et de la catégorisation des logements. Ces outils se fonderont sur un diagnostic des modalités d'attribution en cours, notamment la part des logements attribués par les différents réservataires, ainsi que du taux de rotation observé.

Certaines des mesures proposées dans le projet de loi Egalité et Citoyenneté devraient permettre d'accompagner ces évolutions : modulation des loyers du parc social à la relocation en dérogation aux loyers plafonds prévus par les conventions APL au moment du financement (modulation à la baisse hors QPV pour loger les plus démunis / à la hausse en QPV pour des attributions plus diversifiées) ; politique davantage coordonnée des attributions entre l'ensemble des réservataires, obligation d'attribuer au moins ¼ des logements hors QPV aux ménages les plus modestes, dont ceux relogés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain…

Faire de l'école le creuset de la mixité

L'école est un déterminant fondamental de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. Dès lors, le NPNRU peut s'avérer une opportunité pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires. Les premiers éléments de diagnostic sur le QPV de la Goutte d'Or font d'ores et déjà apparaitre des problématiques de décrochage et d'échec scolaire, engendrant des stratégies d'évitement. Dans la perspective d'affiner les besoins, d'intégrer les établissements scolaires à la réflexion sur la transformation du territoire et de mettre à jour des projets potentiels, un programme de travail spécifique sera mis en place durant la durée du protocole avec ces derniers, les communautés éducatives, le Rectorat, la mission académique Education Prioritaire, la Préfecture et la Ville de Paris.

PORTES DU 18EME

A- Désenclaver les quartiers dans le cadre de démarches concertées

La Ville souhaite donner à chaque porte une centralité et une identité autour d'une place, pensée comme lieu de vie et non de passage dans le grand Paris, au bénéfice des habitants du quartier. Parallèlement, le lien créé par le tramway T3 de porte en porte et la requalification du boulevard Ney faciliteront les déplacements transversaux. La dynamique lancée par le GPRU et le PNRU constitue un atout d'importance pour la concertation tout en ayant créé une forte attente des habitants des quartiers et portes avoisinants. C'est sur ces bases que l'organisation de la participation des habitants et de l'action citoyenne pourra se mettre en place pour nourrir les réflexions et études.

Remailler les portes du 18ème au territoire parisien

De la porte Montmartre à la porte d'Aubervilliers, de nombreux projets en cours ou en étude se poursuivront durant la phase de préfiguration de la convention. Les travaux de réalisation de la rue Maurice-Grimaud et de la place Françoise-Dorléac dans l'ilot Binet ont débuté. De l'hôpital Bichat au réseau ferré porte des Poissonniers, les études visent à renforcer l'urbanité du mail formé par les rues Huchard, Binet, Croisset et Cocteau, par la réalisation d'une façade urbaine générant une nouvelle mixité (logement, activités, hôtel), le développement de la végétalisation, d'activités sportives de rue… De nouveaux flux sur des liaisons repensées et actives sont étudiées pour répondre aux préconisations de la prévention situationnelle et renforcer l'usage de cette armature urbaine. Vers l'Est, les voies ferrées interrompent le mail de manière brutale. Réussir la requalification du boulevard Ney liée à l'arrivée du tramway est une nécessité absolue. Il s'agit d'améliorer le passage sous les voies ferrées en particulier pour les circulations douces, de transformer cet axe quasi autoroutier en un nouveau boulevard urbain habité et emprunté, le prolongement du tramway en cours de réalisation y contribuant grandement.

Ouvrir les quartiers à la Métropole

L'ouverture du secteur à son environnement métropolitain passe par l'aménagement de liens physiques entre Paris et la banlieue. La modification en cours du PLU permettra ainsi la création de deux voies entre le boulevard Ney et le mail Croisset/Jean-Cocteau. Dans le même objectif, il est prévu d'inscrire des voies de désenclavement dans les orientations d'aménagement et de programmation du secteur Gares des Mines et autour de l'université dans le secteur Dubois. Pareillement, l'étude de passages piétons dans les coulées des ponts CDG Express facilitant les liaisons entre Paris et Saint-Denis par la porte de la Chapelle a été demandée. Une intervention artistique dans le cadre du budget participatif « reconquête urbaine » est prévue porte Montmartre au passage sous le périphérique, pour améliorer le confort des traversées.

Dans le projet d'aménagement de la Gare des Mines, la Ville a retenu l'hypothèse de réalisation d'une couverture ponctuelle sur le périphérique permettant la réalisation d'une voie nord-sud reliant la rue des Fillettes à Saint Denis et la cité Charles Hermite à son débouché sur les boulevards des Maréchaux (étude d'urbanisme équipe Devillers). Sont également prévus la création de voies est-ouest au Nord jusqu'au mail Aubervilliers, désenclavant la cité Marteau (à Saint-Denis) comme la cité Valentin-Abeille, le prolongement de la rue Charles-Hermite vers l'avenue de la porte de la Chapelle dans un nouveau quartier de Ville au Sud. Avec l'implantation de l'université Condorcet, sera engagée la requalification de l'avenue de la porte de la Chapelle. L'intégration de la cité Charles-Hermite au tissu urbain sera renforcée à terme par l'arrivée du tramway T8 reliant le campus Condorcet et le pôle d'échange de la gare Eole par le mail Aubervilliers.

Des outils pour la concertation à différentes échelles

L'aménagement du secteur est pensé de manière concertée avec les partenaires institutionnels. Une convention de coopération a ainsi été votée par les organes délibérants de la Ville de Paris et de la communauté d'agglomération Plaine Commune, afin de construire ensemble l'avenir des territoires de couture. Un premier partage d'expériences et de projets a ainsi pu avoir lieu. Il faut maintenant amorcer une réflexion commune sur les portes et travailler des réponses coordonnées aux problématiques mises en exergue, sur une complémentarité des programmations de part et d'autre du boulevard périphérique. Des ateliers de travail en commun, des marches exploratoires se poursuivront durant la phase de préfiguration de la future convention. Sur la gare des Mines, Paris et Plaine Commune développeront concomitamment deux ZAC pour créer un véritable quartier intercommunal au Nord du périphérique.

Selon la même dynamique, une démarche de concertation ouverte aux habitants de Saint-Ouen, Saint-Denis et Aubervilliers sera mise en place. Au regard des enjeux du territoire, elle devra tenir compte des temporalités de projets différentes, de la durée de réalisation des projets (nécessitant de s'engager auprès des habitants dans le suivi entre la concertation des projets et leur réalisation), de l'étendue du périmètre (avec des centres de vie des habitants différents) et d'une visibilité des projets par porte à ouvrir plus largement.

La mise en œuvre des projets, qui s'exécutera de manière opérationnelle sous forme de ZAC et d'opérations d'aménagement, nécessitera la coordination de nombreuses études et concertations prévues dans ce cadre, par moment concertation formelle, par moment informelle dans toute la gamme des actions. L'objectif restera, à travers ce processus, en marge des opérations urbaines programmées à moyen terme, d'être en capacité d'apporter des réponses à court terme sur les questions de gestion urbaine et d'amélioration du cadre de vie.

Pour ce faire, un label « Maison des projets » sera également développé et permettra d'identifier toutes les actions et interventions s'inscrivant dans la démarche de participation dans une conception itinérante, avec une présence hors-les-murs, en pied d'immeubles, lors des chantiers, dans des espaces transitionnels, etc. L'objectif est donc de s'appuyer sur les ressources locales et d'engager des espaces de coproduction et d'information du projet urbain au plus près des habitants, dans des lieux ou sur des temps forts déjà identifiés par eux.

B- Améliorer les conditions de vie des habitants et renforcer la mixité sociale

Développer la mixité par et dans le logement

Si la première phase de renouvellement urbain a déjà permis la réalisation de logements sociaux diversifiés à la porte Montmartre et Porte des Poissonniers (PLS tours Efidis, opération SAGI/SODEARIF avenue de la porte des Poissonniers, PLS sur les îlots Croisset et Binet), le parc HBM et PLA aux loyers très bas représente la très grande majorité du parc de logements.

L'introduction de mixité sociale passe notamment par la création d'une offre nouvelle diversifiée. Dans ce cadre, une opération de 72 logements sociaux portée par EFIDIS en densification de sa parcelle (210 logements PLS) est en phase de concours d'architecture. La programmation de logements intermédiaires et privés est également étudiée sur les fonciers dégagés adaptés au logement dans toutes les opérations d'aménagement du territoire des Portes du 18ème : porte de Clignancourt, Caserne Gley (étude urbaine à lancer), porte des Poissonniers, Gare des Mines. Une première opération

de logement participatif dans une opération plus large de construction pour le relogement partiel des familles de la tour Poissonniers pourrait être engagée à court terme.

Une large proportion de l'habitat social existant est composée d'ensemble HBM (patrimoine de Paris Habitat), lesquels doivent faire l'objet de rénovation thermique. Afin d'élargir et d'adapter l'offre de logements dans ces ensembles immobiliers (logements étudiants, logement intermédiaires, etc.) et ainsi faire venir de nouvelles catégories de population dans le quartier, les possibilités de transformation intérieure et de changement de statut des logements pourront également être étudiées. Il sera en particulier étudié l'implantation d'une centaine de logements étudiants dans la cité Charles Hermite dans le cadre du QUIGP (quartier universitaire international du Grand Paris).

A plus court terme, et sous réserve d'une étude plus poussée sur les conditions de son éligibilité aux aides financières de l'ANRU, il est proposé un réexamen au 2ème semestre 2017, par le Comité d'Engagement de l'ANRU, de l'opération de requalification des 96 logements familiaux de la tour des Poissonniers, par la filiale de Paris Habitat, Habitation Confortable, et leur transformation en 180 logements pour étudiants. La réalisation de 800 à 1000 m2 de studio d'enregistrement et salles de répétition pour la danse et la musique y est en cours d'étude, permettant la création d'une offre de proximité aux étudiants et artistes.

La Ville mettra par ailleurs à profit la période de préfiguration de la future convention de renouvellement urbain pour construire et utiliser des outils générateurs de mixité sociale dans les logements, tant par la politique d'attribution que par le biais des conventionnements et de la catégorisation des logements. Ces outils se fonderont sur un diagnostic des modalités d'attribution en cours, notamment la part des logements attribués par les différents réservataires, ainsi que du taux de rotation observé.

Certaines des mesures proposées dans le projet de loi Egalité et Citoyenneté devraient permettre d'accompagner ces évolutions : modulation des loyers du parc social à la relocation en dérogation aux loyers plafonds prévus par les conventions APL au moment du financement (modulation à la baisse hors QPV pour loger les plus démunis / à la hausse en QPV pour des attributions plus diversifiées) ; politique davantage coordonnée des attributions entre l'ensemble des réservataires, obligation d'attribuer au moins ¼ des logements hors QPV aux ménages les plus modestes, dont ceux relogés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain…

Faire de l'école le creuset de la mixité

L'école est un déterminant fondamental de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. Dès lors, le NPNRU doit être une opportunité pour que les établissements scolaires aient toute leur place dans ces nouveaux projets et pour améliorer leur fonctionnement et leur attractivité. Les premiers éléments de diagnostic sur le quartier prioritaire des Portes du 18ème font d'ores et déjà apparaitre plusieurs problématiques de décrochage et d'échec scolaire, engendrant des stratégies d'évitement scolaire et une difficulté sensible à louer les logements PLS. Dans la perspective d'affiner les besoins, d'intégrer les établissements scolaires à la réflexion sur la transformation du territoire et de mettre à jour des projets potentiels, un programme de travail spécifique sera mis en place durant la durée du protocole avec ces derniers, les communautés éducatives, le Rectorat, la mission académique Education Prioritaire, la Préfecture et la Ville de Paris.

La réflexion conduite pendant la période de préfiguration pourra également permettre d'identifier les besoins de restructurations des bâtiments scolaires qui pourraient être mises en œuvre sur la durée de la convention. Les écoles élémentaires René-Binet ont fait l'objet d'une rénovation ambitieuse et l'école maternelle a été reconstruite à distance du périphérique. Le collège Utrillo va être réhabilité. Les besoins pour les écoles Charles-Hermite devront être évalués. Par ailleurs, la réflexion concernant les lycées Rabelais et Jenatzy devra être poursuivie avec la Région.

C- Améliorer le cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie de ce secteur, dont on a souligné le défaut d'urbanité tout autant que le potentiel, est l'un des objectifs majeurs du programme qui devra être porté dès la phase de préfiguration de la future convention.

Développer l'excellence environnementale des ensembles de logements

Une étude sur la rénovation thermique des ensembles HBM d'intérêt patrimonial sera conduite pendant la période de préfiguration de la convention future (fiche annexe 4-32). Il est proposé de s'appuyer dans un premier temps sur une étude inscrite dans le programme de travail de l'APUR sur la typologisation du parc HBM (en matière de procédés constructifs et de pathologies associées). Dans un second temps, des tests plus poussés avec le CSTB pourraient être menés sur 3 à 4 groupes représentatifs des principales typologies de patrimoine afin d'identifier les options optimales en matière de rénovation énergétique. Le livrable attendu serait un cahier de prescriptions pour chaque type d'HBM étudié, ainsi qu'une méthodologie de chantier associée et une étude des coûts.

Par ailleurs, ICF est propriétaire de deux immeubles aux 154 et 156-160, rue des Poissonniers. Comportant respectivement 22 et 150 logements, ces ensembles sociaux ont fait l'objet, ces dernières années, de différentes interventions dans les parties communes et à l'intérieur des ensembles de logements. Reste à réaliser le traitement thermique de ces deux immeubles, conformément aux objectifs du Plan Climat Energie de la Ville. Le bailleur envisage la réalisation de ces opérations dans les années à venir. Comme cela avait été évoqué dans le dossier de candidature de la Ville, elles feront l'objet d'une demande de cofinancement dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain.

Cette recherche d'excellence environnementale concerne également la vie courante des ensembles de logement, en permettant aux habitants d'adopter des habitudes vertueuses. La Ville de Paris a lancé une vaste stratégie de développement durable, visant la lutte contre le réchauffement climatique, le développement de la nature en ville ainsi qu'une stratégie Zéro déchet. Elle promeut ainsi la végétalisation des toits, terrasses et murs, incite le développement de l'agriculture urbaine (notamment par le biais d'appels à projet) ; elle s'apprête à voter la mise en œuvre d'un « plan compost » et à mettre en place la collecte séparée des biodéchets. Dans ce cadre, il est proposé d'étudier les conditions de participation des bailleurs sociaux à ces programmes dans leurs ensembles relevant du NPNRU, permettant de construire site par site une véritable stratégie d'économie circulaire. Une étude sur la gestion innovante des espaces extérieurs et des déchets des ensembles sociaux (fiche annexe 4-30) portera ainsi, d'une part, sur un inventaire exhaustif des expériences actuelles existantes : mesures innovantes de gestion des déchets, jardins partagés, agriculture urbaine, compostage collectif, promotion de la biodiversité… et d'autre part, sur l'établissement d'un diagnostic de faisabilité et d'un plan d'actions nouvelles dans des ensembles préalablement définis.

Améliorer la qualité environnementale et paysagère du secteur

La valorisation du mail arboré et la transformation des stades existants en parc paysager ouvert et intergénérationnel sont des axes importants des études urbaines en cours, qui visent également à créer les aménagements nécessaires à la préservation de la santé des habitants, soumis aux nuisances des grandes infrastructures routières. L'étude d'impact à lancer dans le cadre de l'opération d'aménagement des portes de Clignancourt et des Poissonniers, menée par la Ville sans sollicitation de l'ANRU, permettra ainsi de réaliser toutes les études nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des habitants (qualité de l'air, confort acoustique, etc.). Il est à noter que l'ouverture de la Petite ceinture à de nouveaux usages récréatifs sera étudiée pendant le temps du protocole de préfiguration, permettant de rendre à la population cette voie verte jusque-là inaccessible.

Apaiser le quartier

Le quartier des Portes du 18ème est marqué par des phénomènes récurrents de dérégulation de l'espace public, de prostitution, de délinquance (trafics), d'incivilités (dépôts sauvages) et de pratiques illicites (vente à la sauvette massive). Les aménagements urbains qui seront étudiés durant la phase de préfiguration, mais aussi la redynamisation des pieds d'immeuble grâce à l'implantation d'activités nouvelles, tout comme l'association des habitants aux évolutions du site, permettront de mettre en œuvre le principe de « co-veillance » et ainsi apaiser le quartier. Les analyses de prévention situationnelle du service spécialisé de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris accompagneront ainsi toutes les étapes de définition des projets urbains.

Pourront également concourir à la régulation et à la pacification des usages une plus grande animation grâce aux flux apportés par la réalisation de nouveaux logements, des locaux d'activités et des équipements de bureaux, d'activités économique en particulier en pied d'immeubles existants et futurs, d'équipements et de parc sportifs et paysagés ouverts sur la ville.

D - Une mixité fonctionnelle au service du développement, de l'emploi, de la qualité urbaine

L'apport de mixité fonctionnelle a été la base du GPRU. Elle voit ses premières concrétisations avec la construction en cours d'un hôtel, de bureaux et d'une pépinière le long du périphérique porte Montmartre, formant protection au bruit et à la pollution pour les logements et équipement publics construit à l'arrière. Compte tenu de la présence de l'A1 et du périphérique, cette disposition reste préférentielle dans les études en cours sur le secteur Gare des Mines, ou dans le cadre de l'étude qu'il est proposé de conduire sur la résidence Valentin-Abeille d'Antin (fiche annexe 4-27).

Le développement de la mixité fonctionnelle se poursuivra dans le NPNRU : il s'agit de construire une nouvelle centralité sur les franges de Paris et de la banlieue par l'impulsion de nouvelles filières et le renforcement des dynamiques existantes, en s'appuyant sur un développement économique endogène, créateur d'emplois locaux. La stratégie d'aménagement, concertée avec les collectivités riveraines au travers de l'Arc de l'Innovation, permettra, grâce au soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, de fédérer les acteurs publics et privés autour de projets porteurs d'innovation et générateurs d'emplois.

Une stratégie de développement économique à affiner

Dans ce cadre, l'étude en cours menée sur le secteur Clignancourt propose, en alternance avec la tenue des Puces sur la place de Clignancourt du samedi au lundi, le développement d'usages pour les habitants du quartier le reste de la semaine, en lien avec le projet de nouveau parc sportif paysager, la création de commerces, d'activités économiques et d'équipements d'un genre nouveau, tournés vers les habitants. Ce programme sera affiné pendant la phase de préfiguration.

Par ailleurs, l'étude urbaine qui sera lancée sur l'aménagement de la caserne Gley (fiche annexe 4-24) permettra non seulement de modifier le projet de la Boulangerie (reconstruction d'un CHU de 200 places et création de 200 places hors site) et de proposer une offre de logement diversifiée, mais aussi d'implanter des activités qui viendraient apporter une identité différente dans un quartier marqué par les équipements très sociaux.

Entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers, la programmation mixte qui reste à affiner durant les mois qui viennent pourrait devenir emblématique de l'Arc de l'innovation, mêlant équipement sportifs, logements étudiants/intermédiaire/privé/sociaux, commerces de destination (hypothèse d'un marché des cinq continents dans le creux de l'échangeur), immeubles ponts et immeubles écrans de bureaux et d'activité dans la future ZAC de la Gare des Mines autour d'équipements sportifs reconstruits et enrichis…

Renforcer la vitalité et l'animation commerciale

Un appel à concurrence vient d'être lancé pour désigner un opérateur courant 2016 pour mettre en œuvre un contrat de revitalisation artisanale et commerciale parisien, en concertation étroite avec les organismes consulaires. Le recours à un opérateur permettra d'insuffler une nouvelle dynamique aux commerces de proximité des Portes du 18ème, qui profiteront par ailleurs des nouveaux aménagements urbains, par la réalisation d'études et de diagnostics commerciaux, l'acquisition de murs commerciaux à l'amiable ou par préemption, la réalisation de travaux d'aménagement et la commercialisation et la gestion de locaux. Cette action sera complémentaire de celle conduite sur les locaux commerciaux des bailleurs sociaux par un futur GIE, en phase de préfiguration, et qui sera opérationnel début 2017.

Renforcer l'efficacité des mesures d'insertion professionnelle

Il est proposé de confier sur la durée du protocole une mission d'ingénierie à l'opérateur unique facilitateur des clauses sociales, Ensemble PARIS Emploi Compétences (EPEC), issu de la fusion du PLIE et de la Maison de l'Emploi de Paris (fiche annexe 4-33). Cette mission devra être construite dans une logique de suivi de parcours individualisé et veiller à inscrire les bénéficiaire dans une logique de parcours d'insertion. Elle devra permettre de bâtir les outils mobilisables en phase opérationnelle pour parvenir à des résultats plus qualitatifs que ceux constatés lors des réunions de bilan du plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) du PNRU : la mission de l'EPEC doit permettre d'identifier des gisements d'emploi ouverts davantage au public féminin, sur une palette de métiers plus large que le seul BTP, et pas seulement en phase travaux, mais aussi au-delà, pour assurer par exemple le fonctionnement quotidien des équipements. Il devra également travailler avec les acteurs de l'insertion pour préparer les publics à pouvoir bénéficier de ces gisements d'emploi dans le cadre de parcours qualifiants.

ORGUES DE FLANDRE

A- Améliorer le cadre de vie, la sécurité et la tranquillité publique

Le quartier a déjà fait l'objet d'opérations qui sont soit terminées soit en cours de travaux : rénovations PALULOS allée des Orgues de Flandre, Plan climat énergie pour les immeubles du 19/23, rue Mathis et les 2 tours Archereau de I3F, rénovation du square et fermeture à la circulation des véhicules de l'allée des Orgues de Flandre dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

Bien que les actions engagées aient apporté des améliorations notables, des dysfonctionnements continuent à subsister et se matérialisent notamment par un manque de lisibilité des espaces ouverts au public (publics et résidentiels), qui produit un sentiment d'insécurité du fait des nombreux recoins et manque de lisibilité des statuts (publics ou résidentiels).

Il est proposé dans la phase de préfiguration de la future convention de préparer le traitement en profondeur des difficultés identifiées en termes de gestion des espaces, de réhabilitation, de circulation, d'entretien. Le projet de renouvellement urbain permettra alors de clarifier le statut des espaces, de réaménager les accès aux équipements publics et de redynamiser les commerces et/ou d'implanter des activités économiques en pieds d'immeuble.

Autre levier majeur de l'amélioration du cadre de vie des habitants, la réhabilitation des deux tours en copropriété, grâce à la mobilisation de l'ANAH, pourra être préparée dans la période de préfiguration de la convention.

Remédier aux dysfonctionnements urbains et clarifier le statut des différents espaces de vie

Il est proposé le lancement d'une étude urbaine pour le secteur Orgues de Flandre (fiche annexe 4-28). Ce projet s'inscrit dans les objectifs prioritaires du NPNRU, en visant notamment l'appropriation du cadre de vie et de l'espace public par les habitants, en particulier par le renforcement des démarches participatives de co-construction, ainsi que l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- assurer une vision urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble qui permette de traiter en profondeur les difficultés identifiées en termes de liaisons urbaines (notamment pour désenclaver le site), de gestion et de lisibilité des espaces ;
- préciser les orientations à définir en matière de renouvellement urbain en vue d'une requalification du site et les scénarios d'évolution envisagés pour ce site, en intégrant l'ensemble des espaces et des lieux sur lesquels il est possible d'agir (espaces collectifs, bâtiments, sous-sols et rez-de-chaussée, nombreux équipements publics et en particulier école maternelle, centre sportif et centre d'animation Mathis…) ;
- accompagner le projet de réhabilitation des copropriétés et infléchir son programme si nécessaire ;
- préciser la programmation urbaine envisagée sur le secteur en tirant profit de la dynamique de l'Arc de l'innovation et du tissu économique, social et culturel déjà constitué alentour ;
- définir un plan d'actions à court et moyen terme partagé entre les acteurs (Mairie d'arrondissement, bailleurs, services, gestionnaires d'équipements, acteurs sociaux et économiques…) et avec les habitants.

L'étude urbaine comprendra une analyse du cadre urbain élargi, un état des lieux physique du site (espaces extérieurs et intérieurs, sous-sols, etc.), un état des lieux foncier, une analyse des usages, tant des espaces extérieurs, des équipements que des parties communes des immeubles d'habitation et un bilan environnemental (déchets, logistique, eau). Parallèlement, les équipements publics feront

l'objet d'un diagnostic sur leur fonctionnement et la lisibilité de leurs accès, en vue d'éventuelles restructurations et réhabilitations.

Ces différentes analyses déboucheront sur l'élaboration d'un diagnostic et la définition d'enjeux partagés, permettant de proposer des scénarios d'évolutions du site avec la Mairie d'arrondissement. Un plan d'actions d'ensemble sera défini dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain, avec une déclinaison des premières phases de réalisation et la proposition d'une méthode permettant son ajustement dans le temps.

Prévenir les difficultés d'usages futures

L'étude urbaine à lancer pourra s'appuyer sur les éléments de diagnostic qui ressortent de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité engagée sur le secteur depuis 2012 avec les services de la ville, les bailleurs, les amicales de locataires, les conseils syndicaux et les associations pour apporter des réponses à court terme aux problématiques de gestion rencontrées au quotidien.

En outre, et afin d'assurer au projet urbain les meilleures conditions de réalisation et de construire un cadre de vie aux habitants qui soit le plus apaisé possible, les propositions d'aménagement formulées dans le cadre de l'étude urbaine s'appuieront sur un diagnostic de prévention situationnelle réalisée par le Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris qui dispose d'un service spécialisé sur cette question.

Soutenir la rénovation des IGH en copropriété pour préserver la mixité sociale du quartier

Le secteur des Orgues de Flandres a la caractéristique de comporter deux immeubles de grande hauteur en copropriété, les tours Cantate et Fugue, totalisant 373 logements, ce qui permet une relative diversité sociale dans le quartier, qu'il s'agit de préserver. En matière de transformation du cadre de vie, la rénovation des tours en copropriété nécessite le soutien des pouvoirs publics, compte tenu de la lourdeur des programmes à mettre en œuvre.

C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé une opération programmée d'amélioration thermique du bâti (OPATB) conduite sur l'ensemble du 19ème arrondissement, à laquelle la tour Cantate s'est ainsi portée candidate. Dans ce cadre, elle bénéficie de l'accompagnement opérationnel de SOLIHA depuis le printemps 2014 et a déjà réalisé son audit global. Le choix de la maitrise d'ouvrage est en cours et le vote des travaux est prévu à ce stade pour le 1er semestre 2017 (pour un montant prévisionnel de travaux de 7.5M€ HT), dans l'objectif d'un démarrage des travaux d'ici la fin 2017.

La tour Fugue, pour sa part, vient de signifier sa volonté de participer au nouvel appel à candidature de l'OPATB.

B- Stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants du quartier

La question de l'accès à l'emploi est l'un des enjeux essentiels pour changer les conditions de vie des habitants des Orgues de Flandre : 23% de la population active est sans emploi, les allocataires du RSA y sont proportionnellement deux fois plus nombreux qu'à Paris ; si bien que près du quart de la population vit sous le seuil des bas revenus. Il y a donc un enjeu particulier à mettre en place dans le cadre du contrat de Ville et du NPNRU des outils pour favoriser l'insertion professionnelle des habitants, notamment l'accès à la formation.

Mieux connaître les besoins de qualification des habitants du quartier

Dans ce contexte, il est proposé de conduire une étude visant à mieux connaitre les besoins de qualification des habitants du quartier (Fiche Annexe 4.29) en vue de favoriser leur insertion professionnelle, notamment dans les grands espaces commerciaux des environs : le Millénaire, les commerces des anciens entrepôts McDonald, Vill'up à la Villette…. Elle permettra de définir des actions de formation pour favoriser leur recrutement à partir des niveaux de qualification, des compétences et des projets des habitants du quartier (avec un focus sur les jeunes, les familles monoparentales et les seniors dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne parisienne).

Renforcer l'efficacité des mesures d'insertion professionnelle

Il est également proposé de confier sur la durée du protocole une mission d'ingénierie à l'opérateur unique facilitateur des clauses sociales, Ensemble PARIS Emploi Compétences, issu de la fusion du PLIE et de la Maison de l'Emploi de Paris. Cette mission devra lui permettre de bâtir les outils mobilisables en phase opérationnelle pour parvenir à des résultats plus qualitatifs que ceux constatés lors des réunions de bilan du plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) du PNRU : la mission de l'opérateur unique doit permettre d'identifier des gisements d'emploi ouverts davantage au public féminin, sur une palette de métiers plus large que le seul BTP, et pas seulement en phase travaux, mais aussi au-delà. Il devra également travailler avec les acteurs de l'insertion pour préparer les publics à pouvoir bénéficier de ces gisements d'emploi (fiche annexe 4-33).

C- Construire des outils pour la diversification sociale du quartier

Si le secteur des Orgues de Flandre, comparé à d'autres quartiers de la Politique de la Ville, connaît une relative mixité sociale, liée à la nature des logements, deux indicateurs peuvent être le signe d'une évolution négative : la part des cadres, déjà très peu élevée (16% contre 45,4% à Paris), est en légère diminution, tandis que la part de la population immigrée augmente fortement (+10,2 points entre 1999 et 2011), pour regrouper le tiers de la population. En complément des actions évoquées visant à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, il est nécessaire d'activer deux leviers essentiels pour construire la mixité sociale : la politique du logement et l'attractivité scolaire.

Favoriser la mixité dans les logements

La Ville mettra ainsi à profit la période de préfiguration de la future convention de renouvellement urbain pour mettre en place et construire des outils générateurs de mixité sociale dans les logements sociaux, tant par la politique d'attribution que par le biais des conventionnements et de la catégorisation des logements. Ces outils se fonderont sur un diagnostic des modalités d'attribution en cours, notamment la part des logements attribués par les différents réservataires, ainsi que du taux de rotation observé.

Certaines des mesures proposées dans le projet de loi Egalité et Citoyenneté devraient permettre d'accompagner ces évolutions : modulation des loyers du parc social à la relocation en dérogation aux loyers plafonds prévus par les conventions APL au moment du financement (modulation à la baisse hors QPV pour loger les plus démunis / à la hausse en QPV pour des attributions plus diversifiées) ; politique davantage coordonnée des attributions entre l'ensemble des réservataires, obligation d'attribuer au moins ¼ des logements hors QPV aux ménages les plus modestes, dont ceux relogés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain…

Faire de l'école le creuset de la mixité

L'école est un déterminant fondamental de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. Les premiers éléments de diagnostic posés dans le projet de territoire

font ressortir une part préoccupante de jeunes sans emploi ni étude (15% des 16-25 ans). Le manque de mixité dans le cursus scolaire est sensible dès le plus jeune âge (école maternelle de la rue Archereau). Dans la perspective d'affiner les besoins de lutte contre le décrochage et l'échec scolaire, il s'agit d'intégrer les établissements scolaires à la réflexion sur la transformation du territoire et de mettre à jour des projets potentiels. C'est pourquoi un programme de travail spécifique sera mis en place durant la durée du protocole avec ces derniers, les communautés éducatives, le Rectorat, la mission académique Education Prioritaire, la Préfecture et la Ville de Paris.

La phase de préfiguration pourra également être l'occasion d'affiner le diagnostic sur l'état des bâtiments scolaires et sur leur insertion urbaine, notamment dans le cadre de l'étude urbaine, pour définir les besoins d'intervention à court et moyen terme.

ARTICLE 5

OPERATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION ANTICIPEE DE DEMARRAGE

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement par l'Agence des opérations concernées dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être, avec l'accord du comité d'engagement ou du directeur général de l'Anru, la date de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration, en particulier pour les opérations de démolition ou de reconstitution de l'offre de logement locatif social.

Sur les Portes du XXème :

- Démolition de 124 logements sociaux des immeubles RIVP du 23-27 et 31-41 rue Henri Duvernois
- Compensation des minorations de loyers pour le relogement des 75 familles restants à reloger des immeubles RIVP du 23-27 et 31-41 rue Henri Duvernois
- Démolition de 30 logements de l'immeuble RIVP du 4-16 rue Joseph Python/2-12 rue Henri DuvernoisHLM Python (RIVP)
- Compensation des minorations de loyers pour le relogement des 30 familles à reloger du 4-16 rue Jospeh Python/2-12 rue Henri Duvernois
- Reconstitution hors site des 154 logements sociaux démolis et dont la liste des adresses est annexée au présent protocole. Sous réserve de la production d'un montage financier finalisé (coût, subvention ANRU, prêts Action Logement), ces opérations pourront faire l'objet pour partie d'un investissement de l'ANRU, pour un volume d'environ 100 logements.

Le travail sur la restructuration (surélévation et rénovation thermique au titre du Plan Climat Energie) du 4-16 rue Joseph Python/2-12 rue Henri Duvernois sera approfondi par la RIVP dans le courant du 1er semestre 2017 en vue d'un réexamen par le comité d'engagement à l'été 2017 pouvant aboutir à une décision d'investissement anticipé de l'ANRU sur ce projet.

Sur les Portes du 18ème :

Les conditions d'éligibilité aux aides financières de ANRU de la transformation des 97 logements familiaux en 180 logements étudiants et de la rénovation thermique (Plan Climat Energie) de la tour de l'avenue de la Porte des Poissonniers seront étudiés en phase protocole par la DRIHL, Paris Habitat et la Ville de Paris au cours du 1er semestre 2017 en vue d'un examen par le comité d'engagement lors du point d'étape prévu à l'été 2017 et pouvant aboutir, sous réserve de la confirmation de son éligibilité aux aides de l'agence et sans préjuger de son financement, à une décision de démarrage anticipé de l'ANRU sur ce projet.

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en oeuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'oeuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

ARTICLE 6

ASSOCIATION DES HABITANTS ET DES USAGERS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la Ville tel que réaffirmé par la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de février 2014. La participation des habitants et l'action citoyenne constituent également un axe majeur de l'intervention de la Ville de Paris.

Depuis 2004, la direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris a engagé, pour chaque projet de renouvellement urbain, un processus participatif permettant aux citoyens de contribuer largement pour l'avenir de leur quartier. La mise à disposition d'une information adaptée, en allant au-devant des habitants, favorise leur prise de parole, permet de mieux prendre en compte leur quotidien. Ces diagnostics partagés contribuent à leur appropriation des changements à venir sur les territoires en projet. Leur montée en compétences permet aussi de mener avec eux une réflexion sur la priorisation des projets.

De plus, c'est à travers la mise en place des conseils citoyens que les politiques publiques mises en œuvre dans les territoires Politique de la ville seront coproduites avec les habitants et plus largement avec les acteurs locaux présents dans les territoires (associations, amicales de locataires, acteurs économiques, professionnels, usagers, etc.). Ils seront tout particulièrement associés aux instances de pilotage du contrat de ville et du NPNRU tel que prévu par le contrat de ville parisien signé en mai 2015.

Une attention particulière sera portée et des actions innovantes proposées pour permettre la mobilisation des habitants les plus éloignés des instances habituelles de la participation. Les habitants

et usagers des quartiers populaires, cumulant généralement les problèmes sociaux (paupérisation, familles monoparentales, taux de chômage élevé, échec scolaire…), sont réticents à se projeter dans l'avenir tant que les problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur quotidien ne sont pas résolus. Une mobilisation au plus près des habitants sera à étudier, afin de rendre les habitants acteurs du changement de leur quartier.

La maison des projets

L'expérience montre que des lieux spécifiques participatifs tournés vers le projet urbain ne sont plus adaptés car les citoyens ne s'y rendent pas ou une seule fois. La DU et la DDCT réfléchissent à une démultiplication de l'information et de l'animation pour apporter au plus près de l'habitant ou de l'usager, les informations qu'il attend et ainsi le fédérer à la conception de son quartier. La maison des projets, avant d'être un lieu physique sur l'ensemble des territoires couverts, sera davantage un principe d'intervention, un mode opératoire.

Des principes généraux d'intervention

La Maison des Projets devra intervenir de la conception à la livraison des projets ; ses objets seront donc évolutifs, adaptés au contexte social et urbain de chaque territoire retenu au titre du volet urbain du contrat de ville. La maison des projets sera développée comme un « label » pour toutes les actions et interventions permettant de répondre aux objectifs précités. L'objectif est donc de s'appuyer sur les ressources locales et d'engager des espaces de co- production et d'information du projet urbain au plus près des habitants, dans des lieux ou sur des temps forts déjà identifiés par les habitants. Elle ne se situera donc pas dans un lieu unique, mais bien dans une conception itinérante, avec une présence hors- les-murs, en pieds d'immeubles, lors des chantiers, dans des espaces transitionnels etc. Elle devra veiller à se coordonner avec les autres acteurs de la participation en lien avec le NPNRU (Conseil Citoyen, Conseil de Quartier, processus de concertation portés par les partenaires associatifs ou prestataires de la Ville, etc.).

Il est proposé de développer une pluralité d'interventions sur les territoires par le biais :

- d'un principe de labélisation « Maison des projets » avec une identité visuelle harmonisée à l'échelle parisienne, repérable lors d'immersion sur les différents lieux, dans des événements emblématiques du quartier ou instances de participation déjà existantes (Conseil Citoyen, Conseil de Quartier…)
- d'outils diversifiés et adaptés aux différentes phases du projet, en fonction des objectifs de participation à atteindre, des habitants et acteurs locaux visés et définis sur la base des besoins identifiés et exprimés.
- d'un suivi, d'une coordination et d'une animation nécessitant l'intervention d'un prestataire extérieur (posture de neutralité souhaitée), tout au long du projet de renouvellement urbain, garantissant l'implication de l'ensemble des acteurs concernés (habitants, associations, services de proximité).

Les particularités locales

Au-delà de cette stratégie de concertation matérialisée par la Maison des projets, des démarches spécifiques viendront également nourrir le processus.

BEDIER-OUDINE

La Maison des projets pourra s'appuyer sur :

- le travail engagé par l'association Urbalove qui mobilise des habitants (rencontres, porte-à-porte…), dans l'objectif de récolter des témoignages sur leur manière de vivre leur quartier. À partir de ces témoignages, l'association travaille sur l'élaboration de cartographie sensible du quartier. Ces habitants sont ensuite conviés à des « dîners urbains » rassemblant les habitants interrogés, des aménageurs et des techniciens de la Ville. Ce travail permet de rencontrer de nouveaux habitants, de les sensibiliser au projet urbain et d'amorcer une interface entre techniciens et habitants, dans l'esprit de la Maison des projets. La future Maison des projets pourra ainsi s'appuyer sur les habitants mobilisés via ces ateliers.

- la coordination sud-est, qui rassemble les acteurs locaux (notamment associatifs) travaillant sur le secteur Bédier- Oudiné
- la dynamique participative et conviviale engagée dans le quartier Oudiné-Chevaleret à travers la réalisation d'une fresque participative portée par l'association Art-Exprim en partenariat avec le centre d'animation Oudiné et le centre social CAF Chevaleret.
- l'étude sur les usages dans les espaces publics et collectifs proposée dans le cadre du Protocole de préfiguration du NPNRU, qui impliquera également les acteurs locaux et les habitants afin de réaliser l'état des lieux et de formuler des propositions d'aménagement adaptées aux besoins de ces derniers.
- enfin, la concertation des habitants et des acteurs locaux prévue dans l'étude urbaine qui a démarré en 2016. La Maison des projets devra se coordonner avec le prestataire en charge de cette phase et s'appuyer sur ses travaux.

PORTES DU 18EME

La maison des projets et plus largement la démarche de mobilisation et de participation des habitants s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain engagé en 2004.

La démarche Maison des projets pourra ainsi s'inscrire dans la continuité :

- des nombreuses initiatives déjà menées depuis plus de 10 ans : maison du projet Porte Montmartre (fermée aujourd'hui), réunions de concertations, ateliers avec les habitants, film « le temps du chantier », lettres d'information, co construction avec les habitants d'un local dédié à un centre social, la maison de projets pour le GPRU PNE 18 / 19è ouverte en 2014, etc.
- des démarches de gestion urbaine de proximité existantes.

Au regard des enjeux du territoire, elle devra tenir compte :

- des temporalités de projets très différentes ;
- de la durée de réalisation des projets, nécessitant de s'engager auprès des habitants dans le suivi entre la concertation des projets et leur réalisation ;
- de l'étendue du périmètre avec des centres de vie des habitants très différents et une visibilité des projets par porte.

GOUTTE D'OR SUD

La démarche de mobilisation, de participation des habitants et acteurs locaux s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain qui a débuté en 2002 à l'échelle de l'ensemble du quartier de la Goutte d'Or.

La démarche Maison des projets pourra ainsi s'inscrire dans la continuité :

- des initiatives initiées comme les réunions de concertations, les ateliers avec les habitants, des interventions socioculturelles dans les îlots d'habitat social, les lettres d'informations, les rendez-vous en plein air, etc.
- des démarches de gestion urbaine de proximité

Au regard des particularités du territoire de la Goutte d'or Sud, à savoir une extrême densité urbaine et un espace public, contraint et minéral et qui connait une sur sollicitation engendrant des dysfonctionnements importants (insécurité, trafic, malpropreté, conflits d'usages), la mobilisation et la participation des habitants, des commerçants et des acteurs locaux plus globalement, est au cœur du NPNRU et devra s'appuyer sur différentes dynamiques de projets :

- chantiers école et chantiers d'insertion
- actions d'éducation populaire, de médiation et de prévention sur la question des déchets, du tri sélectif, de la propreté, de la circulation et des usages dans l'espace public
- opérations ciblées et approfondies d'entretien d'embellissement et d'animation dans les immeubles de logements sociaux et en particulier au niveau des espaces communs (cours d'immeubles, locaux poubelles, etc.)
- actions d'accompagnement à la structuration de collectifs d'habitants (amicales de locataires) et de commerçants
- initiatives de végétalisation et projet expérimental autour d'une fonction de garde champêtre.

ORGUES DE FLANDRE

L'équipe de développement local accompagnera la conduite de l'étude urbaine dans les démarches de concertation des habitants ; ce sera également l'occasion d'évaluer avec eux, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs (services, associations) le dispositif de GUP.

PORTE DE BAGNOLET – PORTE DE MONTREUIL

Il est proposé d'ancrer physiquement la concertation du NPNRU sur deux, voire trois sites : les locaux de l'équipe de développement local, ainsi qu'un autre, voire deux autres locaux en proximité, dont l'implantation sera confirmée prochainement, de manière à mailler le quartier de lieux très identifiables.

La stratégie globale « maison du projet » pourra s'appuyer sur l'ensemble des initiatives existantes dans le secteur (concertation en cours conduite par le prestataire concertation de la Direction de l'Urbanisme : ateliers, balades urbaines, réunion publiques…). Les trois axes d'actions visant à associer les habitants et leur appropriation du projet urbain seront donc poursuivis et renforcés :

- l'information des habitants
- la concertation formelle
- les projets participatifs qui permettent en marge du projet urbain de proposer des solutions à court terme d'embellissement du cadre de vie mais également d'impliquer durablement les

habitants autour des mutations urbains (création d'une identité graphique du quartier, projets d'embellissement, projets culturels en lien avec les mutations urbaines…).

En complément de ces démarches, il est proposé d'engager deux projets d'envergure associant les habitants par des modes innovants et en complémentarité de la démarche de concertation formelle (cf. article 4) :

- le lancement d'une démarche de cartographie sociale (fiche annexe 8). L'objectif est à travers cette démarche de réaliser un diagnostic fondé sur les pratiques sociales des habitants et de construire dans un second temps une vision prospective du territoire afin de faire émerger des propositions alimentant ainsi le projet urbain. La première étape de cette démarche propose d'interroger les jeunes du territoire autour de leurs pratiques au sein du quartier, leur vision du territoire. Un focus particulier sera engagé sur leurs usages des espaces publics et des équipements sportifs.
- la mise en place d'un projet participatif porté par le Conseil en Architecture en urbanisme et en environnement de Paris et de Seine Saint Denis (CAUE), une trame paysagère et ludique intercommunale pour une réappropriation des espaces publics (fiche annexe 9). Une phase de diagnostic sera suivie d'ateliers participatifs dont l'objectif pourra être la réalisation de micro-aménagements, l'objectif étant d'installer sur toute la durée du projet urbain tout un panel de réponses contribuant à changer l'image du quartier et améliorer durablement le cadre de vie. Cette dynamique contribuera également à la définition d'un projet commun d'aménagement et de transformations urbaines.

ARTICLE 7

ARTICULATION AVEC LA CONVENTION INTERCOMMUNALE PREVUE A L'ARTICLE 8 DE LA LOI DU 21 FEVRIER 2014

Sans objet.

ARTICLE 8

GOUVERNANCE ET CONDUITE DE PROJET

1 Gouvernance du Contrat de Ville

Afin d'assurer l'impulsion du Contrat de Ville, de conduire la réalisation des axes stratégiques, de définir les modalités de déploiement des moyens, les ajustements et réorientations éventuels , de mobiliser dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'État et de la Ville de Paris, les signataires du Contrat de ville ont défini un pilotage à deux niveaux :

À l'échelle parisienne, le pilotage s'appuie sur 2 instances :

- un comité de pilotage, composé de l'ensemble des signataires et partenaires, se réunit au moins deux fois par an, à l'invitation conjointe de l'État et de la Ville. Il prend connaissance de l'avancée du contrat de Ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens au regard des constats du rapport annuel. Il fixe les priorités de l'appel à projets annuel, en matière de politique de la Ville. Une représentation des conseils citoyens est mise en place pour participer aux échanges concernant l'avancée du contrat de Ville, l'impact des actions menées et l'évolution des quartiers concernés.

- une direction de projet composée du préfet ou de son représentant, de l'adjointe à la maire de Paris en charge de la politique de la Ville, des directions et services de la Direction départementale de la cohésion sociale de la préfecture et de la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires de la ville de Paris, en charge de la conduite opérationnelle du contrat de Ville. Cette direction de projet se réunit trois fois par an, notamment pour examiner la programmation des actions et évaluer la mobilisation des moyens de droit commun, pour analyser le bilan annuel des réalisations en amont du comité de pilotage.

À l'échelle des arrondissements, le pilotage des projets de territoire s'appuie également sur deux instances :

- un comité de pilotage pour chaque projet de territoire, composé de l'ensemble des partenaires et représentants locaux des signataires du contrat de Ville impliqués dans la mise en œuvre des axes du projet de territoire. Il se réunit une fois par an, à l'invitation de la mairie d'arrondissement pour faire le point sur l'avancée du projet de territoire. Il prend connaissance du bilan annuel des réalisations et se prononce sur la poursuite des objectifs et les priorités pour l'année à venir. Des représentants du conseil citoyen participent aux échanges concernant l'avancée du projet de territoire, l'impact des actions menées, l'évolution du quartier et les ajustements nécessaires.

- une revue de projets à l'échelle de chaque arrondissement concerné par la politique de la Ville. Elle a lieu une fois par an et réunit la mairie d'arrondissement, l'adjointe à la maire en charge de la politique de la Ville, un représentant du préfet ainsi que les représentants des directions et services de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la préfecture et de la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires (DDCT) de la ville de Paris, en charge de la conduite opérationnelle du contrat de Ville, à l'échelle des territoires concernés. Cette revue de projets permet de faire le point de l'avancée des projets de territoire, d'identifier les freins et d'ajuster en conséquence les moyens et les objectifs.

À l'échelle des territoires, la conduite technique des projets de territoire est assurée par le binôme composé du chef de projet et délégué du préfet, en lien avec la Mairie d'arrondissement. Ce binôme s'appuie sur une équipe opérationnelle, qui se réunit régulièrement pour construire les collaborations et les partenariats nécessaires à l'avancée du projet de territoire.

Cette équipe opérationnelle s'élargit, au moins deux fois par an, aux référents politique de la Ville des directions de droit commun de l'État, de la collectivité parisienne et des partenaires, pour notamment partager la programmation annuelle des actions et préparer les revues de projet et comités de pilotage du projet de territoire. Afin de composer cette équipe élargie, chaque signataire, ainsi que les principaux partenaires du contrat de Ville, indiqueront un référent territorial pour les projets de territoire, ce référent territorial disposera d'une lettre de mission spécifique à sa fonction de référent.

2 Gouvernance du volet urbain du contrat de Ville

Sous la présente mandature, la Maire de Paris a délégué le pilotage du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, volet urbain du contrat de Ville, à son adjointe chargée de la politique de la Ville et à un conseiller de Paris délégué au renouvellement urbain auprès de l'adjoint en charge de l'urbanisme. Ce pilotage est partagé avec les Maires des arrondissements concernés.

Les élu-es présideront deux types d'instances, pour faire le point sur l'avancée de la réalisation du programme de travail prévu au protocole de préfiguration et valider les orientations stratégiques et le programme des futures conventions.

Un comité stratégique du NPNRU, qui se réunira au moins une fois par an. Il sera composé :

- de l'adjointe chargée de la politique de la Ville et du conseiller de Paris délégué au renouvellement urbain
- des maires d'arrondissement et de leurs adjoints chargés de la rénovation urbaine et de la politique de la Ville
- du directeur de la DRIHL de Paris ou de son représentant au sein de la délégation territoriale de l'ANRU
- du délégué du Préfet à la politique de la Ville
- des représentants de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts et Consignations
- des représentants du Conseil Régional
- des bailleurs et copropriétés partenaires du projet : Paris Habitat OPH, RIVP, Elogie, Antin Résidence
- du Secrétariat Général de la Ville de Paris
- des directions de la Ville de Paris, notamment la Direction de l'Urbanisme, la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, la Direction du Logement et de l'Habitat, la Direction des Finances et des Achats, la Direction de la Voirie et des Déplacements et de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Ce comité stratégique sera préparé en amont par des rencontres stratégiques entre l'adjointe chargée de la politique de la Ville et le conseiller de Paris délégué au renouvellement urbain d'une part, et les représentants de la DRIHL et de l'ANRU d'autre part.

En vue de la préparation de ces rencontres stratégiques, un comité de suivi de la programmation urbaine et habitat pourra se réunir afin de permettre aux différents acteurs concernés (Ville de Paris, Maîtres d'ouvrage, ANRU, Etat, APUR) de prendre connaissance des avancées du programme de travail, de dimensionner leurs moyens et de pouvoir ajuster de manière itérative les décisions importantes sur l'ambition du projet.

Par ailleurs, des comités de pilotage d'arrondissement seront organisés deux fois par an, sous la présidence du Maire d'arrondissement. Ils associeront des représentants des conseils citoyens, des services de l'État, des bailleurs, des directions de la Ville et d'autres partenaires selon les projets (par exemple l'ANAH et les représentants des copropriétés pour les Orgues de Flandre).

3 Pilotage opérationnel du programme de renouvellement urbain

Le pilotage général est assuré par le Secrétariat Général (direction générale des services), en lien étroit avec la DRIHL – Délégation territoriale de l'ANRU. Sous l'autorité de la Secrétaire générale adjointe en charge du renouvellement urbain, un chargé de mission pilotera l'avancée des programmes portés par les directions de la Ville et les bailleurs (Paris Habitat, RIVP, Elogie, Antin Résidence).

Des comités de suivi stratégiques des projets NPNRU seront organisés autant que de besoin sur les différentes thématiques nécessitant des échanges techniques entre la Ville, la DRIHL et le cas échéant les maîtres d'ouvrage des opérations concernées.

Les projets sont coordonnés par un binôme constitué de la Direction de l'Urbanisme – DU, Service de l'aménagement – et de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires – DDCT, sous-direction de la politique de la Ville et de l'action citoyenne – qui supervise le travail des équipes de terrain : chefs de projet urbain pour la DU et chefs de projet politique de la Ville pour la DDCT, en lien avec les équipes de développement local.

La Direction des Finances et des Achats – plate-forme cofinancements – assure l'interface avec les partenaires co- financeurs des projets.

Chaque opération est portée par une équipe projet réunissant l'ensemble des directions de la Ville concernées au niveau local. Ces équipes peuvent s'appuyer sur l'expertise de services spécialisés : Agence de l'écologie urbaine, Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, Agence de la mobilité, Bureau de l'insertion et de l'économie solidaire…

4 Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

Les maîtres d'ouvrage seront associés à la constitution des projets au sein des instances de pilotage évoquées ci- dessus, ainsi qu'aux groupes de travail organisés opération par opération par les chefs de projet urbain et les chefs de projet politique de la Ville.

Conformément aux orientations du contrat de Ville, un travail spécifique sera conduit très en amont des phases opérationnelles pour que l'ensemble des maîtres d'ouvrage (directions de la Ville, bailleurs, acteurs privés) intègrent des clauses d'insertion dans leurs consultations de travaux et dans le fonctionnement futur des équipements. Ce travail sera conduit en lien avec l'opérateur unique des clauses d'insertion à Paris, les services sociaux, le service public de l'emploi, les acteurs de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire, avec d'avoir une visibilité très en amont sur l'offre d'emploi qui doit pouvoir bénéficier en tout premier lieu, moyennant préparation, aux habitants des quartiers en NPNRU.

ARTICLE 9

OPERATIONS FINANCEES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Les opérations financées par l'ANRU dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 6. Le financement des opérations par l'ANRU est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU.

1 Modalités de financement par l'ANRU de la conduite du projet de renouvellement urbain

Les cinq opérations en NPNRU seront conduites par des binômes chef de projet urbain / chef de projet politique de la Ville. Tous les postes ne seront pas financés par l'ANRU, certains étant affectés aux projets urbains du NPNRU pour moins d'un mi-temps.

Il est donc proposé (voir tableau en annexe 6) :

Le co-financement de 3 postes de chef de projet urbain à la DU :

- deux postes sur l'opération Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil affectés au projet à 50% chacun
- un poste sur Bédier-Oudiné et les Portes du 18ème affecté au projet à 60%

Le co-financement de 7 postes à la DDCT :

- un poste sur Bédier-Oudiné affecté au projet à 50%
- un poste sur Orgues de Flandre affecté au projet à 50%
- trois postes sur les Portes du 18ème affectés au projet à 50% chacun
- un poste sur Goutte d'Or sud affecté au projet à 50%
- un poste en coordination affecté au projet à 50%.

Le financement de 2 postes à la DAE :

- un poste de chargé de mission Empli/Insertion affecté au projet à 50%
- un poste de chargé de mission développement économique local affecté au projet à 50%

2 Modalités de financement par l'ANRU des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'ANRU et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Les études et missions d'ingénierie proposées sont présentées dans des fiches synthétiques annexées au protocole (annexe 4).

3 Modalités de financement par l'ANAH des études et des expertises du programme de travail

Pour information :

Les appels à candidature dans le cadre de l'OPATB 19ème permettront de financer l'accompagnement des copropriétés des tours Cantate et Fugue, dans le secteur des Orgues de Flandre, dans toutes les démarches et actions nécessaires pour la mobilisation de financements publics.

4 Modalités de financement par la Caisse des Dépôts et Consignations du programme de travail

Un tableau récapitulant les financements de la Caisse des Dépôts et Consignations sera annexé au protocole à l'issue du comité d'engagement.

Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les différents maitres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

5 Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

Présentation des opérations du programme de travail financées par d'autres partenaires.

ARTICLE 10

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT FINANCEES DANS LE PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Description des opérations d'investissement présentant un caractère incontestable, compatibles avec les objectifs et les ambitions du projet et prêtes au plan opérationnel, autorisées à titre exceptionnel par le comité d'engagement de l'Agence.

ARTICLE 11

DUREE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

La durée du présent protocole de préfiguration, d'une durée maximale de 18 mois, prend effet à compter de la date de signature de ce dernier. Sa durée sera modulée en fonction de la maturation des projets conduits sur les différents secteurs.

L'ensemble du programme de travail (études, expertises, missions, conduite de projet et actions à mener pour préciser le programme urbain et les mesures de relogement des ménages et d'accompagnement du changement), l'accompagnement des ménages, et à titre exceptionnel, les opérations d'investissement financées dans le protocole, devront donc être achevés à la date d'échéance du protocole.

La date d'achèvement du protocole correspond à la date estimée pour le solde de la dernière opération.

ARTICLE 12

CONDITIONS DE FINALISATION DU PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

A l'achèvement du programme de travail porté sur chacun des secteurs parisiens, le porteur de projet déposera auprès de l'Agence le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

ARTICLE 13

CONDITIONS JURIDIQUES DE MISE EN ŒUVRE ET D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'ANRU de projets de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est conditionné par la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention État-ANRU-UESL Action Logement portant sur le NPNRU. Les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'ANRU adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015, ainsi que les objectifs du contrat de Ville parisien, particulièrement au bénéfice des habitants des quartiers de la politique de la Ville

Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

Le financement des opérations par l'ANRU

Les subventions de l'ANRU sont attribuées sous réserve des dispositions du règlement général et du règlement financier en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

Le financement des opérations par l'ANAH

L'attribution et le versement des subventions de l'ANAH s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts et Consignations

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts et Consignations et ses modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Le financement des opérations par d'autres partenaires

À préciser le cas échéant.

Contrôle et audits

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et

objectifs du présent protocole de préfiguration, notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place, réalisé dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'ANRU. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'ANRU peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'ANRU, en lien avec le délégué territorial. Celui- ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration appelant éventuellement la signature d'un avenant ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

Clause de renégociation du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'ANRU.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'ANAH, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'ANAH.

Conditions d'attribution des concours financiers de l'ANRU

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Date : 03 AVR. 2017

Pour la Ville de Paris

Pour Paris Habitat OPH

Pour l'Etat

Pour la Régie Immobilière de la Ville de Paris

Pour l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine

Pour Elogie-SIEMP,

Pour l'Agence Nationale de l'Habitat

Pour Antin Résidences

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations

Pour l'Ensemble Paris Emploi Compétences

ANNEXE 1

TABLEAU FINANCIER

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du xyst2"ime d'information fi : 10/03/2017 7 11:59)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROTOCOLE : 552	LOCALISATION	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
75118/Paris 18e/QPV régional/Goutte D'Or	QP075012	75118
75118/Paris 18e/QPV régional/Porte Montmartre - Porte Des Poissonniers - Moskova	QP075010	75118
75118/Paris 18e/QPV régional/Porte De La Chapelle - Charles Hermite	QP075013	75118
75119/Paris 19e/QPV régional/Stalingrad Riquet	QP075014	75119
75120/Paris 20e/QPV national/Les Portes Du Vingtième	QP075019	75120
75113/Paris 13e/QPV régional/Bédier - Boutroux	QP075001	75113
75106/Paris 6e/QPV régional/Oudiné - Chevaleret	QP075006	75106
PORTEUR DE PROJET		
COMMUNE DE PARIS		

N° de protocole(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV, sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	CONTRIBUTIONS																		PRETS			ECHEANCIER			
		QPV DE RATTACHEMENT(si assimilé)	LIEU DE REALISATION(si hors QPV + commune	NBRE	TYPE (M,R+)	NBRE	SHON	LOGT	M2						VILLE		EPCI		CONSEIL GENERAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Démarrage Année	semestre	Durée en sem	validé
																%		%		%		%		%		%		%		%		%							
12 CONDUITE DE PROJET																																							
552 6075019 12 0001 001 Etude urbaine Python Duvernois	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	200 000,00	0,00%	200 000,00	200 000,00	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	80 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
552 6075019 12 0001 002 Etude urbaine Porte de Montreuil	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	381 500,00	0,00%	381 500,00	381 500,00	190 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	38 150,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	152 600,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075019 12 0001 003 Etude d'impact environnemental Porte de M	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	200 000,00	0,00%	200 000,00	200 000,00	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 000,00	45,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075019 12 0001 004 Etude de développement économique et ac	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	25 000,00	0,00%	25 000,00	25 000,00	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
552 6075019 12 0001 005 Etude préfiguration pôle territorial de c	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	20 000,00	0,00%	20 000,00	20 000,00	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
552 6075019 12 0001 006 Etude de cartographie sociale	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 200,00	0,00%	47 200,00	47 200,00	23 600,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 600,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	5	V
552 6075019 12 0001 007 Etude d'un projet participatif d'une tram	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	32 200,00	0,00%	32 200,00	32 200,00	16 100,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 100,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
552 6075019 12 0001 008 Etude stratégique	NPR	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	80 000,00	0,00%	80 000,00	80 000,00	20 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	25,00%	24 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075001 12 0001 009 Etude des usages des espaces publics et d	NPR	QP075001					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	50 000,00	0,00%	50 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
552 6075012 12 0001 010 Etude urbaine interface espaces publics e	NPR	QP075012					0,00	0,00	0,00	75/PARIS HABITAT-OPH/344810	70 000,00	0,00%	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
552 6075012 12 0001 011 Etude filière de la mode	NPR	QP075012					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	50 000,00	0,00%	50 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
552 6075013 12 0001 012 Etude urbaine Gley	NPR	QP075013					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	100 000,00	0,00%	100 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075014 12 0001 013 Etude urbaine Orgues de Flandres	NPR	QP075014					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	80 000,00	0,00%	80 000,00	80 000,00	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	32 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
552 6075014 12 0001 014 Etude cartographie des besoins de qualifi	NPR	QP075014					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	20 000,00	0,00%	20 000,00	20 000,00	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	1	V
552 6075019 12 0001 015 Définition et mise en oeuvre d'indicateur	NPR	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	30 000,00	0,00%	30 000,00	30 000,00	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	1	V
552 6075019 12 0001 016 Mission ingénierie clauses d'insertion	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/ENSEMBLE PARIS EMPLOI CO	103 692,00	0,00%	103 692,00	103 692,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	51 846,00	50,00%	51 846,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	3	V
552 6075019 12 0002 001 Etude faisabilité programme économie circ	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/PARIS HABITAT-OPH/344810	228 800,00	0,00%	228 800,00	228 800,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	114 400,00	50,00%	68 640,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 760,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	4	V
552 6075019 12 0002 002 Assistance à maîtrise d'usage	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/PARIS HABITAT-OPH/344810	205 200,00	0,00%	205 200,00	205 200,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	102 600,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	102 600,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	4	V
552 6075012 12 0002 003 Etude préfiguration d'un chantier d'auto-	NPR	QP075012					0,00	0,00	0,00	75/PARIS HABITAT-OPH/344810	38 000,00	0,00%	38 000,00	38 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	1	V
552 6075013 12 0002 004 Etude faisabilité transformation de la loge	NPR	QP075013					0,00	0,00	0,00	75/PARIS HABITAT-OPH/344810	50 000,00	0,00%	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
552 6075019 12 0002 005 Etude rénovation innovante des HBM	NPR	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/PARIS HABITAT-OPH/344810	130 000,00	0,00%	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	65 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	65 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
552 6075001 12 0003 001 Etude urbaine Bédier/Oudiné	NPR	QP075001					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	135 000,00	0,00%	135 000,00	135 000,00	67 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	13 000,00	9,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	54 500,00	40,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075001 12 0003 002 Etude d'impact environnemental Bédier/Ou	NPR	QP075001					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	100 000,00	0,00%	100 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	3	V
552 6075001 12 0003 003 Etude mur anti-bruit Bédier	NPR	QP075001					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	20 000,00	0,00%	20 000,00	20 000,00	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	1	V
552 6075001 12 0003 004 Etude circulation et déplacements	NPR	QP075001					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	40 000,00	0,00%	40 000,00	40 000,00	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075001 12 0003 005 Etude biodiversité	NPR	QP075001					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	25 000,00	0,00%	25 000,00	25 000,00	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075001 12 0003 006 Etude de développement économique local	NPR	QP075001					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	25 000,00	0,00%	25 000,00	25 000,00	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075013 12 0004 001 Etude résidence Valentin Abeille	NPR	QP075013					0,00	0,00	0,00	75/ANTIN RESIDENCES/3155188	60 000,00	0,00%	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
SOUS TOTAL 12 CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		2 546 592,00		2 546 592,00	2 546 592,00	810 450,00	31,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	391 000,00	15,35%	272 290,00	10,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 846,00	2,82%	1 001 006,00	39,31%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																							
552 6075019 14 0001 001 Chef de projet urbain - portes du 20ème	NPN	QP075019					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	115 000,00	0,00%	115 000,00	115 000,00	57 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075010 14 0001 002 Chef de projet urbain - Portes du 18ème -	NPR	QP075010					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	69 000,00	0,00%	69 000,00	69 000,00	34 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	34 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075001 14 0001 003 Chef de projet QPV - Bédier/Oudiné	NPR	QP075001					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075010 14 0001 004 Chef de projet QPV 1 - Portes du 18ème	NPR	QP075010					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075010 14 0001 005 Chef de projet QPV 2 - Portes du 18ème	NPR	QP075010					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075014 14 0001 006 Chef de projet QPV - Orgues de Flandres	NPR	QP075014					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075012 14 0001 007 Chef de projet QPV - Goutte d'Or sud	NPR	QP075012					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075010 14 0001 008 Coordination DDCT	NPR	QP075010					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075010 14 0001 009 Chargé de mission emploi/insertion	NPR	QP075010					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
552 6075010 14 0001 010 Chargé de mission développement économ	NPR	QP075010					0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		564 000,00		564 000,00	564 000,00	282 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	282 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																							
552 6075019 31 0001 001 Reconstitution anticipée 60 PLAI et 40 PL	NPN	QP075019		1		100	4 838,00	288 990,78	5 973,35	75/REGIE IMMO VILLE DE PARI	28 899 078,00	0,00%	28 899 078,00	28 899 078,00	4 646 974,00	16,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 188 105,00	76,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 200 000,00	4,15%	864 000,00	2,99%	13 388 105,00	46,33%	11 360 105,00	2 028 000,00	2017	2	4	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SO				1		100	4 838,00	288 990,78	5 973,35		28 899 078,00		28 899 078,00	28 899 078,00	4 646 974,00	16,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 188 105,00	76,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 200 000,00	4,15%	864 000,00	2,99%	13 388 105,00	46,33%	11 360 105,00	2 028 000,00				
TOTAL				1		100	4 838,00				32 009 670,00		32 009 670,00	32 009 670,00	5 739 424,00	17,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 579 105,00	70,54%	272 290,00	0,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 271 846,00	3,97%	2 147 006,00	6,71%	13 388 105,00	41,83%	11 360 105,00	2 028 000,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROTOCOLE : 552	LOCALISATION		
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE	
75118/Paris 18e/QPV régional/Goutte D'Or	QP075012	75118	
75118/Paris 18e/QPV régional/Porte Montmartre - Porte Des Poissonniers - Moskova	QP075010	75118	
75116/Paris 16e/QPV régional/Porte De La Chapelle - Charles Hermite	QP075013	75118	
75119/Paris 19e/QPV régional/Stalingrad Riquet	QP075014	75119	
75120/Paris 20e/QPV national/Les Portes Du Vingtième	QP075019	75120	
75113/Paris 13e/QPV régional/Bédier - Boutroux	QP075001	75113	
75106/Paris 6e/QPV régional/Oudiné - Chevaleret	QP075006	75106	
PORTEUR DE PROJET			
COMMUNE DE PARIS			

N° de protocole(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono-opérations physiques élémentaires/objet d'une attribution de subvention)

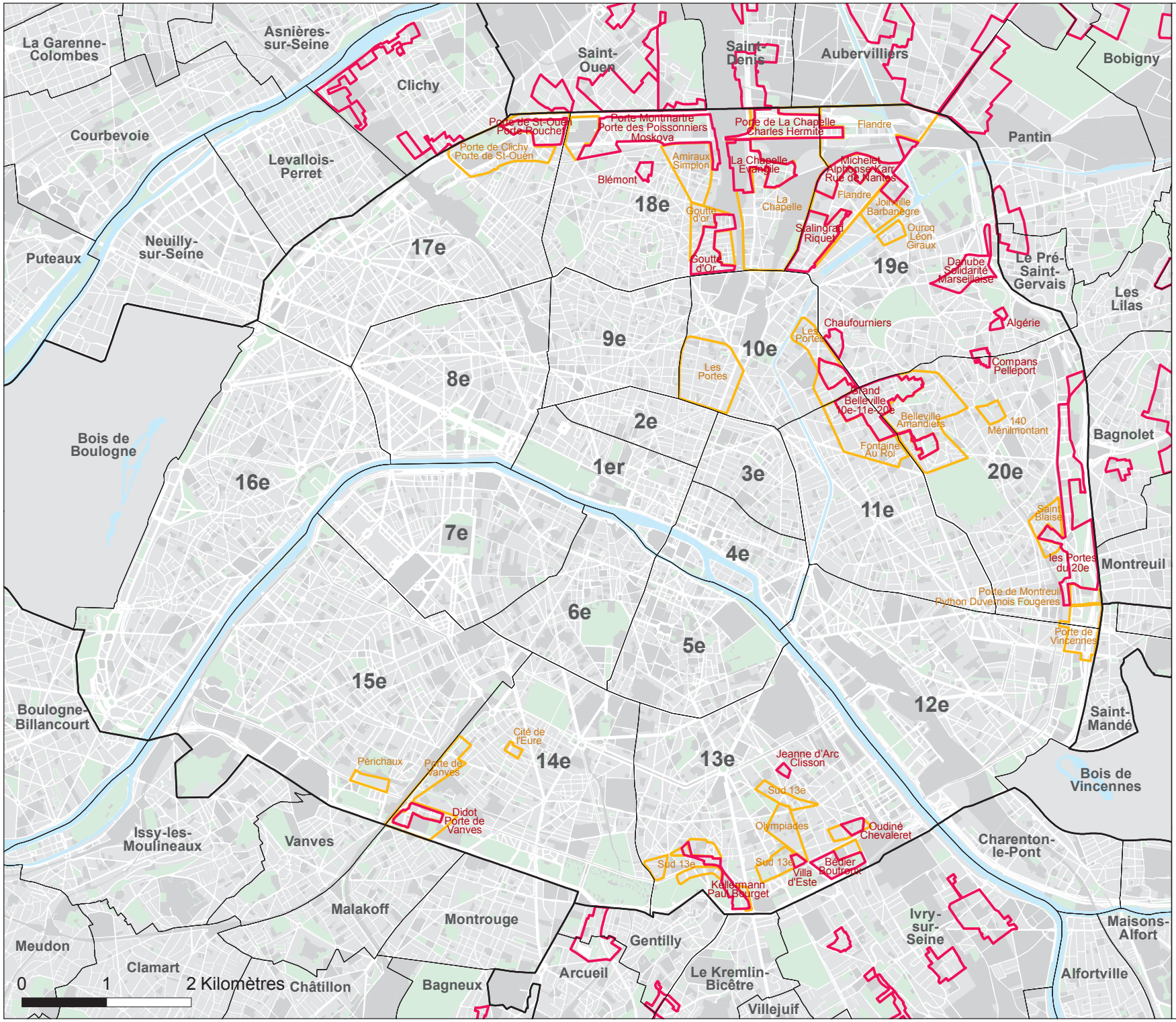
	COMMENTAIRES	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	CONTRIBUTIONS																		PRETS				ECHEANCIER			
		QPV DE RATTACHEMENT(si assimilé)	LIEU DE REALISATION * de QPV+ commune	NBRE	TYPE (MJR+)	NBRE	SHON	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE		EPCI		CONSEIL GENERAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en valt	
																							y compris les prêts													Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%						
12 CONDUITE DE PROJET																																								
552 6075019, 6075001, 6075012, 6075013, 6075014 12 0001 Etude	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	75/ENSEMBLE PARIS EMPLOI CO	1 489 592,00	0,00%	1 489 592,00	1 489 592,00	637 950,00	42,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	2,35%	155 650,00	10,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 846,00	4,82%	589 146,00	39,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	6	V
552 6075019, 6075012, 6075013 12 0002 Etude faisabilité programm	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	75/PARIS HABITAT-OPH/344810	652 000,00	0,00%	652 000,00	652 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	326 000,00	50,00%	68 640,00	10,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	257 360,00	39,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	5	V
552 6075001 12 0003 Etude urbaine Bédier/Oudiné, Etude d'impact	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	345 000,00	0,00%	345 000,00	345 000,00	172 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	48 000,00	13,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	124 500,00	36,09%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
552 6075013 12 0004 Etude résidence Valentin Abeille	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	75/ANTIN RESIDENCES/3155188	60 000,00	0,00%	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
SOUS TOTAL 12 CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		2 546 592,00		2 546 592,00	2 546 592,00	810 450,00	31,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	391 000,00	15,35%	272 290,00	10,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 846,00	2,82%	1 001 006,00	39,31%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																								
552 6075019, 6075010, 6075001, 6075014, 6075012 14 0001 Chef d	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	75/COMMUNE DE PARIS/2175000	564 000,00	0,00%	564 000,00	564 000,00	282 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	282 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		564 000,00		564 000,00	564 000,00	282 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	282 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
552 6075019 31 0001 Reconstitution anticipée 60 PLAI et 40 PLUS	NPN			1		100	4 838,00	288 990,76	5 973,35	75/REGIE IMMO VILLE DE PARI	28 899 078,00	0,00%	28 899 078,00	28 899 078,00	4 646 974,00	16,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 188 105,00	76,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 200 000,00	4,15%	864 000,00	2,99%	13 388 105,00	46,33%	11 360 105,00	2 028 000,00	2017	2	4	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SO				1		100	4 838,00	288 990,76	5 973,35		28 899 078,00		28 899 078,00	28 899 078,00	4 646 974,00	16,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 188 105,00	76,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 200 000,00	4,15%	864 000,00	2,99%	13 388 105,00	46,33%	11 360 105,00	2 028 000,00				
TOTAL				1		100	4 838,00				32 009 670,00		32 009 670,00	32 009 670,00	5 739 424,00	17,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 579 105,00	70,54%	272 290,00	0,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 271 846,00	3,97%	2 147 006,00	6,71%	13 388 105,00	41,83%	11 360 105,00	2 028 000,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

ANNEXE 2

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

2-1. les quartiers de la politique de la Ville
2-2. Les quartiers d'intervention du NPNRU
2-3. les dynamiques de projets urbains et de transports à l'œuvre dans la métropole
2-4. les projets de transports collectifs à l'horizon 2030
2-5. le réseau cyclable actuel et en projet
2-6. structure de la population active
2-7. les personnes sans diplôme
2-8. le revenu médian
2-9. les ménages à bas revenu
2-10. indice de chômage
2-11. les jeunes ni en étude ni en emploi
2-12. profil des jeunes de 16-25 ans
2-13. l'Arc de l'innovation
2-14. dominante emploi habitat
2-15. les logements HLM
2-16. les enjeux de la biodiversité
2-17. trames verte et bleue
2-18. ceinture verte
2-18. Plan climat énergie



LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

2015

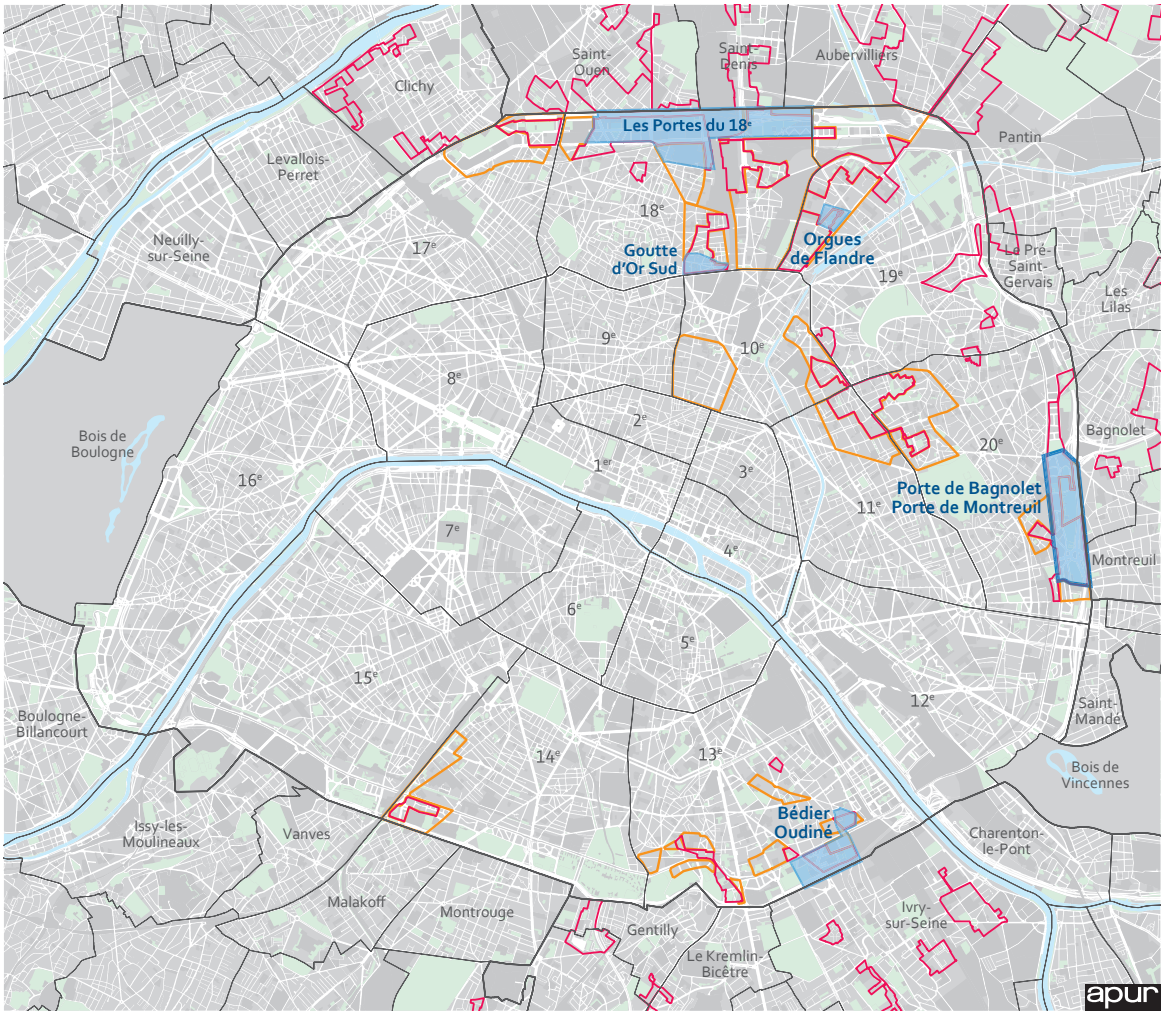
Paris

quartier prioritaire de la politique de la ville

quartier de veille active

Sources: Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris - 2015

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



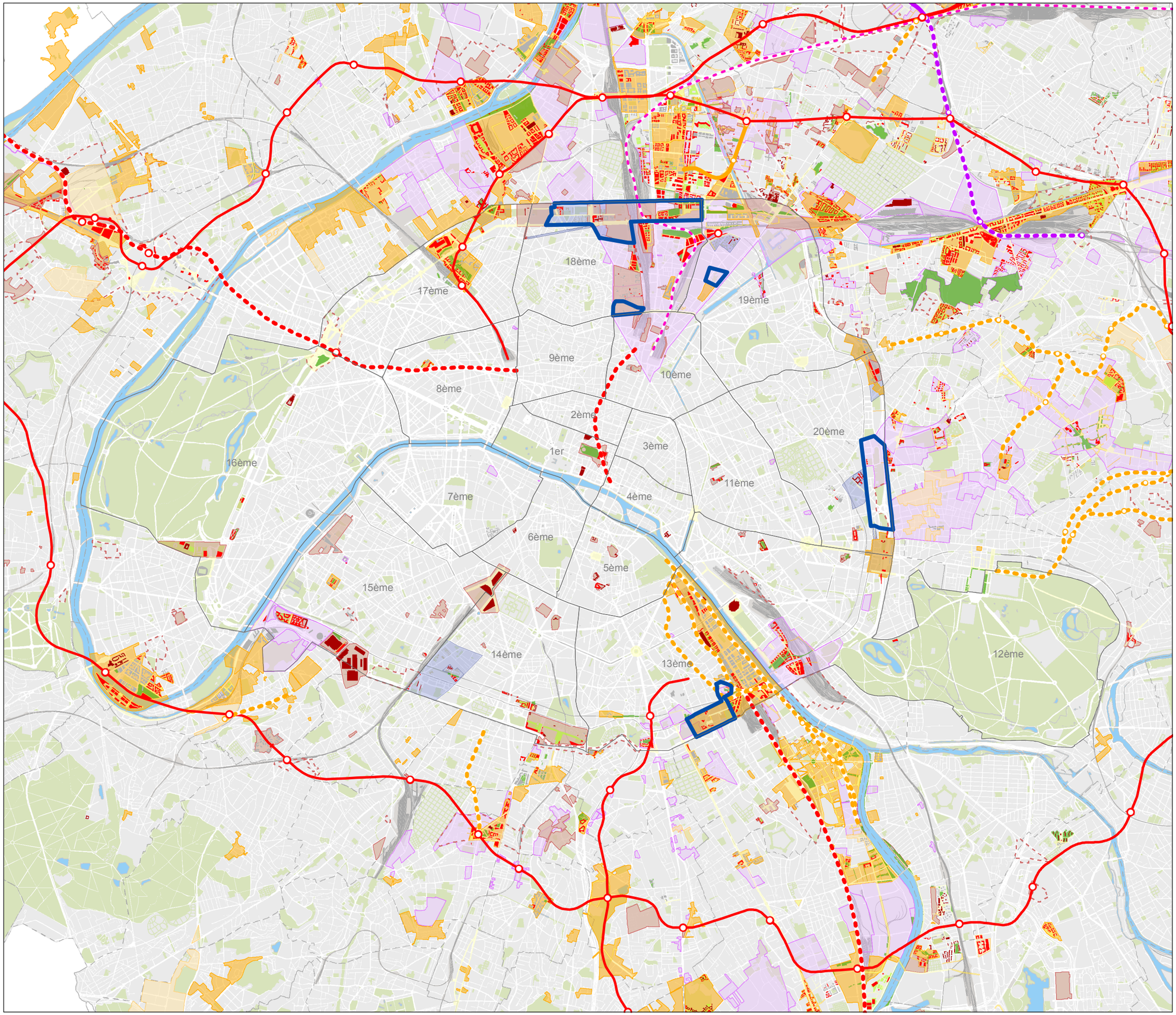
Les quartiers d'intervention du NPNRU, 2015

NPNRU

- Intérêt national
- Intérêt régional

- Quartier prioritaire de la politique de la ville
- Quartier de veille active

Source : Ville de Paris - 2015



Les dynamiques de projet urbains et de transports à l'oeuvre dans la métropole

- Tangentielle : chantier - étude
- Métro : chantier - étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Réseau du Grand Paris : étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole Etat Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZens)

Dernière illustration connue des études en cours

- bâti projeté
- bâti réhabilité
- Réalisation récente
- Espace vert public en projet
- Espace public à créer
- Espace public à requalifier

Secteur d'opérations

- ZAC en cours
- ZAC à l'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre d'étude
- Périmètre de réflexion
- Périmètre de Renouvellement
- Parc Naturel Urbain

apur

Octobre 2015

Les projets de transports collectifs à l'horizon 2030

Projet inscrit au plan de mobilisation

- TCSP , TZen , Téléphérique* : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Tangentielle : chantier - étude
- CDG Express : étude
- Métro : chantier - étude
- RER : étude
- Réseau du Grand Paris : étude
- Voie express sur autoroute

- Périmètre NPNRU
- Périmètre NQPV

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013,
Protocole Etat Région juillet 2013,
Projet de PDUIF janvier 2012,
Projet de SDRIF octobre 2013, STIF

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Le réseau cyclable actuel et en projet

Station Vélo en libre-service (Vélib' , Cristolib)

Projet

Existant voie piétonne, zone 30

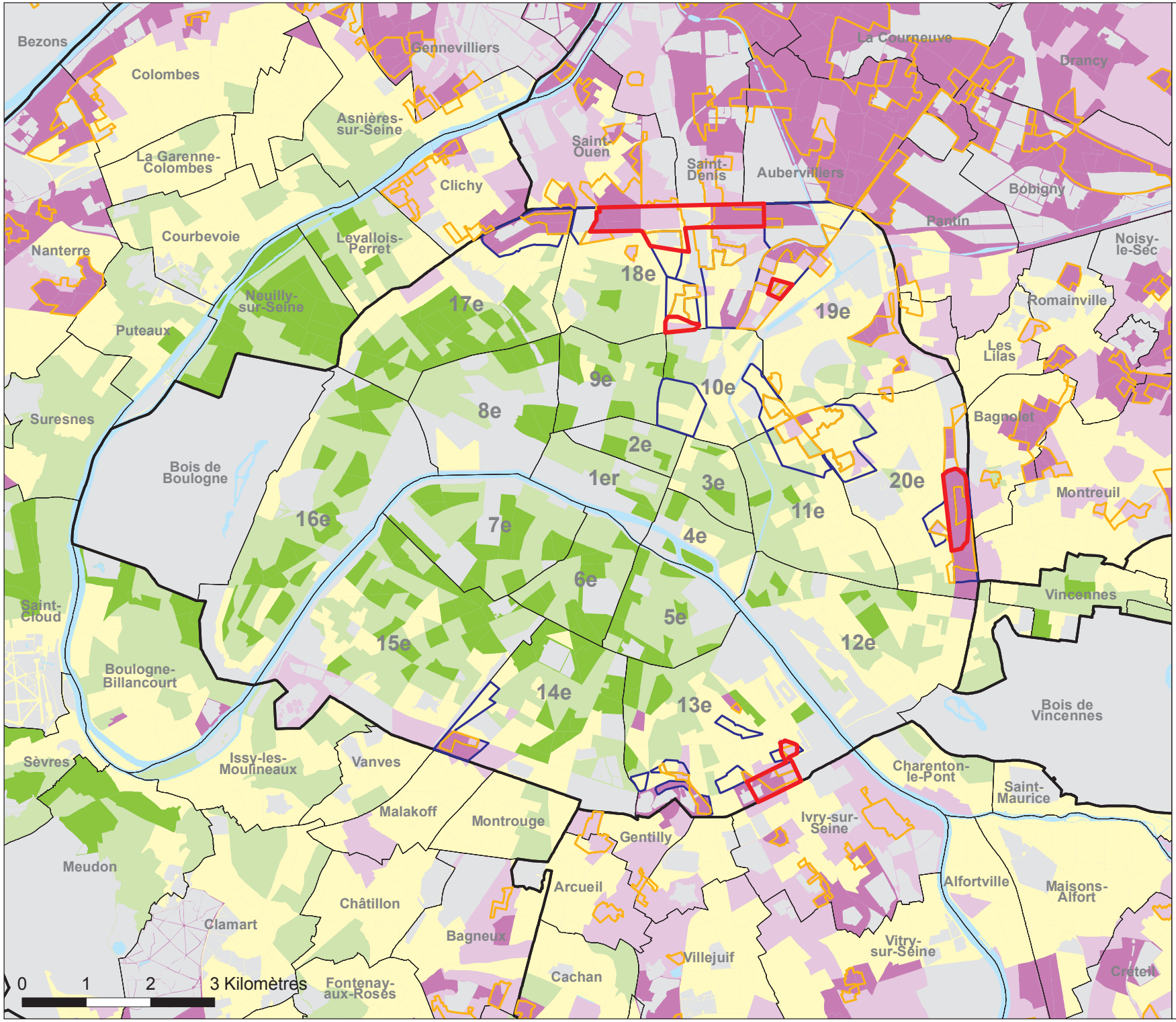
Existant

Périmètre NPNRU

Périmètre NQPV

Sources : OSM 2015, CG 94 2015, Apur

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

2011

Part de la CSP donnée, dans la population âgée de 15 ans ou plus

Cadres, professions intellectuelles supérieures, artisans, commerçants, chefs d'entreprise

- au moins 60%
- de 50 à 60%

Employés, ouvriers

- au moins 60%
- de 50 à 60%

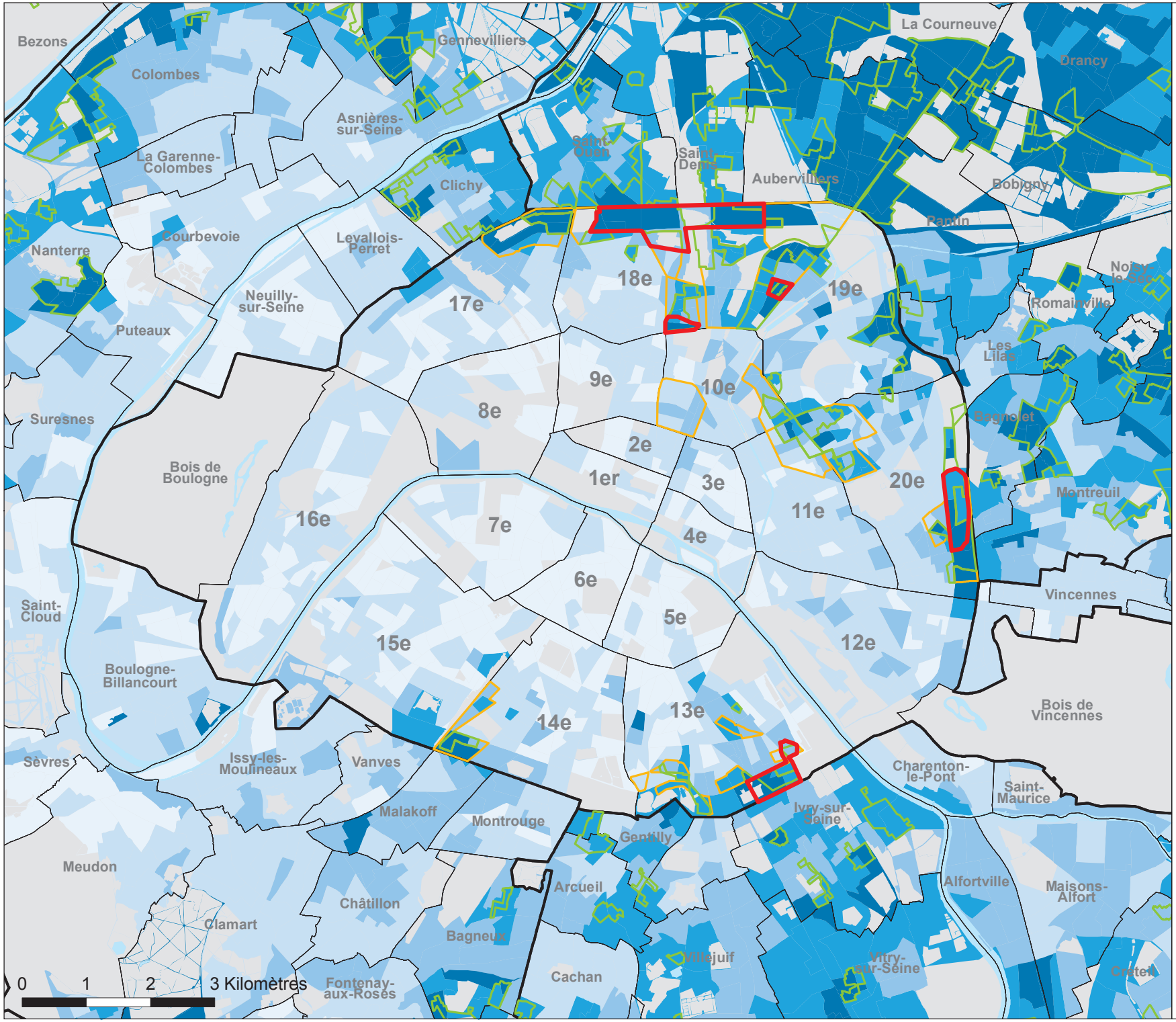
- pas de dominante

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- NPNRU
- NQPV
- QVA

Source: Recensement de la Population (INSEE) - 2011, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris - 2014

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



LES PERSONNES SANS DIPLÔME

2011

Part des personnes de 15 ans ou plus n'ayant aucun diplôme ou un diplôme de niveau BEPC, dans le total des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées

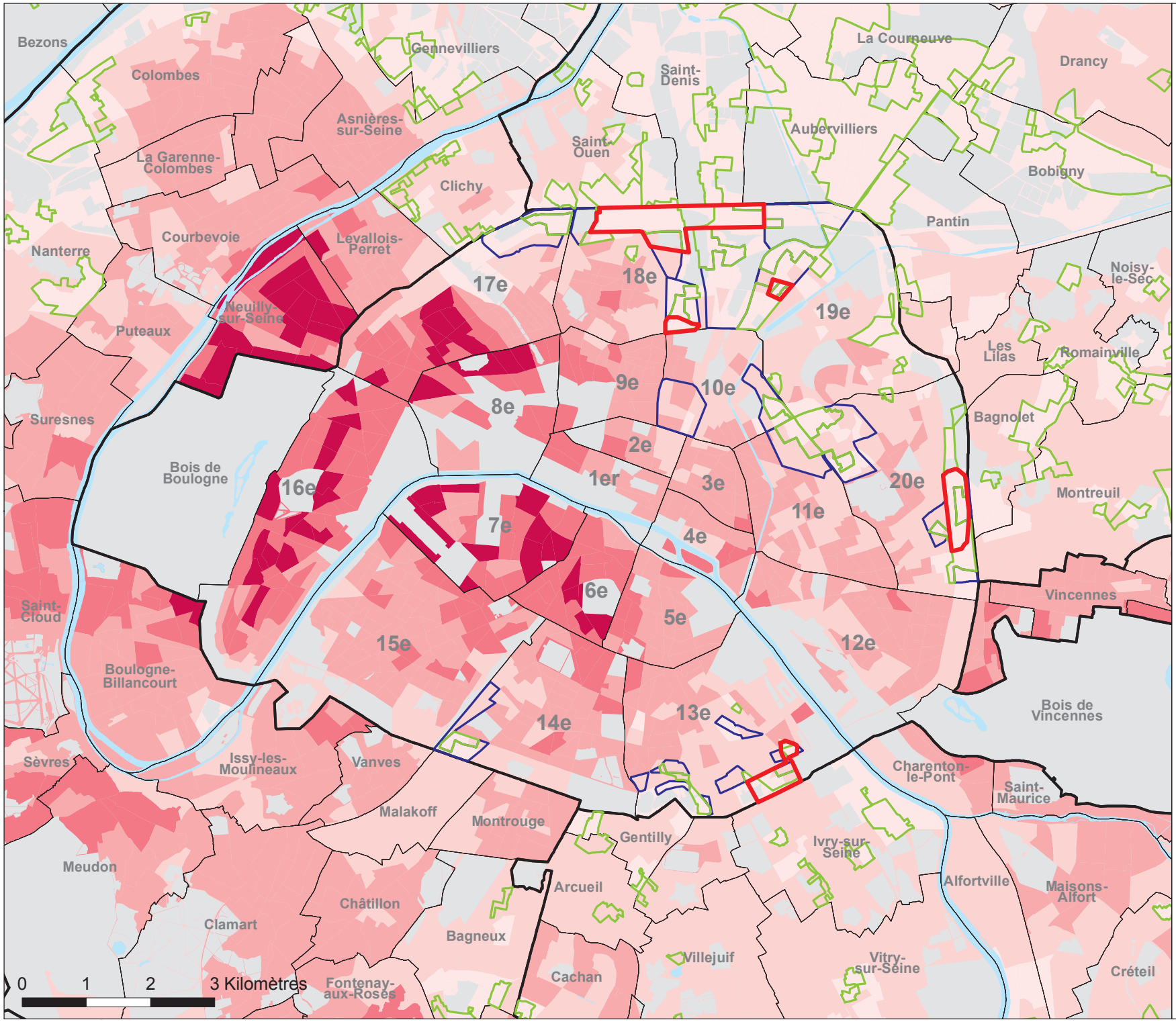
- plus de 45%
- de 35 à 45%
- de 25 à 35%
- de 15 à 25%
- moins de 15%

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- NPNRU
- NQPV
- QVA

Source: Recensement de la Population (INSEE) - 2011, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris - 2014

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



REVENU MEDIAN

2010

Revenu médian par UC

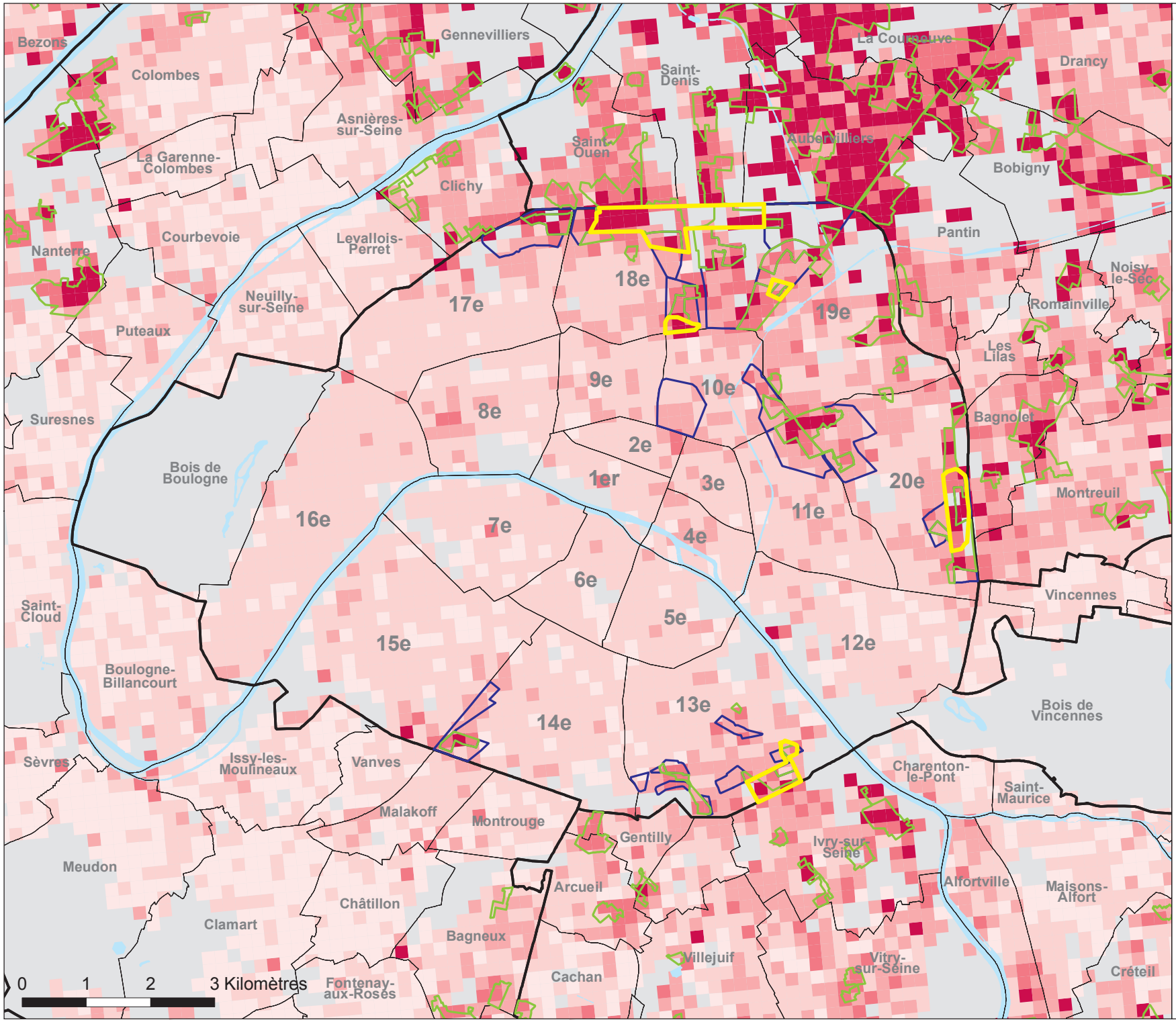
- plus de 45.000 €
- de 35.000 à 45.000 €
- de 25.000 à 35.000 €
- de 15.000 à 25.000 €
- moins de 15.000 €

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- NPNRU
- NQPV
- QVA

Source: Revenus fiscaux localisés des ménages (INSEE-DGFIP) - 2010, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris - 2014

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



LES MENAGES A BAS REVENUS

2010

Part des ménages à bas revenus, dans le total des ménages

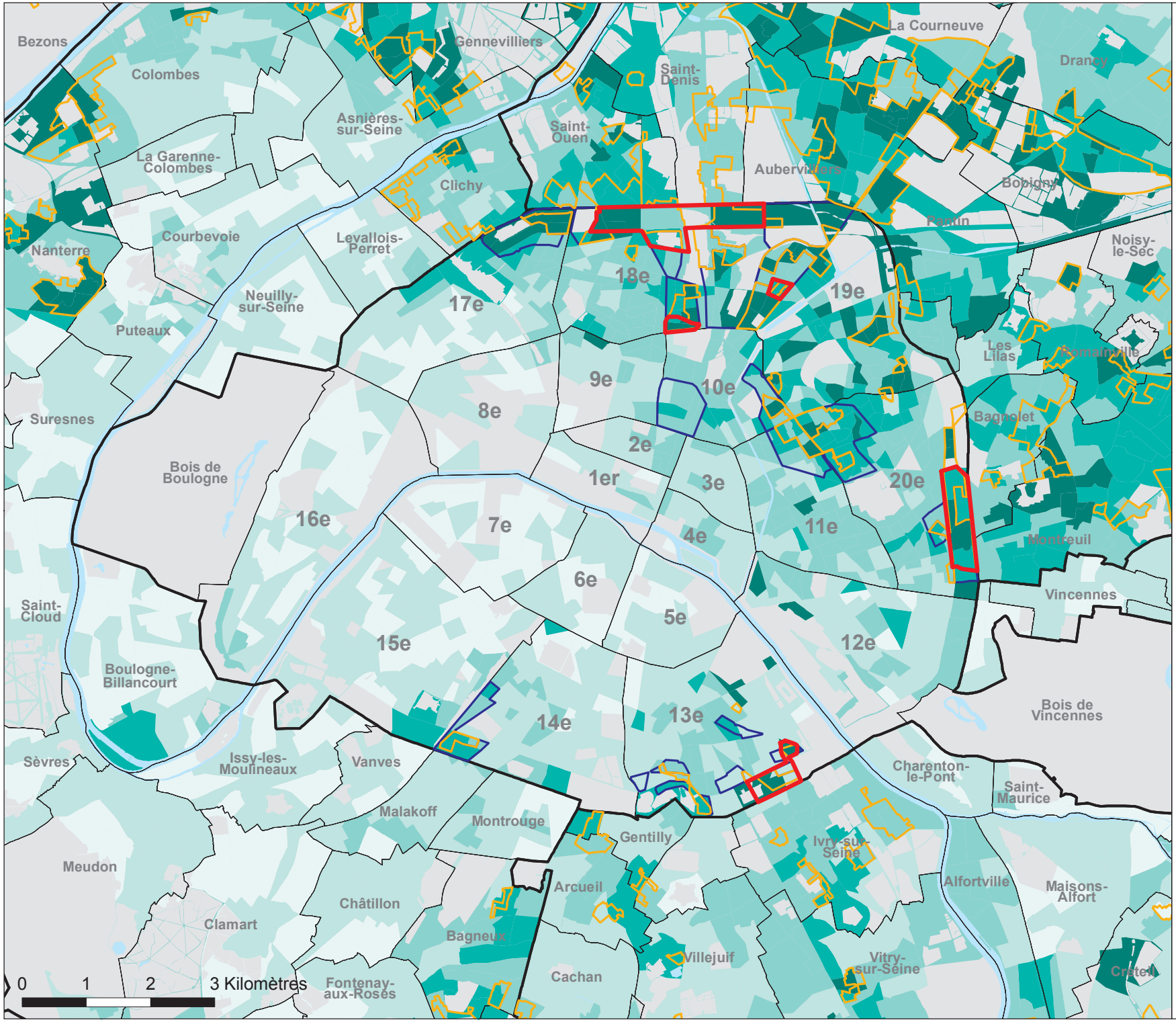
- plus de 40%
- de 30 à 40%
- de 20 à 30%
- de 10 à 20%
- moins de 10%

Les carreaux comptant moins de 10 ménages apparaissent en gris.

- NPNRU
- NQPV
- QVA

Source: Fichier fiscal (INSEE) 2010, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris - 2014

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



INDICE DE CHÔMAGE

2013

Part des demandeurs d'emploi de fin de mois des catégories A, B ou C, dans la population active des 15-64 ans

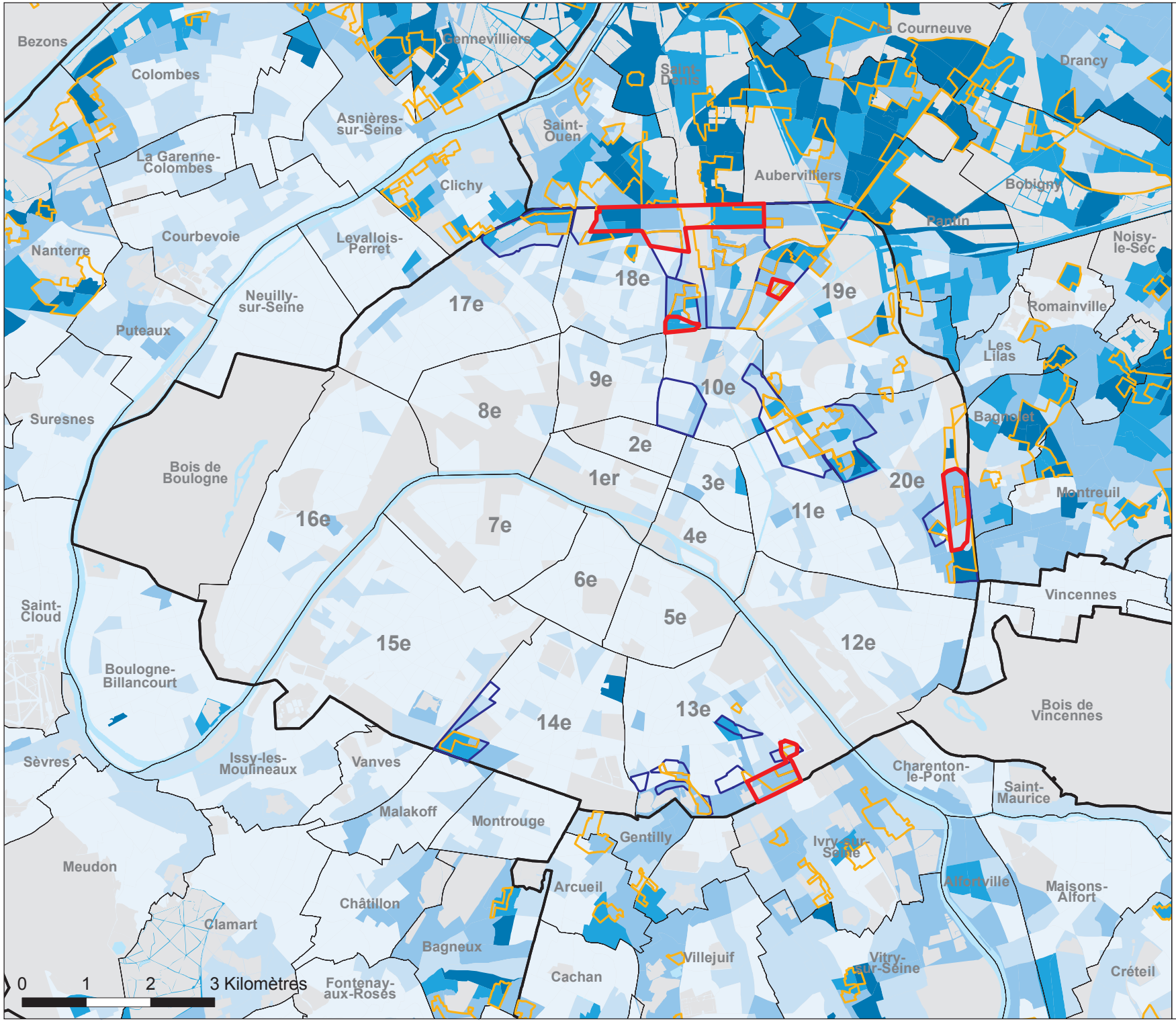
- plus de 25
- de 20 à 25
- de 15 à 20
- de 10 à 15
- moins de 10

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- NPNRU
- NQPV
- QVA

Source: Pôle Emploi, traitement INSEE - 31/12/2013, Recensement de la Population (INSEE) - 2011, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris 2014

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



LES JEUNES NI EN ETUDE NI EN EMPLOI

2011

Part des jeunes (*) sortis du système scolaire et n'ayant pas d'emploi, dans le total des jeunes (*)

- plus de 25%
- de 20 à 25%
- de 15 à 20%
- de 10 à 15%
- moins de 10%

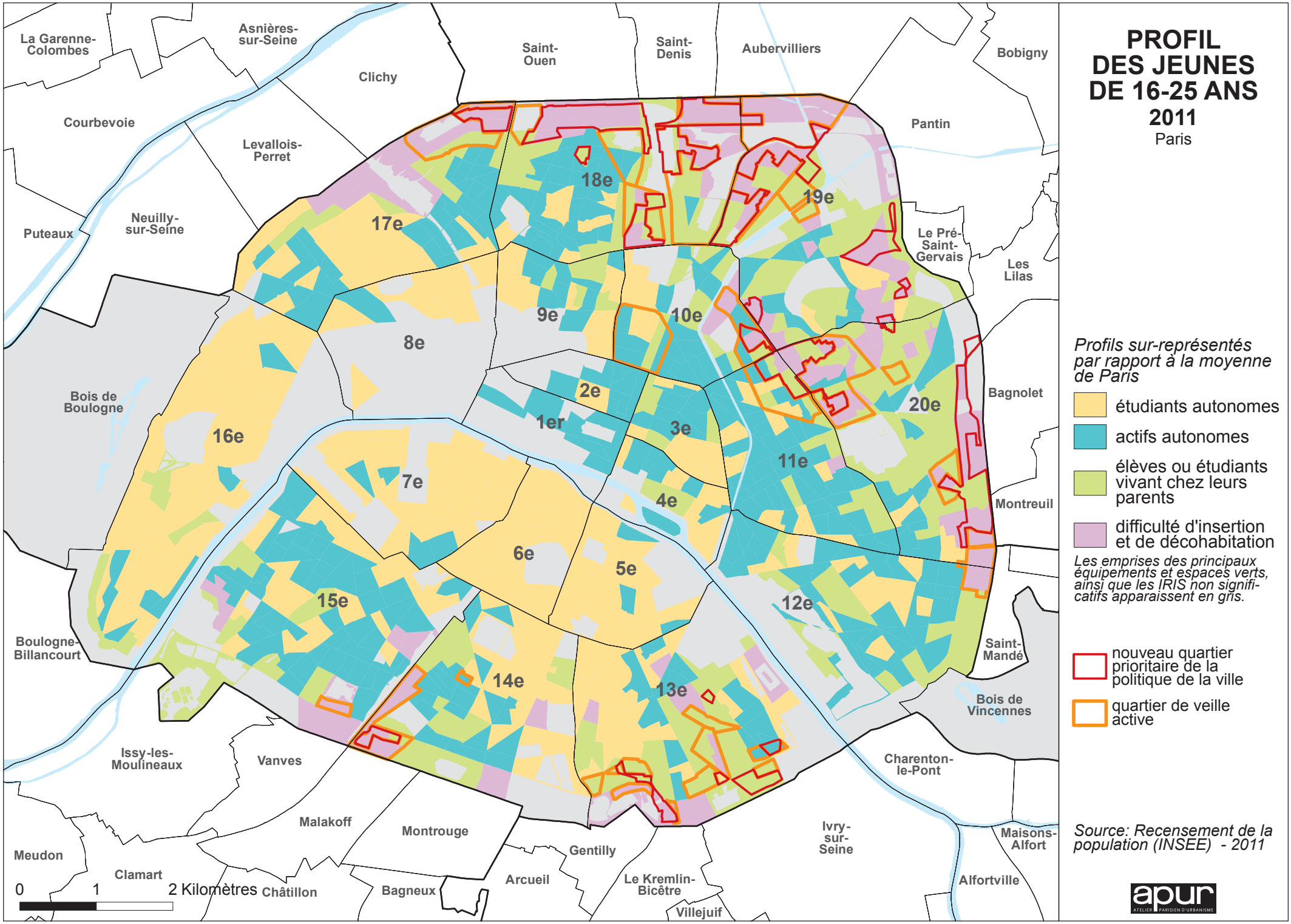
(*) de 16-25 ans

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- NPNRU
- NQPV
- QVA

Source: Recensement de la Population (INSEE) - 2011, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris - 2014

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



PROFIL DES JEUNES DE 16-25 ANS 2011

Paris

Profils sur-représentés par rapport à la moyenne de Paris

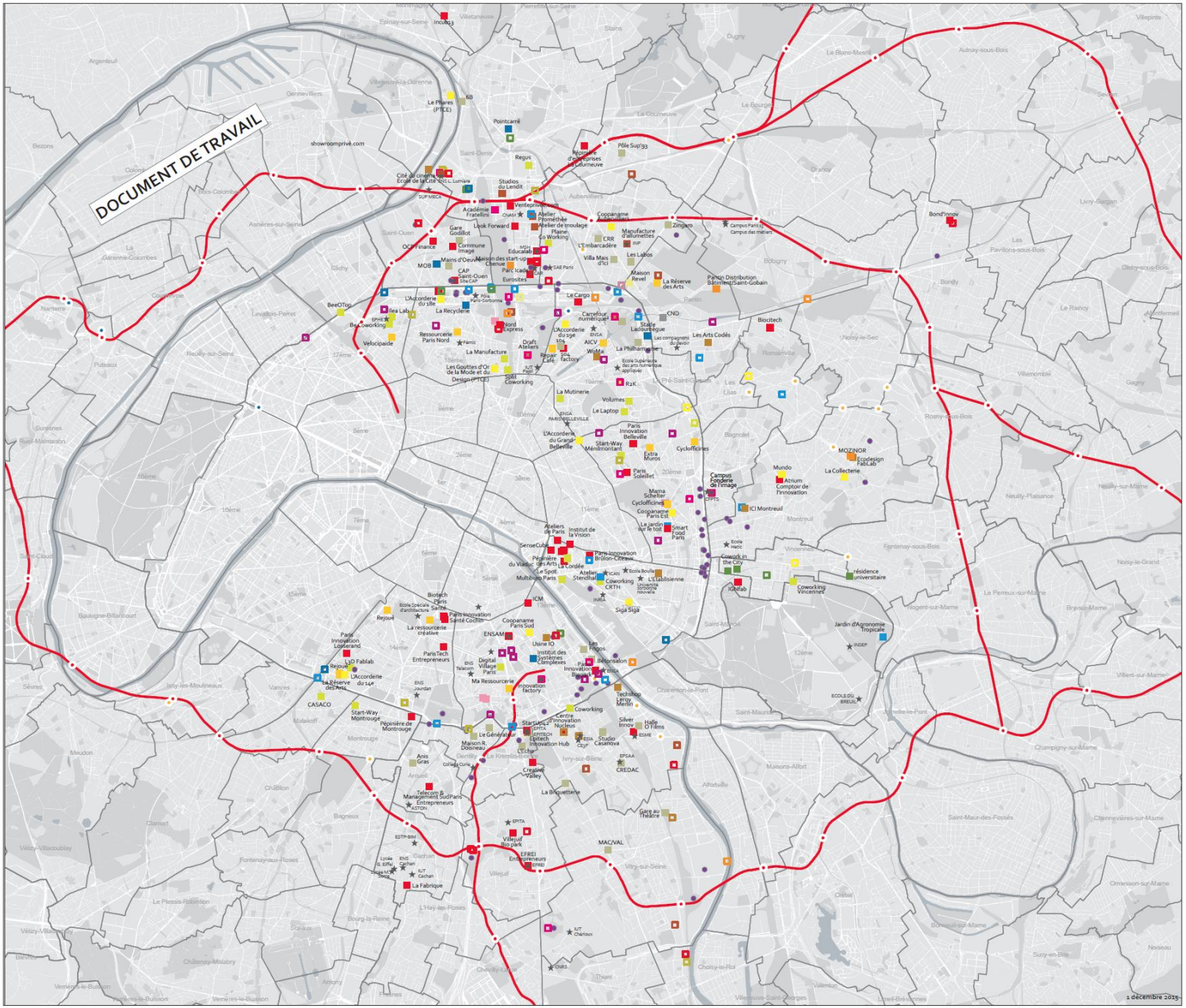
- étudiants autonomes
- actifs autonomes
- élèves ou étudiants vivant chez leurs parents
- difficulté d'insertion et de décohabitation

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville
- quartier de veille active

Source: Recensement de la population (INSEE) - 2011

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



Arc de l'innovation

Exemples de lieux ou d'acteurs innovants par grandes dynamiques d'innovation

Lieu innovant

existant en projet

Les lieux de l'économie émergente et la nouvelle industrie

- plateforme d'innovation, incubateur, pépinière
- nouvelle industrie en ville
- fablab, mutualisation d'outils de production
- plateforme logistique innovante
- économie circulaire : réemploi, recylclage
- économie sociale et solidaire
- hôtel innovant
- lieux de formation liés à des écosystèmes professionnels

L'innovation sociale et sociétale liée aux nouveaux modes de vie

- habiter
- travailler (coworking, tiers-lieux)
- lieux culturels et sportifs
- commercer
- se former

Les nouveaux usages, le développement de nouveaux services

- lieux combinant les fonctions, mutables ou mutualisables
- espaces insolites, nouveaux services urbains
- immeuble résilient et durable

La fabrique du projet

- participation, concertation, montage innovant et nouveau modèle économique

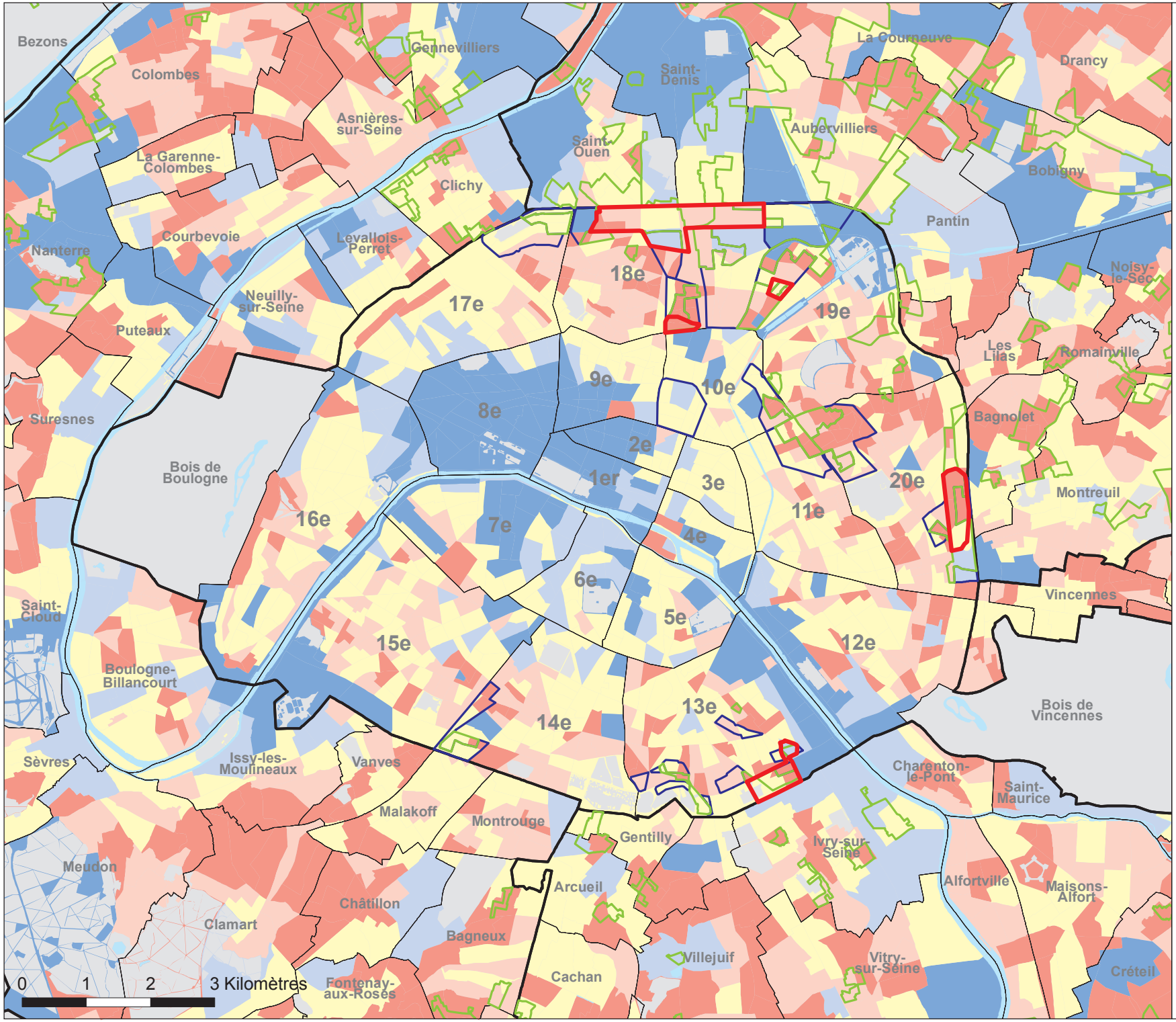
Potentiel

- foncier ou immobilier

★ école

Sources : Ville de Paris, CA Est Ensemble, CA Plaine Commune, CA Seine Amont, CA Val de Bièvre, Saint-Mandé, Vincennes, Apur

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



DOMINANTE EMPLOI / HABITAT

Actifs résidents 2010
Emploi salarié 2009

Dominante "emploi salarié"

- plus de 4 emplois pour 1 résident
- de 2 à 4 emplois pour 1 résident

Dominante "actifs résidents de 15 à 64 ans"

- plus de 4 résidents pour 1 emploi
- de 2 à 4 résidents pour 1 emploi

Occupation mixte

- pas de dominante

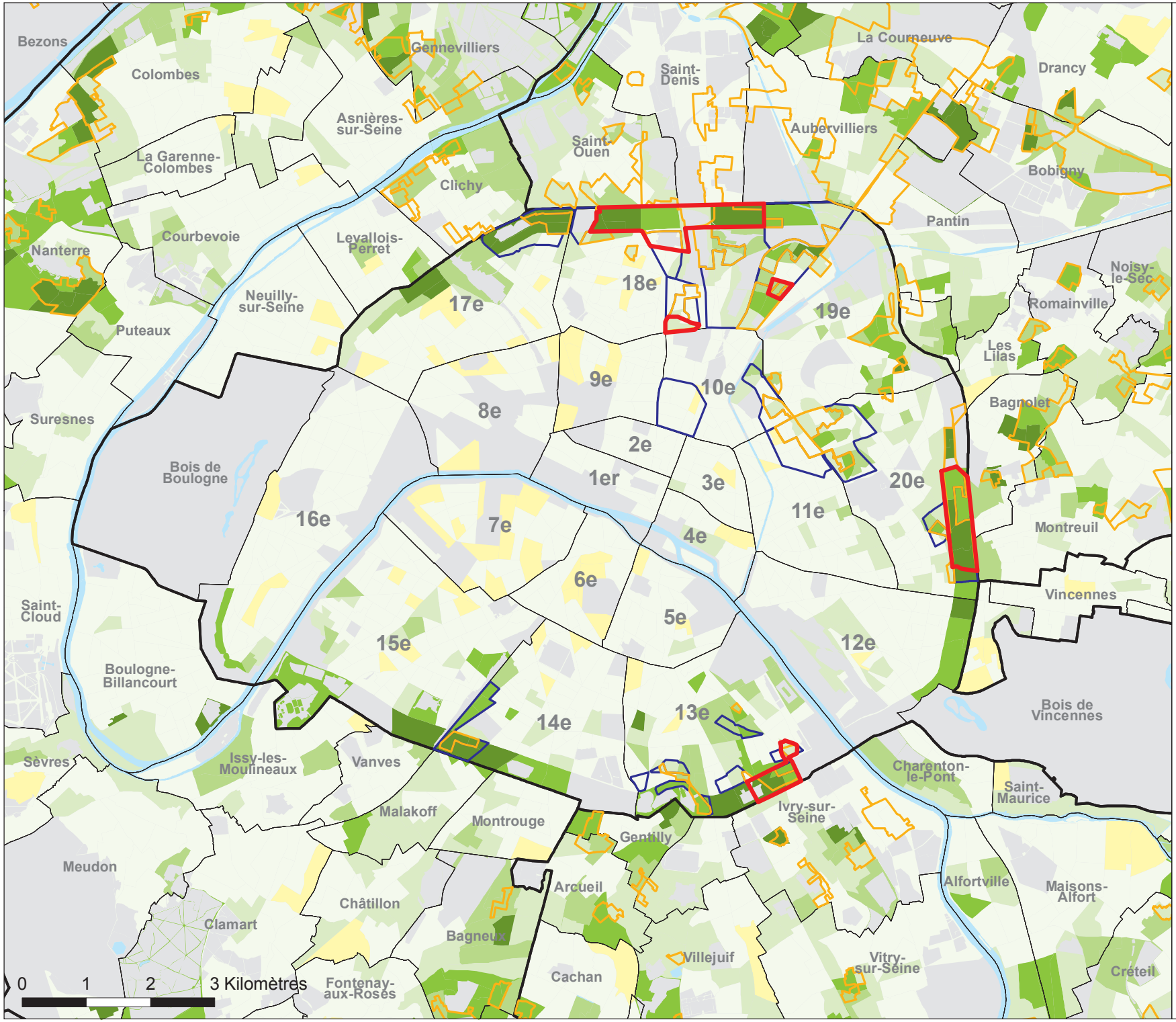
Les emprises des principaux espaces verts, apparaissent en gris.

NPNRU

- NPNRU
- NQPV
- QVA

Source: Recensement de la Population (INSEE) - 2010, CLAP, traitement APUR-2009 Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris - 2014

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



LES LOGEMENTS H.L.M.

2011

Part des résidences principales louées vides HLM, dans le total des résidences principales

- plus de 90%
- de 70 à 90%
- de 50 à 70%
- de 30 à 50%
- moins de 30%
- aucun logement HLM

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- NPNRU
- NQPV
- QVA

Source: Recensement de la Population (INSEE) - 2011, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ville de Paris - 2014

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Actions stratégiques pour la réalisation de la trame verte et bleue

Renforcer la présence végétale

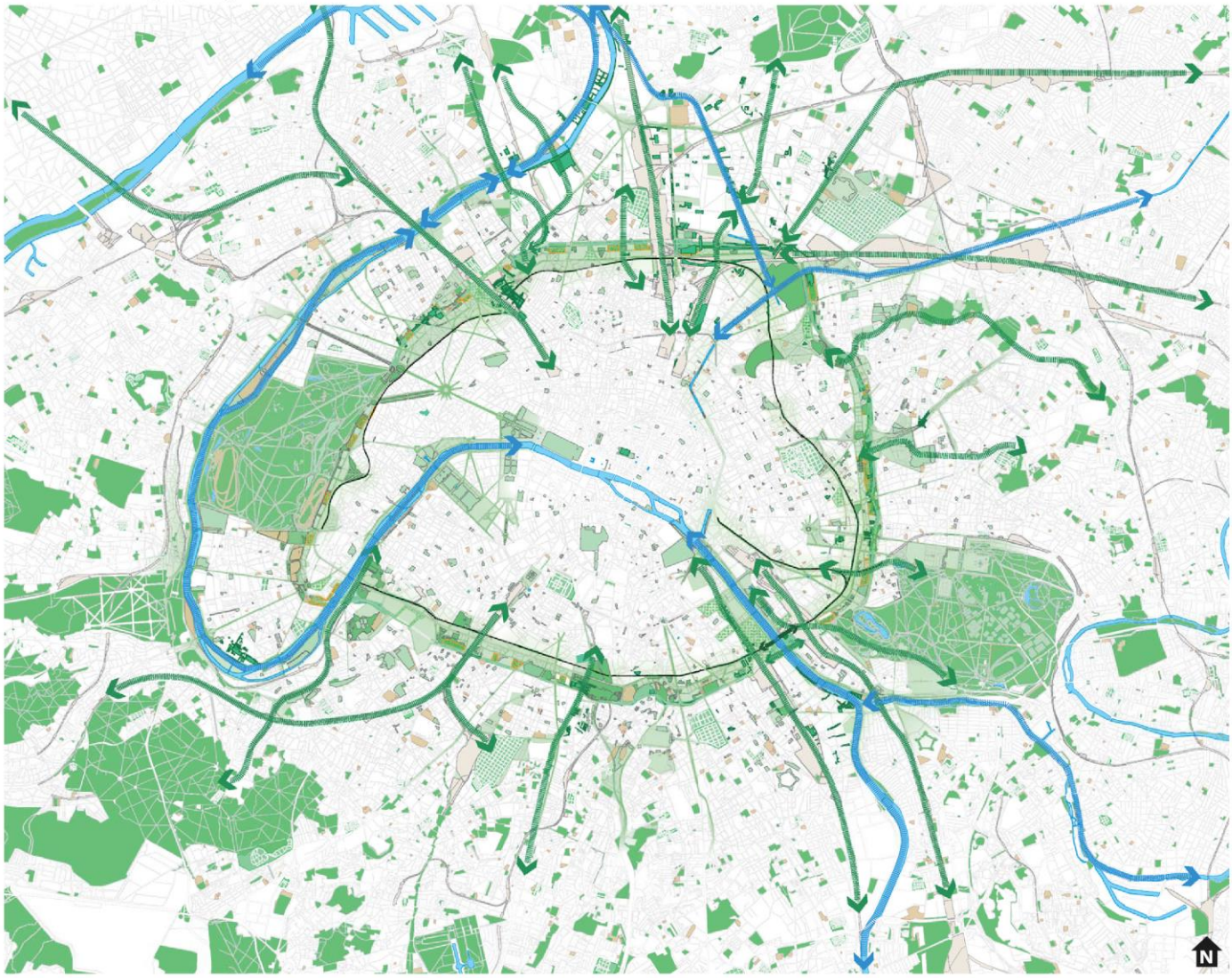
- Augmenter la perméabilité des sols.
  Augmenter la surface de plantation.
  Diversifier les strates végétales.
  Transformer les systèmes de clôtures : végétalisation des limites
- Renforcer et créer des continuités visuelles et des points de vue sur et à travers le paysage de la Ceinture verte.
  Renforcer les systèmes de plantations.
  Prendre en compte le grand paysage.

Renforcer les continuités écologiques

- Aménager / végétaliser la petite ceinture
- Conforter les liaisons entre la trame verte et les voies d'eau
- Créer des liaisons vertes avec les grands parcs de l'agglomération parisienne
- Planter sur les espaces publics
- Rendre accessible et requalifier les talus du Bd périphérique
- Requalifier les berges ou les quais

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Actions stratégiques pour la réalisation de la trame verte et bleue



Actions stratégiques pour la réalisation de la trame verte et bleue

Renforcer la présence végétale

Augmenter la perméabilité des sols
Augmenter la surface de plantation
Diversifier les strates végétales
Transfomer les systèmes de clôtures : végétalisation des limites

Améliorer la végétalisation de certaines emprises

Renforcer et créer des continuités visuelles et des points de vue sur et à travers le paysage de la Ceinture verte
Renforcer les systèmes de plantations
Prendre en compte le grand paysage

Renforcer les continuités écologiques

Aménager / végétaliser la petite ceinture

Conforter les liaisons entre la ceinture verte et les voies d'eau

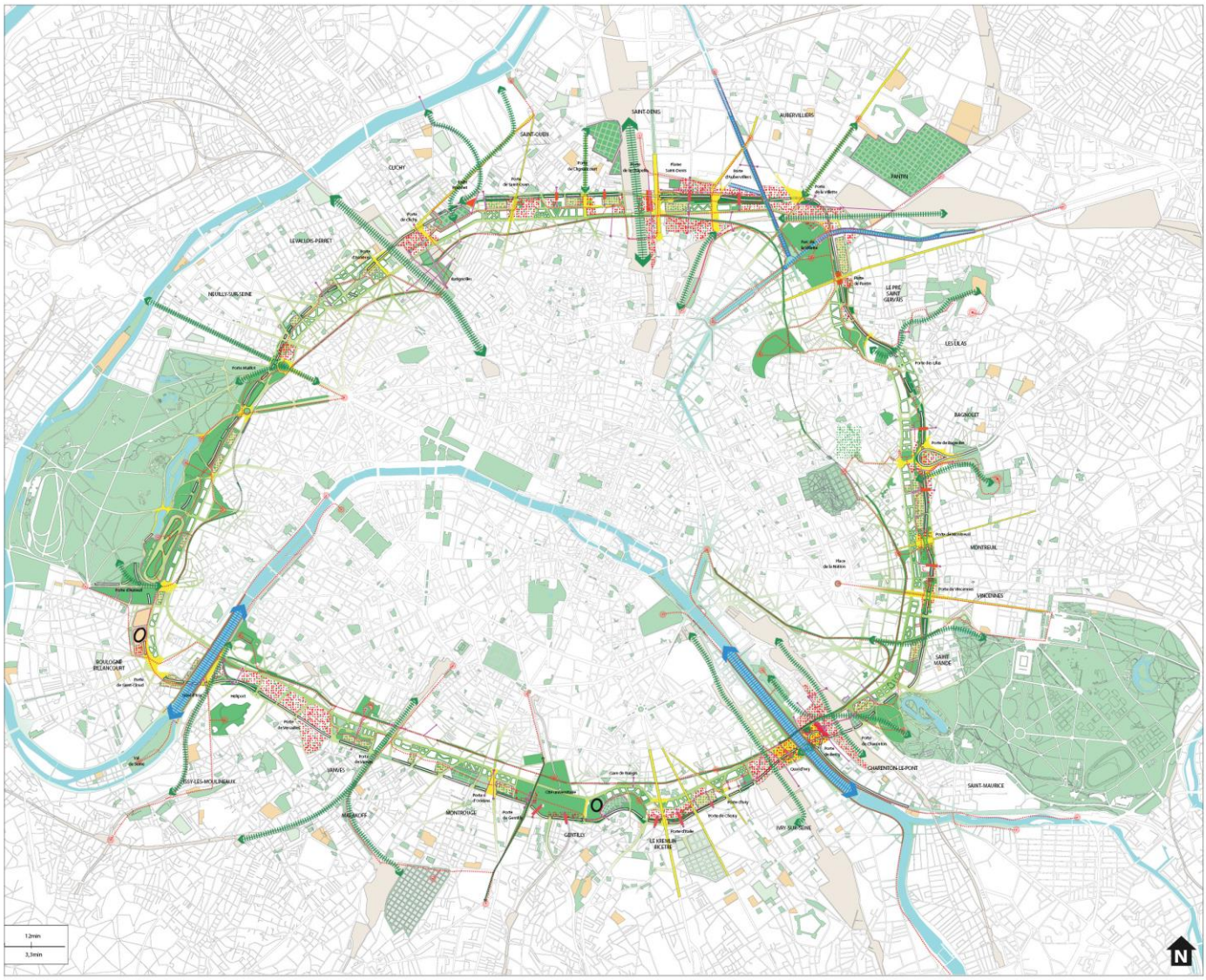
Créer des liaisons vertes avec les grands parcs des communes voisines

Rendre accessible et requalifier les talus du Boulevard périphérique

Requalifier les berges ou les quais

apur

Action pour une ceinture verte - Plan stratégique



+ DE NATURE

Renforcer la présence végétale

Augmenter la perméabilité des sols
Augmenter la surface de plantation
Diversifier les strates végétales
Végétalisation clôtures et des limites

Mêmes actions sur les ensembles sportifs

Renforcer et créer des continuités visuelles et des points de vue sur et à travers le paysage de la ceinture verte
Renforcer les systèmes de plantations
Prendre en compte le grand paysage

Renforcer les continuités écologiques

Aménager / végétaliser la petite ceinture

Conforter les liaisons entre la ceinture verte et les voies d'eau

Créer des liaisons vertes avec les grands parcs des communes voisines

Planter sur les espaces publics

Rendre accessible et requalifier les talus du Boulevard périphérique

Renforcer le végétal dans les cours des immeubles de la ceinture verte

+ D'USAGE

Renforcer les pratiques de loisirs, de détente et de promenade

Développer les usages

Transformer les terrains de sports en parcs sportifs
Favoriser les pratiques sportives et récréatives en libre accès

Aménager les espaces publics pour accueillir de nouveaux usages

Développer des formes urbaines nouvelles qui favorisent la porosité entre espaces publics et ceinture verte

Renforcer son accessibilité

Ouvrir les espaces de la ceinture verte au public

Renforcer l'accessibilité des berges ou des quais

Développer des constructions sous ouvrages porteuses de services urbains partagés

"GRP : Grande randonnée parisienne"

Points de vue et points remarquables du GR

Créer un grande randonnée piétonne le long de la ceinture verte qui se connecte aux communes mitoyennes

+ DE POROSITÉ

Renforcer l'urbanité des portes

Requalifier les aménagements routiers
Rationaliser la position des services urbains

Requalifier les espaces publics

Relier les quartiers : effacer la fracture des infrastructures routières

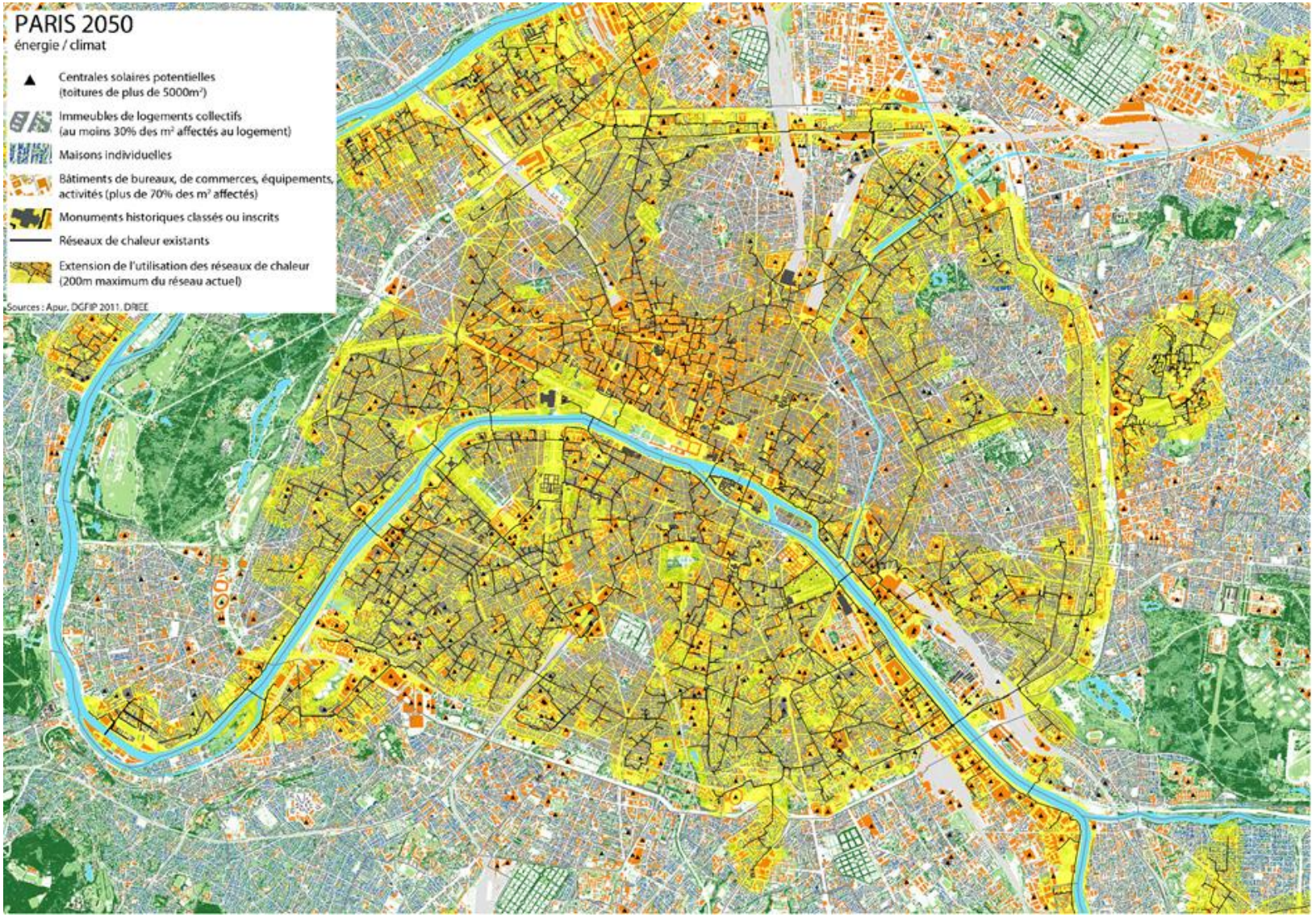
Franchir le périphérique

Créer ou renforcer des liaisons piétonnes
Créer des passerelles/de nouveaux accès

Requalifier les viaducs du BP

Favoriser les parcours à travers les espaces de la ceinture verte/créer un parcours continu

apur


PARIS 2050
énergie / climat
Centrales solaires potentielles (toitures de plus de 5000m²)
Immeubles de logements collectifs (au moins 30% des m² affectés au logement)
Maisons individuelles
Bâtiments de bureaux, de commerces, équipements, activités (plus de 70% des m² affectés)
Monuments historiques classés ou inscrits
Réseaux de chaleur existants
Extension de l'utilisation des réseaux de chaleur (200m maximum du réseau actuel)
Sources : Apur, DGFIP 2011, DRIEE

ANNEXE 3

DOSSIERS PAR SECTEUR

PORTE DE BAGNOLET - PORTE DE MONTREUIL

3-1-1. fiche d'identité
3-1-2. indicateurs
3-1-3. les ensembles de logements
3-1-4. les établissements scolaires
3-1-5. carte mixité des fonctions
3-1-6. carte vision à 15 ans
3-1-7. schéma d'orientations programmatiques

Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil - Fiche synthétique

Superficie : 46 ha
Nombre d'habitants : 8370
Densité : 181/ha (Paris : 258)
4000 logements dont 72,4% logements sociaux (SRU)

- Des catégories socio-professionnelles modestes surreprésentées : 7 % de cadres (Paris : 45,4%), 65% d'ouvriers et d'employés (Paris : 27%) ; 46% de personnes sans diplôme (Paris : 21,5%)
- Une part très importante de familles monoparentales : 49% (Paris : 29%)
- Une forte population jeune, en situation de fragilité scolaire et par rapport à l'emploi : 33% de la population (29% à Paris). 58% d'élèves reçus au brevet des collèges (Paris : 79%), contre 74% en 2003. 46% des plus de 15 ans sont sans diplôme (Paris : 21%). 44% des 15-25 ans non scolarisés (Paris : 18%).
- Une population modeste et de plus en plus pauvre : 30% des foyers à bas revenus (Paris : 12%), en augmentation de 12,1 points entre 2002 et 2013 ; 15% d'allocataires du RSA (Paris : 5,5%) ; 13 100€ de revenu annuel moyen par UC (Paris : 34.900€) ; RSA : 7+ points entre 2001 et 2013 (Paris : +1 point). 49,5% des enfants de 0 à 19 ans vivent dans un foyer à bas revenus (Paris : 19,5%)
- Un chômage élevé et en forte augmentation : 19% de demandeurs d'emploi (Paris : 11,5%), en augmentation de 51% entre 2008 et 2012 (Paris :+29%)
- Une part importante de la population immigrée, en augmentation : 27% (Paris : 20%), +15,9 points entre 1999 et 2011 (Paris : +2 points)

Atouts

Une bonne déserte en transports en commun bus, tram et métro

Une dynamique de rénovation urbaine lancée sur Python-Duvernois : relogement des familles de la barre Python exposée aux nuisances du périphérique dans la perspective de sa démolition, diversification de l'offre de logement avec le projet RIVP boulevard Davout, lancement du chantier de la piscine.

Une place importante de la nature, avec les espaces verts et les centres sportifs de la ceinture verte et les jardins des ensembles de logements.

Un potentiel foncier pour soutenir la diversification fonctionnelle.

Dysfonctionnements

Un site soumis aux nuisances des grandes infrastructures routières : boulevard périphérique, échangeur autoroutier Bagnolet, franchissement du périphérique porte de Montreuil, ce qui contribue au sentiment d'abandon et de relégation des habitants.

Un tissu urbain discontinu, fait d'îlots enclavés et ne fonctionnant pas les uns avec les autres, marqué par nombreuses barrières visuelles et physiques et aux circulations malaisées.

Un secteur à forte dominance résidentielle, avec peu d'activités économiques.

Un manque d'animation des rez-de-chaussée (commerces, artisanat, associations, structures de proximité…), particulièrement absente rue Louis-Lumière, avec un fort taux de locaux vacants.

Des usages illicites et incivils de l'espace public, particulièrement les marchés de la misère débordant des puces de Montreuil, obligeant la fermeture de la passerelle Lambeau. Mais aussi stationnement sauvage, dépôts d'encombrants, vandalisme, intrusions nocturnes dans les parcs sportifs, alcoolisation dans les jardins publics, trafic de drogue…





Sources statistiques : Observatoire des quartiers prioritaires, Apur (Insee, recensements 1999 et 2011 ; CAF 2013)

Fiche d'identité

Décembre 2015

Secteur Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil 20è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	20è	Paris	Est Ensemble Taux (%)	MGP (131 com)
	Données sur le quartier						Données de comparaison (en taux % ou en valeur)			
Superficie (en ha, y compris les bois)	2015	45,9				En 2015, la superficie du quartier est de 45,9 hectares.	598	10 538	3 918	81 424
Nombre d'habitants	2011	8 368	+4,6	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 8368 habitants, soit +4,6 % depuis 1999.	198 042	2 249 975	397 977	6 932 820
Nombre de logements	2011	4 037	-1,0	→	1999-2011	En 2011, le quartier compte 4037 logements, soit -1 % depuis 1999.	104 729	1 356 074	170 734	3 440 333
Nombre d'établissements SIRENE	2013	324	+20	↗	2008-2013	En 2013, le quartier compte 324 établissements SIRENE, soit + 20 % depuis 1999.	21 169	402 170	28 139	708 117
Nombre d'emplois salariés	2009	1 997				En 2009, le quartier compte 1997 emplois salariés.	50 422	1 679 557	153 751	3 779 455
Part de moins de 25 ans (en %)	2011	33	+4,5	↗	1999-2011	En 2011, 33 % des habitants ont moins de 25 ans, soit +4,5 points depuis 1999.	29	28	34	32
Part de 65 ans ou plus (en %)	2011	15	-2,7	↘	1999-2011	En 2011, 15 % des habitants ont 65 ans ou plus, soit -2,7 points depuis 1999.	13	15	11	13
Part de cadres parmi les actifs (en %)	2011	7	0,0	→	1999-2011	En 2011, 7 % des actifs occupés de 15-64 ans sont cadres, soit + 0 points depuis 1999.	34	45	18	33
Part d'employés et ouvriers parmi les actifs (en %)	2011	65	-3,0	↘	1999-2011	En 2011, 65 % des actifs occupés de 15-64 ans sont employés ou ouvriers, soit -3 points depuis 1999.	35	27	52	37
Part de population sans diplôme parmi les non scolarisés (en %)	2011	46	-6,6	↘	1999-2011	En 2011, 46 % de la population non scolarisée n'a aucun diplôme , soit -6,6 points depuis 1999.	28	22	41	29
Part de ménages résidant dans leur logement depuis moins de 5 ans (en %)	2008	24				En 2008, 24 % des ménages résident dans leur logement depuis moins de 5 ans.	38	42	34	39
Part de familles monoparentales (en %)	2011	49	+11	↗	1999-2011	En 2011, 49 % des familles avec enfants sont monoparentales, soit +11 points depuis 1999.	34	29	30	27
Revenus moyens (en euros par an)	2009	23 341	+15,3	↗	2001-2009	En 2009, le revenu moyen des ménages par Unité de Consommation est de 23341 Euros par an, soit +15,3 % depuis 2001.	35 232	50 474		
Part de foyers à bas revenus (en %)	2013	30	+12,1	↗	2002-2013	En 2013, 30 % des ménages sont des foyers à bas revenus, soit +12,1 points depuis 1999.	16	12		
Part de demandeurs d'emplois cat. ABC (en % de la population active)	2013	28	+9,5	↗	2008-2013	En 2013, 28 % des actifs de 15-64 ans sont inscrits à Pôle Emploi en cat. A, B, C. Leur nombre a augmenté de +9,5 % depuis 2008.	20	14	21	15
Part de ménages en situation de mal-logement (en %)	2011	11	-4,6	↘	1999-2011	En 2011, 11 % des ménages sont en situation de mal-logement, soit -4,6 points depuis 1999.	9	9		
Part de population immigrée (en %)	2011	27	+15,9	↗	1999-2011	En 2011, 27 % des habitants sont immigrés, soit + 15,9 points depuis 1999.	22	20	28	21

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015
DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

Indicateurs communs (1/2)

Décembre 2015		Données sur le quartier					Données de comparaison (en taux % ou en valeur)			
Secteur Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil 20è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	20è	Paris Taux (%)	Est Ensemble Taux (%)	MGP (131 com)
Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique										
Taux d'emploi	2009	0,6				En 2009, le quartier compte 0,6 emplois pour 1 actif résident de 15-64 ans.	0,5	1,4	0,8	1,1
Indicateur de mixité fonctionnelle (m2 d'habitat / m2 de locaux d'activité)	2010	0,18				En 2010, le quartier compte 0,18 m2 de locaux d'activité pour 1 m2 de logements.	0,28	0,62		
Nombre de commerces de détail pour 10 000 habitants (BPE)	2014	16				En 2014, le quartier compte 16 commerces de détail pour 10 000 habitants.	62	112	39	62
Nombre de commerces pour 10 000 habitants (BDCOM)	2014	86	-1,4	→	2000-2014	En 2014, le quartier compte 86 commerces en activité en rez-de-chaussée pour 10 000 habitants, soit -1,4 % depuis 2000.	135	277		
Part de commerces alimentaires (en %) (BDCOM)	2014	31	+1	↗	2000-2014	En 2014, 30,6 % des commerces sont des commerces alimentaires, soit +1 point depuis 2000.	17	12		
Part de locaux vacants en rez-de-chaussée (en %) (BDCOM)	2014	12	+4,7	↗	2000-2014	En 2014, 12 % des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont vacants, soit +4,7 points depuis 2000.	18	11		
Nombre de place d'accueil de la petite enfance pour 1000 enfants de moins de 3 ans	2014	276				En 2014, le quartier compte 276 places d'accueil de la petite enfance pour 1 000 enfants âgés de moins de 3 ans.	517	502		
Equipements en faveur de l'emploi pour 10 000 habitants	2014	0,0				En 2014, le quartier compte 0 équipements en faveur de l'emploi pour 10 000 habitants.	1,0	0,8		
Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées										
Densité de population	2011	182,2	*+8*	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 182,2 habitants à l'hectare, soit +8 habitants à l'ha de plus qu'en 1999.	331,0	213,5	101,6	85,1
Densité de logements	2011	87,9	*-0,9*	→	1999-2011	En 2011, le quartier compte 87,9 logements à l'hectare, soit -0,9 logements à l'hectare depuis 1999.	175,0	128,7	43,6	42,3
Densité d'emplois salariés	2009	43,5				En 2009, le quartier compte 43,5 emplois à l'hectare.	84,3	159,4	39,2	46,4
Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants										
Part de la population desservie par une station de RER, métro, tramway ou par un bus à moins de 300 m (en %)	2015	97				En 2015, 97 % des habitants du quartier résident à moins de 300m d'une station de RER, métro, tramway ou d'un bus.	93,1	97,4		
Nombre de stations Vélib' à l'hectare	2015	0,11				En 2015, le quartier compte 0 stations Vélib' à l'hectare.	0,12	0,10		
Nombre de mètres de pistes cyclables rapportés au nombre de mètres de voies	2015	43				En 2015, les pistes cyclables représentent 43 % des voies du quartier.	13			
Part d'actifs se rendant au travail en TC (en %)	2011	68	-6,2	↘	2006-2011	En 2011, 68 % des actifs du quartier se rendent au travail en transports en commun, soit -6,2 points depuis 2006.	70	64		
Part d'actifs se rendant au tavail en voiture (en %)	2011	14	+2,4	↗	2006-2011	En 2011, 14 % des actifs du quartier se rendent au travail en voiture, soit +2,4 points depuis 2006.	12	14		
Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers										
Part de ménages utilisant le chauffage urbain comme principal combustible (en %)	2011	31	+28	↗	1999-2011	En 2011, 30,6 % des ménages utilisent le chauffage urbain comme principal combustible, soit +28 points depuis 1999.	15	18		
Part de ménages utilisant le gaz de ville ou de réseau comme principal combustible (en %)	2011	57	-37,5	↘	1999-2011	En 2011, 57 % des ménages utilisent le gaz de ville ou de réseau comme principal combustible, soit -37,5 points depuis 2006.	42	35		

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015

DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

Indicateurs communs (2/2)

Décembre 2015

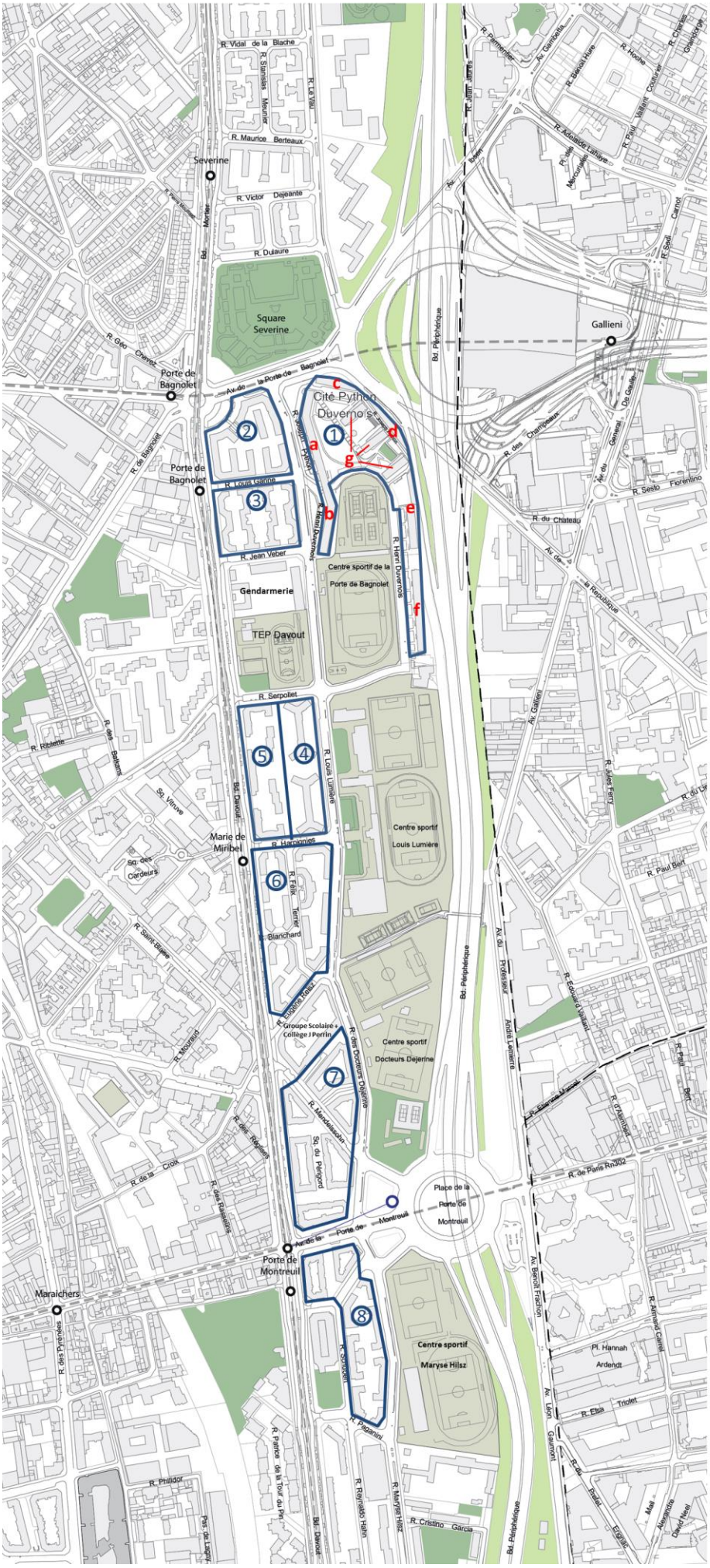
Secteur Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil 20è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts, *en taux d'évolution %* ou *en effectif*)			Note de lecture	Données sur le quartier – 20è	Données de comparaison (en taux % ou en valeur) – Paris Taux (%)	Est Ensemble Taux (%)	MGP (131 com)
Augmenter la diversité de l'habitat										
Nombre de logements autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.	2012	2,5	+1	↗	2001-2012	En 2012, 2 logements ont été autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.1 logement a été autorisé à la construction dans le quartier entre 2001 et 2012.	47	44		
Part de logements sociaux SRU (en % des résidences principales)	2013	66	+4,7	↗	2001-2013	En 2013, 66 % des résidences principales du quartier sont des logements sociaux SRU, soit +4,7 point depuis 2001.	31	18		
Dont logements PLA-I	2013	0				En 2013, 0 % des logements sociaux SRU du quartier sont des logements PLA-I.	3	5		
Dont logements PLS	2013	0				En 2013, 0 % des logements sociaux SRU du quartier sont des logements PLS.	13	8		
Nombre de logements sociaux financés	2013	21	+69	↗	2001-2013	69 logements sociaux ont été financés entre 2001 et 2013, dont 21 en 2013.	763	7 151		
dont logements PLA-I	2013	0	+6	↗	2001-2013	6 logements sociaux PLA-I ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	86	1 744		
dont logements PLS	2013	0	+25	↗	2001-2013	25 logements sociaux PLS ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	495	2 843		
dont logements familiaux	2013	21	+69	↗	2001-2013	69 logements sociaux familiaux ont été financés entre 2001 et 2013, dont 21 en 2013.	520	4 496		
dont logements étudiants	2013	0	+0	↗	2001-2013	0 logements sociaux étudiants ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	121	899		
Part de logements HLM (en % des résidences princiaples) (RP)	2011	73	-1,1	↘	1999-2011	En 2011, 73 % des résidences principales du quartier sont des logements HLM au sens du recensement Insee, soit -1,1 point depuis 1999.	34	17	38	24
Part de locataires du parc privé (en %)	2011	18	+10,3	↗	1999-2011	En 2011, 18 % des résidences principales du quartier sont occupées par des locataires du parc privé, soit +10,3 points depuis 1999.	36	44	26	33
Part de propriétaires (en %)	2011	4	+1,9	↗	1999-2011	En 2011, 4 % des résidences principales du quartier sont occupées par des propriétaires occupants, soit +1,9 point depuis 1999.	27	33	35	39
Part de 1 et 2 pièces (en %)	2011	62	+5,9	↗	1999-2011	En 2011, 62 % des résidences principales sont composées de 1 ou 2 pièces, soit +5,9 points depuis 1999.	58	58	35	41
Part de 5 pièces ou plus (en %)	2011	2	-0,4	→	1999-2011	En 2011, 2 % des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus, soit -0,4 point depuis 1999.	5	9	11	13
Part de logements vacants (en %)	2011	5	-0,1	→	1999-2011	En 2011, 5 % des logements sont des logements vacants, soit -0,1 point depuis 1999.	6	7	5	6
Aménagements de qualité tenant compte des usages										
Rapport entre les trottoirs (mobilités douces) et la chaussée (voiture)	2015	0,63				En 2015, le quartier compte 0,63 m2 de trottoir pour 1 m2 de chaussée.	0,81	0,70		
Nombre de m2 d'espaces verts par habitant	2012	1,03				En 2012, le quartier compte 1,03 m2 d'espaces verts par habitant (jardins publics et cimetières, sans les bois).	2,23	1,67		
Taux de végétation de l'espace public (en %)	2015	25,1				En 2015, 25,1 % des espaces publics du quartier sont végétalisés .	32,2	25,5		

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015

DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

NPNRU Porte de Bagnolet / Porte de Montreuil

Les ensembles de logements



① **Python-Duvernois**
RIVP, 619 logements
- a 2-16 rue Joseph Python
- b 2-12 rue Henri Duvernois
- c 23-31 rue Joseph Python
- d 33-43 rue Joseph Python
- e 15-27 rue Henri Duvernois
- f 31-43 rue Henri Duvernois
- g 28-30 / 34-36 / 42-44 rue Joseph Python

② **Bagnolet 1**
RIVP, 392 logements

③ **Bagnolet 2**
RIVP, 335 logements

④ **Square d'Amiens**
Paris Habitat
⑤ 248 et 295 logements

⑥ **Félix Terrier**
Paris Habitat
729 logements

⑦ **Groupe ex-SAGI / Porte de Montreuil Nord**
Paris Habitat
1445 logements

⑧ **Groupe ex-SAGI / Porte de Montreuil Sud**
Paris Habitat
456 logements

Primaire : des stratégies d'évitement scolaire

Ecole maternelle Maryse HILSZ (6 classes, 133 élèves)
Ecole élémentaire Maryse HILSZ (9 classes, 217 élèves)
Ecole maternelle Eugène REISZ (6 classes, 148 élèves)
Ecole élémentaire Eugène REISZ (11 classes, 247 élèves)
Ecole polyvalente TOMASI (4 classes de maternelle pour 87 élèves et 5 classes d'élémentaire pour 104 élèves)

Il n'est pas possible d'évaluer l'évitement scolaire au sens strict, car une partie des stratégies d'évitement consiste à opter pour une scolarisation dans l'enseignement privé. A Paris, où le recours au privé concerne plus de 1 élève sur 5, ce mode d'évitement est particulièrement courant. Les données nécessaires à l'estimation de la fuite vers le privé d'un secteur géographique particulier ne sont pas disponibles. Parmi les élèves qui restent dans l'enseignement public, on peut jauger l'attractivité d'une école en observant les demandes de dérogations entrantes et sortantes.

• Pour les 5 écoles concernées, on compte 6 fois plus de demandes de dérogations sortantes que de dérogations entrantes (124 contre 21). Parmi les demandes de dérogations sortantes de ces écoles, 1/5 se dirigent vers d'autres écoles incluses dans les Quartiers de la Politique de la Ville « Portes du 20ème » et « Saint Blaise », et 4/5 vers des écoles hors QPV. Si on ne s'intéresse qu'aux dérogations accordées, les écoles étudiées ont 4 fois plus de dérogations sortantes que de dérogations entrantes.

• Le taux de demande de dérogation personnelle vers une autre école est supérieur à la moyenne parisienne (10%) pour les écoles étudiées :

Maternelle et élémentaire Reisz : 13%

Maternelle et élémentaire Hilsz : 12%

Polyvalente Davout/Tomasi : 20%

Ces données tendent à établir une **réelle volonté d'évitement scolaire d'une partie de la population sectorisée sur ces écoles**. **Cette population cherche, en outre, à obtenir prioritairement une scolarisation dans un quartier hors Politique de la Ville**. Il reste, pour autant, impossible de chiffrer précisément l'évitement scolaire, faute de données relatives au lieu de domiciliation des élèves du privé notamment.

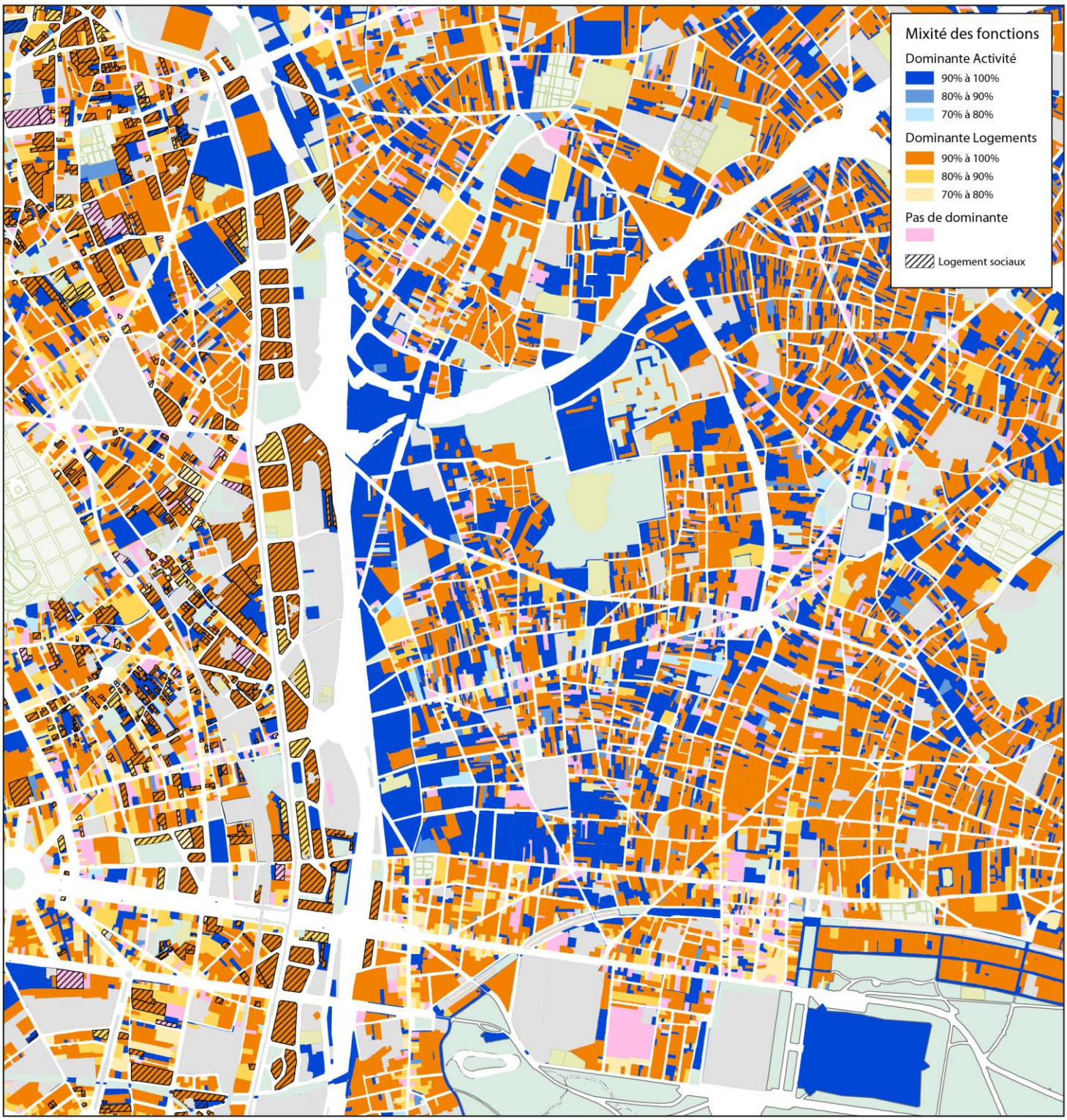
Secondaire : une offre éducative renforcée

Collège Jean-PERRIN (17 divisions, 424 élèves)

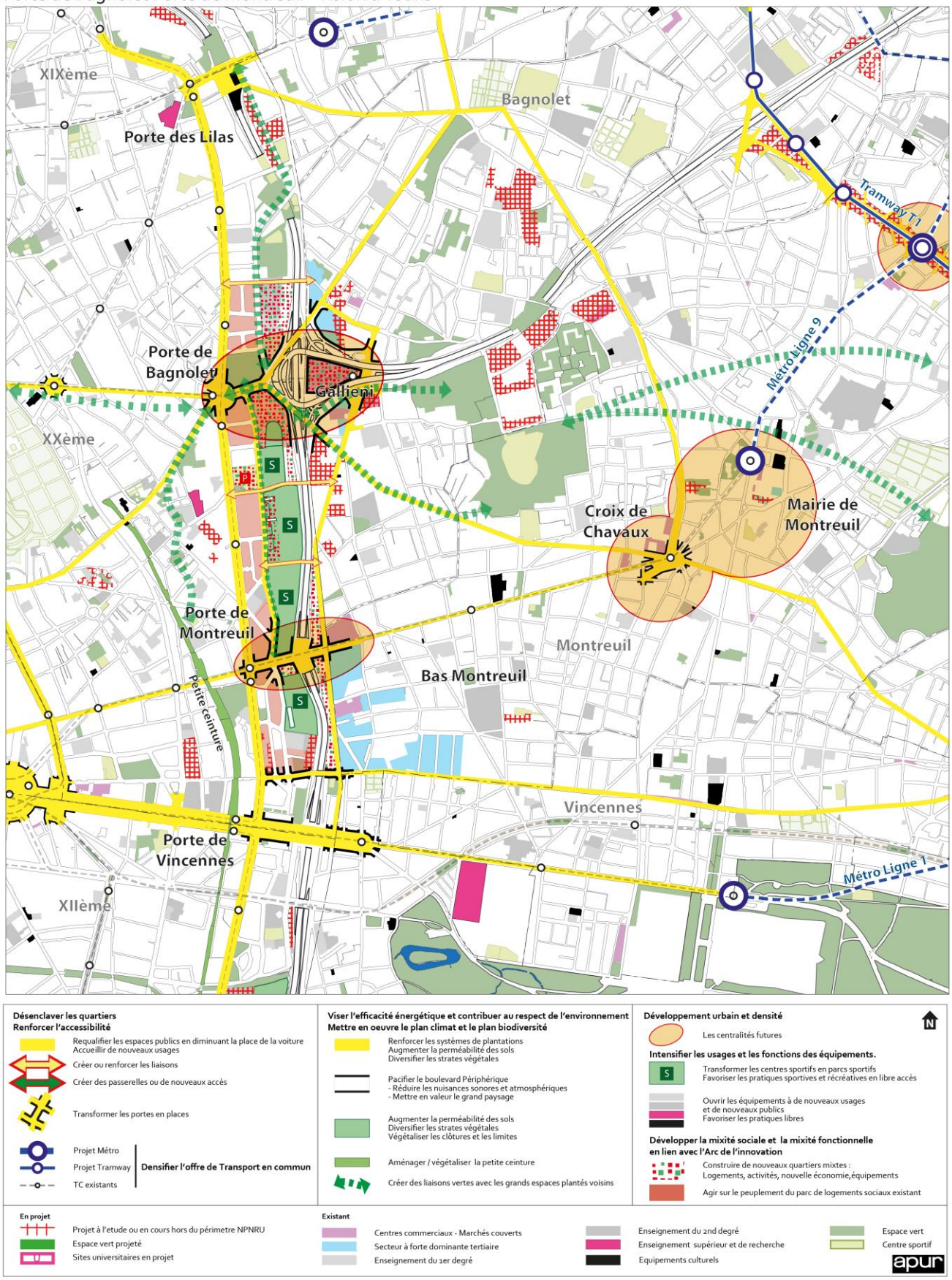
- allemand bilingue en LV1, latin, grec
- un groupe en double LV dès la 6e
- une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
- une section sport dès la 6e
- un projet spécifique autour de la médiation culturelle (CentQuatre, Cité des Sciences, cinéclub) et de la lecture
- …

Collège Lucie-FAURE (17 divisions, 409 élèves)

- latin, grec
- un groupe en double LV dès la 6e
- une section théâtre dès la 6e
- une opération immobilière de grande envergure pour regrouper le collège sur un seul site, porté à 20 divisions (coût total : 10M€)
- un projet éducatif centré sur la citoyenneté
- nombreux voyages scolaires à l'étranger
- …


Mixité des fonctions
Dominante Activité
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Dominante Logements
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Pas de dominante
Logement sociaux

Porte de Bagnolet Porte de Montreuil - Vision à 15ans



A mi-chemin des faubourgs anciens de Paris, de Montreuil et de Bagnolet, tout près au Nord, du vieux centre-ville de Bagnolet, le site NPNRU Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil va jouer, par sa situation géographique, un rôle d'interface déterminant pour supprimer les fortes coupures existantes. …/…

Le pôle Gallieni / Porte de Bagnolet, bien que marqué par les ouvrages routiers très prégnants, peut bénéficier d'une forte attractivité en raison des grands équipements et services qui s'y trouvent - pôle intermodal de transport, Auchan, Mercuriales – si son image change. Le dynamisme de l'Arc de l'innovation va aider à y attirer de nouveaux acteurs économiques.

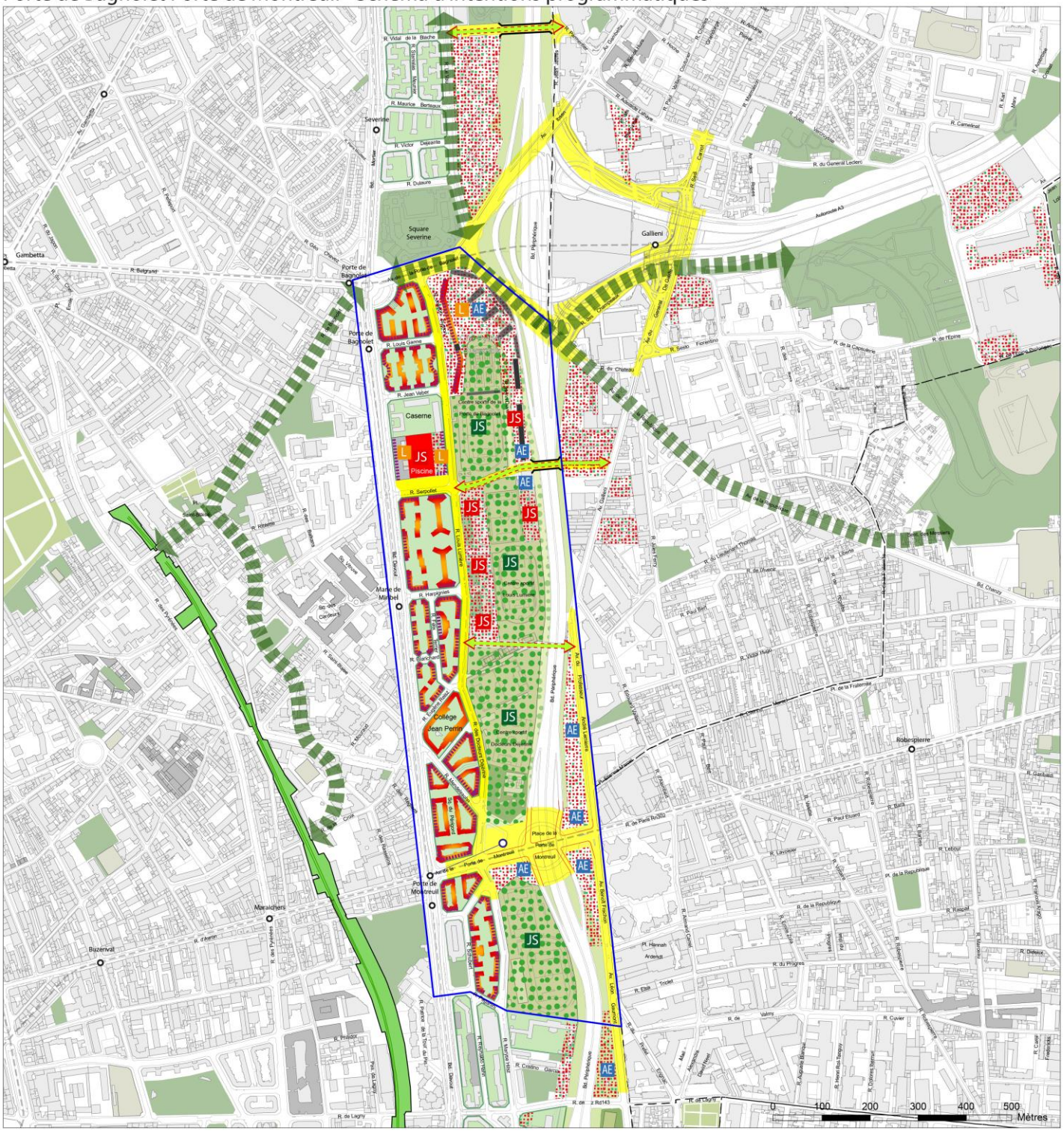
La porte de Montreuil, rond-point routier qui enjambe le boulevard périphérique, sera transformée grâce au projet de modification radicale de l'ouvrage qui reconstituera la continuité de l'avenue de Paris à Montreuil et de la rue d'Avron à Paris. Le réaménagement des puces et l'apport de nouveaux programmes bâtis contribueront à la transformation du secteur.

Les habitants du territoire bénéficieront également des actions de requalification de la ceinture verte et des espaces publics des portes, d'une nouvelle image donnée aux ensembles tertiaires vieillissants et de la rénovation/transformation des ensembles de logements et d'équipements des années 50 – 60. La multiplication d'activités en rez-de-chaussée des ensembles de logements renforcera l'animation locale, introduira une coveillance tranquillisante et sera génératrice de mixité fonctionnelle.

Depuis quelques années, l'arrivée du tramway T3 sur le boulevard des Maréchaux a d'ores et déjà amélioré l'accessibilité de ce territoire mais, venant de Montreuil et de Bagnolet, d'ici 15 ans les projets auront permis de multiplier les raccourcis, les parcours piétons confortables et sécures à la fois vers les stations du T3, mais aussi, depuis Paris, vers le Parc des Guilands, le centre-ville de Bagnolet, les centres commerciaux…

Au-delà, les infrastructures autoroutières seront, dans 15 ans, très différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui ; pacifiées par une réduction des vitesses de circulation, supports de transports en commun, à la fois plus vertes sur leurs bas-côtés et plus intégrées à la ville.

Porte de Bagnolet Porte de Montreuil - Schéma d'intentions programmatiques



Appliquer le plan climat sur les bâtiments existants

Bâtiment dont la démolition est décidée

Bâtiment dont la démolition est envisagée

Implanter ou renforcer des locaux d'activités / services / commerces en rdc.

Végétaliser les toitures

Transformer les centres sportifs en parcs sportifs
Favoriser les pratiques sportives et récréatives en libre accès
Augmenter la perméabilité des sols

Aménager / végétaliser la petite ceinture

Augmenter les systèmes de plantations
Augmenter la perméabilité des sols
Diversifier les strates végétales
Végétalisation clôtures et des limites

Espace vert Projeté

Équipements publics exterieurs à créer, modifier ou requalifier

JS Jeunesse, Sport

V Espace vert

Équipements publics à créer, modifier ou requalifier

S Action sociale

E Enseignement

SM Services municipaux

C Culture

PE Petite enfance

JS Jeunesse, Sport

Améliorer l'accès aux équipements existants

Construire

L Logements

AE Activités économiques

LU Logistique urbaine

Parcelles mutables

Voies à créer

Requalifier les espaces publics
Diminuer la place de la voiture
Accueillir de nouveaux usages

Requalifier les espaces exterieurs

Aménager des parcours

Créer de nouvelles liaisons

Projet Métro

Projet Tramway

TC existants

Périmetre NPNRU

N

apur

B É D I E R – O U D I N É

3-2-1. fiche d'identité
3-2-2. indicateurs
3-2-3. carte mixité des fonctions
3-2-4. carte vision à 15 ans
3-2-5. schéma d'orientations programmatiques
3-2-6. équipement commercial
3-2-7. état actuel des équipements

Bédier – Oudiné - Fiche d'identité

Superficie : 33 ha
Nombre d'habitants : 5 934
Densité : 180/ha (Paris : 258)
3 221 logements dont 1 984 logements sociaux (SRU)

- Des catégories socio-professionnelles modestes surreprésentées : 17 % de cadres (Paris : 45,4%), 58% d'ouvriers et d'employés (Paris : 27%)
- Une part très importante de familles monoparentales modestes : 52% des familles sont monoparentales (soit +13,8 points depuis 1999). 39% sont des familles monoparentales de CSP – (Paris : 12,5%).
- Une forte population jeune, notamment à Oudiné: 34% de – de 25 ans (Paris : 28%)
- Une augmentation de la pauvreté depuis 2007 très marquée à Oudiné : Oudiné: + 7 points entre 2007 et 2013 ; Bédier: + 2 points (Paris : +1 point). Globalement, la part des foyers à bas revenus est de 22% (Paris : 12%).
- Une part importante de population immigrée, en forte augmentation : 28% (Paris : 20%), +8,2 points entre 1999 et 2011.
- Un taux de chômage élevé: 22% de demandeurs d'emploi (Paris : 14%), soit +8,7 points entre 2008 et 2013.
- Des habitants peu qualifiés : 50% des habitants sont sans diplômes (Paris : 21,5%)
- Des jeunes en décrochage scolaire : 20% de jeunes ni en emploi, ni en études et 20% en sortie précoce du système scolaire (Paris : 8,6% et 5,1%)
- Une école contournée : une famille sur deux demande une dérogation en élémentaire

Atouts :

Une bonne desserte en transports en commun
Une dynamique de rénovation en cours
Sur Bédier : espaces publics, équipements de proximité, remise à niveau du parc résidentiel, urbanisation d'emprises
Sur Oudiné : un nouveau bailleur social (Elogie) impliqué et l'amorce d'une dynamique de renouvellement et de rénovation : première étude urbaine réalisée, éradication du stationnement dans les cours, lancement d'un projet de réhabilitation de la barre Chevaleret
Des emprises foncières maîtrisées.
Un environnement porteur : proximité du secteur Paris Rive Gauche et de pôles d'animation du 13ème arrondissement (rue de Patay, avenue d'Ivry)
Une forte potentialité paysagère sur Bédier

Dysfonctionnements :

Des configurations urbaines problématiques, avec des cœurs de quartier peu animés
Bédier : proximité d'axes de transit lourd (périphérique) sources de nuisances et d'isolement ; un espace dilaté qui pose des problèmes d'échelle urbaine et de qualité d'usage avec un maillage viaire peu adapté à la desserte intérieure du quartier ; une topographie qui pénalise les flux piétons et favorise les sentiments d'éloignement
Oudiné : un site enclavé (coupures urbaines, effets de mur), composé d'espaces libres fermés, sans usages, peu qualitatifs, avec des façades urbaines peu amènes et fermées
Des équipements publics peu visibles et mal accessibles, voire vétustes (crèche Oudiné) et dysfonctionnants (groupe scolaire Franc-Nohain sur Bédier), une configuration des issues de secours des équipements générant des intrusions et difficiles à entretenir
Des phénomènes de bandes et de délinquance



Oudiné **Bédier**

Sources statistiques : Observatoire des quartiers prioritaires, Apur (Insee, recensements 1999 et 2011 ; CAF 2013)

Fiche d'identité

Décembre 2015

Secteur Bédier Chevaleret Oudiné 13è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	13ème	Paris	Val de Bièvre - Seine Amont - Grand Orly	MGP (131 com)
	Données sur le quartier						Données de comparaison (en taux % ou en valeur)			
Superficie (en ha, y compris les bois)	2015	42,3				En 2015, la superficie du quartier est de 42,3 hectares.	715	10 538	10 962	81 424
Nombre d'habitants	2011	5 934	*-5,3*	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 5934 habitants, soit -5,3 % depuis 1999.	183 260	2 249 975	622 200	6 932 820
Nombre de logements	2011	3 221	*+0,6*	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 3221 logements, soit +0,6 % depuis 1999.	100 269	1 356 074	275 192	3 440 333
Nombre d'établissements SIRENE	2013	171	*+17,1*	↗	2008-2013	En 2013, le quartier compte 171 établissements SIRENE, soit + 17,1 % depuis 1999.	15 252	402 170	33 478	708 117
Nombre d'emplois salariés	2009	2 028				En 2009, le quartier compte 2028 emplois salariés.	101 068	1 679 557	269 048	3 779 455
Part de moins de 25 ans (en %)	2011	26	-1,8	↘	1999-2011	En 2011, 26 % des habitants ont moins de 25 ans, soit -1,8 point depuis 1999.	29	28	33	32
Part de 65 ans ou plus (en %)	2011	17	+1,1	↗	1999-2011	En 2011, 17 % des habitants ont 65 ans ou plus, soit + 1,1 point depuis 1999.	15	15	13	13
Part de cadres parmi les actifs (en %)	2011	17	+9,1	↗	1999-2011	En 2011, 17 % des actifs occupés de 15-64 ans sont cadres, soit + 9,1 points depuis 1999.	41	45	20	33
Part d'employés et ouvriers parmi les actifs (en %)	2011	58	-7,1	↘	1999-2011	En 2011, 58 % des actifs occupés de 15-64 ans sont employés ou ouvriers, soit -7,1 points depuis 1999.	31	27	48	37
Part de population sans diplôme parmi les non scolarisés (en %)	2011	45	-5,3	↘	1999-2011	En 2011, 45 % de la population non scolarisée n'a aucun diplôme, soit -5,3 points depuis 1999.	24	22	35	29
Part de ménages résidant dans leur logement depuis moins de 5 ans (en %)	2008	33				En 2008, 33 % des ménages résident dans leur logement depuis moins de 5 ans.	37	42	35	39
Part de familles monoparentales (en %)	2011	52	+13,8	↗	1999-2011	En 2011, 52 % des familles avec enfants sont monoparentales, soit +13,8 points depuis 1999.	33	29	27	27
Revenus moyens (en euros par an)	2009	24 546	*+20*	↗	2001-2009	En 2009, le revenu moyen des ménages par Unité de Consommation est de 24546 Euros par an, soit +20 % depuis 2001.	39 816	50 474		
Part de foyers à bas revenus (en %)	2013	22	+3,7	↗	2002-2013	En 2013, 22 % des ménages sont des foyers à bas revenus, soit +3,7 points depuis 1999.	13	12		
Part de demandeurs d'emplois cat. ABC (en % de la population active)	2013	22	+8,7	↗	2008-2013	En 2013, 22 % des actifs de 15-64 ans sont inscrits à Pôle Emploi en cat. A, B, C. Leur nombre a augmenté de +8,7 % depuis 2008.	15	14	15	15
Part de ménages en situation de mal-logement (en %)	2011	10	-3,7	↘	1999-2011	En 2011, 10 % des ménages sont en situation de mal-logement, soit -3,7 points depuis 1999.	7	9		
Part de population immigrée (en %)	2011	28	8,2	↗	1999-2011	En 2011, 28 % des habitants sont immigrés, soit + 8,2 points depuis 1999.	21	20	21	21

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015
DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

Indicateurs communs (1/2)

Décembre 2015	Données sur le quartier						Données de comparaison (en taux % ou en valeur)			
Secteur Bédier Chevaleret Oudiné 13è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	13ème	Paris	Val de Bièvre - Seine Amont - Grand Orly	MGP (131 com)
Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique										
Taux d'emploi	2009	0,6				En 2009, le quartier compte 0,6 emplois pour 1 actif résident de 15-64 ans.	1,0	1,4	0,9	1,1
Indicateur de mixité fonctionnelle (m2 d'habitat / m2 de locaux d'activité)	2010	0,18				En 2010, le quartier compte 0,18 m2 de locaux d'activité pour 1 m2 de logements.	0,45	0,62		
Nombre de commerces de détail pour 10 000 habitants (BPE)	2014	22				En 2014, le quartier compte 22 commerces de détail pour 10 000 habitants.	50	112	35	62
Nombre de commerces pour 10 000 habitants (BDCOM)	2014	74	-15,4	↘	2000-2014	En 2014, le quartier compte 74 commerces en activité en rez-de-chaussée pour 10 000 habitants, soit -15,4 % depuis 2000.	141	277		
Part de commerces alimentaires (en %) (BDCOM)	2014	32	1,0	↗	2000-2014	En 2014, 31,8 % des commerces sont des commerces alimentaires, soit 1 points depuis 2000.	15	12		
Part de locaux vacants en rez-de-chaussée (en %) (BDCOM)	2014	10	+4,7	↗	2000-2014	En 2014, 10 % des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont vacants, soit +4,7 points depuis 2000.	10	11		
Nombre de place d'accueil de la petite enfance pour 1000 enfants de moins de 3 ans	2014	1442				En 2014, le quartier compte 1442 places d'accueil de la petite enfance pour 1 000 enfants âgés de moins de 3 ans.	655	502		
Equipements en faveur de l'emploi pour 10 000 habitants	2014	0,0				En 2014, le quartier compte 0 équipements en faveur de l'emploi pour 10 000 habitants.	0,8	0,8		
Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées										
Densité de population	2011	140,4	-7,9	↘	1999-2011	En 2011, le quartier compte 140,4 habitants à l'hectare, soit -7,9 habitants à l'ha de plus qu'en 1999.	256,3	213,5	56,8	85,1
Densité de logements	2011	76,2	+0,4	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 76,2 logements à l'hectare, soit +0,4 logement à l'hectare depuis 1999.	140,2	128,7	25,1	42,3
Densité d'emplois salariés	2009	48,0				En 2009, le quartier compte 48 emplois à l'hectare.	141,3	159,4	24,5	46,4
Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants										
Part de la population desservie par une station de RER, métro, tramway ou par un bus à moins de 300 m (en %)	2015	97				En 2015, 97 % des habitants du quartier résident à moins de 300m d'une station de RER, métro, tramway ou d'un bus.	92,9	97,4		
Nombre de stations Vélib' à l'hectare	2015	0,12				En 2015, le quartier compte 0 stations Vélib' à l'hectare.	0,10	0,10		
Nombre de mètres de pistes cyclables rapportés au nombre de mètres de voies	2015	29				En 2015, les pistes cyclables représentent 29 % des voies du quartier.	13			
Part d'actifs se rendant au travail en TC (en %)	2011	68	+1	↗	2006-2011	En 2011, 68 % des actifs du quartier se rendent au travail en transports en commun, soit +1 point depuis 2006.	66	64		
Part d'actifs se rendant au tavail en voiture (en %)	2011	11	-2,1	↘	2006-2011	En 2011, 11 % des actifs du quartier se rendent au travail en voiture, soit -2,1 points depuis 2006.	13	14		
Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers										
Part de ménages utilisant le chauffage urbain comme principal combustible (en %)	2011	43	+13,2	↗	1999-2011	En 2011, 42,8 % des ménages utilisent le chauffage urbain comme principal combustible, soit +13,2 points depuis 1999.	37	18		
Part de ménages utilisant le gaz de ville ou de réseau comme principal combustible (en %)	2011	36	-0,2	→	1999-2011	En 2011, 36 % des ménages utilisent le gaz de ville ou de réseau comme principal combustible, soit -0,2 point depuis 2006.	28	35		

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015

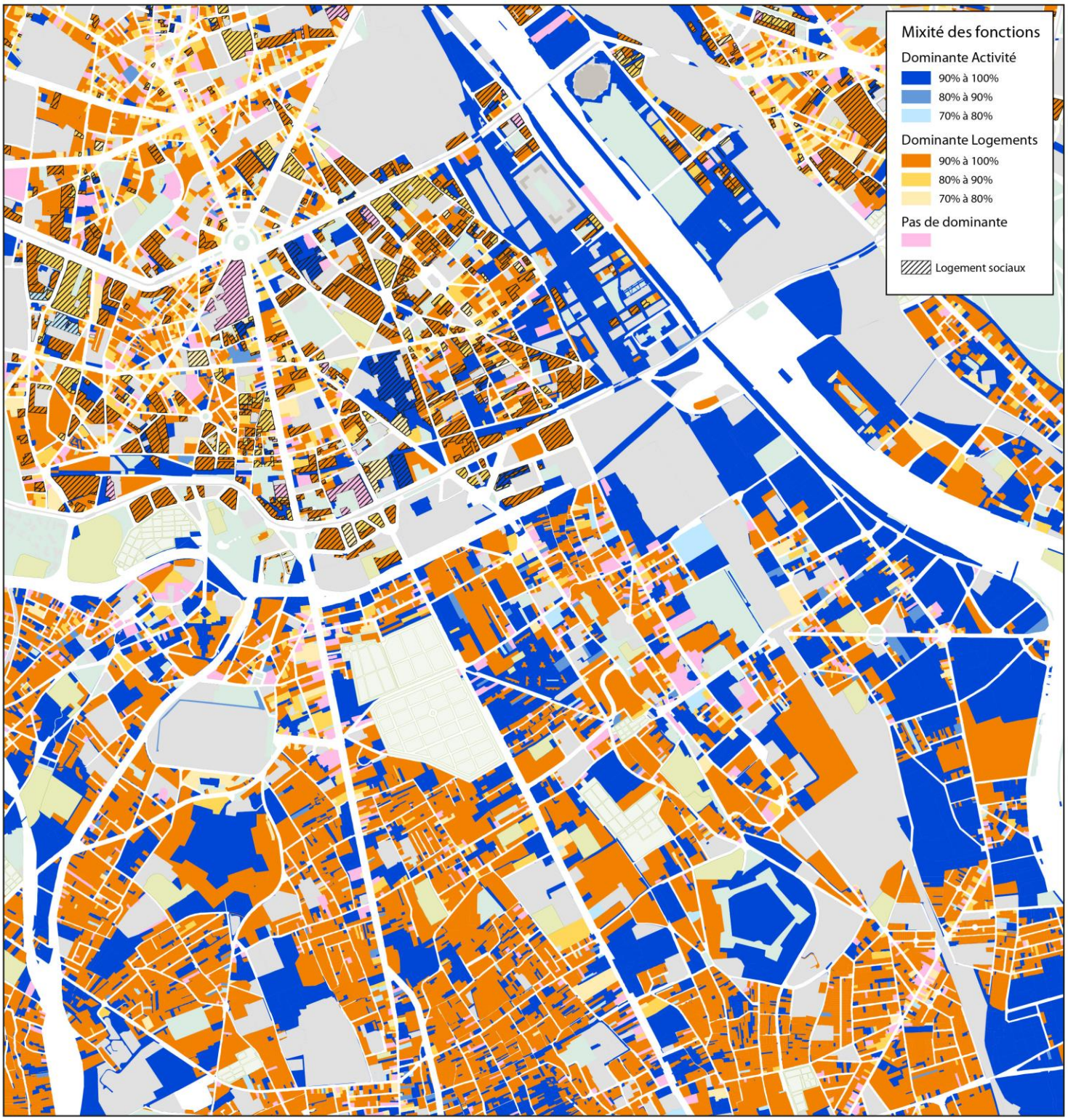
DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

Indicateurs communs (2/2)

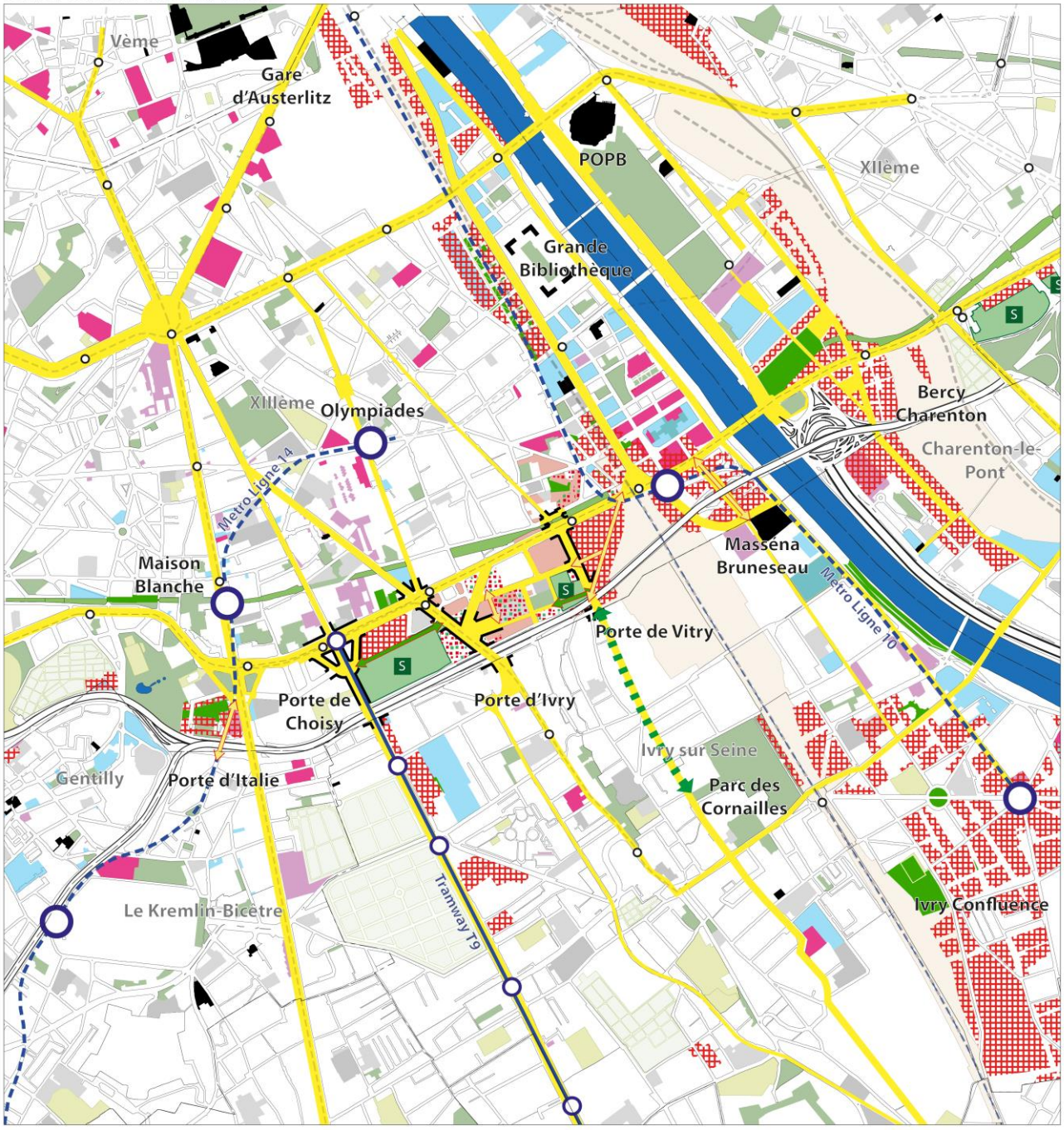
Décembre 2015

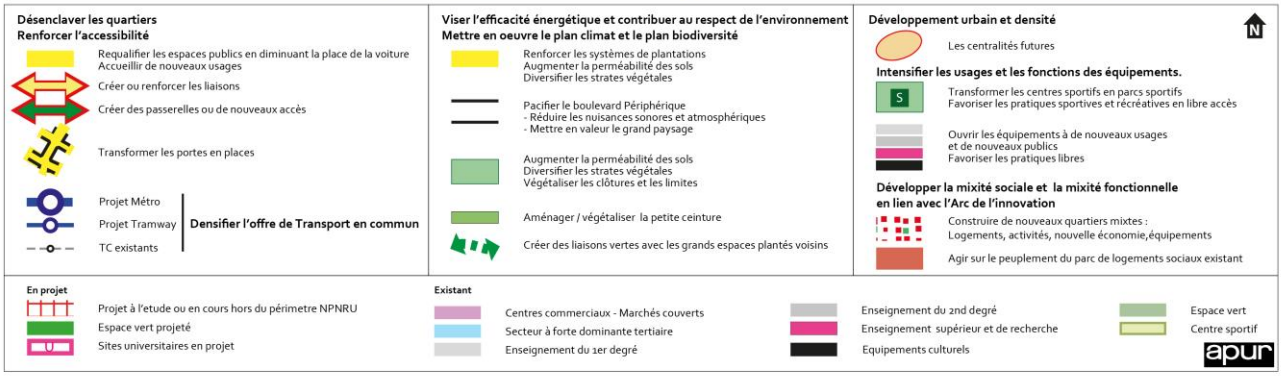
Secteur Bédier Chevaleret Oudiné 13è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts, *en taux d'évolution %* ou *en effectif*)			Note de lecture	Données sur le quartier 13ème	Paris	Val de Bièvre - Seine Amont - Grand Orly	MGP (131 com)
Augmenter la diversité de l'habitat										
Nombre de logements autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.	2012	0,0	353	↗	2001-2012	En 2012, 0 logements ont été autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.353 logements ont été autorisés à la construction dans le quartier entre 2001 et 2012.	58	44		
Part de logements sociaux SRU (en % des résidences principales)	2013	66	+4,7	↗	2001-2013	En 2013, 66 % des résidences principales du quartier sont des logements sociaux SRU, soit +4,7 point depuis 2001.	35	18		
Dont logements PLA-I	2013	0				En 2013, 0 % des logements sociaux SRU du quartier sont des logements PLA-I.	1	5		
Dont logements PLS	2013	1				En 2013, 1 % des logements sociaux SRU du quartier sont des logements PLS.	8	8		
Nombre de logements sociaux financés	2013	78	+247	↗	2001-2013	247 logements sociaux ont été financés entre 2001 et 2013, dont 78 en 2013.	1 317	7 151		
dont logements PLA-I	2013	43	+67	↗	2001-2013	67 logements sociaux PLA-I ont été financés entre 2001 et 2013, dont 43 en 2013.	571	1 744		
dont logements PLS	2013	35	+74	↗	2001-2013	74 logements sociaux PLS ont été financés entre 2001 et 2013, dont 35 en 2013.	415	2 843		
dont logements familiaux	2013	0	+70	↗	2001-2013	70 logements sociaux familiaux ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	623	4 496		
dont logements étudiants	2013	35	+89	↗	2001-2013	89 logements sociaux étudiants ont été financés entre 2001 et 2013, dont 35 en 2013.	127	899		
Part de logements HLM (en % des résidences princiaples) (RP)	2011	73	-12,3	↘	1999-2011	En 2011, 73 % des résidences principales du quartier sont des logements HLM au sens du recensement Insee, soit -12,3 points depuis 1999.	33	17	30	24
Part de locataires du parc privé (en %)	2011	18	+10,3	↗	1999-2011	En 2011, 18 % des résidences principales du quartier sont occupées par des locataires du parc privé, soit +10,3 points depuis 1999.	35	44	24	33
Part de propriétaires (en %)	2011	4	+1,9	↗	1999-2011	En 2011, 4 % des résidences principales du quartier sont occupées par des propriétaires occupants, soit +1,9 point depuis 1999.	27	33	43	39
Part de 1 et 2 pièces (en %)	2011	62	+5,9	↗	1999-2011	En 2011, 62 % des résidences principales sont composées de 1 ou 2 pièces, soit 5,9 points depuis 1999.	54	58	29	41
Part de 5 pièces ou plus (en %)	2011	2	-0,4	→	1999-2011	En 2011, 2 % des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus, soit -0,4 point depuis 1999.	8	9	16	13
Part de logements vacants (en %)	2011	5	-0,1	→	1999-2011	En 2011, 5 % des logements sont des logements vacants, soit -0,1 point depuis 1999.	6	7	5	6
Aménagements de qualité tenant compte des usages										
Rapport entre les trottoirs (mobilités douces) et la chaussée (voiture)	2015	0,65				En 2015, le quartier compte 0,65 m2 de trottoir pour 1 m2 de chaussée.	0,98	0,70		
Nombre de m2 d'espaces verts par habitant	2012	0,67				En 2012, le quartier compte 0,67 m2 d'espaces verts par habitant (jardins publics et cimetières, sans les bois).	1,29	1,67		
Taux de végétation de l'espace public (en %)	2015	25,8				En 2015, 25,8 % des espaces publics du quartier sont végétalisés .	23,8	25,5		

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015
DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;


Mixité des fonctions
Dominante Activité
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Dominante Logements
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Pas de dominante
Logement sociaux

Bédier Oudiné- Vision à 15ans





Situé en limite des grande opérations d'aménagement de Paris Rive Gauche et à l'interface entre Ivry et Paris, le site NPNRU Bédier–Oudiné sera, dans 15 ans, au cœur d'un territoire très attractif. La nouvelle opération Masséna Bruneseau, avec son programme riche d'une diversité de fonctions, viendra réintégrer le territoire du NPNRU dans une continuité urbaine au Sud du boulevard des maréchaux qui n'existe pas aujourd'hui.

… /…

Déjà, l'ouverture du pôle universitaire autour de la rue du Chevaleret apporte une nouvelle population et une vie urbaine qui sera renforcée par les programmes de logement étudiants à venir dans ce secteur.

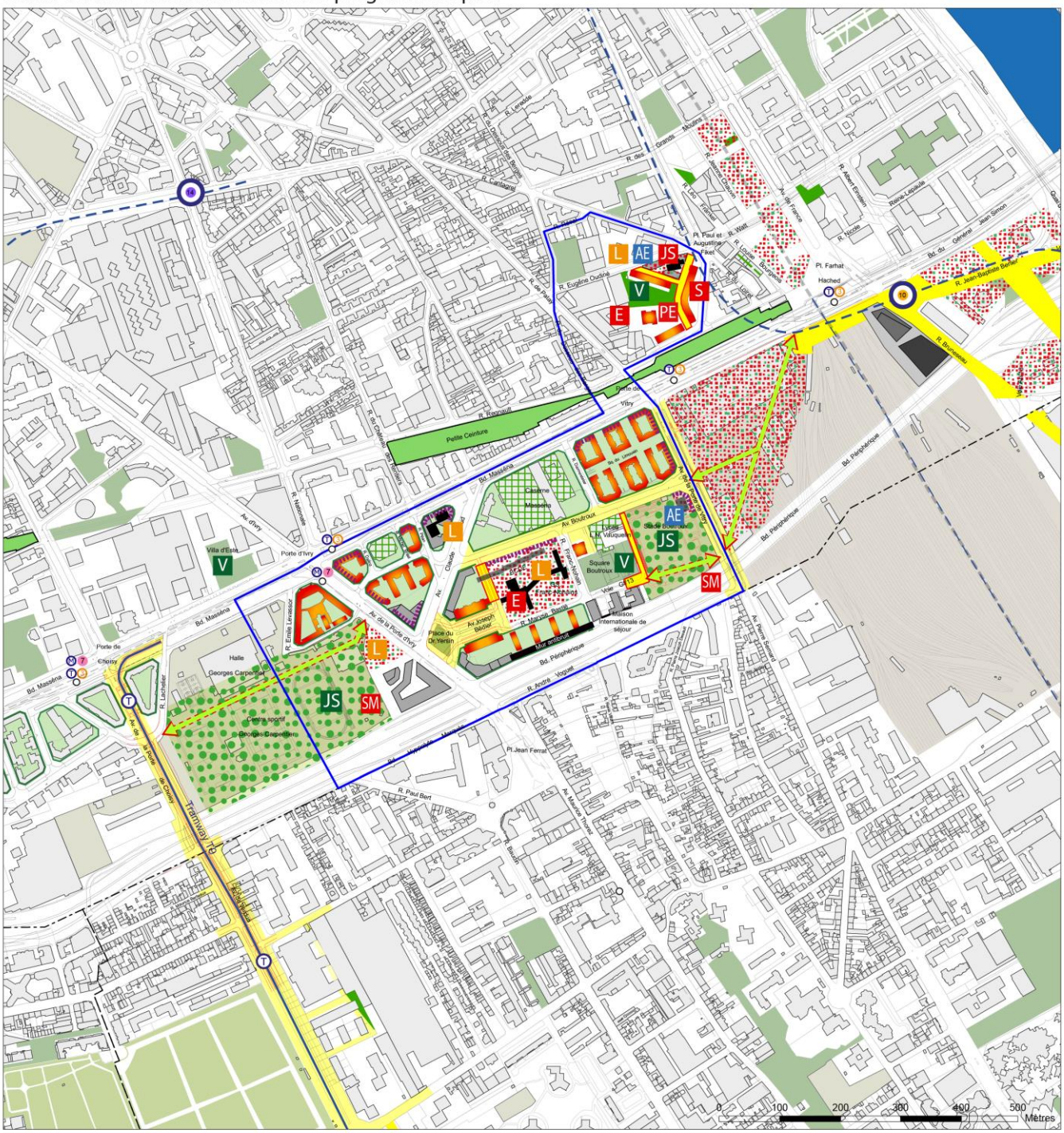
La requalification de la ceinture verte, la transformation des ensembles de logements sociaux des années 60 accompagnée d'une densification mesurée, la rénovation et la reconstruction des équipements publics obsolètes, l'activation des rez-de-chaussée avec l'arrivée de locaux de travail grâce au dynamisme créé par l'Arc de l'innovation viendront modifier l'ambiance et l'image de ces îlots à l'architecture datée et conforter le nouveau paysage du boulevard des maréchaux créé il y a quelques années par les travaux d'aménagement du tramway T3.

L'intensification urbaine aura créé un brassage de population diversifiée et une vie urbaine réactivée qui aura permis de mettre fin à l'isolement et par la même au sentiment de relégation des habitants.

Vers Ivry, les projets engagés et à l'étude permettront de conforter les parcours piétons vers le parc des Cormailles et, au-delà, vers le centre-ville d'Ivry.

L'accessibilité sera renforcée par l'arrivée du tramway T9 à la porte de Choisy assurant une intermodalité avec le T3 et la ligne 7 du métro au plus près du site NPNRU. Vers le Sud, le prolongement de la ligne 14 au-delà de la station Olympiades offrira à la station Maison Blanche une nouvelle correspondance entre les lignes 14 et 7.

Bédier Oudiné- Schéma d'intentions programmatiques



Appliquer le plan climat sur les batiments existants

Batiment dont la démolition est décidée

Batiment dont la démolition est envisagée

Implanter ou renforcer des locaux d'activités / services / commerces en rdc.

Végétaliser les toitures

Transformer les centres sportifs en parcs sportifs
Favoriser les pratiques sportives et récréatives en libre accès
Augmenter la perméabilité des sols

Aménager / végétaliser la petite ceinture

Augmenter les systèmes de plantations
Augmenter la perméabilité des sols
Diversifier les strates végétales
Végétalisation clôtures et des limites

Espace vert Projeté

Equipements publics exterieurs à créer, modifier ou requalifier

JS Jeunesse, Sport

V Espace vert

Equipements publics à créer, modifier ou requalifier

S Action sociale

E Enseignement

SM Services municipaux

C Culture

PE Petite enfance

JS Jeunesse, Sport

Améliorer l'accès aux équipements existants

Construire

L Logements

AE Activités économiques

LU Logistique urbaine

Parcelles mutables

Voies à créer

Requalifier les espaces publics
Diminuer la place de la voiture
Accueillir de nouveaux usages

Requalifier les espaces Exterieurs

Aménager des parcours

Créer de nouvelles liaisons

Projet Métro

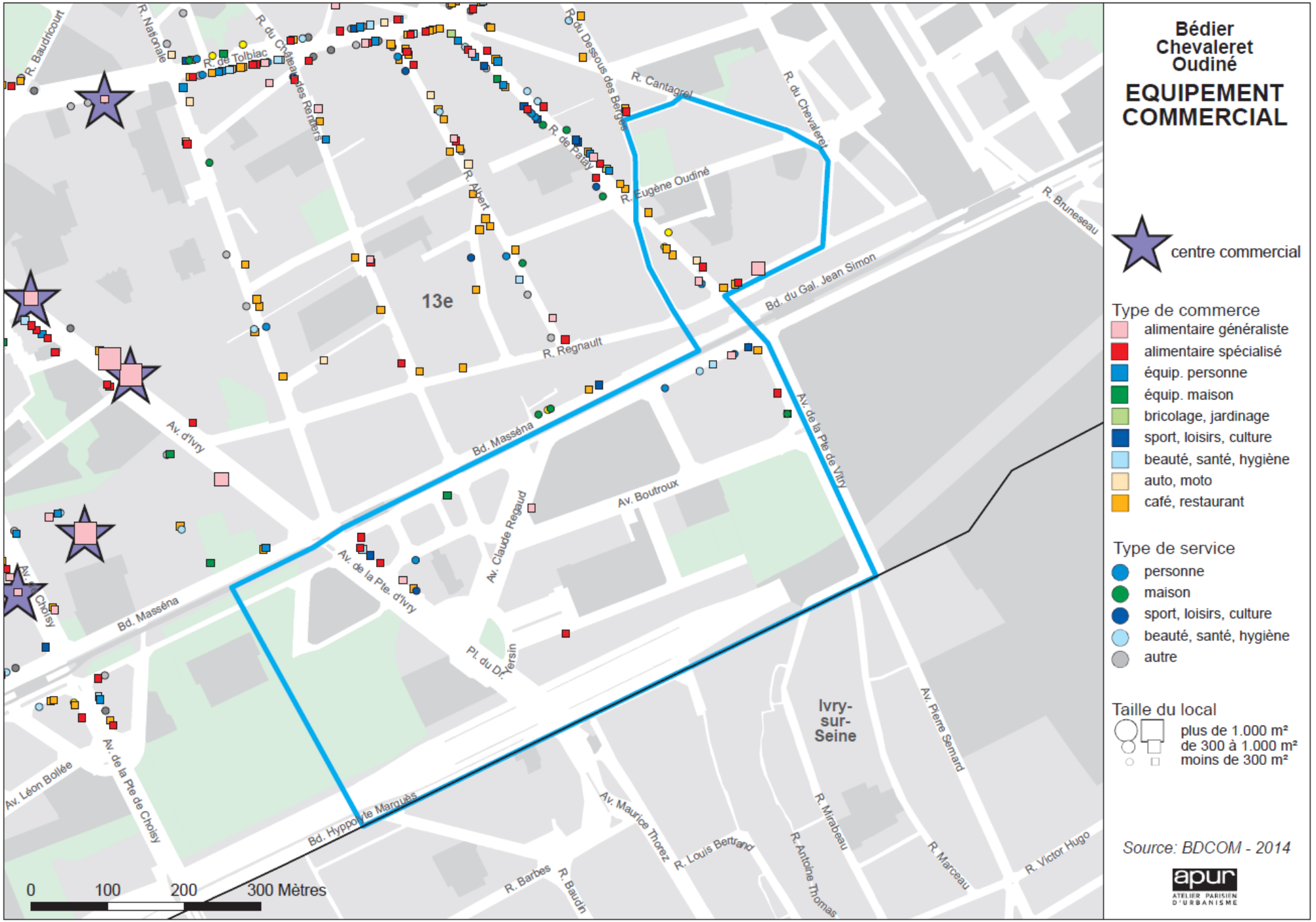
Projet Tramway

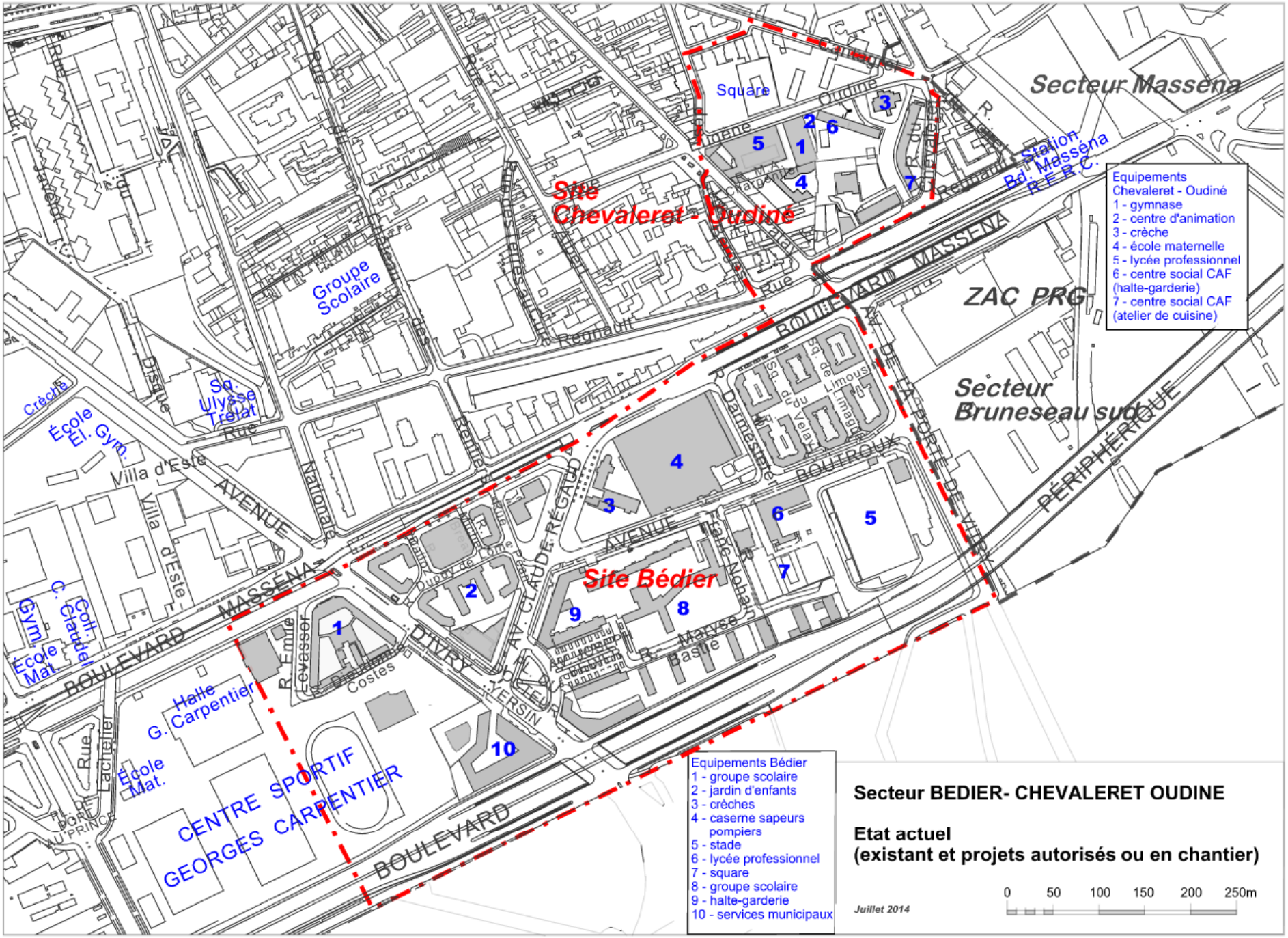
TC existants

Périmetre NPNRU

N

apur


Bédier
Chevaleret
Oudiné
EQUIPEMENT COMMERCIAL
centre commercial
Type de commerce
alimentaire généraliste
alimentaire spécialisé
équip. personne
équip. maison
bricolage, jardinage
sport, loisirs, culture
beauté, santé, hygiène
auto, moto
café, restaurant
Type de service
personne
maison
sport, loisirs, culture
beauté, santé, hygiène
autre
Taille du local
plus de 1.000 m²
de 300 à 1.000 m²
moins de 300 m²
Source: BDCOM - 2014
apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME
13e
Ivry-sur-Seine
R. Baudricourt
R. Nationale
R. de Tolbiac
R. du Chevaleret des Rentiers
R. du Dessous des Berges
R. Cantagrel
R. du Chevaleret
R. de Patay
R. Albert
R. Eugène Oudiné
R. Bruneseau
Bd. du Gal. Jean Simon
R. Regnault
Av. d'Ivry
Bd. Masséna
Av. de la Pte de Vitry
Av. Boutroux
Av. Claude Regaud
Av. de la Pte. d'Ivry
Pl. du Dr. Yersin
Av. de la Pte de Choisy
Bd. Masséna
Av. Léon Bollée
Av. de la Pte de Choisy
Bd. Hyppolyte Marques
Av. Maurice Thorez
R. Louis Bertrand
R. Antoine Thomas
R. Mirabeau
Av. Pierre Semard
R. Marceau
R. Victor Hugo
R. Barbes
R. Baudin
0
100
200
300 Mètres


Secteur Massena
Site Chevaleret - Oudiné
Site Bédier
ZAC PRG
Secteur Bruneseau sud
BOULEVARD MASSENA
AVENUE
BOUTROUX
PÉRIPHÉRIQUE
DE LA PORTE DE VITRY
DIVRY
CENTRE SPORTIF GEORGES CARPENTIER
Square
Groupe Scolaire
Halte G. Carpentier
Crèche
École El. Gym.
École Mat.
Sq. Ulysse Trélat
Villa d'Este
Equipements Chevaleret - Oudiné
1 - gymnase
2 - centre d'animation
3 - crèche
4 - école maternelle
5 - lycée professionnel
6 - centre social CAF (halte-garderie)
7 - centre social CAF (atelier de cuisine)
Equipements Bédier
1 - groupe scolaire
2 - jardin d'enfants
3 - crèches
4 - caserne sapeurs pompiers
5 - stade
6 - lycée professionnel
7 - square
8 - groupe scolaire
9 - halte-garderie
10 - services municipaux
Secteur BEDIER- CHEVALERET OUDINE
Etat actuel
(existant et projets autorisés ou en chantier)
Juillet 2014
0 50 100 150 200 250m

GOUTTE D'OR SUD

3-3-1. fiche d'identité
3-3-2. indicateurs
3-3-3. carte mixité des fonctions
3-3-4. carte vision à 15 ans (*commune aux secteurs Goutte d'Or Sud, Portes du 18ème et Orgues de Flandre*)
3-3-5. schéma d'orientations programmatiques
3-3-6. équipement commercial
3-3-7. parc de logements

Goutte d'Or sud - Fiche d'identité

Surface : 16,7ha
Nombre d'habitants : 9450
Densité: 566/ha (Paris : 258)
4370 logements dont 34% de logements sociaux (SRU)

- Une part importante des catégories socio-professionnelles modestes: 42% d'employés-ouvriers (Paris : 27%), et une proportion de cadres qui augmente sensiblement : 30% (Paris : 45,4%), soit 14,4 points entre 1999 et 2011.
- Une population jeune : 34% (Paris : 28%), 10% de personnes âgées (Paris : 14,5%)
- Un quartier qui demeure une terre d'accueil: 34% de population immigrée (Paris : 20%), malgré une diminution récente : -3,9 points entre 1999 et 2011
- Un taux de chômage élevé : 25% de demandeurs d'emploi (Paris : 14%), en augmentation de 7 points entre 2008 et 2013
- Une population pauvre, mais des signes d'amélioration de la situation sociale du quartier : 27% des foyers à bas revenus (Paris : 12%), 14% d'allocataires du RSA (Paris : 5,5%). Une diminution de la pauvreté : -6 points entre 2001 et 2013 (Paris : +1 point) et une hausse modérée de la population au RSA : +2 points entre 2001 et 2013 (Paris : +1 point)
- Une population jeune en situation de fragilité scolaire et par rapport à l'emploi : 17% sortis précocement du système scolaire (Paris : 5%); 20,8% de jeunes âgés de 18 à 24 ans sans qualification (Paris : 5,1%)

Atouts

Une attractivité commerciale métropolitaine, avec une densité comparable à Paris (27 commerces pour 1000 habitants)
Un quartier aux centralités affirmées (square Léon, rue de la Goutte d'Or, rue des Poissonniers) avec un potentiel d'aménagement (angle rue Polonceau/rue de la Goutte d'Or)
Un quartier un peu à l'écart de la circulation automobile
Une offre très riche de services et d'équipements à destination des habitants: nombreux équipements publics, forte concertation d'acteurs de l'emploi/formation, nombreuses associations actives dans tous les champs d'activité.

Dysfonctionnements

Un environnement très minéral, sans aucun espace vert ou végétalisation
Des espaces publics sur sollicités, qui connaissent des problématiques pesant fortement sur le quotidien des habitants : malpropreté (déchets, dépôts sauvages, épanchements d'urine), insécurité (trafic de stupéfiants, vols avec violence, prostitution), aux circulations difficiles (trottoirs étroits, ventes à la sauvette) engendrant des stratégies d'évitement nuisibles à la mixité sociale, de genre et fonctionnelle.
Un tissu urbain mal couturé : de grands ilots de logements sociaux mal connectés à l'espace public, des équipements publics peu lisibles
Une offre commerciale manquant de diversité : des devantures souvent dégradées, des activités peu qualitatives



Sources statistiques : Observatoire des quartiers prioritaires, Apur (Insee, recensements 1999 et 2011 ; CAF 2013)

Fiche d'identité

Décembre 2015

Secteur Goutte d'or sud 18è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	Données de comparaison (en taux % ou en valeur) 18ème	Paris	Plaine commune	MGP (131 com)
		Données sur le quartier								
Superficie (en ha, y compris les bois)	2015	16,7				En 2015, la superficie du quartier est de 16,7 hectares.	600	10 538	4 740	81 424
Nombre d'habitants	2011	9 459	+10,2	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 9459 habitants, soit + 10,2 % depuis 1999.	203 127	2 249 975	407 007	6 932 820
Nombre de logements	2011	4 367	-3,7	↘	1999-2011	En 2011, le quartier compte 4367 logements, soit -3,7 % depuis 1999.	120 828	1 356 074	164 645	3 440 333
Nombre d'établissements SIRENE	2013	815	+32,7	↗	2008-2013	En 2013, le quartier compte 815 établissements SIRENE, soit + 32,7 % depuis 1999.	21 672	402 170	27 220	708 117
Nombre d'emplois salariés	2009	1 021				En 2009, le quartier compte 1021 emplois salariés.	58 896	1 679 557	176 388	3 779 455
Part de moins de 25 ans (en %)	2011	34	-1,6	↘	1999-2011	En 2011, 34 % des habitants ont moins de 25 ans, soit -1,6 points depuis 1999.	27	28	37	32
Part de 65 ans ou plus (en %)	2011	10	+1,8	↗	1999-2011	En 2011, 10 % des habitants ont 65 ans ou plus, soit + 1,8 points depuis 1999.	12	15	9	13
Part de cadres parmi les actifs occupés (en %)	2011	30	+14,4	↗	1999-2011	En 2011, 30 % des actifs occupés de 15-64 ans sont cadres, soit + 14,4 points depuis 1999.	39	45	11	33
Part d'employés et ouvriers parmi les actifs occupés (en %)	2011	42	-17,9	↘	1999-2011	En 2011, 42 % des actifs occupés de 15-64 ans sont employés ou ouvriers, soit -17,9 points depuis 1999.	33	27	63	37
Part de population sans diplôme parmi les non scolarisés (en %)	2011	42	-11,0	↘	1999-2011	En 2011, 42 % de la population non scolarisée n'a aucun diplôme, soit -11 points depuis 1999.	27	22	48	29
Part de ménages résidant dans leur logement depuis moins de 5 ans (en %)	2008	34				En 2008, 34 % des ménages résident dans leur logement depuis moins de 5 ans.	42	42	37	39
Part de familles monoparentales (en %)	2011	31	+6,5	↗	1999-2011	En 2011, 31 % des familles avec enfants sont monoparentales, soit +6,5 points depuis 1999.	33	29	30	27
Revenus moyens (en euros par an)	2009	26 906	+34,9	↗	2001-2009	En 2009, le revenu moyen des ménages par Unité de Consommation est de 26906 Euros par an, soit +34,9 % depuis 2001.	35 030	50 474		
Part de foyers à bas revenus (en %)	2013	27	+1,5	↗	2002-2013	En 2013, 27 % des ménages sont des foyers à bas revenus, soit +1,5 points depuis 1999.	16	12		
Part de demandeurs d'emplois cat. ABC (en % de la population active)	2013	25	+7	↗	2008-2013	En 2013, 25 % des actifs de 15-64 ans sont inscrits à Pôle Emploi en cat. A, B, C. Leur nombre a augmenté de +7 % depuis 2008.	20	14	22	15
Part de ménages en situation de mal-logement (en %)	2011	17	-10,9	↘	1999-2011	En 2011, 17 % des ménages sont en situation de mal-logement, soit-10,9 points depuis 1999.	12	9		
Part de population immigrée (en %)	2011	34	-3,9	↘	1999-2011	En 2011, 34 % des habitants sont immigrés, soit -3,9 points depuis 1999.	23	20	36	21

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015
DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

Indicateurs communs (1/2)

Décembre 2015		Données sur le quartier					Données de comparaison (en taux % ou en valeur)			
Secteur Goutte d'or sud 18è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	18ème	Paris	Plaine commune	MGP (131 com)
Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique										
Taux d'emploi	2009	0,2				En 2009, le quartier compte 0,2 emploi pour 1 actif résident de 15-64 ans.	0,5	1,4	0,9	1,1
Indicateur de mixité fonctionnelle (m2 d'habitat / m2 de locaux d'activité)	2010	0,36				En 2010, le quartier compte 0,36 m2 de locaux d'activité pour 1 m2 de logements.	0,39	0,62		
Nombre de commerces de détail pour 10 000 habitants (BPE)	2014	117				En 2014, le quartier compte 117 commerces de détail pour 10 000 habitants.	88	112	48	62
Nombre de commerces pour 10 000 habitants (BDCOM)	2014	260	*+0,8*	↗	2000-2014	En 2014, le quartier compte 260 commerces en activité en rez-de-chaussée pour 10 000 habitants, soit + 0,8 % depuis 2000.	232	277		
Part de commerces alimentaires (en %) (BDCOM)	2014	17	-1,8	↘	2000-2014	En 2014, 17 % des commerces sont des commerces alimentaires, soit -1,8 points depuis 2000.	15	12		
Part de locaux vacants en rez-de-chaussée (en %) (BDCOM)	2014	19	-2,7	↘	2000-2014	En 2014, 19 % des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont vacants, soit -2,7 points depuis 2000.	15	11		
Nombre de place d'accueil de la petite enfance pour 1000 enfants de moins de 3 ans	2014	910				En 2014, le quartier compte 910 places d'accueil de la petite enfance pour 1 000 enfants âgés de moins de 3 ans.	433	502		
Equipements en faveur de l'emploi pour 10 000 habitants	2014	3,2				En 2014, le quartier compte 3,2 équipements en faveur de l'emploi pour 10 000 habitants.	1,1	0,8		
Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées										
Densité de population à l'hectare	2011	566,9	+52,3	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 566,9 habitants à l'hectare, soit +52,3 habitants à l'ha depuis 1999.	338,8	213,5	85,9	85,1
Densité de logements à l'hectare	2011	261,8	-10,0	↘	1999-2011	En 2011, le quartier compte 261,8 logements à l'hectare, soit -10 logements à l'hectare depuis 1999.	201,5	128,7	34,7	42,3
Densité d'emplois salariés à l'hectare	2009	61,2				En 2009, le quartier compte 61,2 emplois à l'hectare.	98,2	159,4	37,2	46,4
Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants										
Part de la population desservie par une station de RER, métro, tramway ou par un bus à moins de 300 m (en %)	2015	0				En 2015, 0 % des habitants du quartier résident à moins de 300m d'une station de RER, métro, tramway ou d'un bus.	98,0	97,4		
Nombre de stations Vélib' à l'hectare	2015	0,12				En 2015, le quartier compte 0 stations Vélib' à l'hectare.	0,10	0,10		
Nombre de mètres de pistes cyclables rapportés au nombre de mètres de voies	2015	16				En 2015, les pistes cyclables représentent 16 % des voies du quartier.	9			
Part d'actifs se rendant au travail en TC (en %)	2011	70	-3,5	↘	2006-2011	En 2011, 70 % des actifs du quartier se rendent au travail en transports en commun, soit -3,5 points depuis 2006.	69	64		
Part d'actifs se rendant au tavail en voiture (en %)	2011	7	-2,6	↘	2006-2011	En 2011, 7 % des actifs du quartier se rendent au travail en voiture, soit -2,6 points depuis 2006.	10	14		
Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers										
Part de ménages utilisant le chauffage urbain comme principal combustible (en %)	2011	0,9	+0,9	↗	1999-2011	En 2011, 0,9 % des ménages utilisent le chauffage urbain comme principal combustible, soit +0,9 points depuis 1999.	10	18		
Part de ménages utilisant le gaz de ville ou de réseau comme principal combustible (en %)	2011	41	+16,8	↗	1999-2011	En 2011, 41 % des ménages utilisent le gaz de ville ou de réseau comme principal combustible, soit +16,8 points depuis 2006.	35	35		

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015

DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

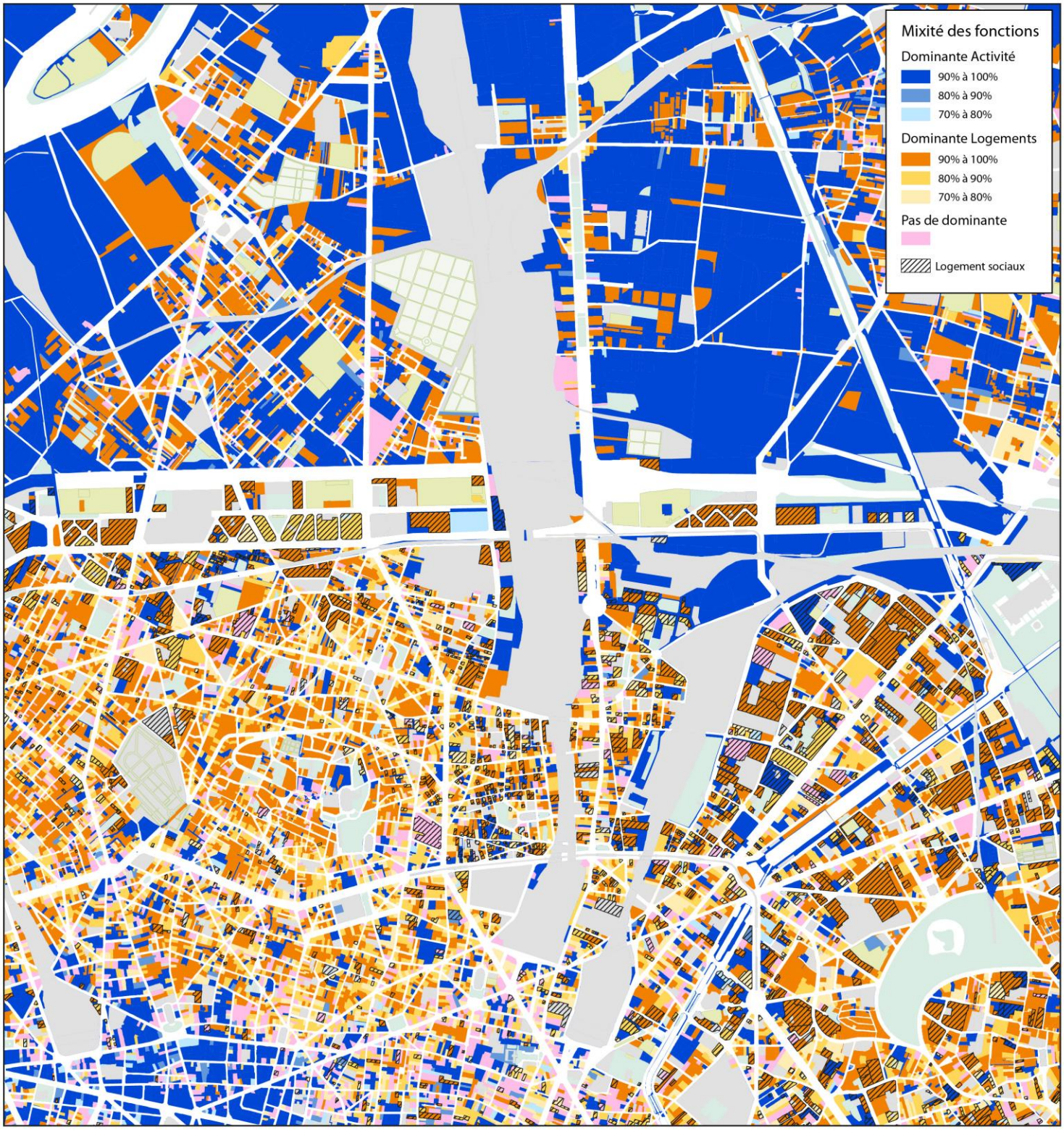
Indicateurs communs (2/2)

Décembre 2015

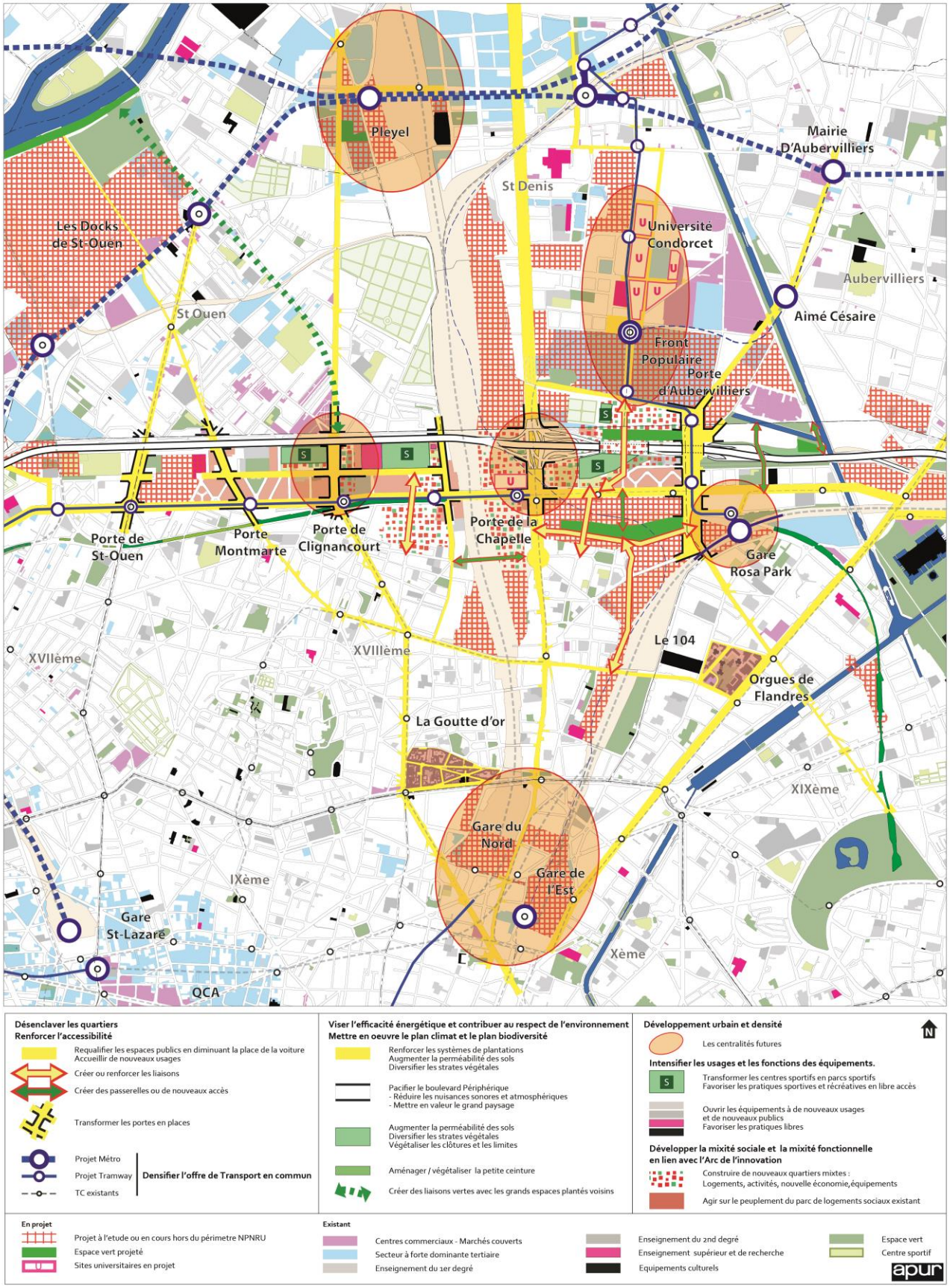
Secteur Goutte d'or sud 18è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts, *en taux d'évolution % ou en effectif*)			Note de lecture	Données sur le quartier 18ème	Paris	Plaine commune	MGP (131 com)
Augmenter la diversité de l'habitat										
Nombre de logements autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.	2012	23	*207*	↗	2001-2012	En 2012, 23 logements ont été autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.207 logements ont été autorisés à la construction dans le quartier entre 2001 et 2012.	28	44		
Part de logements sociaux SRU (en % des résidences principales)	2013	34	+8,9	↗	2001-2013	En 2013, 34 % des résidences principales du quartier sont des logements sociaux SRU, soit +8,9points depuis 2001.	20	18		
Dont logements PLA-I	2013	4				En 2013, 4 % des logements sociaux SRU du quartier sont des logements PLA-I.	7	5		
Dont logements PLS	2013	2				En 2013, 2 % des logements sociaux SRU du quartier sont des logements PLS.	7	8		
Nombre de logements sociaux financés	2013	0	*+84*	↗	2001-2013	84 logements sociaux ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	745	7 151		
dont logements PLA-I	2013	0	*+3*	↗	2001-2013	3 logements sociaux PLA-I ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	192	1 744		
dont logements PLS	2013	0	*+8*	↗	2001-2013	8 logements sociaux PLS ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	207	2 843		
dont logements familiaux	2013	0	*+84*	↗	2001-2013	84 logements sociaux familiaux ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	521	4 496		
dont logements étudiants	2013	0	*+0*	↗	2001-2013	0 logements sociaux étudiants ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	68	899		
Part de logements HLM (en % des résidences principales) (RP)	2011	30	+10,8	↗	1999-2011	En 2011, 30 % des résidences principales du quartier sont des logements HLM au sens du recensement Insee, soit +10,8 points depuis 1999.	17	17	41	24
Part de locataires du parc privé (en %)	2011	36	-15,7	↘	1999-2011	En 2011, 36 % des résidences principales du quartier sont occupées par des locataires du parc privé, soit -15,7 points depuis 1999.	46	44	31	33
Part de propriétaires (en %)	2011	31	+6,7	↗	1999-2011	En 2011, 31 % des résidences principales du quartier sont occupées par des propriétaires occupants, soit +6,7 points depuis 1999.	32	33	26	39
Part de 1 et 2 pièces (en %)	2011	50	-16,3	↘	1999-2011	En 2011, 50 % des résidences principales sont composées de 1 ou 2 pièces, soit -16,3 points depuis 1999.	66	58	38	41
Part de 5 pièces ou plus (en %)	2011	7	+3,2	↗	1999-2011	En 2011, 7 % des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus, soit +3,2 points depuis 1999.	4	9	9	13
Part de logements vacants (en %)	2011	10	-2,5	↘	1999-2011	En 2011, 10 % des logements sont des logements vacants, soit -2,5 points depuis 1999.	8	7	5	6
Aménagements de qualité tenant compte des usages										
Rapport entre les trottoirs (mobilités douces) et la chaussée (voiture)	2014	0,99				En 2014, le quartier compte 0,99 m2 de trottoir pour 1 m2 de chaussée.	0,74	0,70		
Nombre de m2 d'espaces verts par habitant	2012	0,01				En 2012, le quartier compte 0,01 m2 d'espaces verts par habitant (jardins publics et cimetières, sans les bois).	0,83	1,67		
Taux de végétation de l'espace public (en %)	2015	8,6				En 2015, 8,6 % des espaces publics du quartier sont végétalisés .	17,4	25,5		

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015

DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;


Mixité des fonctions
Dominante Activité
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Dominante Logements
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Pas de dominante
Logement sociaux

Les Portes du 18ème - Vision à 15ans



Au cœur de la métropole, à l'interface de Paris et de la Plaine Saint-Denis, les territoires du Nord de Paris sont en mutation profonde. La partie parisienne a longtemps été marquée par une forte présence de l'industrie que des ensembles de logements sociaux sont venus remplacer à partir des années 70. …/…

C’est maintenant de l’autre côté du boulevard périphérique que les très grands ensembles d’entrepôts et de magasins généraux se transforment rapidement et vont accueillir d’ici 2019 un nouveau pôle universitaire à Aubervilliers ainsi que des activités économiques de toutes sortes qui se déploient dans un programme ambitieux de reconversion des surfaces disponibles. Côté Saint-Ouen, le centre-ville tout proche renforce son attractivité avec de nouveaux équipements et une rénovation importante du secteur des Puces vers un changement d’image. Dans les 15 ans qui viennent ce sont les anciennes emprises de fret de la SNCF des réseaux Nord et Est qui vont muter et être réintégrées dans la ville.

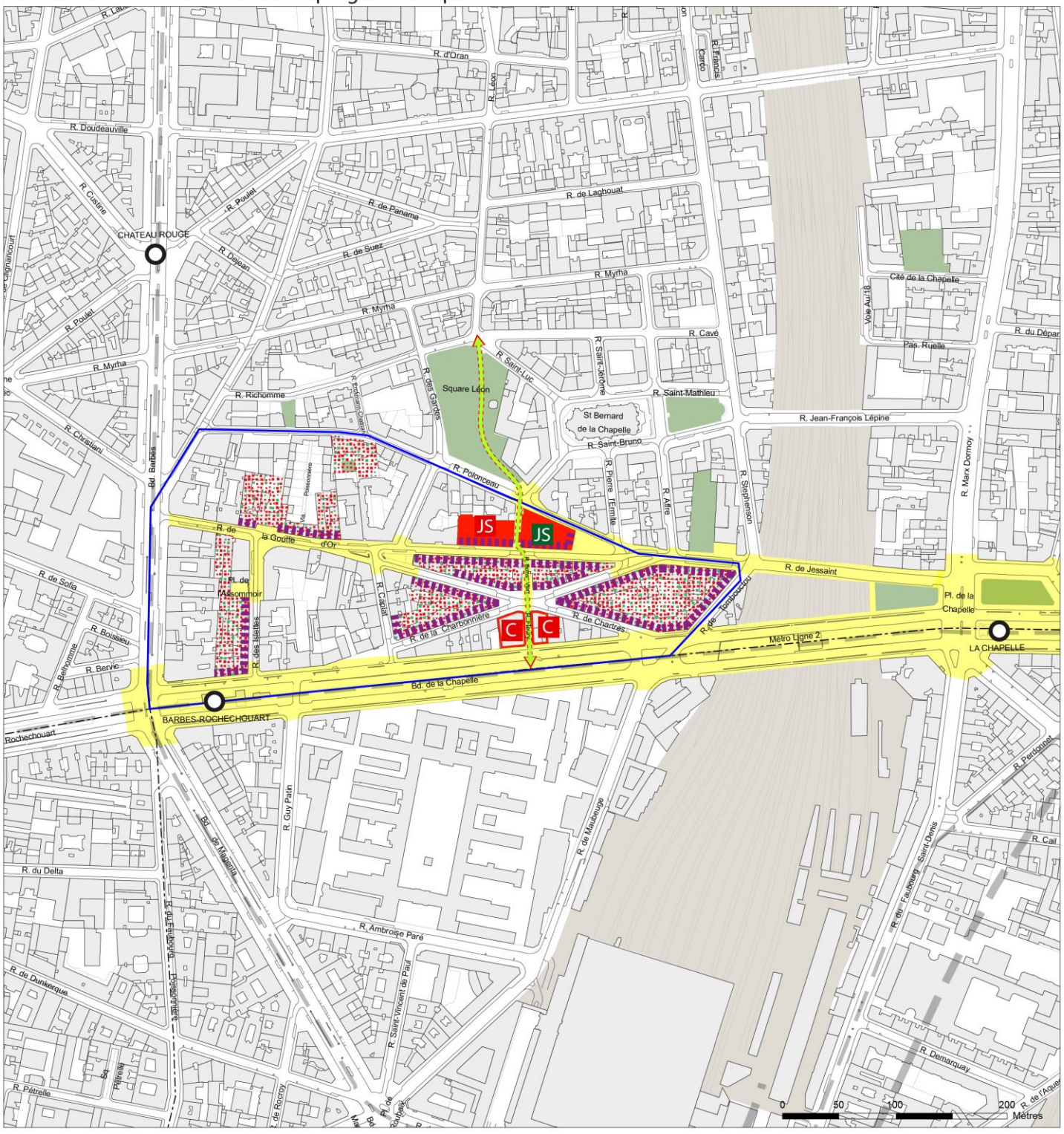
Les extensions, en cours ou projetées, des lignes 12 et 14 du métro ainsi que l’arrivée de la gare Rosa Parks sur la ligne du RER E, et d’ici 10 ans, des lignes du Tramway T3 et T8 vers le Nord et vers l’Est, vont accompagner et conforter ces développements.

Dans ce contexte, le secteur NPNRU des Portes du 18ème jouera un rôle central à mi-chemin des développements parisiens et dionysiens, autour de trois transformations majeures, la présence d’activités économiques apportées par la dynamique de l’Arc de l’innovation, la requalification des espaces publics, et particulièrement la transformation des portes, aujourd’hui routières, en places urbaines, la revalorisation des qualités écologiques de la ceinture verte qui deviendra ainsi un maillon fort de la trame verte et bleue métropolitaine.

L’apport de mixité sociale et d’activités diversifiées aura renforcé la vie commerciale et les liens sociaux entre les territoires, permis une meilleure intégration des femmes et créé des opportunités pour la formation et l’emploi des jeunes.

Les sites NPNRU des Orgues de Flandres et de la Goutte d’Or, aux enjeux plus locaux, viendront, par leur requalification, conforter l’amélioration de la qualité de vie et l’attractivité économique et sociale de ces territoires populaires du Nord de Paris.

Goutte d'Or - Schéma d'intentions programmatiques



Appliquer le plan climat sur les batiments existants

Batiment dont la démolition est décidée

Batiment dont la démolition est envisagée

Implanter ou renforcer des locaux d'activités / services / commerces en rdc.

Végétaliser les toitures

Transformer les centres sportifs en parcs sportifs
Favoriser les pratiques sportives et récréatives en libre accès
Augmenter la perméabilité des sols

Aménager / végétaliser la petite ceinture

Augmenter les systèmes de plantations
Augmenter la perméabilité des sols
Diversifier les strates végétales
Végétalisation clôtures et des limites

Espace vert Projeté

Equipements publics exterieurs à créer, modifier ou requalifier

JS Jeunesse, Sport

V Espace vert

Equipements publics à créer, modifier ou requalifier

S Action sociale

E Enseignement

SM Services municipaux

C Culture

PE Petite enfance

JS Jeunesse, Sport

Améliorer l'accès aux équipements existants

Construire

L Logements

AE Activités économiques

LU Logistique urbaine

Parcelles mutables

Voies à créer

Requalifier les espaces publics
Diminuer la place de la voiture
Accueillir de nouveaux usages

Requalifier les espaces Exterieurs

Aménager des parcours

Créer de nouvelles liaisons

Projet Métro

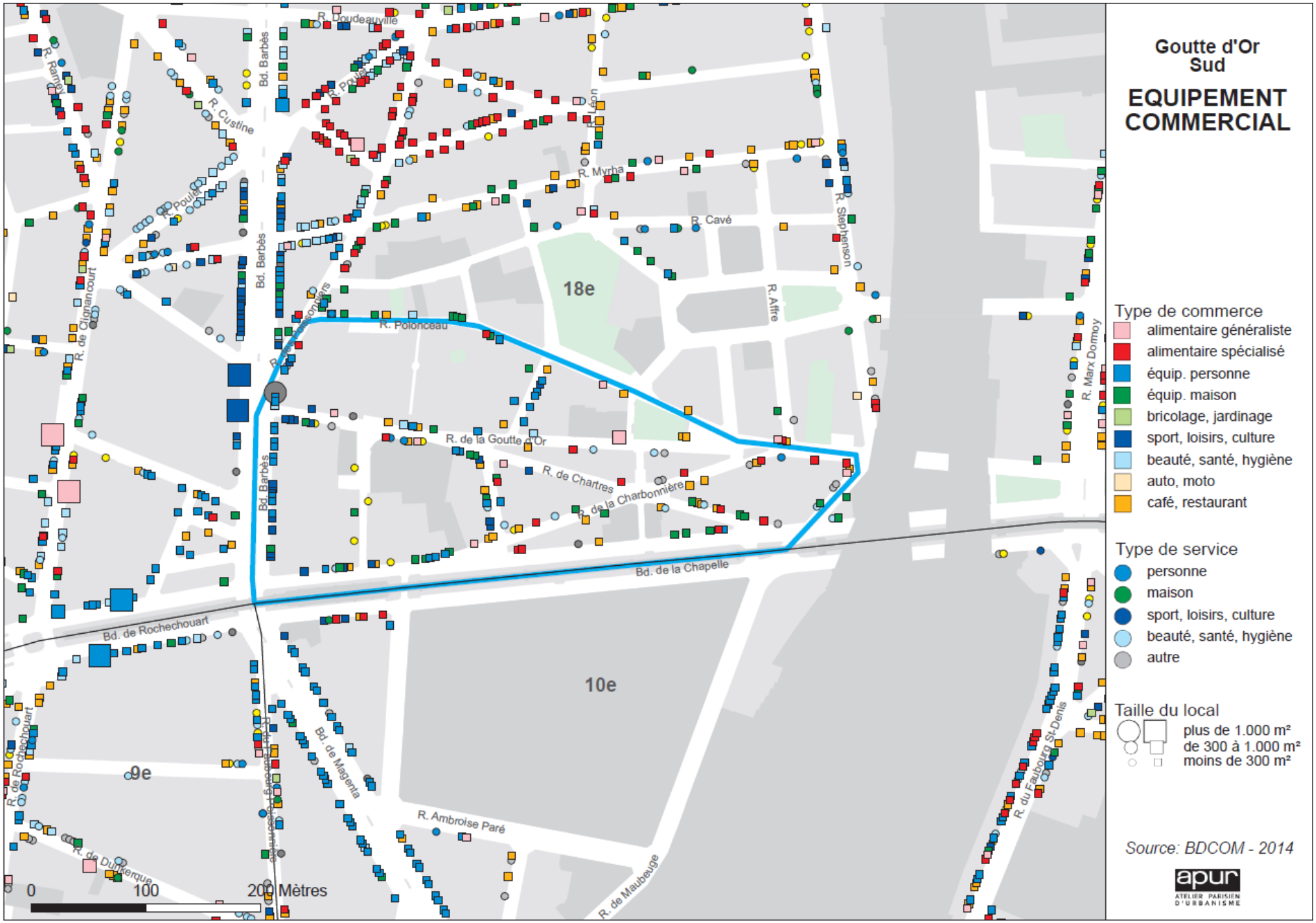
Projet Tramway

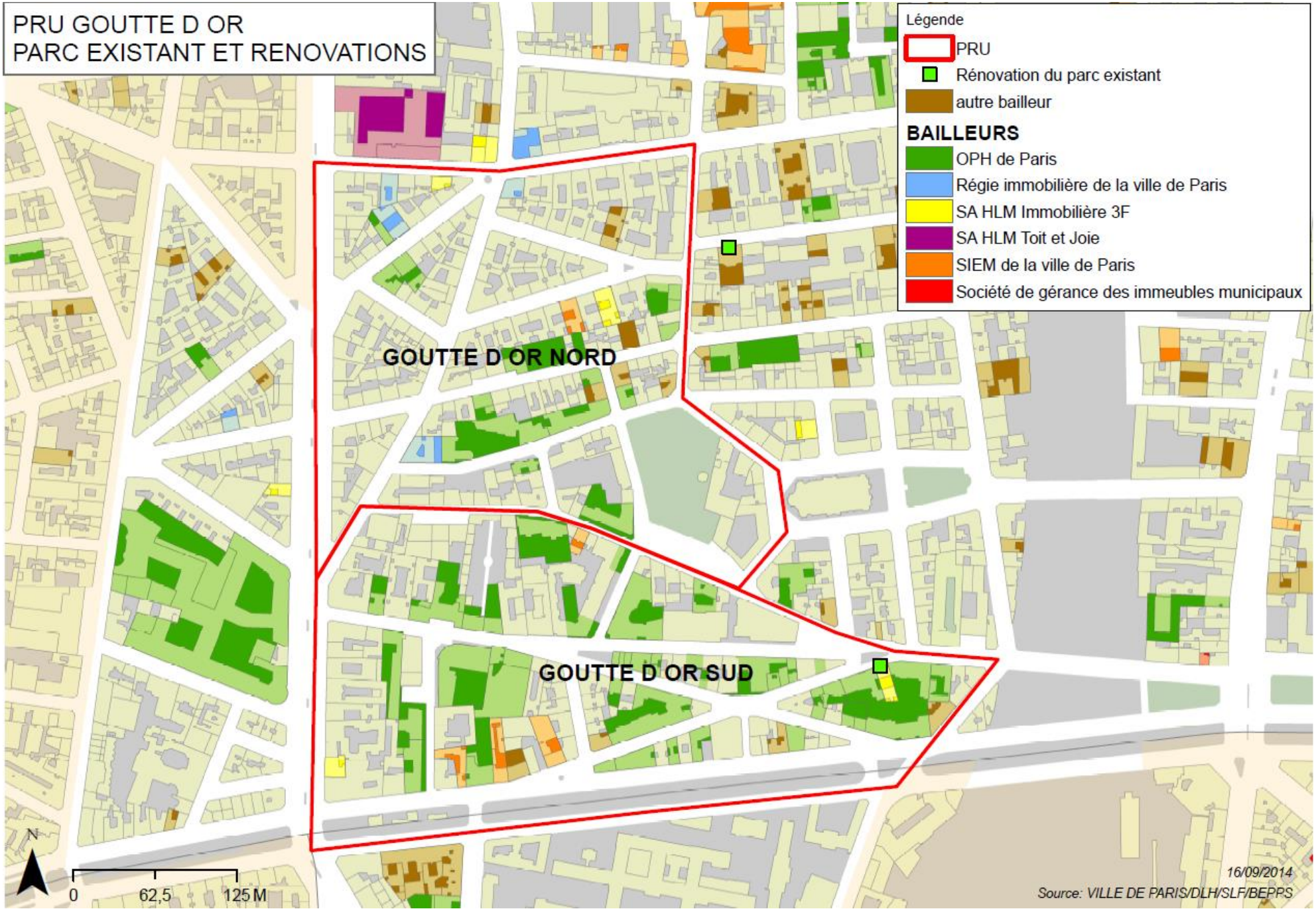
TC existants

Périmetre NPNRU

N

apur


Goutte d'Or Sud
EQUIPEMENT COMMERCIAL
Type de commerce
alimentaire généraliste
alimentaire spécialisé
équip. personne
équip. maison
bricolage, jardinage
sport, loisirs, culture
beauté, santé, hygiène
auto, moto
café, restaurant
Type de service
personne
maison
sport, loisirs, culture
beauté, santé, hygiène
autre
Taille du local
plus de 1.000 m²
de 300 à 1.000 m²
moins de 300 m²
Source: BDCOM - 2014
apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME
18e
10e
9e
Bd. de la Chapelle
Bd. de Rochechouart
Bd. Barbès
R. Doudeauville
R. Custine
R. Myrha
R. Cavé
R. Stephenson
R. Affre
R. Marx Dormoy
R. Polonceau
R. de la Goutte d'Or
R. de Chartres
R. de la Charbonnière
R. de Clignancourt
R. Ambroise Paré
R. de Maubeuge
R. de Dunkerque
Bd. de Magenta
R. du Faubourg St-Denis
0
100
200 Mètres


PRU GOUTTE D OR
PARC EXISTANT ET RENOVATIONS
Légende
PRU
Rénovation du parc existant
autre bailleur
BAILLEURS
OPH de Paris
Régie immobilière de la ville de Paris
SA HLM Immobilière 3F
SA HLM Toit et Joie
SIEM de la ville de Paris
Société de gérance des immeubles municipaux
GOUTTE D OR NORD
GOUTTE D OR SUD
N
0
62,5
125 M
16/09/2014
Source: VILLE DE PARIS/DLH/SLF/BEPPS

P O R T E d U 1 8 E M E

4-1. fiche d'identité
3-4-2. indicateurs
3-4-3. carte mixité des fonctions
3-4-4. carte vision à 15 ans
3-4-5. schéma d'orientations programmatiques
3-4-6. équipement commercial

Les Portes du 18ème – Fiche d'identité

Surface : 94ha
Nombre d'habitants : 15000
Densité: 160/ha (Paris : 258)
7225 logements dont 89% de logements sociaux (SRU)

- Les catégories socio-professionnelles modestes majoritaires : 12 % de cadres (Paris : 45,4%), 63% d'ouvriers et d'employés (Paris : 27%)
- Une surreprésentation des familles monoparentales: 41% (Paris : 29%), à 73% à bas revenus (34 % à Paris)
- Une part importante de population immigrée, en forte augmentation : 31% de population immigrée (Paris : 20%), +7,7 points par rapport à 1999
- Une population pauvre dont les conditions d'existence s'aggravent : 33% d'habitants à bas revenus (Paris : 11%), +8,6 points entre 2002 et 2013 ; 18% d'allocataires du RSA (Paris : 5,5%), + 7 points entre 2001 et 2013 (Paris : +1 point) ; 13 400€ de revenu annuel moyen par UC (Paris: 34 900€) ; 58 % des enfants de 0 à 19 ans vivent dans un foyer à bas revenus (19 % à Paris).
- Un taux de chômage élevé : 26% de demandeurs d'emploi (Paris : 14%), soit +6,9 points entre 2008 et 2013.
- Une population jeune en situation de fragilité scolaire et en fragilité par rapport à l'emploi : 16 % en sortie précoce du système scolaire (5 % Paris) ; taux de réussite au brevet des collèges : 65 % (79 % à Paris) ; taux de diplômés de l'enseignement supérieur : 41 % (75 % à Paris)

Dysfonctionnements

Un secteur isolé de part et d'autre par les grandes infrastructures : au Nord, le boulevard périphérique, les vastes emprises d'équipements publics (hôpital, centres sportifs ; au Sud, les boulevards des Maréchaux et la Petite ceinture.
Une trame urbaine fracturée par des axes de circulations : faisceau ferré ferroviaire, échangeur autoroutier, avenues aux flux importants, gênant les déplacements d'Est en Ouest.
Des espaces publics fragmentés et peu lisibles, difficiles à entretenir et aux usages illicites, générateurs d'un environnement insécure (saleté, marchés à la sauvette, trafic et consommation de stupéfiants, prostitution…)
Certains ensembles d'habitation enclavés, sans vie, aux rez-de-chaussée peu valorisés (cité Charles Hermite), ou soumis à de nombreux dysfonctionnements : bruit et pollution dus à la proximité d'axes routiers majeurs, isolement propice à des usages de l'espace public détournés – campements, etc. (résidence Valentin-Abeille).
Certains secteurs sans offre de proximité, particulièrement à l'Est (commerces, associations).

Atouts

Une offre de transports en commun importante : métro, bus, tram, RER et gare Rosa Parks
Un secteur traversé par la ceinture verte avec de grandes emprises végétalisées : centres sportifs, square Charles Hermite aux arbres centenaires, square Binet bientôt rénové, mails plantés et peu circulés.
Le renouvellement urbain déjà en cours à l'Ouest du secteur (porte Montmartre, porte de Clignancourt, îlots Croisset et Binet).
De vastes emprises foncières mutables pour dessiner un nouveau morceau de ville dans un cadre métropolitain : le site de la caserne Gley, le secteur Gare des Mines…
Un site au cœur du quartier universitaire international en plein développement.
Des pôles d'attractivité à dimension internationale : puces, espace de glisse.



Sources statistiques : Observatoire des quartiers prioritaires, Apur (Insee, recensements 1999 et 2011 ; CAF 2013)

Fiche d'identité

Décembre 2015

Secteur Les Portes du 18è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	18ème	Paris	Plaine commune	MGP (131 com)
	Données sur le quartier						Données de comparaison (en taux % ou en valeur)			
Superficie (en ha, y compris les bois)	2015	93,7				En 2015, la superficie du quartier est de 93,7 hectares.	600	10 538	4 740	81 424
Nombre d'habitants	2011	15 046	+2	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 15046 habitants, soit + 2 % depuis 1999.	203 127	2 249 975	407 007	6 932 820
Nombre de logements	2011	7 225	+2,7	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 7225 logements, soit +2,7 % depuis 1999.	120 828	1 356 074	164 645	3 440 333
Nombre d'établissements SIRENE	2013	760	+21,2	↗	2008-2013	En 2013, le quartier compte 760 établissements SIRENE, soit + 21,2 % depuis 1999.	21 672	402 170	27 220	708 117
Nombre d'emplois salariés	2009	6 444				En 2009, le quartier compte 6444 emplois salariés.	58 896	1 679 557	176 388	3 779 455
Part de moins de 25 ans (en %)	2011	30	-2,1	↘	1999-2011	En 2011, 30 % des habitants ont moins de 25 ans, soit -2,1 points depuis 1999.	27	28	37	32
Part de 65 ans ou plus (en %)	2011	14	+0,3	↗	1999-2011	En 2011, 14 % des habitants ont 65 ans ou plus, soit + 0,3 points depuis 1999.	12	15	9	13
Part de cadres parmi les actifs (en %)	2011	12	+4	↗	1999-2011	En 2011, 12 % des actifs occupés de 15-64 ans sont cadres, soit + 4 points depuis 1999.	39	45	11	33
Part d'employés et ouvriers parmi les actifs (en %)	2011	63	-5,9	↘	1999-2011	En 2011, 63 % des actifs occupés de 15-64 ans sont employés ou ouvriers, soit -5,9 points depuis 1999.	33	27	63	37
Part de population sans diplôme parmi les non scolarisés (en %)	2011	50	-9,2	↘	1999-2011	En 2011, 50 % de la population non scolarisée n'a aucun diplôme , soit -9,2 points depuis 1999.	27	22	48	29
Part de ménages résidant dans leur logement depuis moins de 5 ans (en %)	2008	28				En 2008, 28 % des ménages résident dans leur logement depuis moins de 5 ans.	42	42	37	39
Part de familles monoparentales (en %)	2011	41	+0,6	↗	1999-2011	En 2011, 41 % des familles avec enfants sont monoparentales, soit +0,6 points depuis 1999.	33	29	30	27
Revenus moyens (en euros par an)	2009	23 639	+22,8	↗	2001-2009	En 2009, le revenu moyen des ménages par Unité de Consommation est de 23639 Euros par an, soit +22,8 % depuis 2001.	35 030	50 474		
Part de foyers à bas revenus (en %)	2013	33	+8,6	↗	2002-2013	En 2013, 33 % des ménages sont des foyers à bas revenus, soit +8,6 points depuis 1999.	16	12		
Part de demandeurs d'emplois cat. ABC (en % de la population active)	2013	26	+6,9	↗	2008-2013	En 2013, 26 % des actifs de 15-64 ans sont inscrits à Pôle Emploi en cat. A, B, C. Leur nombre a augmenté de +6,9 % depuis 2008.	20	14	22	15
Part de ménages en situation de mal-logement (en %)	2011	14	4,0	↗	1999-2011	En 2011, 14 % des ménages sont en situation de mal-logement, soit +4 points depuis 1999.	12	9		
Part de population immigrée (en %)	2011	31	+7,7	↗	1999-2011	En 2011, 31 % des habitants sont immigrés, soit + 7,7 points depuis 1999.	23	20	36	21

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015
DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

Indicateurs communs (1/2)

Décembre 2015		Données sur le quartier					Données de comparaison (en taux % ou en valeur)			
Secteur Les Portes du 18è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	18ème	Paris	Plaine commune	MGP (131 com)
Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique										
Taux d'emploi	2009	0,9				En 2009, le quartier compte 0,9 emplois pour 1 actif résident de 15-64 ans.	0,5	1,4	0,9	1,1
Indicateur de mixité fonctionnelle (m2 d'habitat / m2 de locaux d'activité)	2010	0,42				En 2010, le quartier compte 0,42 m2 de locaux d'activité pour 1 m2 de logements.	0,39	0,62		
Nombre de commerces de détail pour 10 000 habitants (BPE)	2014	33				En 2014, le quartier compte 33 commerces de détail pour 10 000 habitants.	88	112	48	62
Nombre de commerces pour 10 000 habitants (BDCOM)	2014	84	-11,2	↘	2000-2014	En 2014, le quartier compte 84 commerces en activité en rez-de-chaussée pour 10 000 habitants, soit -11,2 % depuis 2000.	232	277		
Part de commerces alimentaires (en %) (BDCOM)	2014	22	-5,9	↘	2000-2014	En 2014, 22 % des commerces sont des commerces alimentaires, soit -5,9 points depuis 2000.	15	12		
Part de locaux vacants en rez-de-chaussée (en %) (BDCOM)	2014	14	-2,3	↘	2000-2014	En 2014, 14 % des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont vacants, soit -2,3 points depuis 2000.	15	11		
Nombre de place d'accueil de la petite enfance pour 1000 enfants de moins de 3 ans	2014	456				En 2014, le quartier compte 456 places d'accueil de la petite enfance pour 1 000 enfants âgés de moins de 3 ans.	433	502		
Equipements en faveur de l'emploi pour 10 000 habitants	2014	0,7				En 2014, le quartier compte 0,7 équipements en faveur de l'emploi pour 10 000 habitants.	1,1	0,8		
Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées										
Densité de population	2011	160,6	+3,2	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 160,6 habitants à l'hectare, soit +3,2 habitants à l'ha depuis 1999.	338,8	213,5	85,9	85,1
Densité de logements	2011	77,1	+2,1	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 77,1 logements à l'hectare, soit +2,1 logements à l'hectare depuis 1999.	201,5	128,7	34,7	42,3
Densité d'emplois salariés	2009	68,8				En 2009, le quartier compte 68,8 emplois à l'hectare.	98,2	159,4	37,2	46,4
Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants										
Part de la population desservie par une station de RER, métro, tramway ou par un bus à moins de 300 m (en %)	2015	94				En 2015, 94 % des habitants du quartier résident à moins de 300m d'une station de RER, métro, tramway ou d'un bus.	98,0	97,4		
Nombre de stations Vélib' à l'hectare	2015	0,06				En 2015, le quartier compte 0 stations Vélib' à l'hectare.	0,10	0,10		
Nombre de mètres de pistes cyclables rapportés au nombre de mètres de voies	2015	17				En 2015, les pistes cyclables représentent 17 % des voies du quartier.	9			
Part d'actifs se rendant au travail en TC (en %)	2011	72	-0,9	→	2006-2011	En 2011, 72 % des actifs du quartier se rendent au travail en transports en commun, soit -0,9 point depuis 2006.	69	64		
Part d'actifs se rendant au tavail en voiture (en %)	2011	12	-1,5	↘	2006-2011	En 2011, 12 % des actifs du quartier se rendent au travail en voiture, soit -1,5 point depuis 2006.	10	14		
Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers										
Part de ménages utilisant le chauffage urbain comme principal combustible (en %)	2011	25	+7,1	↗	1999-2011	En 2011, 24,9 % des ménages utilisent le chauffage urbain comme principal combustible, soit +7,1 points depuis 1999.	10	18		
Part de ménages utilisant le gaz de ville ou de réseau comme principal combustible (en %)	2011	58	-2,6	↘	1999-2011	En 2011, 58 % des ménages utilisent le gaz de ville ou de réseau comme principal combustible, soit -2,6 points depuis 2006.	35	35		

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015

DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

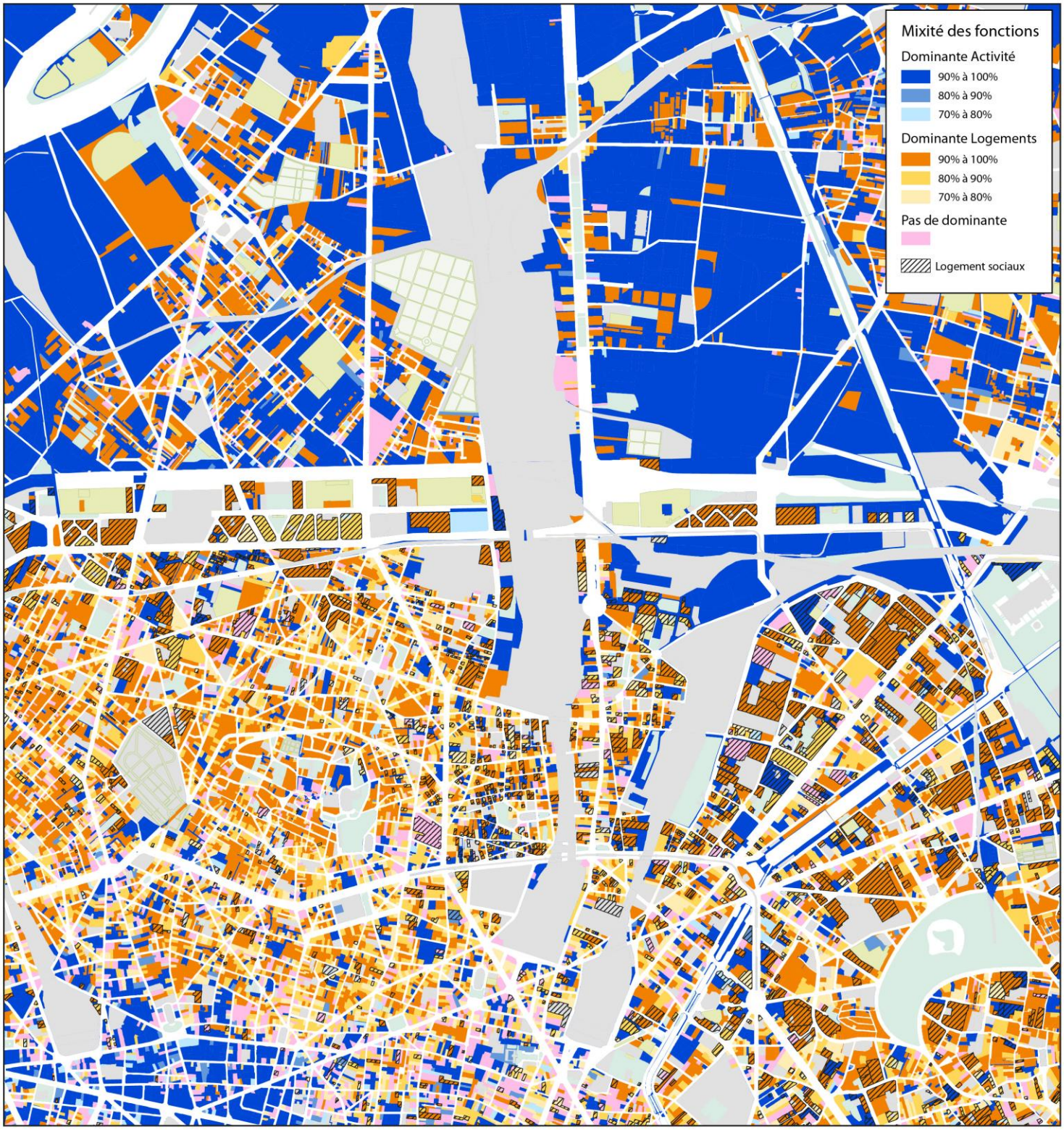
Indicateurs communs (2/2)

Décembre 2015

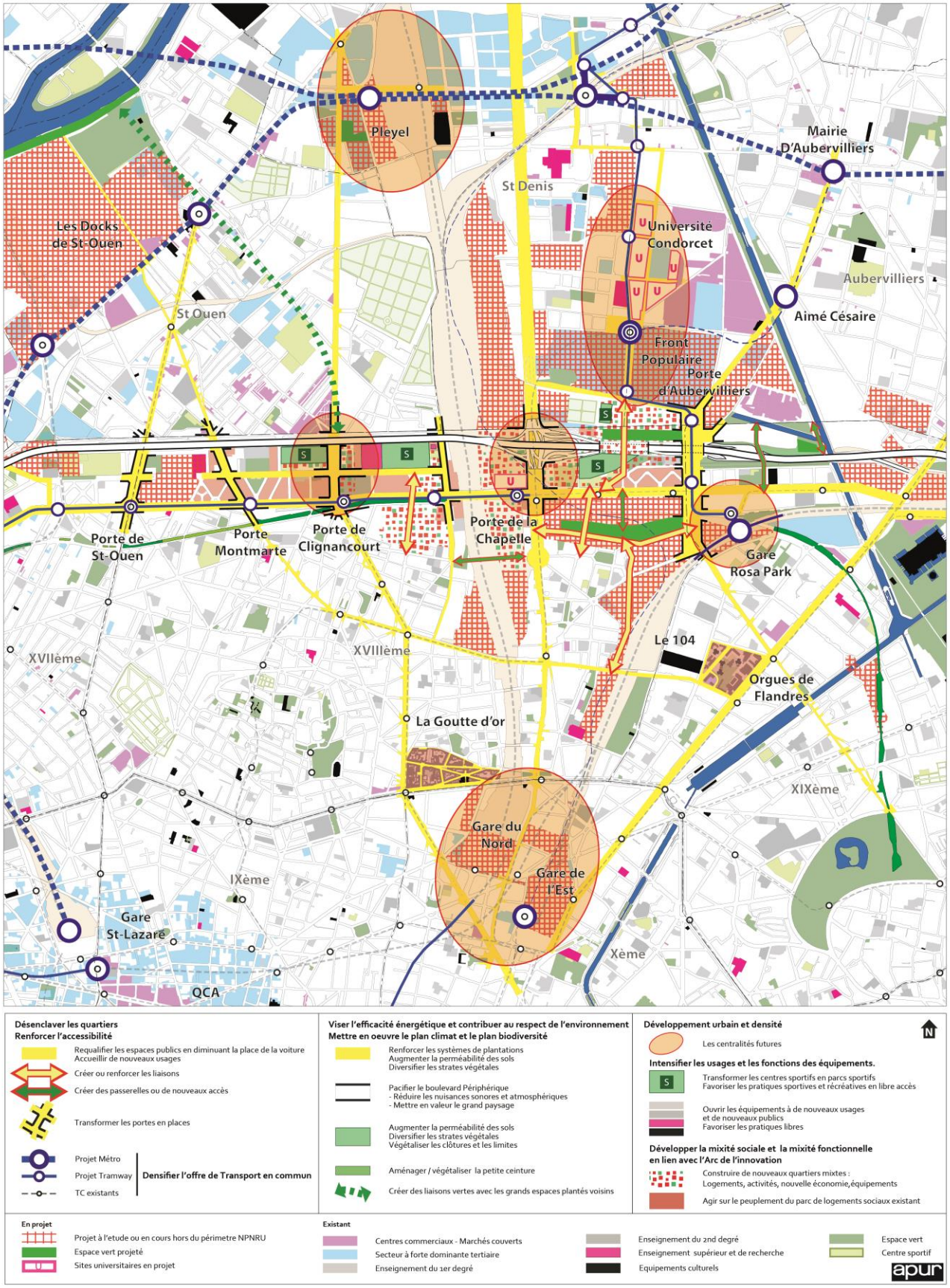
Secteur Les Portes du 18è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts, en taux d'évolution % ou en effectif)			Note de lecture	Données sur le quartier 18ème	Paris	Plaine commune	MGP (131 com)
Augmenter la diversité de l'habitat										
Nombre de logements autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.	2012	4	192	↗	2001-2012	En 2012, 4 logements ont été autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.192 logements ont été autorisés à la construction dans le quartier entre 2001 et 2012.	28	44		
Part de logements sociaux SRU (en % des résidences principales)	2013	89	+5,9	↗	2001-2013	En 2013, 89 % des résidences principales du quartier sont des logements sociaux SRU, soit +5,9points depuis 2001.	20	18		
Dont logements PLA-I	2013	1				En 2013, 1 % des logements sociaux SRU du quartier sont des logements PLA-I.	7	5		
Dont logements PLS	2013	6				En 2013, 6 % des logements sociaux SRU du quartier sont des logements PLS.	7	8		
Nombre de logements sociaux financés	2013	0	+808	↗	2001-2013	808 logements sociaux ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	745	7 151		
dont logements PLA-I	2013	0	+110	↗	2001-2013	110 logements sociaux PLA-I ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	192	1 744		
dont logements PLS	2013	0	+434	↗	2001-2013	434 logements sociaux PLS ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	207	2 843		
dont logements familiaux	2013	0	+455	↗	2001-2013	455 logements sociaux familiaux ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	521	4 496		
dont logements étudiants	2013	0	+243	↗	2001-2013	243 logements sociaux étudiants ont été financés entre 2001 et 2013, dont 0 en 2013.	68	899		
Part de logements HLM (en % des résidences princiaples) (RP)	2011	76	+1	↗	1999-2011	En 2011, 76 % des résidences principales du quartier sont des logements HLM au sens du recensement Insee, soit +1 point depuis 1999.	17	17	41	24
Part de locataires du parc privé (en %)	2011	13	-2,3	↘	1999-2011	En 2011, 13 % des résidences principales du quartier sont occupées par des locataires du parc privé, soit-2,3 points depuis 1999.	46	44	31	33
Part de propriétaires (en %)	2011	9	+1,5	↗	1999-2011	En 2011, 9 % des résidences principales du quartier sont occupées par des propriétaires occupants, soit +1,5 point depuis 1999.	32	33	26	39
Part de 1 et 2 pièces (en %)	2011	47	+1,6	↗	1999-2011	En 2011, 47 % des résidences principales sont composées de 1 ou 2 pièces, soit 1,6 point depuis 1999.	66	58	38	41
Part de 5 pièces ou plus (en %)	2011	3	+1	↗	1999-2011	En 2011, 3 % des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus, soit +1 point depuis 1999.	4	9	9	13
Part de logements vacants (en %)	2011	5	-1,7	↘	1999-2011	En 2011, 5 % des logements sont des logements vacants, soit -1,7 point depuis 1999.	8	7	5	6
Aménagements de qualité tenant compte des usages										
Rapport entre les trottoirs (mobilités douces) et la chaussée (voiture)	2015	0,47				En 2015, le quartier compte 0,47 m2 de trottoir pour 1 m2 de chaussée.	0,74	0,70		
Nombre de m2 d'espaces verts par habitant	2012	1,18				En 2012, le quartier compte 1,18 m2 d'espaces verts par habitant (jardins publics et cimetières, sans les bois).	0,83	1,67		
Taux de végétation de l'espace public (en %)	2015	19,6				En 2015, 19,6 % des espaces publics du quartier sont végétalisés .	17,4	25,5		

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; STIF 2015; Mairie de Paris 2015

DGI 2010; RFL 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;


Mixité des fonctions
Dominante Activité
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Dominante Logements
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Pas de dominante
Logement sociaux

Les Portes du 18ème - Vision à 15ans



Au cœur de la métropole, à l'interface de Paris et de la Plaine Saint-Denis, les territoires du Nord de Paris sont en mutation profonde. La partie parisienne a longtemps été marquée par une forte présence de l'industrie que des ensembles de logements sociaux sont venus remplacer à partir des années 70. …/…

C’est maintenant de l’autre côté du boulevard périphérique que les très grands ensembles d’entrepôts et de magasins généraux se transforment rapidement et vont accueillir d’ici 2019 un nouveau pôle universitaire à Aubervilliers ainsi que des activités économiques de toutes sortes qui se déploient dans un programme ambitieux de reconversion des surfaces disponibles. Côté Saint-Ouen, le centre-ville tout proche renforce son attractivité avec de nouveaux équipements et une rénovation importante du secteur des Puces vers un changement d’image. Dans les 15 ans qui viennent ce sont les anciennes emprises de fret de la SNCF des réseaux Nord et Est qui vont muter et être réintégrées dans la ville.

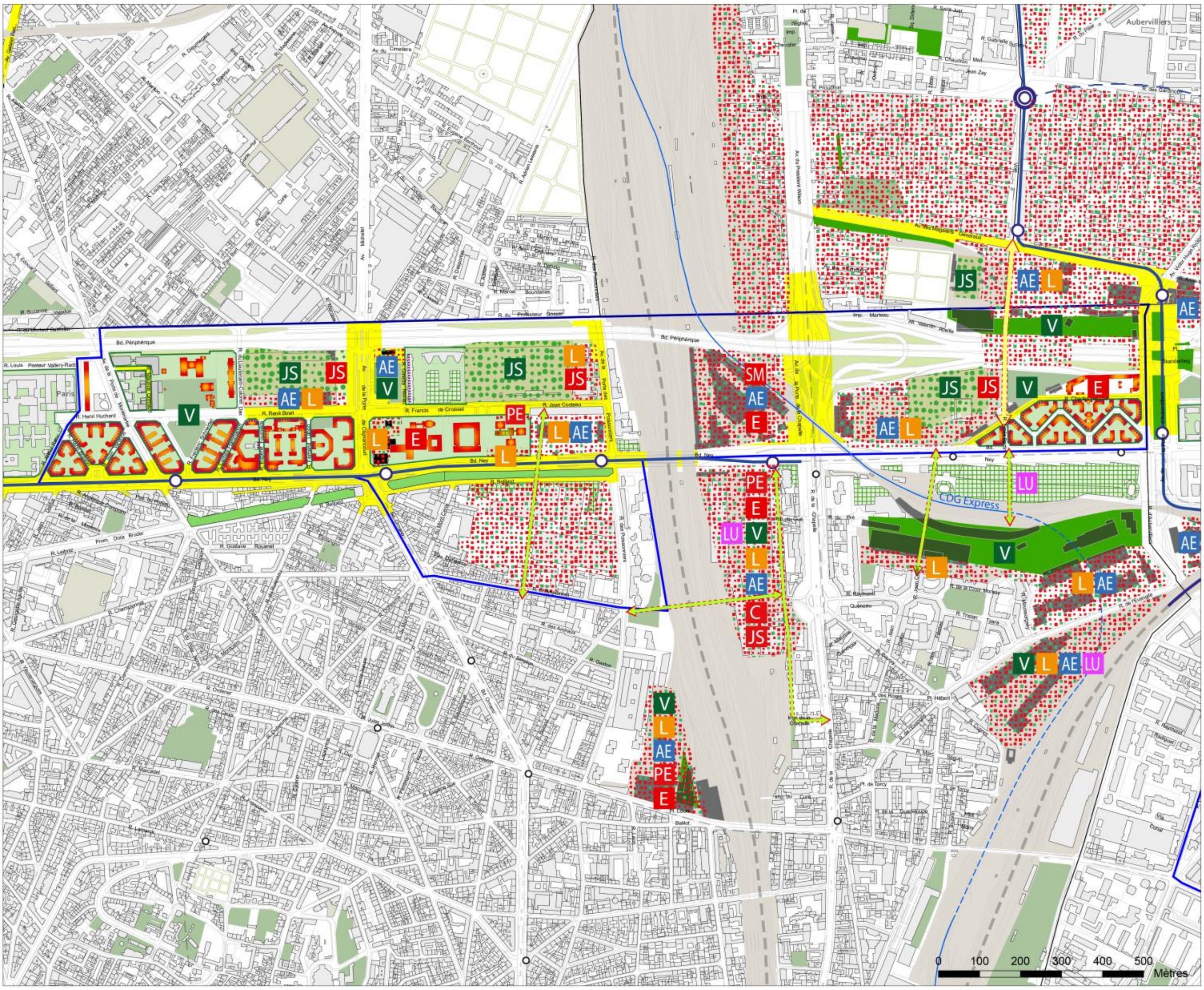
Les extensions, en cours ou projetées, des lignes 12 et 14 du métro ainsi que l’arrivée de la gare Rosa Parks sur la ligne du RER E, et d’ici 10 ans, des lignes du Tramway T3 et T8 vers le Nord et vers l’Est, vont accompagner et conforter ces développements.

Dans ce contexte, le secteur NPNRU des Portes du 18ème jouera un rôle central à mi-chemin des développements parisiens et dionysiens, autour de trois transformations majeures, la présence d’activités économiques apportées par la dynamique de l’Arc de l’innovation, la requalification des espaces publics, et particulièrement la transformation des portes, aujourd’hui routières, en places urbaines, la revalorisation des qualités écologiques de la ceinture verte qui deviendra ainsi un maillon fort de la trame verte et bleue métropolitaine.

L’apport de mixité sociale et d’activités diversifiées aura renforcé la vie commerciale et les liens sociaux entre les territoires, permis une meilleure intégration des femmes et créé des opportunités pour la formation et l’emploi des jeunes.

Les sites NPNRU des Orgues de Flandres et de la Goutte d’Or, aux enjeux plus locaux, viendront, par leur requalification, conforter l’amélioration de la qualité de vie et l’attractivité économique et sociale de ces territoires populaires du Nord de Paris.

Les Portes du 18ème - Schéma d'intentions programmatiques



Appliquer le plan climat sur les batiments existants

Batiment dont la démolition est décidée

Batiment dont la démolition est envisagée

Implanter ou renforcer des locaux d'activités / services / commerces en rdc.

Végétaliser les toitures

Transformer les centres sportifs en parcs sportifs
Favoriser les pratiques sportives et récréatives en libre accès
Augmenter la perméabilité des sols

Aménager / végétaliser la petite ceinture

Augmenter les systèmes de plantations
Augmenter la perméabilité des sols
Diversifier les strates végétales
Végétalisation clôtures et des limites

Espace vert Projeté

Equipements publics exterieurs à créer, modifier ou requalifier

- JS Jeunesse, Sport
- V Espace vert

Equipements publics à créer, modifier ou requalifier

- S Action sociale
- E Enseignement
- SM Services municipaux
- C Culture
- PE Petite enfance
- JS Jeunesse, Sport
- Améliorer l'accès aux équipements existants

Construire

- L Logements
- AE Activités économiques
- LU Logistique urbaine

Parcelles mutables

Voies à créer

Requalifier les espaces publics
Diminuer la place de la voiture
Accueillir de nouveaux usages

Requalifier les espaces Exterieurs

Aménager des parcours

Créer de nouvelles liaisons

Projet Métro

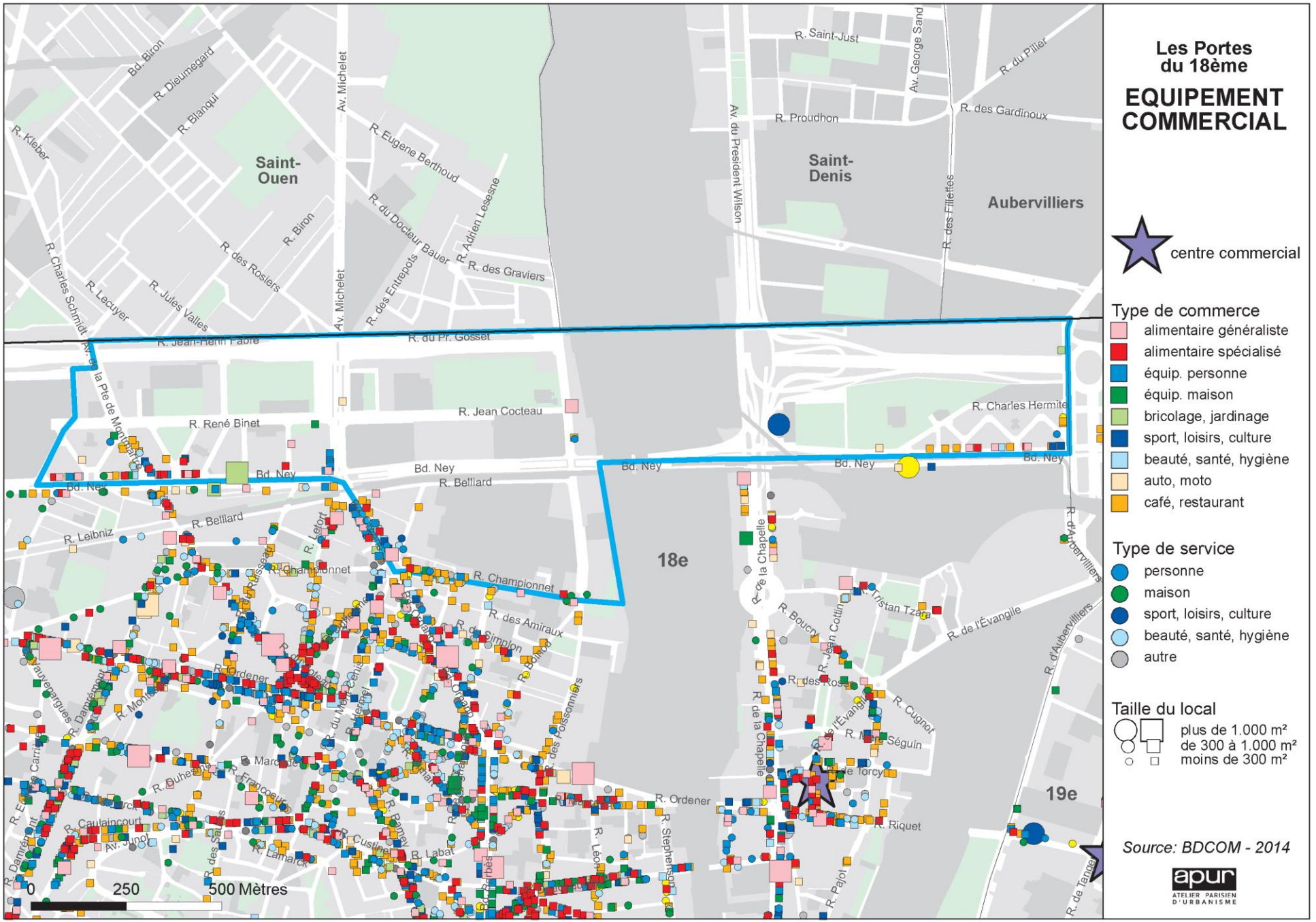
Projet Tramway

TC existants

Périmetre NPNRU

N

apur


Les Portes du 18ème
EQUIPEMENT COMMERCIAL
centre commercial
Type de commerce
alimentaire généraliste
alimentaire spécialisé
équip. personne
équip. maison
bricolage, jardinage
sport, loisirs, culture
beauté, santé, hygiène
auto, moto
café, restaurant
Type de service
personne
maison
sport, loisirs, culture
beauté, santé, hygiène
autre
Taille du local
plus de 1.000 m²
de 300 à 1.000 m²
moins de 300 m²
Source: BDCOM - 2014
apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME
Saint-Ouen
Saint-Denis
Aubervilliers
18e
19e
0
250
500 Mètres

ORGUES DE FLANDRE

3-5-1. fiche d'identité
3-5-2. indicateurs
3-5-3. carte mixité des fonctions
3-5-4. carte vision à 15 ans
3-5-5. schéma d'orientations programmatiques
3-5-6. équipement commercial
3-5-7. les équipements et les ensembles de logements

Orgues de Flandre – Fiche d'identité

Superficie : 8 ha
Nombre d'habitants : 4920
Densité : 615/ha (Paris : 258)
2000 logements dont 63% logements sociaux (SRU)

- Des catégories socio-professionnelles modestes surreprésentées : 16 % de cadres (Paris : 45,4%), 52% d'ouvriers et d'employés (Paris : 27%)
- Une forte population jeune, en situation de fragilité scolaire et par rapport à l'emploi : les jeunes de moins de 25 ans constituent 35% de la population (Paris : 28%) ; 15% des 16-25 ans, soit 100 jeunes du quartier, ne sont ni en emploi ni en étude
- Une population modeste et de plus en plus pauvre : 24% des foyers sont à bas revenus (Paris : 12%), en augmentation de 8,6 points entre 2002 et 2013 ; 23% de demandeurs d'emploi (Paris : 11,5%), en augmentation de 6,4 points entre 2018 et 2013 ; 11% d'allocataires du RSA (Paris : 5,5%) ; RSA : +5 points entre 2001 et 2013 (Paris : +1 point).
- Une part importante de la population immigrée, en augmentation : 32% (Paris : 20%), +10,2 points entre 1999 et 2011 (Paris : +2 points)

Atouts

Une véritable cohérence urbanistique d'origine, avec ses quatre hautes tours emblématiques du paysage parisien et sa monumentale entrée, la porte des Flamands.
Une large palette d'équipements publics : piscine, gymnase, centre d'animation, école maternelle, terrain d'éducation physique, jardin.
Une dynamique de renouvellement lancée avec la rénovation Plan climat lancée sur le patrimoine I3F et en projet sur la tour en copropriété Cantate et la réfection du TEP Archereau en 2013.
Un poumon vert central bien entretenu et très fréquenté.
De nombreux acteurs associatifs présents sur le site, particulièrement pour les jeunes : MCV, CS CAF Tanger, Centre d'Animation Mathis, Clichés Urbains, Korhom, Espace Riquet, Sport dans la Ville

Dysfonctionnements

Un projet urbain qui ne fonctionne plus : site peu relié à l'extérieur, aux espaces peu clairs et dysfonctionnants : nombreux recoins, édicules de ventilation, parking et autres bâtis, cheminements en cœur d'îlot et accès aux équipements peu lisibles.
Un site dégradé : copropriétés en mauvais état, équipements publics vieillissants.
Importants problèmes de malpropreté liés à l'incivilité : jets d'ordures et encombrants depuis les fenêtres des immeubles, utilisation des porte-sacs du jardin par les riverains, vol de plantes dans les massifs, déjections canines, prolifération de rats…
Un site insécure tant en raison de sa configuration que d'occupations et activités illicites : campements SDF, phénomènes de bande, scooters en cœur d'îlot, trafic de stupéfiants…
Un certain manque d'animation, particulièrement commerçante.



Sources statistiques : Observatoire des quartiers prioritaires, Apur (Insee, recensements 1999 et 2011 ; CAF 2013)

Fiche d'identité

Octobre 2015

Secteur Orgues de Flandre 19è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	Données de comparaison (en taux % ou en valeur) 19ème Taux (%)	Paris Taux (%)	Est-Ensemble (%)	MGP (131 com)
						Données sur le quartier				
Superficie (en ha, y compris les bois)	2015	8				En 2015, la superficie du quartier est de 7,6 hectares.	679	10 538	3 918	81 424
Nombre d'habitants	2011	4 920	***+6,9***	↗	1999-2011	En 2011, le quartier compte 4920 habitants, soit + 6,9 % depuis 1999.	186 090	2 249 975	397 977	6 932 820
Nombre de logements	2011	2 007	***-3,4***	↘	1999-2011	En 2011, le quartier compte 2007 logements, soit -3,4 % depuis 1999.	93 615	1 356 074	170 734	3 440 333
Nombre d'établissements SIRENE	2013	156	***-0,6***	↗	2008-2013	En 2013, le quartier compte 156 établissements SIRENE, soit + -0,6 % depuis 1999.	15 282	402 170	28 139	708 117
Nombre d'emplois salariés	2009	1 189				En 2009, le quartier compte 1189 emplois salariés.	70 062	1 679 557	153 751	3 779 455
Part de moins de 25 ans (en %)	2011	35	5,0	↗	1999-2011	En 2011, 35 % des habitants ont moins de 25 ans, soit 5 points depuis 1999.	31	28	34	32
Part de 65 ans ou plus (en %)	2011	15	+1,2	↗	1999-2011	En 2011, 15 % des habitants ont 65 ans ou plus, soit + 1,2 points depuis 1999.	12	15	11	13
Part de cadres parmi les actifs (en %)	2011	16	-0,6	→	1999-2011	En 2011, 16 % des actifs de 15-64 ans sont cadres, soit + -0,6 points depuis 1999.				
Part d'employés et ouvriers parmi les actifs (en	2011	52	-4,2	↘	1999-2011	En 2011, 52 % des actifs de 15-64 ans sont employés ou ouvriers, soit -4,2 points depuis 1999.	37	27	52	37
Part de population sans diplôme parmi les non scolarisés (en %)	2011			→	2006-2011	En 2011, 0 % de la population non scolarisée n'a aucun diplôme , soit 0 points depuis 2006.				
Part de ménages résidant dans leur logement depuis moins de 5 ans (en %)	2008	21				En 2008, 21 % des ménages résident dans leur logement depuis moins de 5 ans.	36	42	34	39
Part de familles monoparentales (en %)	2011	34	+2,7	↗	1999-2011	En 2011, 34 % des familles avec enfants sont monoparentales, soit +2,7 points depuis 1999.	30	29	30	27
Revenus moyens (en euros par an)	2009	30 735	***+13,5***	↗	2001-2009	En 2009, le revenu moyen des ménages par Unité de Consommation est de 30735 Euros par an, soit +13,5 % depuis 2001.	35 224	50 474		
Part de foyers à bas revenus (en %)	2013	24	+8,6	↗	2002-2013	En 2013, 24 % des ménages sont des foyers à bas revenus, soit +8,6 points depuis 1999.	19	12		
Part de demandeurs d'emplois cat. ABC (en % de la population active)	2013	23	+6,4	↗	2008-2013	En 2013, 23 % des actifs de 15-64 ans sont inscrits à Pôle Emploi en cat. A, B, C. Leur nombre a augmenté de +6,4 % depuis 2008.	22	14	21	15
Part de ménages en situation de mal-logement (en %)										
Part de population immigrée (en %)	2011	32	10,2	↗	1999-2011	En 2011, 32 % des habitants sont immigrés, soit + 10,2 points depuis 1999.	25	20	28	21

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; DGI 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

Indicateurs communs (1/2)

Octobre 2015

Secteur Orgues de Flandre 19è	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	Données de comparaison (en taux % ou en valeur) 19ème Taux (%)	Paris Taux (%)	Est-Ensemble (%)	MGP (131 com)
Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique										
Taux d'emploi	2009	0,2				En 2009, le quartier compte 0,2 emplois pour 1 actif résident de 15-64 ans.	0,7	1,4	0,8	1,1
Indicateur de mixité fonctionnelle (m2 d'habitat / m2 de locaux d'activité)	2010	0,21				En 2010, le quartier compte 0,21 m2 de locaux d'activité pour 1 m2 de logements.	0,43	0,62		
Nombre de commerces de détail pour 10 000 habitants (BPE)	2014	226				En 2014, le quartier compte 226 commerces de détail pour 10 000 habitants.	53	112	39	62
Nombre de commerces pour 10 000 habitants (BDCOM)	2014	500	*+0,8*	↗	2000-2014	En 2014, le quartier compte 500 commerces en activité en rez-de-chaussée pour 10 000 habitants, soit 0,8 % depuis 2000.	119	277		
Part de commerces alimentaires (en %) (BDCOM)	2014	17	-1,8	↘	2000-2014	En 2014, 17,5 % des commerces sont des commerces alimentaires, soit -1,8 points depuis 2000.	19	12		
Part de locaux vacants en rez-de-chaussée (en %) (BDCOM)	2014	19	-2,7	↘	2000-2014	En 2014, 19 % des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont vacants, soit -2,7 points depuis 2000.	16	11		
Equipements en faveur de la petite enfance pour 1 000 enfants de moins de 3 ans	2014			→		En 2014, le quartier compte 0 équipements en faveur de la petite enfance pour 1 000 enfants de moins de 3 ans, soit 0 pour 1 000 de plus qu'en 2001.				
Proportion de la population ayant accès à un équipement à moins de 1 000 mètres										
Equipements en faveur de l'emploi	2014					En 2014, 0 % de la population ont accès à un équipement en faveur de l'emploi à moins d'1 km.				
Equipements en faveur de la jeunesse										
Equipements culturels	2014					En 2014, 0 % de la population ont accès à un équipement culturel à moins d'1 km.				
Equipements sportifs	2014					En 2014, 0 % de la population ont accès à un équipement sportif à moins d'1 km.				
Services (administratifs, sociaux, de Police)	2014					En 2014, 0 % de la population ont accès aux services à moins d'1 km.				
Equipements de santé	2014					En 2014, 0 % de la population ont accès à un équipement de santé à moins d'1 km.				
Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées										
Densité de population	2011	650,1	*+-484,5*	↗	1999-2011	#VALEUR!	273,9	213,5	101,6	85,1
Densité de logements	2011	265,2	*-333,9*	↘	1999-2011	En 2011, le quartier compte 265,2 logements à l'hectare, soit -333,9 logements à l'ha de plus qu'en 1999.	137,8	128,7	43,6	42,3
Densité d'emplois salariés	2009	157,1				En 2009, le quartier compte 157,1 emplois à l'hectare.	103,1	159,4	39,2	46,4
Surface bâtie	2010					En 2010, 0 % de la surface du quartier est bâtie.				
Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants										
Nombre d'habitants à moins de 500 m d'un TCSP ou à moins de 300 m d'un bus	2015					En 2015, 0 % des habitants du quartier résident à moins de 500m d'un transport en commun en site propre.				
Nombre de stations Vélib'										
Nombre de km de pistes cyclables?	2015									
Indicateur de coupure urbaine?										

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013;

DGI 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

Indicateurs communs (2/2)

Octobre 2015

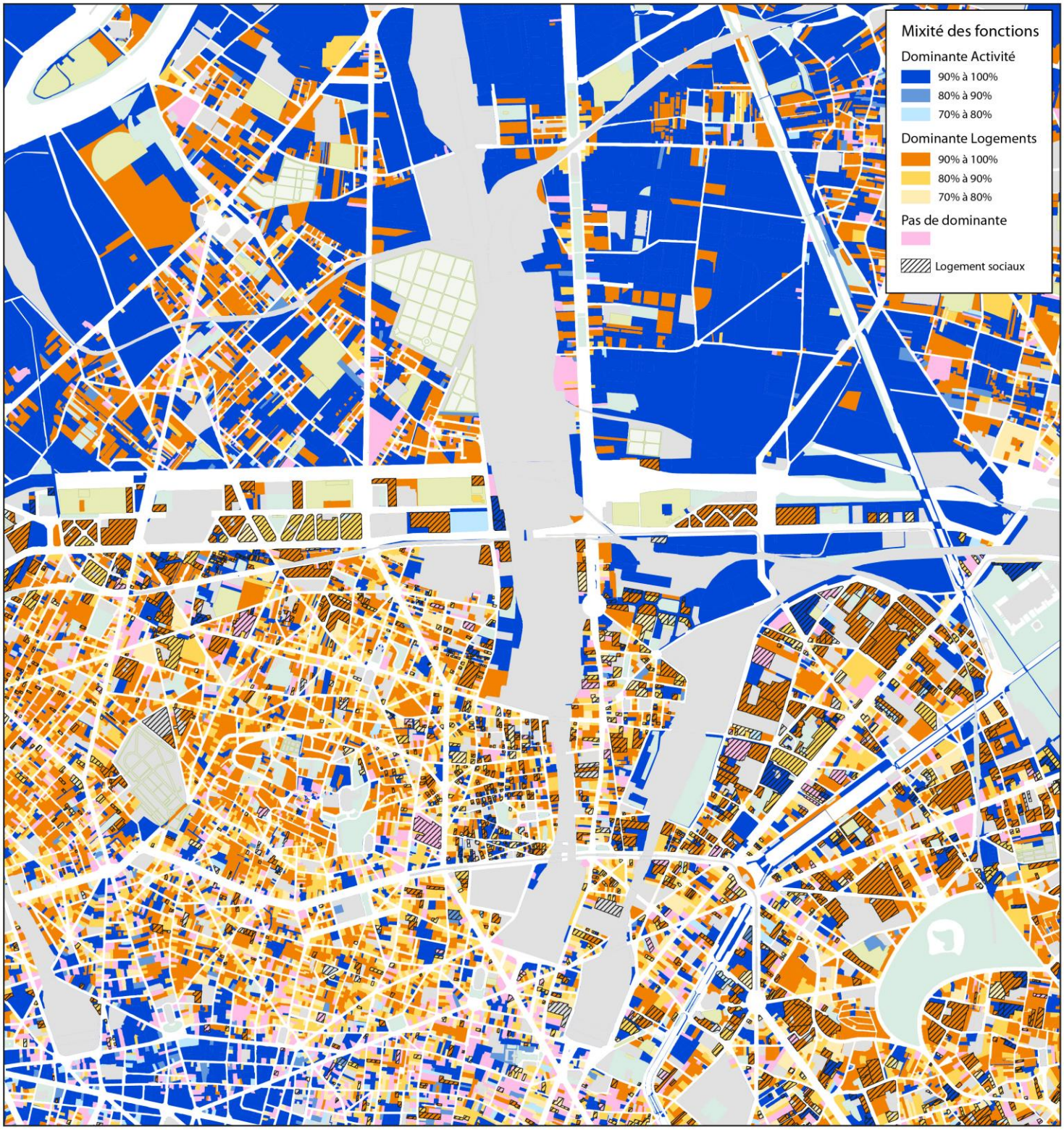
Secteur Orgues de Flandre 19è	Données sur le quartier						Données de comparaison (en taux % ou en valeur)			
	Année	Indicateur	Evolution de l'indicateur (en pts ou *en taux d'évolution %*)			Note de lecture	19ème Taux (%)	Paris Taux (%)	Est-Ensemble (%)	MGP (131 com)
Augmenter la diversité de l'habitat										
Nombre de logements autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.	2012	50				En 2012, 50 logements ont été autorisés à la construction pour 10 000 logements existants.	62	44		
Part de logements sociaux SRU (en % des résidences principales)	2013	34	+8,9	↗	2001-2013	En 2013, 34 % des résidences principales du quartier sont des logements sociaux SRU.	37	18		
dont part de logements PLS (en %)										
dont part de logements PLAI (en %)										
dont part de logements familiaux (en %)										
dont part de logements étudiants (en %)										
Part de logements HLM (en % des résidences principales) (RP)	2011	30				En 2011, 30 % des résidences principales du quartier sont des logements HLM.	32	17	38	24
Part de locataires du parc privé (en %)	2011	36	-15,7	↘	1999-2011	En 2011, 36 % des résidences principales du quartier sont occupées par des locataires du parc privé.	35	44	26	33
Part de propriétaires (en %)	2011	31	+6,7	↗	1999-2011	En 2011, 31 % des résidences principales du quartier sont occupées par des propriétaires occupants.	30	33	35	39
Part de 1 et 2 pièces (en %)	2011	50	-16,3	↘	1999-2011	En 2011, 50 % des résidences principales sont composées de 1 ou 2 pièces.	53	58	35	41
Part de 5 pièces ou plus (en %)	2011	7	+3,2	↗	1999-2011	En 2011, 7 % des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus.	7	9	11	13
Part de logements vacants (en %)	2011	10	-2,5	↘	1999-2011	En 2011, 10 % des logements sont des logements vacants.	7	7	5	6
Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers										
Indicateur de consommation énergétique?										
Performance énergétique des bâtiments?										
Aménagements de qualité tenant compte des usages										
Espaces de voirie										
Nombre de m2 d'espaces verts par habitant	2012					En 2012, le quartier compte 0 m2 d'espaces verts par habitants.				
Sollicitation de l'espace public										

Sources : Insee, recensements 2011 et 1999; SIRENE 2013; DGI 2009;CAF 2013; Pôle Emploi 2012; Dgfip 2010; BPE 2014; Apur BDCom 2014; Apur 2014;Gerco 2012, Etat 2013; DGI 2010; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Interatlas;

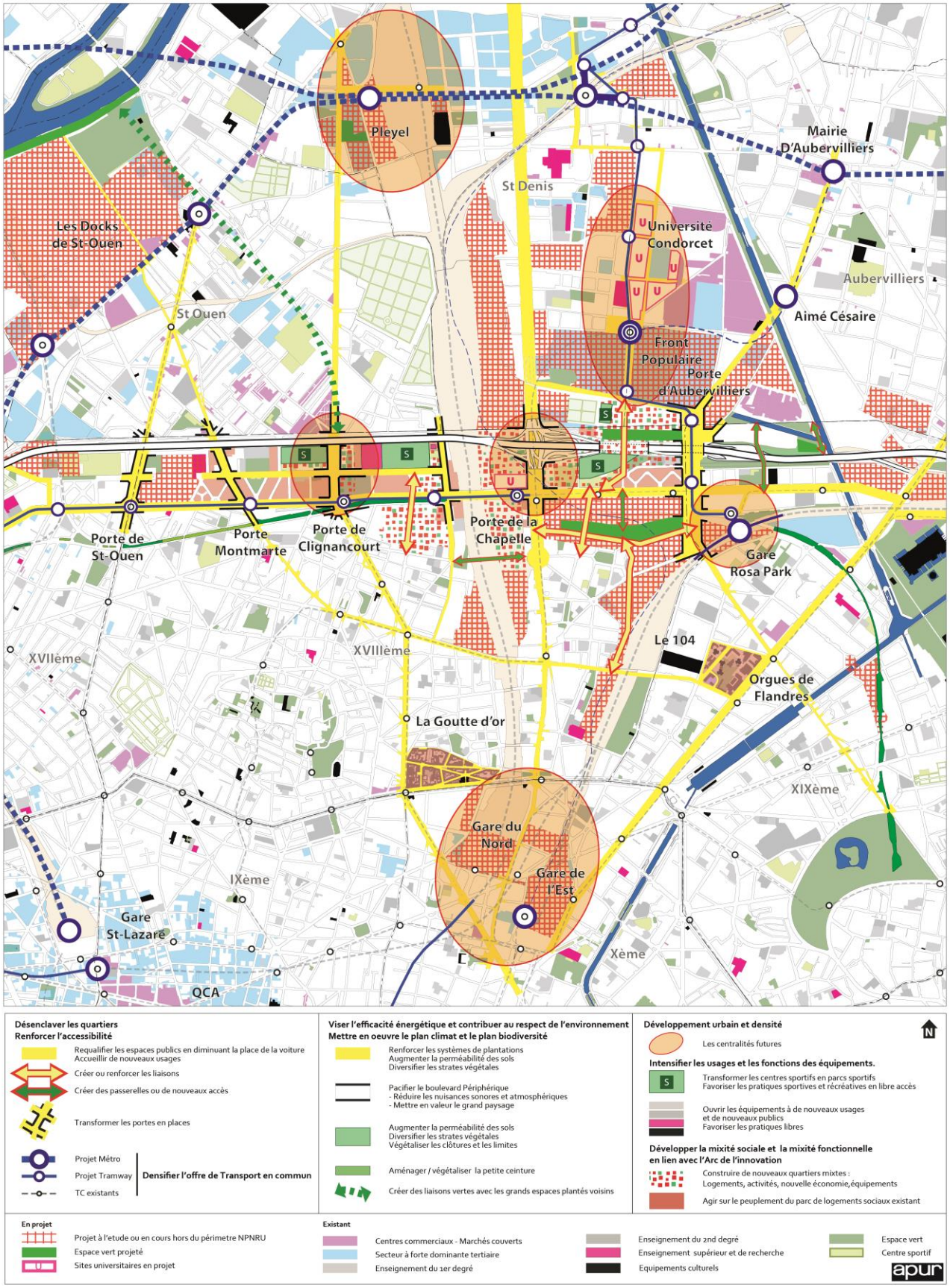
Indicateurs liés aux objectifs opérationnels

Secteur Orgues de Flandre 19è

Enjeux	Actions	Description des actions	Proposition d'indicateurs de réalisation	Proposition d'indicateurs d'impact
Stopper la dynamique de dégradation sociale et apporter des réponses aux dysfonctionnements urbains	La réhabilitation des copropriétés, un traitement nécessaire	Réhabilitation des 4 tours , amélioration des caractéristiques thermiques des bâtiments.	Travaux de réhabilitation réalisés sur les 4 tours et d'amélioration des caractéristiques thermiques des bâtiments.	Indicateur de performance énergétique des bâtiments
	Repenser les usages au sein des espaces extérieurs partagés	Etude urbaine pour repenser les espaces extérieurs partagés. Sécurité.	Etude urbaine réalisée	Indicateur de sécurité
	Des équipements et commerces à valoriser, le développement économique	Améliorer le fonctionnement et la lisibilité des accès aux équipements et des commerces. Mieux desservir les commerces (aire de livraisons). Réhabiliter les locaux associatifs. Réduire les nuisances sonores liées à la proximité du terrain de sport et des logements. L'inscription de ces quartiers dans l'Arc de l'innovation sera affinée.	Travaux d'accès aux bâtiments et commerces réalisés. Travaux de réhabilitation des locaux associatifs réalisés. Actions réalisées en lien avec l'Arc de l'innovation.	Taux de fréquentation des équipements, nombre d'aires de livraison; Nombre de starts-up et d'incubateurs.
Le projet de territoire: les préoccupations des habitants sont le chômage des jeunes et le décrochage scolaire, l'insécurité, la malpropreté, l'accès aux droits	Agir contre le chômage des jeunes et le décrochage scolaire, garandir un meilleur accompagnement social	Favoriser l'accès à la formation et de prévenir le décrochage scolaire, renforcer l'accompagnement social et l'accès aux droits pour tous, renforcer l'accès aux ressources locales	Actions réalisées pour renforcer l'accompagnement social et l'accès aux droits	Part de jeunes ni scolarisés, ni en emploi, part de jeunes sans diplôme, part de population immigrée au chômage; part de population couverte par le RSA;


Mixité des fonctions
Dominante Activité
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Dominante Logements
90% à 100%
80% à 90%
70% à 80%
Pas de dominante
Logement sociaux

Les Portes du 18ème - Vision à 15ans



Au cœur de la métropole, à l'interface de Paris et de la Plaine Saint-Denis, les territoires du Nord de Paris sont en mutation profonde. La partie parisienne a longtemps été marquée par une forte présence de l'industrie que des ensembles de logements sociaux sont venus remplacer à partir des années 70. …/…

C’est maintenant de l’autre côté du boulevard périphérique que les très grands ensembles d’entrepôts et de magasins généraux se transforment rapidement et vont accueillir d’ici 2019 un nouveau pôle universitaire à Aubervilliers ainsi que des activités économiques de toutes sortes qui se déploient dans un programme ambitieux de reconversion des surfaces disponibles. Côté Saint-Ouen, le centre-ville tout proche renforce son attractivité avec de nouveaux équipements et une rénovation importante du secteur des Puces vers un changement d’image. Dans les 15 ans qui viennent ce sont les anciennes emprises de fret de la SNCF des réseaux Nord et Est qui vont muter et être réintégrées dans la ville.

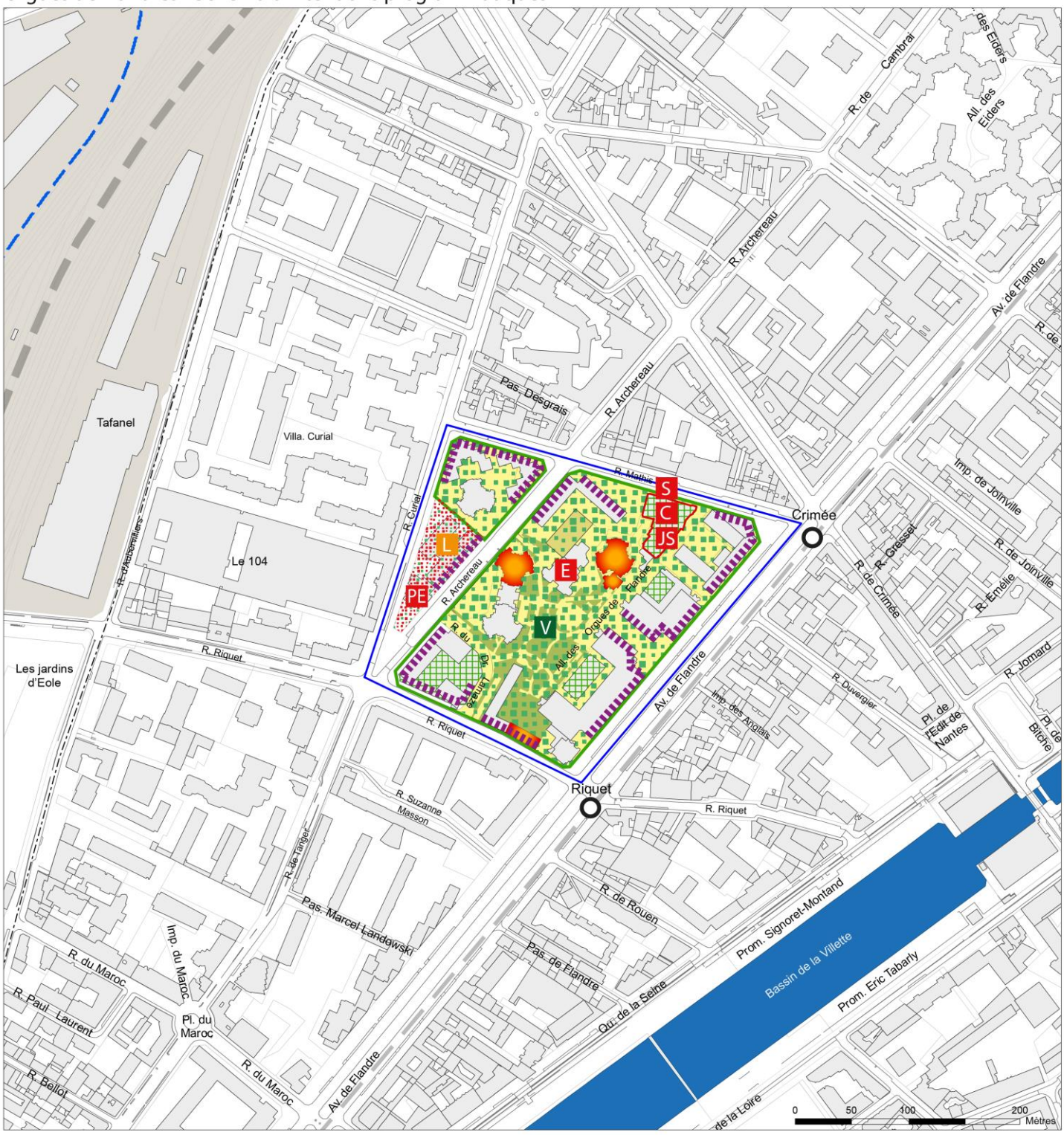
Les extensions, en cours ou projetées, des lignes 12 et 14 du métro ainsi que l’arrivée de la gare Rosa Parks sur la ligne du RER E, et d’ici 10 ans, des lignes du Tramway T3 et T8 vers le Nord et vers l’Est, vont accompagner et conforter ces développements.

Dans ce contexte, le secteur NPNRU des Portes du 18ème jouera un rôle central à mi-chemin des développements parisiens et dionysiens, autour de trois transformations majeures, la présence d’activités économiques apportées par la dynamique de l’Arc de l’innovation, la requalification des espaces publics, et particulièrement la transformation des portes, aujourd’hui routières, en places urbaines, la revalorisation des qualités écologiques de la ceinture verte qui deviendra ainsi un maillon fort de la trame verte et bleue métropolitaine.

L’apport de mixité sociale et d’activités diversifiées aura renforcé la vie commerciale et les liens sociaux entre les territoires, permis une meilleure intégration des femmes et créé des opportunités pour la formation et l’emploi des jeunes.

Les sites NPNRU des Orgues de Flandres et de la Goutte d’Or, aux enjeux plus locaux, viendront, par leur requalification, conforter l’amélioration de la qualité de vie et l’attractivité économique et sociale de ces territoires populaires du Nord de Paris.

Orgues de Flandres - Schéma d'intentions programmatiques



Appliquer le plan climat sur les batiments existants

Batiment dont la démolition est décidée

Batiment dont la démolition est envisagée

Implanter ou renforcer des locaux d'activités / services / commerces en rdc.

Végétaliser les toitures

Augmenter les systèmes de plantations
Augmenter la perméabilité des sols
Diversifier les strates végétales
Végétalisation clôtures et des limites

Espace vert Projeté

Equipements publics exterieurs à créer, modifier ou requalifier

JS Jeunesse, Sport

V Espace vert

Equipements publics à créer, modifier ou requalifier

S Action sociale

E Enseignement

C Culture

PE Petite enfance

JS Jeunesse, Sport

Améliorer l'accès aux équipements existants

Construire

L Logements

AE Activités économiques

Parcelles mutables

Requalifier les espaces Exterieurs

Aménager des parcours

Projet Métro

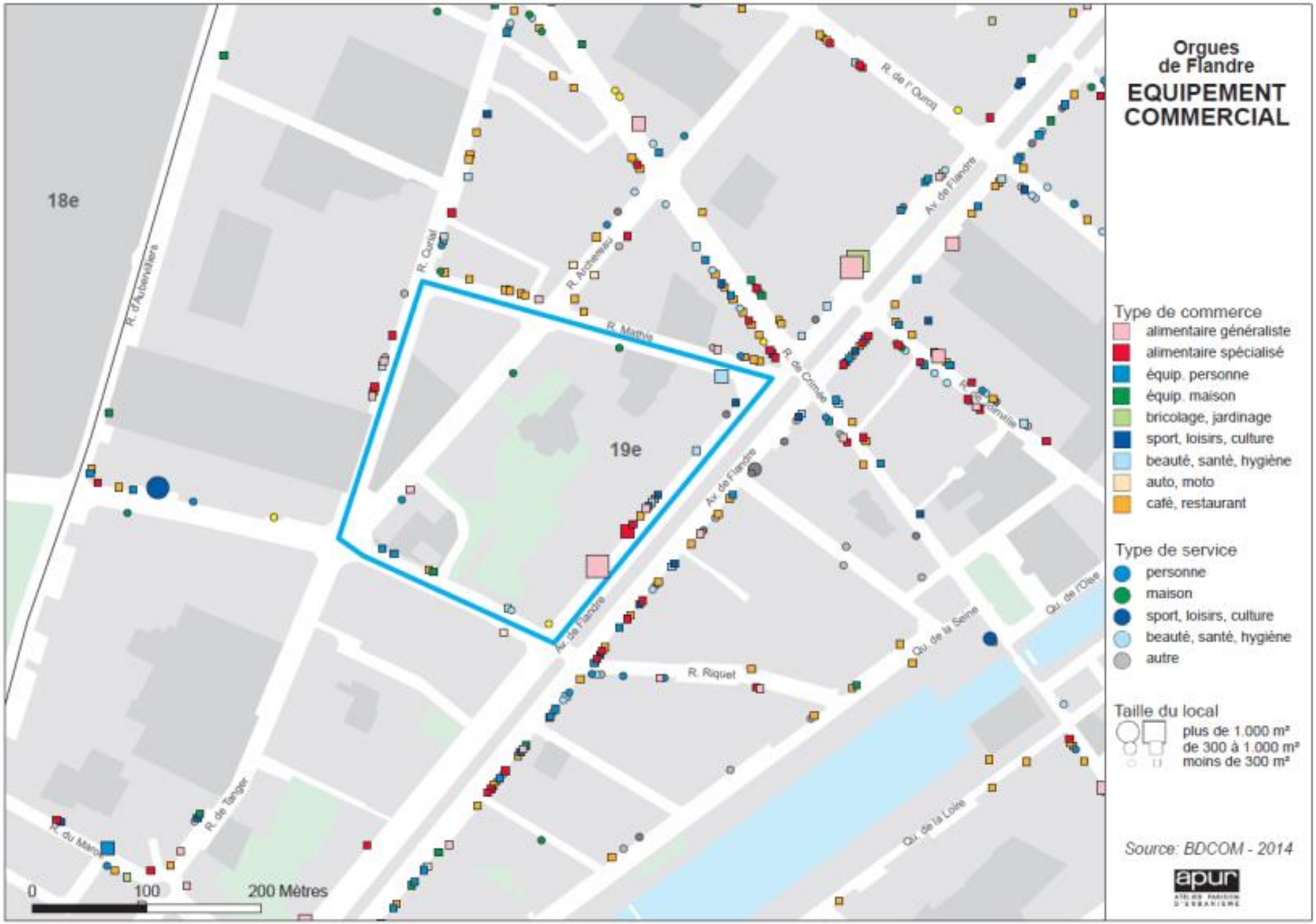
Projet Tramway

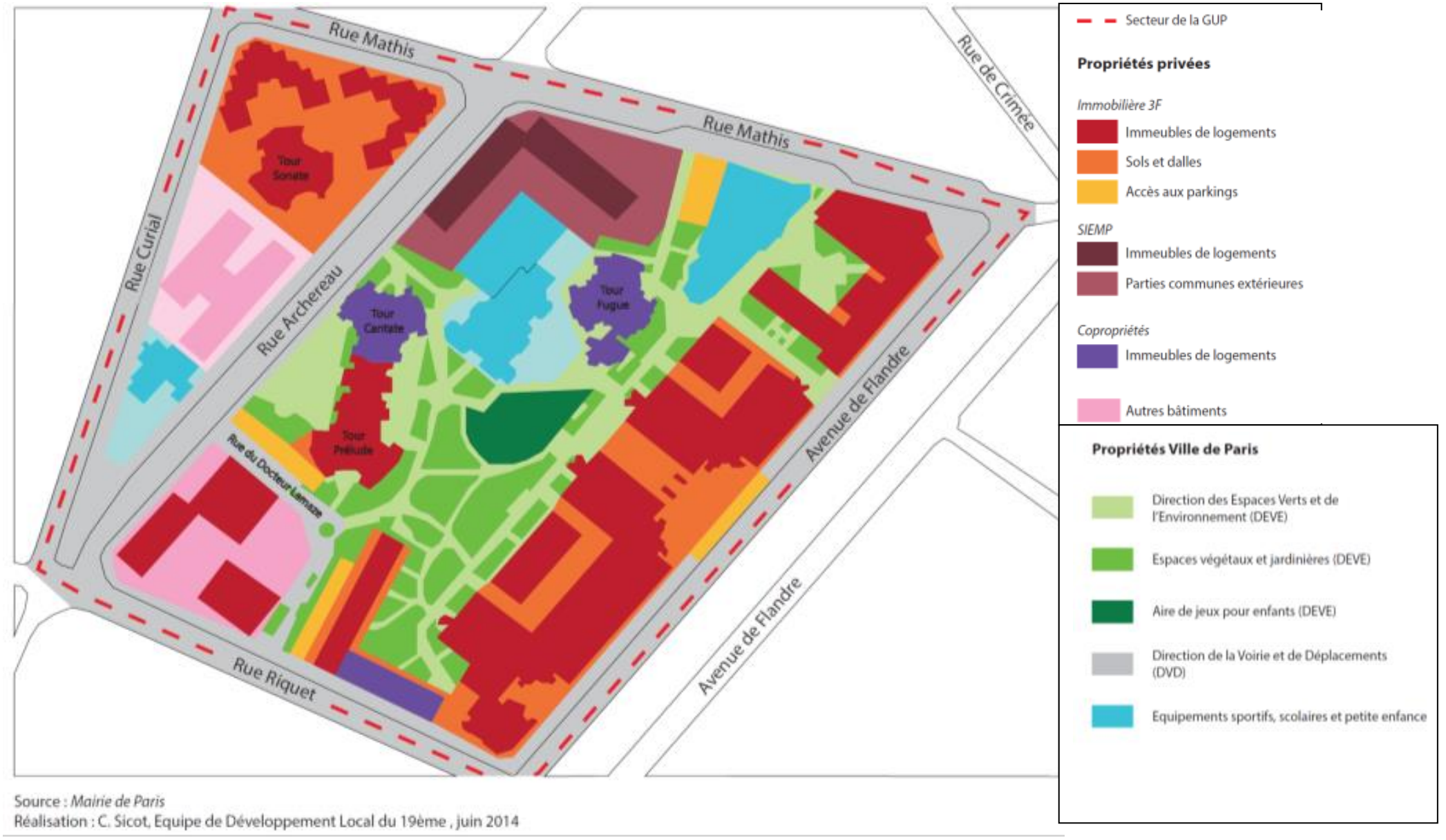
TC existants

Périmetre NPNRU

N

apur


Orgues
de Flandre
EQUIPEMENT
COMMERCIAL
Type de commerce
alimentaire généraliste
alimentaire spécialisé
équip. personne
équip. maison
bricolage, jardinage
sport, loisirs, culture
beauté, santé, hygiène
auto, moto
café, restaurant
Type de service
personne
maison
sport, loisirs, culture
beauté, santé, hygiène
autre
Taille du local
plus de 1.000 m²
de 300 à 1.000 m²
moins de 300 m²
Source: BDCOM - 2014
apur
18e
19e
R. d'Aubervilliers
R. Curial
R. Archereau
R. Mathis
R. de Cambrai
R. de Cambrai
Av. de Flandre
Av. de Flandre
Av. de Flandre
R. de l'Ourcq
R. Riquet
Qu. de la Seine
Qu. de la Loire
Qu. de l'Oise
R. du Maroc
R. de Tanger
0
100
200 Mètres



Source : *Mairie de Paris*
Réalisation : C. Sicot, Equipe de Développement Local du 19ème , juin 2014

Orgues de Flandre - Les équipements et les ensembles de logements

ANNEXE 4

FICHES ETUDES PAR SECTEUR

PORTE DE BAGNOLET - PORTE DE MONTREUIL

4-1. étude urbaine Bagnolet Zone Verte (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-2. étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un franchissement Porte de Montreuil (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-3. étude urbaine Porte de Montreuil (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-4. étude d'impact environnemental Porte de Montreuil (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-5. étude pollution, sondages, relevés Porte de Montreuil (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-6. étude de développement économique et associatif local (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-7. étude préfiguration pôle territorial de coopération économique (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-8. étude de « cartographie sociale » (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-9. étude d'un projet participatif d'une trame paysagère (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-10. étude stratégique métropolitaine (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)

Etude urbaine sur le secteur Python-Duvernois

1. Maître d'ouvrage

Direction de l'Urbanisme

2. Descriptif de l'étude

Contexte

Le secteur d'aménagement Python-Duvernois appartient à la séquence de la ceinture verte parisienne, délimitée d'Est en Ouest par le boulevard périphérique (BP) et le boulevard des Maréchaux et comprise entre la Porte de Bagnolet au Nord et la rue Serpollet au Sud.

Il regroupe différents équipements sportifs et des espaces verts très cloisonnés ainsi qu'un ensemble de logements appartenant à la RIVP. Compte tenu de ses diverses difficultés urbaines, économiques et sociales, le secteur compris entre la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil est inscrit dans le Quartier Politique de la Ville « les portes du 20ème » et est classé en Zone de Sécurité Prioritaire depuis 2013. Ce quartier est inscrit au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Compris dans un cadre de réflexion urbaine élargi allant de la Porte de Bagnolet à la Porte de Vincennes et embrassant le quartier Saint-Blaise situé de l'autre côté du boulevard Davout, l'aménagement du secteur Python-Duvernois est porté par la volonté de réaffirmer l'identité de la ceinture verte parisienne, par la requalification de ses espaces verts et la redéfinition d'un cadre invitant à la promenade et à la pratique sportive.

Si l'arrivée du tramway en 2012 a métamorphosé le boulevard Davout et a permis une meilleure desserte en transports en commun du secteur, le quartier Python-Duvernois, séparé de ces aménagements par la ceinture caractéristique des HBM, apparaît comme une entité à part, marquée par des difficultés sociales et économiques importantes et soumise aux nuisances liées à la présence du boulevard périphérique et de l'échangeur de l'autoroute A1.

Par ailleurs, les connections avec la commune de Bagnolet sont fortement limitées par l'importance des infrastructures routières, ne permettant le franchissement de celle-ci qu'aux extrémités nord et sud du secteur Python-Duvernois (Porte de Bagnolet et rue Lucien-Lambeau), participant ainsi à son isolement.

Ce quartier a été l'objet de nombreux diagnostics, études et faisabilités depuis plusieurs années. La dernière étude réalisée en 2012-2013 consistait à définir une programmation urbaine sportive et paysagère ainsi que les conditions de sa faisabilité. Cette étude, pilotée par l'agence Babel et conclue fin 2013, a permis à la ville de Paris de définir un programme précis, selon des séquences sportives identifiées (accès libre, accès mixte, accès réservés) ainsi que les bases de son organisation spatiale au regard des contraintes architecturales, paysagère et géographique du site.
Une nouvelle étude a été confiée à BABEL+PRADO mi 2015 afin d'aboutir à une étude pré-opérationnelle sur la base d'une programmation mixte, axée principalement sur l'activité économique et le sport. Dans ce plan-programme, 124 logements les plus exposés aux nuisances du BP seraient démolis.

Par ailleurs, l'ANRU a proposé à la Ville d'envisager davantage de démolitions afin de transformer en profondeur le quartier, tant dans sa morphologie que dans sa programmation, afin de supprimer les logements les plus exposés aux nuisances du BP. Compte tenu des modifications importantes impliquées par des démolitions supplémentaires de logements, il n'a pas été possible de faire un avenant au marché d'études précité.

Une étude de prospective a été confiée à l'APUR afin de de déterminer jusqu'où peut aller la transformation urbaine du secteur et notamment de l'entrée du quartier, entre Bagnolet, l'échangeur de la porte, le BP, afin de confronter le potentiel de développement économique et la vocation métropolitaine du site aux réalités urbaines et sociales du territoire et à une échelle plus domestique en bordure du boulevard des Maréchaux.

L'APUR a réexaminé le contexte urbain et l'habitabilité des différents lieux et fait un diagnostic pour permettre de définir une stratégie acceptable au regard des contraintes du site qui permette un redéveloppement de fonctions urbaines nouvelles dans la partie nord du quartier Python-Duvernois dit « Bagnolet zone verte » (619 logements) tout en conservant l'identité spécifique de la ceinture verte et en relation avec les projets de développement de Bagnolet. Cette étude a été conduite en relation étroite avec les réflexions de la RIVP sur l'évolution de son patrimoine.

La question des enjeux autoroutiers et du lien avec les infrastructures a été abordé sous l'angle prospectif d'une évolution du boulevard périphérique ainsi que sous l'angle d'une clarification des transitions entre le réseau autoroutier et le réseau urbain, et de l'amélioration des traversées.

Des scénarios ont été élaborés en fonction de la stratégie issue des premières de l'étude pour explorer les interventions possibles sur le bâti existant, démolitions, reconversions, reconstructions etc., et les nouvelles fonctions que ce site pourrait accueillir.

Objectifs de l'étude

Les deux immeubles comprenant 124 logements situés le long de la bretelle du boulevard périphériques sont d'ores et déjà en cours de relogement. Un programme d'environ 20 000 m² d'activités économiques est proposé sur la parcelle qui serait libérée une fois actée leur démolition.

Des hypothèses de 188 à 348 démolitions complémentaires au Nord du secteur (Bagnolet zone verte) permettraient à la fois d'introduire une mixité fonctionnelle en créant environ 25 000 m² d'activités supplémentaires au minimum de nature à assurer la fonction métropolitaine du site en lien avec les infrastructure et les communes limitrophes, ainsi qu'une diversification des logements, ce qui permettrait d'introduire de la mixité sociale et à conforter la fonction domestique en bordure de la rue Louis-Lumière.

Les fonctions sportives et de loisir sur la ceinture verte continueraient d'être amplifiées par le projet urbain.

Par ailleurs, la trame viaire existante doit être modifiée en profondeur afin d'assurer une bonne desserte des nouveaux programmes et un lien avec le reste du territoire. La question du franchissement au-dessus du BP doit être considérée comme une hypothèse mais un scénario de desserte doit être élaboré sans franchissement.

L'objet de cette nouvelle étude est donc :
-de mettre en cohérence et de faire un recollement entre les études BABEL et APUR

-d'approfondir les scenarii en fonctions des contraintes urbaines (franchissement ou non) et programmatiques (étendue des démolitions au Nord de la zone)
-de mener études de faisabilité programmatique, technique et financière liées à la levée de la contrainte TRAPIL
-d'approfondir et de chiffrer les transformations de l'espace public
-d'approfondir et de chiffrer l'aménagement de la plaine sportive et le relogement du TEP Davout
-d'élaborer des phasages opérationnels
-d'assister la Ville dans la préparation de la modification du PLU, des dossiers de création et de réalisation de ZAC.
- d'assister la Ville dans les phases de concertation et ateliers de travail avec les différents maitres d'œuvre qui seront désignés

3. Les livrables attendus

Rapport sur la stratégie urbaine à adopter
Plans et coupes selon différentes hypothèses au 1/500è
Volumétrie et SDP attendues
Note méthodologique correspondant à chaque hypothèse
Note sur la programmation possible
Chiffrages dépenses et recettes d'aménagement des scenarii

4. Calendrier de l'étude

Lancement de la consultation Fin 2016-début 2017
Attribution avant l'été et démarrage de l'étude en septembre 2017
Validation du plan d'aménagement : mars 2018 et lancement de la procédure de création de ZAC

Durée de la tranche ferme de l'étude : 2 ans

5. Plan de financement

Coût de l'étude 200 000 €
Proposition de répartition :
ANRU 100 000 €
Ville de Paris -Direction de l'urbanisme : 100 000 €

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

(Par exemple, comité de pilotage, réunions de restitution, avec partenaires associés)

7. Ressources bibliographiques

-études Babel 2012-2013
-étude Babel +Prado 2015 missions 1/2
-séminaire
-Projet de territoire
-compte-rendu des 3 ateliers de réflexion conduits en 2016 conduit par la DU et l'APUR avec la RIVP et les différentes directions de la Ville
-étude APUR 2016

Etude et coordination urbaines pour l'aménagement du secteur de la Porte de Montreuil Paris 20ème arrondissement

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement

2. Descriptif de l'étude

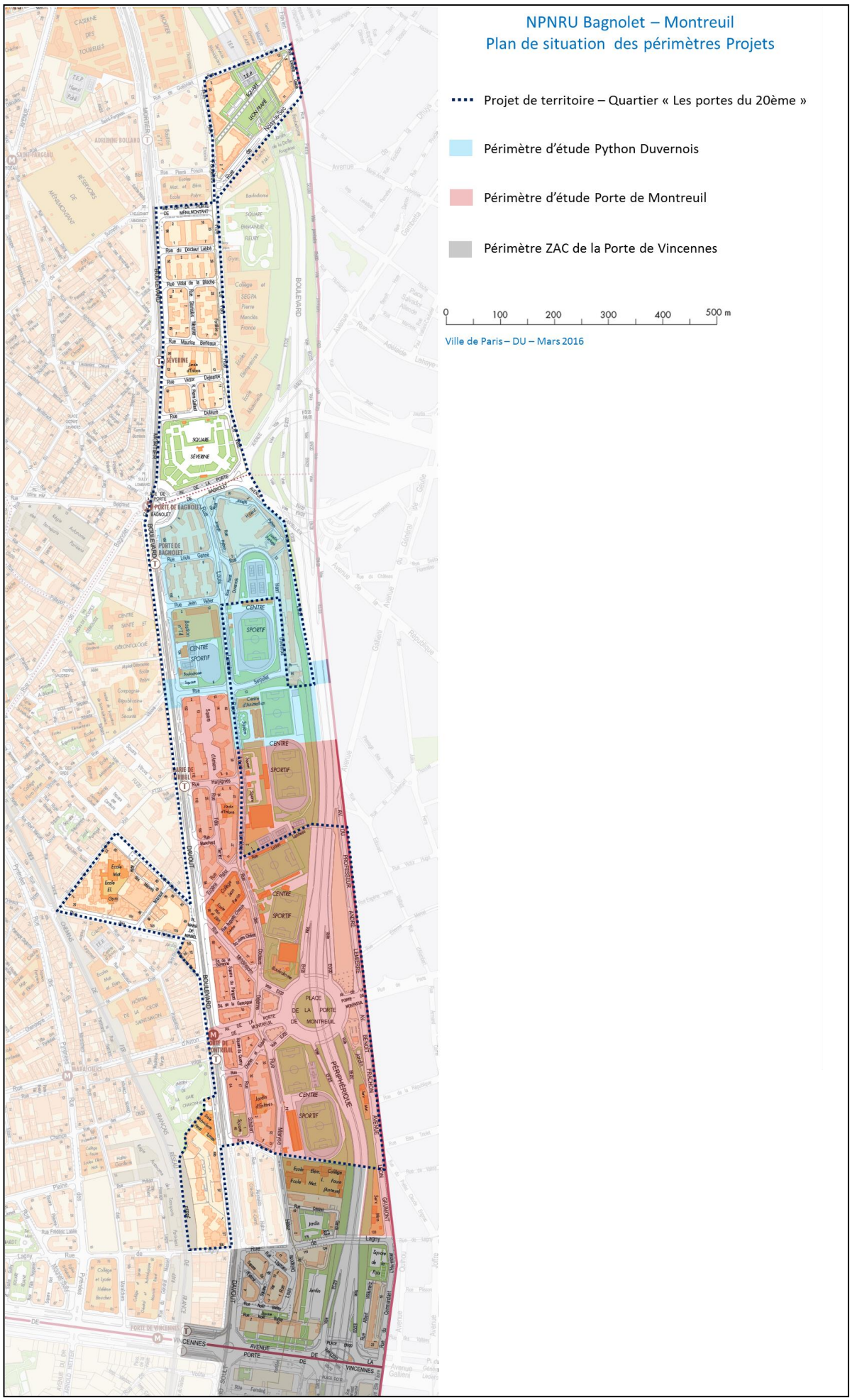
Le périmètre de l'étude urbaine s'étend sur environ 35 ha avec comme centralité le franchissement central de la Porte de Montreuil. Ce périmètre s'inscrit et relie deux autres projet urbains en cours : le projet d'aménagement du quartier Python-Duvernois au nord et la ZAC de la Porte de Vincennes au sud.

Les objectifs poursuivis par l'étude sont les suivants :

- assurer une vision urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble en lien avec le projet de franchissement central
- préciser la programmation urbaine envisagée sur le secteur tirant profit de la dynamique de l'arc de l'innovation et du tissu économique déjà constitué dans les quartiers alentours et dans les communes limitrophes de Montreuil et Bagnolet,
- préciser la programmation des équipements, en lien avec la ceinture verte et l'arc de l'innovation, y compris sur les premiers terrains à vendre,
- étudier le devenir des deux anneaux libérés de leurs fonctions routières (ouvrages de franchissement en béton précontraint se développant au nord et au sud de l'axe de franchissement).
- Réaliser rapidement les fiches de lots des premiers terrains à céder à l'est du boulevard périphérique.

L'innovation sera au cœur de la démarche de conception urbaine du prestataire et l'opération devra être exemplaire en particulier dans les domaines suivants :

- la qualité et la santé environnementale,
- la ville connectée et intelligente,
- la stimulation du développement économique et l'accès à l'emploi des habitants du quartier,
- l'appropriation du cadre de vie et de l'espace public par les habitants et notamment par le renforcement des démarches participatives de co-construction,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique.


NPNRU Bagnolet – Montreuil
Plan de situation des périmètres Projets
Projet de territoire – Quartier « Les portes du 20ème »
Périmètre d'étude Python Duvernois
Périmètre d'étude Porte de Montreuil
Périmètre ZAC de la Porte de Vincennes
0
100
200
300
400
500 m
Ville de Paris – DU – Mars 2016

3. Les livrables attendus

- Mémoire présentant le projet global d'aménagement et sa justification en termes urbain, paysager, environnemental et architectural
- Mémoire technique concernant l'identité programmatique envisagée pour le secteur et l'organisation du programme de construction
- Plans et schémas (organisation spatiale, fonctionnelle et programmatique, implantation des programmes, découpage foncier, parti-pris paysager, fonctionnement et partis-pris d'aménagement des espaces publics en lien notamment avec les espaces privés (cœurs d'îlot des HBM), ambiance urbaine, fonctionnement des espaces de voirie, déplacement, circulation, liaisons douces, etc.)
- Phasage et chiffrage de l'opération d'aménagement
- Fiches de lot
- Cahier des charges des recommandations urbaines, architecturales, paysagères environnementales et sportives ; Cahier des charges des espaces publics et des espaces libres du projet comprenant un schéma directeur assorti de recommandations ; Cahier des charges et plan d'actions en matière de développement durable.

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Début de l'étude urbaine : Novembre 2016

Tranche Ferme : Projet d'aménagement urbain	
Mission 1 : Mise au point sur l'ensemble du périmètre d'étude d'un schéma d'aménagement, de la programmation et d'un phasage et définition des conditions d'insertion des projets sur les premières parcelles situées à l'Est du boulevard périphérique (fiches de lot)	Novembre 2016 à Mars 2017
Mission 2 : Etude des conditions de faisabilités techniques et fonctionnelles du projet d'aménagement assortie de l'affinement des coûts, du calendrier opérationnel	Mars 2017 à Août 2017
Mission 3 : Mise au point du projet global d'aménagement	Septembre 2017 à Janvier 2018
Tranche Conditionnelle n°1 : Recommandations urbanistiques, architecturales, paysagères et environnementales	Janvier 2018 à Juin 2018
Tranche Conditionnelle n°2 : Suivi, coordination et contrôle de la cohérence architecturale, urbaine et paysagère des projets situés sur les parcelles rapidement opérationnelles à l'Est du boulevard périphérique	Mars 2017 à Décembre 2022
Tranche conditionnelle n°3 : Elaboration des fiches de lot restantes puis suivi, coordination et contrôle de la cohérence architecturale, urbaine et paysagère des projets sur le périmètre d'étude	Après 2018

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude : 631 000 €HT dont :

- Tranche Ferme : 250 000€ HT
- Tranche Conditionnelle n°1 : 92 500 € HT
- Tranche Conditionnelle n°2 : 39 000 € HT
- Tranche Conditionnelle n°3 : 195 000 € HT
- Tranche Conditionnelle n°4 : 15 000 € HT
- Tranche Conditionnelle n°5 : 25 000 € HT
- Tranche Conditionnelle n°6 : 15 000 € HT

Plan de financement pour la tranche ferme et les 2 premières tranches conditionnelles :

Ville de Paris : 190.750 € HT
ANRU / CDC : 190.750 € HT (sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017 : 50% de 381.500€)

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

- Conduite de l'étude assurée par un chef de projet urbain au sein de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris dédié au projet de la Porte de Montreuil (50% ETP)
- Réunions de restitution de chaque mission réunissant les partenaires associés : communes limitrophes, Est Ensemble, bailleurs sociaux RIVP, Paris Habitat, APUR, etc.
- Comités de pilotages relatifs à l'étude

7. Ressources bibliographiques

Cartes et documents graphiques

1. Ville de Paris, Carte de situation et périmètre de réflexion et d'étude du secteur d'aménagement (DU-SDA)
2. Carte Cartes et contraintes TRAPIL
3. Ville de Paris, Schéma des réseaux enterrés majeurs à proximité de la Porte de Montreuil
4. Ville de Paris, Carte des potentialités foncières (DU-SDA)
5. Ville de Paris / Etat foncier du secteur, août 2013, 14 p.
6. Carte de la trame verte et bleue SRCE

Etudes existantes

7. Cahier des clauses techniques particulières du marché de prestations intellectuelles d'étude et de coordination urbaines pour l'aménagement du Secteur de la Porte de Montreuil Paris 20ème arrondissement, novembre 2015, 50p.
8. Candidature de la Ville de Paris au NPNRU – Plan de renouvellement urbain du secteur Bagnolet-Montreuil, 2014, 21p.
9. Ville de Paris / Direction de la Jeunesse et des Sports, Rapport de visites des sites entrant dans l'étude « Ceinture verte », février 2010, 9 p.
10. BABEL, Paris ceinture verte 20ème, De la porte de Bagnolet à la porte de Montreuil, carnet n°1 diagnostic urbain, juillet 2012, 74 p.
11. BABEL, Paris ceinture verte 20ème, De la porte de Bagnolet à la porte de Montreuil, carnet n°2 diagnostic sportif, juillet 2012, 30 p.
12. BABEL, Paris ceinture verte 20ème, De la porte de Bagnolet à la porte de Montreuil, carnet n°3 scenarii d'aménagement urbain, juillet 2012, 43 p.
13. BABEL, Paris ceinture verte 20ème, De la porte de Bagnolet à la porte de Montreuil, carnet n°4 études détaillées par secteur, juillet 2012, 79 p.
14. Ville de Paris, Etat initial d'une étude d'impact sur le secteur réalisée par GERAU CONSEIL, 2009, 63p.

Documents de référence pour l'aménagement urbain à Paris

15. Ville de Paris, Référentiel : Un aménagement durable pour Paris, 5è édition, s.d. (2010), 114 p.
16. Ville de Paris, Les critères de l'arc de l'innovation/réinventer Paris, (2015), 1p.

17. Ville de Paris, Cahier de recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'Aménagement, s.d. (2008), 74 p.
18. Ville de Paris, Plan Climat de Paris, 2011, 59 p.
19. Ville de Paris, Plan Biodiversité de Paris, novembre 2011, 80 p.

Etude d'impact dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Porte de Montreuil
Paris 20ème arrondissement

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris :

- Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement
- Direction de la Voirie et des Déplacements – Service des Aménagements et des Grands Projets

2. Descriptif de l'étude

Le périmètre de l'étude d'impact en lien avec le projet d'aménagement du secteur de la Porte de Montreuil s'étend sur environ 35 ha.

La présente étude d'impact vise à réaliser toutes les études environnementales et techniques nécessaires à la réalisation du programme d'aménagements de la Porte de Montreuil que la Ville de Paris souhaite mettre en œuvre. Elle porte donc sur les deux projets situés au sein du périmètre :

- le projet d'ouvrage de franchissement du boulevard périphérique piloté par la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris
- le projet d'aménagement urbain de la Porte de Montreuil piloté par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris.

Dans le cadre de cette étude d'impact seront notamment réalisées :

- Des études environnementales spécifiques :
    - Une étude acoustique et vibratoire
    - Une étude biodiversité
    - Une étude de la qualité de l'air
    - Une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables
- Une étude spécifique de sûreté et de sécurité publique

L'étude d'impact se nourrira de l'étude métropolitaine qu'il est prévu de conduire avec Bagnolet, Montreuil, Est Ensemble et le Conseil Départemental 93 et qui intégrera les questions environnementales.

Les objectifs poursuivis par l'étude d'impact sont les suivants :

- établir un diagnostic initial du secteur *(état initial global)*
- analyser les impacts du projet d'ouvrage de franchissement du boulevard périphérique et du projet d'aménagement urbain *(étude d'impact)*
- aux vues des propositions faites par la maîtrise d'œuvre urbaine, participer à l'élaboration du projet d'aménagement urbain en émettant des avis permettant d'enrichir les réflexions et de guider le projet vers un aménagement réduisant au maximum ses impacts sur la qualité de et le cadre de vie. *(assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du projet d'aménagement urbain)*
- rédiger des mémoires spécifiques (dossier Natura 2000, Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, Evaluation environnementale de l'évolution du PLU, etc.)


NPNRU Bagnolet – Montreuil
Plan de situation des périmètres Projets
Projet de territoire – Quartier « Les portes du 20ème »
Périmètre d'étude Python Duvernois
Périmètre d'étude Porte de Montreuil
Périmètre ZAC de la Porte de Vincennes
0
100
200
300
400
500 m
Ville de Paris – DU – Mars 2016

3. Les livrables attendus

- Etude d'impact portant sur les deux projets : ouvrage de franchissement du boulevard périphérique et aménagement urbain de la Porte de Montreuil
- Avis écrits sur le projet d'aménagement sous forme de note synthétique permettant de faire apparaitre les impacts principaux des différentes propositions et leurs conséquences positives ou négatives sur l'environnement ; d'apporter une expertise afin d'orienter le projet vers les choix d'aménagement les plus pertinents au regard des impacts sur l'environnement ; de proposer au besoin des solutions alternatives d'aménagement ou de mise en œuvre du projet
- Mises à jour éventuelles de l'étude d'impact en fonction de l'évolution des projets
- Mémoires spécifiques pour chaque étude

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Début de l'étude d'impact : Automne 2016

Réalisation de l'état initial du secteur : Printemps- été 2017
Participation à l'élaboration du projet d'aménagement urbain : 2017
Réalisation de l'étude d'impact des projets : 2e semestre 2017
Mise à jour éventuelle de l'étude d'impact et Mémoires spécifiques : fin 2017

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude d'impact (**hors mises à jour éventuelles**) : 200 000 € HT

Plan de financement :

Ville de Paris : 100.000 € HT
CDC : 100.000 € HT (sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017 : 50% de 100.000 €)

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

- Conduite de l'étude assurée par un chef de projet urbain au sein de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris dédié au projet de la Porte de Montreuil (50% ETP)
- Comités techniques avec les partenaires associés
- Comités de pilotage pour l'étude

7. Ressources bibliographiques

1. Ville de Paris, Carte de situation et périmètre de réflexion et d'étude du secteur d'aménagement (DU-SDA)
2. Cahier des clauses techniques particulières du marché de prestations intellectuelles d'étude et de coordination urbaines pour l'aménagement du Secteur de la Porte de Montreuil Paris 20ème arrondissement, novembre 2015, 50p.
3. Candidature de la Ville de Paris au NPNRU – Plan de renouvellement urbain du secteur Bagnolet-Montreuil, 2014, 21p.
4. Ville de Paris, Etat initial d'une étude d'impact sur le secteur réalisée par GERAU CONSEIL, 2009, 63p.
5. Ville de Paris, Cahier de recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'Aménagement, s.d. (2008), 74 p.
6. Ville de Paris, Plan Climat de Paris, 2011, 59 p.
7. Ville de Paris, Plan Biodiversité de Paris, novembre 2011, 80 p.

Dénomination de l'étude

Etude de développement économique et associatif local sur le secteur NPNRU Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris, Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2. Descriptif de l'étude

Périmètre d'étude

Secteur Porte de Bagnolet- Porte de Montreuil

Objectifs

L'étude vise à compléter et étoffer un travail de co-construction que la Ville entend mener avec les habitants du quartier sur la question du développement économique local et de l'emploi sur toute la durée du protocole puis du NPNRU.

L'étude contribue ainsi à l'élaboration d'une stratégie de développement économique local pour le secteur Porte de Bagnolet / Porte de Montreuil en :

- Réalisant un diagnostic territorial précis (voir livrables identifiés ci-dessous) sur les ressources, potentiels et contraintes du territoire en matière de développement économique local.
- Proposant des axes stratégiques d'intervention pour favoriser l'accueil et le développement d'activités économiques et des leviers d'action précis à mettre en œuvre dans le cadre du NPNRU.

Cinq enjeux d'étude ont été identifiés :

- Diversité fonctionnelle des pieds d'immeubles
- Création locale d'activité
- TPE/ PME, ESS du territoire
- Sites à fort potentiel et articulation avec la dynamique « Arc de l'innovation »
- Demande d'emploi locale

Descriptif

L'étude se nourrira de l'analyse macro menée sur le territoire élargi (étude APUR), des échanges avec Est-Ensemble sur l'avancée des études développement économique de leurs propres quartiers et des études urbaines sur Python-Duvernois et la Porte de Montreuil.
Elle s'appuiera également sur le projet de territoire des Portes du 20e, réalisé en 2015 avec les habitant et associations du territoire ainsi que sur les orientations co-construites avec les habitants

dans le cadre de la concertation menée par Ville Ouverte pour le compte de la DU, en lien avec l'équipe de développement local.

Elle intègrera également dans sa réflexion la dynamique impulsée par l'Arc de l'innovation. A la fois réseau de sites et communauté d'acteurs, l'Arc de l'innovation se déploie sur le périmètre des quartiers populaires parisiens et sur les territoires voisins depuis la Porte Pouchet jusqu'à la Porte de Vanves. Il vise à développer l'innovation sous toutes ses formes en réinventant les lieux de la ville, y compris les plus classiques (logements, bureaux, hôtels, commerces, espaces publics, etc.). Stratégie d'aménagement et de marketing territorial conduite avec des partenaires métropolitains, l'Arc de l'innovation est un des leviers du contrat de ville 2015-2020 pour transformer l'image des quartiers populaires et y créer de l'emploi local.

L'étude pourra se structurer en 2 parties :

- Mission 1 : Diagnostic territorial Diversité fonctionnelle des pieds d'immeubles

Description de l'appareil commercial existant (Boulevard Davout, avenue de la Porte de Montreuil et rue Henri Duvernois essentiellement) et des locaux associatifs en présence (forces / faiblesses, atouts / handicaps) et les potentiels de dynamisation des quartiers (surface disponible, mutable, etc. – notamment rue Louis Lumière) ; attentes des commerçants du secteur, en lien avec le travail des bailleurs sur leur patrimoine ; évaluation des besoins et attentes des habitants et des usagers en termes de commerces et de services de proximité, d'activités à caractère social de type associatif

- Création d'activité :

Potentiel de créateurs sur le territoire et secteurs concernés, besoins spécifiques en matière d'accompagnement, ressources disponibles pour favoriser des implantations sur le territoire

- Offre d'emploi local : TPE/ PME et structures de l'ESS du territoire

Analyse quantitative et qualitative des activités existantes et des évolutions des marchés de l'emploi en lien avec les enjeux de mobilité des salariés (questionnaires et entretiens qualitatifs auprès de chefs d'entreprises, salariés et responsables associatifs) ;
Identification des acteurs économiques locaux, des typologies d'activités susceptibles de répondre à la demande d'emploi local, de « niches d'emploi local » (petits recrutements, postes en horaires décalés nécessitant d'habiter très à proximité, etc.), des dynamiques potentielles d'implication locale (stage, apprentissage, lutte contre les discriminations, parrainage salarié…)

- Sites à fort potentiel et articulation avec l'Arc de l'Innovation : Identification du potentiel foncier et immobilier disponible à prix maitrisé (ex : barre Duvernois, immeuble Serpollet, site des Puces) et la mise en cohérence avec des filières d'activités pré-identifiées (économie circulaire/innovation/fabrication (projet présenté en candidature ITI) / jeunes entreprises dans le domaine du sport / entreprises mode-design-métiers d'art / projet d'enseignement supérieur) ;

Étudier les synergies possibles entre le quartier et l'hôtel d'activités Serpollet (candidature ITI également)

- Trouver des acteurs cherchant des locaux de petites et moyennes surfaces (projets de tout type: associatif, formation, insertion, commerces et services de proximité et PME (artisanat,

numérique, etc.) tournés vers l'innovation ou l'économie sociale et solidaire et favorisant l'emploi local notamment des jeunes ou l'amélioration du cadre de vie)

Mission 2 : Définition d'une stratégie de développement économique et de leviers d'action

Les objectifs du développement économique et associatif du territoire sont multiples :

- participer au renforcement de la diversité fonctionnelle du territoire en permettant à des porteurs de projet de trouver des locaux de petites et moyennes surfaces (projets de tout type : associatif, formation, enseignement supérieur, insertion, commerces et services de proximité et PME, artisanat, numérique, etc.) ;
- favoriser l'emploi local au sein des quartiers, l'économie sociale et solidaire, l'innovation et plus globalement l'amélioration du cadre de vie (mettre en relation les habitants avec les porteurs de projet) ;
- répondre aux besoins et attentes des habitants et des usagers actuels et futurs en termes de commerces et de services de proximité, d'activités à caractère associatif ;
- favoriser le lien social au sein des quartiers ;
- créer des liens entre les quartiers et leurs abords à l'échelle de l'arc de l'innovation afin de favoriser le désenclavement de ce territoire.

A partir de ces éléments et des résultats du diagnostic, l'étude proposera la formalisation d'une stratégie territoriale et des leviers d'action.

- Diversité fonctionnelle des pieds d'immeubles, sur la base des besoins signalés par les bailleurs :
  Ex : Besoins de requalification, surfaces mutables, synergies à valoriser, zoom sur des locaux stratégiques

- Création d'activité :
  Ex : Parcours locatifs, animation réseau, orientation, offre d'accompagnement…

- Offre d'emploi local : TPE/ PME et structures de l'ESS du territoire
  Propositions de dispositifs partenariaux de promotion d'accueil et de suivi des entreprises, de potentiels de services aux entreprises

- Sites à fort potentiel et articulation avec l'Arc de l'Innovation
  - Identification des lieux d'implantation préférentielle et des locaux d'activités par typologie au regard du diagnostic territorial et de l'analyse des projets de développements existants et en cours ;
  - Propositions de solutions innovantes dans les programmations proposées : innovation par l'économie (fablabs, lieux de production de la nouvelle industrie, lieux de l'économie circulaire…), innovation dans le champ des usages (immeubles pluriels, mutables, mutualisables…), expérimentation type living lab, etc.
  - Préconisations en termes de conditions de réussite par typologie d'activités et lieux d'implantation ;
  - Evaluation du nombre d'emplois pérennes susceptibles d'être créés par une nouvelle programmation urbaine et le développement de nouvelles activités ;

L'étude se nourrira du travail mené dans le cadre de l'étude stratégique qu'il est prévu de conduire sur les secteurs élargis des périmètres NPNRU Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil et Les Malassis – La Noue, sur les territoires de Paris et d'Est Ensemble. Elle s'articulera avec l'étude proposée dans le cadre du protocole d' « évaluation des besoins en termes de mutualisation entre acteurs des éco activités et préfiguration d'une coordination ».

3. Les livrables attendus

A l'issue de chacune des phases de l'étude, le titulaire fournira un rapport d'étude composé de divers outils a définir (analyse, cartographies, transcriptions graphiques, fiches techniques, synthèse de questionnaires ...) accompagné d'une courte synthèse de quelques pages.

Un listing des acteurs économiques du territoire identifié (entreprises, commerces, créateurs d'activités) avec les caractéristiques demandées.

4. Calendrier de l'étude

Lancement de l'étude en septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude : 25 000 € HT

- Ville de Paris (50 %) : 12 500 €
- ANRU / CDC (50 %) : 12 500 € sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Comité de pilotage réunissant :

- La Mairie du 20ème
- La DAE
- La DDCT
- La DU

7. Ressources bibliographiques

Etude APUR, projet de territoire des Portes du 20ème, Concertation menée par Ville Ouverte, études urbaines Python-Duvernois et Porte de Montreuil.

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Direction de l'urbanisme – Ville de Paris

Dénomination de l'étude

Evaluation des besoins en termes de mutualisation entre acteurs des éco activités et préfiguration d'une coordination (sur le modèle des PTCE)

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : DAE en lien avec les équipes de développement local (edl) de la DDCT

2. Descriptif de l'étude

De nombreux acteurs appartenant au champ de l'économie circulaire[1] (réemploi, écoconstruction…) sont installés dans le Nord-Est parisien, en particulier dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la ville (QPV) les Portes du 20ème. Ceux-ci gagneraient à se structurer, coopérer et mutualiser certains besoins, moyens ou processus. Pour pouvoir fédérer et structurer ces acteurs, il est proposé une étude de potentiel qui pourra amener à la préfiguration d'une ou plusieurs structures (inspirées du modèle des PTCE) inscrites dans les valeurs de l'ESS. Cette étude répond ainsi à un besoin inscrit dans le projet de territoire du QPV des Portes du 20ème. L'objectif à terme et de favoriser la création et la croissance de nouvelles activités tout en veillant à l'inscription territoriale de cette économie en devenir. Cette inscription se traduit notamment par la création d'emploi de qualité pouvant bénéficier grâce à l'ingénierie de formation idoine aux publics en difficulté d'insertion professionnelle.

Il s'agit d'un sujet d'actualité très porté par la collectivité parisienne : en septembre 2015 a été produit un livre blanc issu des Etat généraux de l'économie Circulaire du Grand Paris, en lien avec les territoires limitrophes de Paris, qui identifie les enjeux de mutualisation, de mise en réseau et de recherche de synergie entre acteurs comme les clés pour favoriser l'écologie industrielle et territoriale. Le projet présenté ici, en plus de s'inscrire dans l'animation économique des territoires en NPNRU, serait ainsi articulé avec le plan d'action qui sera défini prochainement dans ce cadre.

Le périmètre de l'étude est donc centré sur celui du NPNRU Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil, en raison de la concentration d'acteurs sur ce territoire (APIJ Bat, Extramuros, Recyclerie Emmaüs Coup de Main, Cyclofficine, FabLab Simplon, Bellastock, Ressourcerie de Montreuil …) mais prendra aussi en compte l'ensemble du Nord-Est parisien (20ème et également 18ème, 19ème) ainsi que le territoire limitrophe de Seine Saint Denis, étant donné la nécessité de penser l'écologie industrielle en terme de flux de matières, et donc à une échelle plus conséquente. L'étude devra ainsi prendre en compte les dynamiques de travail en cours au sein de la Communauté d'agglomération Est Ensemble (groupes de travail existant sur la collecte en milieu urbain dense et le réemploi), les actions envisagées dans le cadre du livre blanc métropolitain de l'économie circulaire ainsi que les leviers générés par le programme « Arc de l'Innovation ».

[1] *Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance.*

Les objectifs de la mission sont les suivants :

1/ caractériser les acteurs et leurs activités sur les Portes du 20ème et sur le territoire du Nord Est parisien de part et d'autre du périphérique (atouts, contraintes, problématiques repérées, collaborations existantes, projets en perspectives…) ;
2/déterminer le périmètre d'action le plus pertinent pour promouvoir l'essor des éco activités au bénéfice prioritaire du territoire cible du 20ème
3/ spécifier leurs besoins en mutualisation ainsi que les flux de matières/déchets générés sur le territoire d'intervention y compris dans le cadre des opérations du NPNRU favorisant des prises en charge innovantes et locales des déchets de chantier produits
4/ identifier des axes spécifiques de coopération et de mutualisation et, le cas échéant, les axes pouvant faire l'objet d'un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) en s'appuyant sur les structures porteuses et les projets collectifs déjà initiés ou en devenir ;
5/ préfigurer un ou plusieurs PTCE : proposer des montages juridiques et financiers ainsi qu'un appui technique et méthodologique pour le montage d'un éventuel PTCE avec un plan d'actions pluri-annuel pour sa mise en place. La méthodologie de l'étude privilégiera une approche collective afin de susciter l'interconnaissance et la mise en réseaux des acteurs concernés.

3. Les livrables attendus

(Par exemple rapport, plan, base de données, etc. …)

Un rapport intermédiaire présentant :

- Le périmètre retenu et les acteurs recensés
- Un diagnostic des opportunités en termes d'activité économique générées par les flux de matières

Un rapport final présentant :

- Les besoins en termes de coordination / mutualisation entre acteurs
- Les impacts attendus pour le territoire cible.

4. Calendrier de l'étude

Second semestre 2016
3 à 4 mois pour la réalisation de l'étude

5. Plan de financement

20 000 € HT avec co financement attendu à hauteur de 50 %

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Comité de pilotage réunissant :
Mairie du 20e
DAE : Service de l'économie solidaire et circulaire et de l'insertion professionnelle – Mission Initiative Emploi Développement Territorial - Bureau de l'innovation.
DDCT : edl Portes du 20ème et mission expertise thématique
Potentiellement des acteurs du territoire pouvant faire figure de relais
Autres cofinanceurs…

7. Ressources bibliographiques

- Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris
- Données APUR sur le territoire concerné
- Récents rapports et études sur l'économie circulaires produits par le CGEDD, l'ADEME, l'AVISE.
- Contrat de Ville Parisien et Projet de territoire Portes du 20ème

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
DDCT– Ville de Paris

Dénomination de l'étude

Cartographie sociale

1. Maître d'ouvrage

DDCT – MPV – EDL « Les portes du 20ème »

2. Descriptif de l'étude

La cartographie sociale : définition et méthode

La cartographie sociale est une formation / action des habitants et des acteurs locaux qui s'appuie sur le principe de territorialité, c'est-à-dire le territoire vu par une multiplicité de regards, comme un espace de relations.
Elle permet le dialogue, l'écoute, la négociation entre différents types d'acteurs et permet de faire émerger une vision commune d'un territoire et des interactions et des enjeux qui s'y nouent sur un espace et une période spécifique.

Le contexte

Le territoire des Portes du 20ème est aujourd'hui morcelé en plusieurs entités, les pratiques sociales sont souvent repliées sur les groupes immobiliers. On constate une absence de centralités, de lieux de rencontres. Les mobilités et les déplacements restent difficile, il existe un très fort sentiment de relégation de la part des habitants notamment chez le public jeune qui représente plus du tiers de la population du quartier. Pourtant, il existe des potentialités et des ressources : de nombreux équipements sportifs, une offre associative en fort développement, de nombreux espaces publics.

Le territoire : la Porte de Montreuil Nord/ Sud

Dans le cadre de cette cartographie, il est préconisé de circonscrire dans un premier temps, le périmètre de l'étude au territoire de la Porte de Montreuil. Seront donc concernés les micros quartiers : Felix Terrier, Tour du Pin, Plaine Lagny.
Dans un deuxième temps la cartographie sera élargie aux secteurs de Python Duvernois et Le Vau.

Les objectifs

L'objectif est de réaliser à travers cette démarche un diagnostic basé sur les pratiques sociales des habitants, de consolider leurs visions et leurs lectures du territoire. Il s'agit de collecter la parole des habitants avec un outil innovant en complémentarité des démarches de concertation habituelle. Cette démarche est réfléchie en lien également avec le projet du CAUE.

Cette première étape se concentrera autour du public jeune (11 – 25 ans) et interrogera plus particulièrement leurs usages des espaces publics et des équipements du territoire (plus spécifiquement les équipements sportifs). Les acteurs locaux, associatifs et institutionnels seront également impliqués dans la démarche. L'objectif est de confronter les perceptions et de construire une image partagée du territoire. Il s'agit de valoriser les savoirs individuels et de construire des savoirs collectifs. Ainsi la cartographie sociale devient un outil de diagnostic, de recherches et de prospectives accompagnants une action transformatrice du territoire.

Cette démarche réfléchie sur le long terme, devra s'élargir progressivement à d'autres sujets, d'autres publics. Ils seront définis collectivement au fur et à mesure de la démarche, conformément à la méthodologie de cartographie sociale.

3. Les livrables attendus

Une cartographie sociale des regards croisés des habitants et des acteurs locaux : différents supports de représentation, maquette, expositions…
Tableau de bord et synthèse des propositions retenues.

4. Calendrier de l'étude

Phase 1 : septembre 2016 – février 2017 : formation des acteurs

Phase 2 : février 2017 – juillet 2017 : Etat des lieux/diagnostic/regards croisés (habitants et acteurs associatifs et institutionnels) sur le territoire : construction collective de connaissances.

mai 2017 : restitution des premières étapes de la cartographie.

Phase 3 : septembre 2017 – février 2018 : Perspectives sur le territoire, construction d'une vision prospective commune et partagée. Accompagnement à l'émergence de collectifs d'habitants autour de sujets identifiés fédérateurs.

Phase 4 : février 2018 – septembre 2018 : élargissement des sujets et du périmètre sur la base des éléments et des sujets abordés en phase 1 – 2 et 3.

5. Plan de financement

Le tableau financier devra présenter le coût hors taxe de l'opération

Formation des acteurs : 6 sessions de 2 jours	600€ x 2 x 6 = 7 200 €
Ingénierie et accompagnement du projet : ½ ETP sur 18 mois	30 000 €
Restitution (conception et élaboration des supports)	10 000 €
TOTAL	**47 200 €**

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Pilotage par l'équipe de développement local.
Ingénierie du prestataire pour le suivi et l'accompagnement de la démarche
Formation des acteurs (professionnels et associatifs du territoire)
Mise en œuvre par le prestataire et acteurs associatifs du territoire volontaires (suite à la phase de formation).

Comité technique et de pilotages à chaque phase de la démarche et réunion des restitutions.
Un groupe technique de suivi de la démarche (se réunira à la demande).

7. Ressources bibliographiques

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
DDCT– Ville de Paris

Dénomination de l'étude

Projet participatif d'une trame paysagère et ludique intercommunale pour une réappropriation des espaces publics.

1. Maître d'ouvrage

DDCT – MPV – EDL « Les portes du 20ème »

2. Descriptif de l'étude

Le contexte

Le territoire NPNRU des Portes du 20ème se caractérise par une situation d'entre-deux, entre le Paris constitué et les communes voisines. Il est isolé par de grandes infrastructures (périphérique, boulevards des Maréchaux, ancienne voie ferroviaire de la petite ceinture) ou équipements (ceinture verte des équipements sportifs parisiens), marqué par une organisation en grands îlots de logements denses, repliés sur eux-mêmes, où la vocation résidentielle sociale (82 % de logements sociaux) prédomine. Les habitants nourrissent un fort sentiment d'enclavement et des barrières tant symboliques que physiques freinent les mobilités inter territoire.
Il n'existe pas de réelles centralités et un grand nombre d'espaces extérieurs (publics ou privés) sont peu valorisés (malpropreté, inaccessibilité), peu appropriés par les habitants (conflits d'usages…) et peu maillés : squares publics déqualifiés, espaces verts d'agrément en cœur d'îlot d'habitat social, espaces verts attenants aux équipements publics, talus des stades de la ceinture verte, bordures vertes d'infrastructures routières (boulevard périphérique, rond-point…)…Ces espaces constituent autant de lieux susceptibles d'embellir la ville, de redonner une identité verte et de créer de nouveaux lieux de vie collective aux habitants.

Les objectifs de l'étude

1/ Former, mobiliser et faciliter la parole des habitants sur leur cadre de vie dans le cadre de l'émergence des conseils citoyens en 2015

2/ Faire émerger des projets collectifs d'amélioration du cadre de vie
Favoriser, diversifier et aider à l'organisation des pratiques et usages de l'espace public.
Travailler sur la réappropriation des espaces aux échelles locale et intercommunale.

3/ Désenclaver le territoire en proposant une démarche citoyenne intercommunale
Favoriser et rétablir les liens et la continuité de paysage avec les quartiers parisiens et les villes limitrophes.
Réunir l'ensemble des acteurs intervenant sur ce territoire, du secteur décisionnel aux usagers
Articuler les échelles de projets, du recoin au territoire.

5/ Mettre en cohérence pour :
- rétablir les liens et créer un maillage, de nouveaux usages, et développer de nouvelles pratiques.
- développer la biodiversité, travailler sur la ceinture verte et sa diffusion hors des limites parisiennes.
- développer une dynamique sociale.

6/ Valoriser :
- des espaces et usages du quartier pour une amélioration du cadre de vie existant et futur, dans une démarche conduite avec et pour les habitants.

- faire émerger des idées d'aménagements répondant aux besoins identifiés pour les publics divers (habitants, usagers, promeneur…).
- valoriser les projets réalisés, en cours et à venir, et alimenter la programmation à court, moyen et long termes.

Étape 1 [observer/récolter/diagnostiquer]
- Observer et analyser la situation actuelle : relevé et observation du territoire défini, identifier les usages actuels, les publics, les fonctions.
- Rencontrer l'ensemble des acteurs locaux (bailleurs + mairie d'arrondissement + associations + conseil de quartier…) ainsi que les acteurs institutionnels à une échelle plus large (directions de la Ville de Paris, mairie des communes limitrophes).
- Donner la parole et les moyens de s'exprimer aux usagers et aux habitants.

Outils :
- enquêtes, entretiens,
- ateliers participatifs auprès d'un large public,
- carnet de voyage du quartier,
- cartes sensibles.

Étape 2 [participer/proposer/restituer]
- Proposer des scénarii en tenant compte des projets réalisés, en cours et à venir, des pratiques observées et rêvées; proposer de nouveaux usages et pratiques.
- Créer une identité paysagère, visuelle et graphique.

Outils :
- mise en place d'ateliers participatifs auprès de publics divers (par exemple, les publics scolaires) ou d'habitants, lors de fêtes de quartier,
- enquête auprès des habitants,
- organisation de promenades sensibles,
- ateliers de propositions avec la réalisation de maquettes et de photomontages,
- atelier signalétique.

3. Les livrables attendus

Phase 1 : Cartographie de l'existant + carte sensible répertoriant les usages et pratiques. Cartes d'identité des sites étudiés répertoriant les usages et pratiques observés, les acteurs concernés actuels et futurs.

Phase 2 : Production : carnet d'intentions pour créer une cohérence physique et pour développer les usages et pratiques. Photomontages, maquettes pour présenter les propositions.

4. Calendrier de l'étude

Phase 1 : Septembre 2016 – février 2017 : diagnostic sensible

Phase 2 : Mars – Août 2017 : élaboration du carnet d'intention

5. Plan de financement

Phase 1 - Diagnostic sensible et partagé	
Définition de la méthode de travail, rencontre des acteurs locaux, enquêtes auprès des habitants , formation des habitants , promenades urbaines	9 250 €

Définition du programme, animation, restitution (animation et production des documents)	5 750 €
Total – Phase 1	**15 000 €**
Phase 2 – Elaboration du carnet d'intention	
Atelier participatifs : 4 ateliers a minima par site retenu, prévision de 4 sites retenus. conception : définition du concept, observation du site, réalisation de documents graphiques simplifiés et adaptés // Mise au point d'un programme pédagogique : définition du projet, création d'outils Mobilisation des acteurs. : 1000€ /site retnu	8 000 €
Animation des ateliers a minima 16 ateliers d'une demi-journée : 200 € par atelier	3 200 €
Restitution Mise en cohérence des intentions issues du diagnostic partagé Temps de mise en débat des éléments de restitution auprès des habitants Réalisation des documents graphiques (plan paysager, cartes sensibles photomontages)	6 000 €
Total - Phase 2	17 200 €
TOTAL GENERAL	**32 200 €**

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

- 1 comité de lancement en mars 2016 avec les partenaires associés (bailleur Paris Habitat, écoles, acteurs associatifs, CAUE 93)
- 1 comité de pilotage en novembre 2016 bilan 1ère phase et perspectives 2ème phase
- 1 comité de pilotage bilan 2ème phase en juin 2017 pour la validation du carnet d'intention
- 1 restitution publique en décembre 2016 auprès des habitants (élèves, parents, habitants)

7. Ressources bibliographiques

PROTOCOLES DE PREFIGURATION NPNRU
Porte de Bagnolet- Porte de Montreuil (Paris)
Les Malassis – La Noue (Est Ensemble, Bagnolet, Montreuil)

Etude prospective sur les enjeux métropolitains des territoires Paris/Est Ensemble/Bagnolet /Montreuil avec un focus détaillé sur les deux thèmes :
-développement économique et commercial et l'accès à l'emploi.
-circulations et déplacements

1. Maîtres d'ouvrages

-Ville de Paris : Mission coopération, partenariats, projets du Grand Paris, DDEEES, DVD
-Est-Ensemble
-Bagnolet
-Montreuil

2. Descriptif des études

CONTEXTE

-Dans la continuité du partenariat engagé entre Est-Ensemble et Paris depuis 2013 (protocole de coopération), les deux territoires proposent de penser ensemble le développement d'un secteur en mutation sur les communes de Paris, de Bagnolet et de Montreuil qui intègre les NPNRU : « Porte de Bagnolet- porte de Montreuil » dans Paris et « La Noue-Malassis » à Montreuil et Bagnolet. Malgré le morcellement de ce territoire, les collectivités partagent les problématiques de « couture » et des dynamiques de développement communes. Elles portent par ailleurs chacune des projets dont le rayonnement dépasse l'échelon communal et nécessitent une approche intercommunale.

-Un atelier urbain partagé réunissant les services de Paris, Montreuil, Bagnolet, Est-Ensemble, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (collectivité avec laquelle Paris est également engagée dans le cadre d'une convention de partenariat, qui sera renouvelée en 2016) a fait émerger la volonté d'initier un travail de prospective interterritoriale sur les enjeux des déplacements des habitants et du développement économique, sujets à enjeux métropolitains. En effet, la densité de projets urbains portés par chaque collectivité nécessite une meilleure coordination et complémentarité entre les politiques publiques au profit des habitants de ces quartiers. Cette étude transversale commune est déclinée dans les protocoles de préfiguration des NPNRU d'Est-Ensemble et de Paris. L'enjeu sera bien de construire une vision d'ensemble et non pas uniquement une articulation de deux démarches menées en parallèle par chaque collectivité.

-Sur la thématique du développement économique, une coopération de projets entre Paris et Est-Ensemble est déjà engagée dans le cadre de l'Arc de l'innovation et des Investissements Territoriaux Intégrés. Cette coopération de projets trouverait une certaine complémentarité avec une étude globale

PROJET EN COURS

considérant les enjeux de développement économique, de déplacements et d'accès à l'emploi au bénéfice du tissu local.

- Cette étude commune a pour ambition d'aider à construire une vision d'ensemble pour inscrire les NPNRU non seulement dans les démarches de projet initiées par chacune des collectivités mais dans une perspective de développement partagé de ce territoire au cœur de la Métropole.

-La vision prospective globale doit permettre de définir en commun des projets et des actions pour un développement urbain cohérent en lien avec la volonté de changer l'image et d'améliorer l'attractivité des quartiers NPNRU.

-Dans le contexte du transfert de compétences à la Métropole au 1e janvier 2016, les résultats de cette étude pourraient alimenter la réflexion pour l'établissement des documents stratégiques de planification et servir de cadre de référence pour les politiques sectorielles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, de mobilité, de politique économique et d'environnement.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

-OBJECTIFS D'ENSEMBLE

L'étude s'articulera en deux thèmes qui devront être traités avec des objectifs communs : améliorer les conditions de vie et d'accès à l'emploi des habitants ; accentuer le développement économique des secteurs ; améliorer la mobilité des habitants et des marchandises, ainsi que l'insertion des quartiers dans l'environnement métropolitain.

Diagnostic prospectif

Sur la base des études déjà réalisées et des projets connus, et leur mise à jour, l'étude s'attachera dans une première phase à les récoler, puis à les analyser pour dégager les enjeux de développement du territoire en le déclinant par grandes catégories de projets (cadre urbain, mobilité, économie, environnement…). L'étude devra nécessairement s'appuyer sur les documents de planification existants et les acteurs compétents (acteurs économiques institutionnels et privés, directions des collectivités, équipes de développement local…).

Définition d'une stratégie commune par un travail itératif en atelier regroupant l'ensemble des acteurs

Cette stratégie devra être déclinée en fin d'étude par grandes catégories de projets stratégiques, débouchant sur des fiches-actions communes. Pour préparer ces ateliers, l'étude s'attachera à connaitre les opportunités foncières, les activités économiques existantes, les flux existants, les projets en cours, et les caractéristiques de la population concernée.

Propositions d'actions particulières et de programmation à partir de cette vision et de cette stratégie partagée.

Ces actions préciseront les modalités de leur mise en œuvre. Elles seront élaborées en étroite collaboration avec les acteurs de chaque site.

PROJET EN COURS

-OBJECTIFS DETAILLES PAR THEMATIQUE

1- Développement économique

Compte tenu de l'importance des projets de développement portés par les collectivités sur ce périmètre, il apparait indispensable de mieux coordonner les projets d'immobilier d'entreprise, en particulier ceux liés à l'innovation, l'économie créative et l'économie circulaire. Cette coordination de projets doit permettre d'éviter toute forme de concurrence entre les collectivités et rechercher une meilleure complémentarité.
Pour cela, une analyse fine du développement économique et commercial dans une perspective de dix ou quinze ans, devient essentielle. Le cœur de l'étude portera sur le réaménagement complet du morceau de ville que représente le périmètre Porte de Bagnolet-Porte de Montreuil, particulièrement les pôles économiques en devenir : projets d'aménagements des quartiers de la Noue-Malassis, Python-Duvernois, Porte de Montreuil, projets du pôle Gallieni.
Cette analyse permettra aux collectivités de définir ensemble un développement urbain cohérent en lien avec la volonté de changer l'image et d'améliorer l'attractivité des quartiers NPNRU, dont la revitalisation commerciale représente un axe important.
L'étude devra nécessairement s'appuyer sur les documents de planification existants et les acteurs compétents (Région Ile-de-France, Chambre de Commerce et d'Industrie, Pôle emploi, Paris Région lab, Paris&Co, directions des collectivités en charge du développement économique ...).
L'étude devra fournir une analyse prospective de développement économique, notamment en termes de développement d'emploi local, et mesurer l'impact de l'environnement sur le développement économique. Elle proposera les pistes de diversification et d'amélioration de l'offre commerciale.
Les objectifs de cette étude seront d'analyser les évolutions du marché de l'emploi sur le périmètre, définir le potentiel du développement économique au travers de l'implantation de nouvelles activités aux services des habitants, identifier les enjeux de désenclavement de ces quartiers pour faciliter la mobilité des habitants pour un meilleur accès à l'emploi et aux services publics.

Une étude prospective qui se décline en deux missions :
-Mission 1 :

- Diagnostic territorial :

    - Description du tissu économique et de l'appareil commercial existant (forces / faiblesses, atouts / handicaps) et le potentiel de développement commercial et économique,

    - Analyse quantitative et qualitative des activités existantes et des évolutions des marchés de l'emploi en lien avec les enjeux de mobilité des salariés (questionnaires et entretiens qualitatifs auprès de chefs d'entreprises, salariés et responsables associatifs).

PROJET EN COURS

- Identification des besoins et attentes des habitants et des usagers actuels et futurs en termes de commerces et de services de proximité, mais également en termes d'activités associatives,

- identification des profils des demandeurs d'emploi du territoire et des typologies d'activités susceptibles de répondre à la demande d'emploi local.

• Analyse des projets de développement existants et en cours :

- Identification du potentiel foncier et immobilier disponible pour l'accueil d'activités économiques (Arc de l'innovation, ITI, pôle d'activités Python-Duvernois, projets d'activités/bureaux/pépinières Porte de Montreuil, projets de développement économique pôle Gallieni) en lien avec les plans, schémas directeurs et documents de planifications existants au sein des collectivités concernées.

- **Mission 2 :**

- Identification des conditions de réussite d'un quartier d'emploi (dessertes et accès étudiées dans le cadre de l'étude déplacement, équipements, services, loisirs et commerce de proximité) et des lieux d'implantation préférentielle des immeubles d'activités et de bureaux au regard du diagnostic territorial et de l'analyse des projets de développements existants et en cours,

- Préconisations en termes de localisation et de typologie d'activités (bureaux, services, locaux associatifs, commerces de proximité, hôtels…),

- Propositions d'outils/d'actions à destination des collectivités

- Description des profils de porteurs de projet intéressés par une implantation dans le territoire

- Evaluation du nombre d'emplois pérennes susceptibles d'être créés par une nouvelle programmation urbaine et le développement de nouvelles activités.

- Identification des potentialités d'insertion par le travail offerte par les activités visées à terme mais, également, lors de la phase chantier de l'aménagement

-

2- <u>circulations et déplacements</u>

La problématique des déplacements doit être étudiée en lien direct avec celle du développement économique, avec l'objectif de rééquilibrer les usages aux profits des mobilités douces.
Cette étude doit permettre d'analyser le contexte en matière de déplacements urbains, d'anticiper les incidences des projets urbains en termes de déplacements et de proposer des préconisations permettant d'améliorer les liens physiques et le cadre de vie au sein de ce territoire.
Il s'agira donc d'engager une réflexion des enjeux de déplacements sur le territoire d'étude, en veillant à sa cohérence avec l'échelle métropolitaine et en intégrant tous les modes de déplacements de personnes (marche, vélo, transports en commun, deux-roues motorisés, voiture) et de marchandises,

PROJET EN COURS

puis de répondre par des propositions concrètes et dimensionnées. L'enjeu de cette étude sera notamment d'analyser les flux existants et les flux à venir en lien avec les projets de développement économique et de parvenir à mettre en cohérence les plans existants (plans de déplacements, plans vélo…) et ainsi traiter les interfaces pour créer de véritables continuités entre les territoires.

Ce secteur est aujourd'hui très routier (rond-point de la Porte de Montreuil, boulevard périphérique, échangeur de la Porte de Bagnolet, gare routière internationale Gallieni) et par conséquent à l'origine d'une coupure entre les quartiers environnants. Le réaménagement de la Porte de Montreuil (création d'un franchissement intégrant des aménagements cyclables et des trottoirs confortables) poursuit cet objectif de rééquilibrage et va dans le sens de l'objectif plus général de transformer les portes de Paris en véritables places métropolitaines.

Aussi l'étude doit-elle proposer des solutions d'aménagement permettant un meilleur partage de l'espace public mais également traiter les externalités en qualifiant les gains environnementaux générés par ces futurs aménagements. Les circulations actuelles ont aujourd'hui un impact important sur la qualité de vie de ces quartiers et sur la santé de leurs habitants. Les propositions en termes de déplacements au sein du périmètre devront donc permettre de renforcer ou créer des trames vertes, de diminuer le bruit généré par les infrastructures routières et d'améliorer la qualité de l'air.

Les propositions d'aménagement participeront à la définition de parcours paysagers afin de relier les espaces verts existants tels que définis dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. La liaison comprise entre le cimetière du Père Lachaise et le parc départemental Jean Moulin – les Guilands est d'ailleurs qualifiée dans le SRCE de « liaison reconnue pour son intérêt écologique » dans la carte de la trame verte et bleue. Le cimetière du Père Lachaise –qui accueille plus de 3 millions de visiteurs par an - constitue un réel ilot de verdure et de fraicheur compte tenu de l'importance de sa surface végétale. Le parc départemental Jean Moulin – les Guilands couvre 26 hectares et est l'un des plus fréquenté du département de la Seine-Saint-Denis avec 1,8 million d'usagers. Il s'agira d'améliorer les liaisons entre ces espaces verts et ainsi permettre à ce parc départemental de devenir un élément encore plus attractif du territoire.

Une étude prospective qui se décline en deux missions :

- Mission 1 :

-synthèse et analyse des études existantes, plans, schémas directeurs et documents de planifications existants au sein des collectivités concernées

-diagnostic territorial :

-état des lieux des circulations et déplacements (notamment sur la base des comptages automatiques existants), permettant de pointer les voies de circulation saturées et les points de conflits) tous modes confondus : véhicules individuels et professionnels, transports en commun, piétons, vélos,

-analyse de la desserte en transports en communs et de ses capacités résiduelles, afin d'apprécier son aptitude à répondre à une densification du quartier,

PROJET EN COURS

- analyse de l'insertion des flux existants dans l'environnement urbain (réalisation d'entretiens avec usagers et services techniques),

-analyse des flux générés par les opérations de développement économique et de réaménagement de ces quartiers, analyse de la trame existante par rapport à ces futurs projets

-analyse de la qualité des espaces (bruit, qualité de l'air, biodiversité)

-Mission 2 :

-sur la base du diagnostic précité enrichi des projets déjà programmés, définition d'un nouveau programme d'aménagement de l'espace public visant à améliorer :

-les franchissements du périphérique existants ou en projet pour renforcer la perméabilité des territoires,

-les conditions de circulations des mobilités actives et collectives au sein du quartier avec des préconisations en faveur de nouveaux passages pour piétons, vélos et bus,

-le partage de l'espace public au profit des circulations douces, des transports collectifs et de la biodiversité,

-le maillage de manière à favoriser l'accès des habitants aux pôles d'emplois,

-la qualité de l'air et de l'environnement sonore.

-préconisations en terme d'offre de transport collectif ou partagé: nombre et emplacement des arrêts de bus, prolongement et/ou modification du tracé de lignes de bus, création de nouvelles lignes, implantation de stations Autolib ou Vélib.

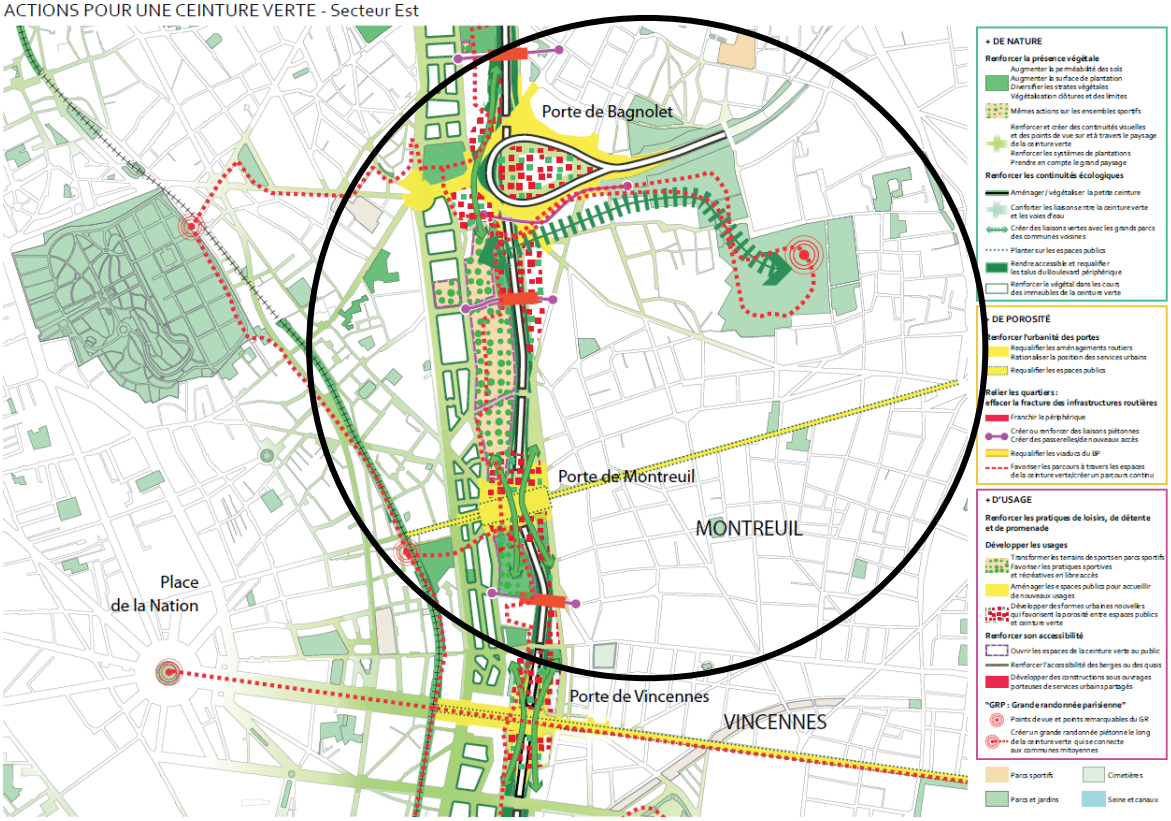
-analyse des impacts positifs de ces propositions sur l'environnement (air, bruit, biodiversité, eau).

PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude portera sur un périmètre qui s'étend d'ouest en est, du quartier de la mairie du 20e arrondissement à l'ensemble Malassis- La Noue à l'est, et, du nord au sud, du bas Montreuil à la maire de Bagnolet.

PROJET EN COURS

ACTIONS POUR UNE CEINTURE VERTE - Secteur Est



3. Les livrables attendus

Pour le développement économique et commercial sur le secteur :

-Un rapport de diagnostic territorial et analyse des projets de développement existants et en cours

-Une base de données recensant les activités économiques déjà implantées pour que les collectivités puissent par la suite travailler ensemble sur une complémentarité des futures activités

-Un rapport de préconisations en termes de localisation et de typologie d'activités (bureau, service, local associatif, commerce de proximité, hôtel…), identification d'outils/actions à mettre en place…

Pour les déplacements :

-Un rapport des éléments constitutifs de la mission 1, illustrés de photos, schémas, plans.

-Un rapport des éléments constitutifs de la mission 2, illustrés de photos, schémas, plans.

Une analyse synthétique et intégrée des conclusions des deux volets de cette étude sera attendue (diagnostic prospectif partagé, une vision stratégique globale déclinée en fiches-actions.

L'ensemble de ces documents sera remis aux maîtres d'ouvrages des études sous format informatique.

4. Calendrier de l'étude

PROJET EN

-Etude à lancer en 2016.
-Durée : 9 mois,
1e phase : Diagnostic prospectif partagé : 3 mois
2e phase et 3e : Déroulement des ateliers et synthèse des ateliers et vision stratégique globale déclinée en fiches-actions ; 3 mois
4e phase : Déclinaison des fiches actions pour la partie programmation : 3 mois

5. Plan de financement

Le tableau financier devra présenter le coût hors taxe de l'opération

A ce stade, il ne s'agit que de propositions qui doivent faire l'objet de discussions.

-Etude Déplacements : 40 000 euros
Mission 1 (synthèse et analyse des documents existants, puis diagnostic territorial) : 20 000 euros
Mission 2 (propositions d'aménagement et analyse de leurs impacts positifs sur l'environnement) : 20 000 euros

-Etude Développement économique : 40 000 euros
Etude prospective : 20 000 euros
Programmation : 20 000 euros

-Coût total : 80 000 euros.

Proposition de financement à répartir :
-ANRU/CDC : 40 000 euros.
-Paris :
-Est-Ensemble :
-Montreuil :
-Bagnolet :

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

-Pilotage de cette étude par les services de la coopération des territoires
-Conduite de chacune des sous-études (thème) par les directions métiers des collectivités concernées (directions en charge des déplacements et du développement économique)

Le groupe de pilotage réunira :
- un comité technique par thème avec les directions générales des services des territoires, les directions en charge de l'urbanisme et de la politique de la Ville, l'ANRU;
- un comité de pilotage commun associant les élus ou leurs représentants, les services de l'Etat partenaires, l'ANRU, la CDC, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

PROJET EN COURS

7. Ressources bibliographiques

-Etudes urbaines existantes :

-Etude APUR de 2004 : « Aménagement des quartiers dans le cadre du GPRU de Paris. Etude de trois sites: Joseph Bédier (13e), Saint-Blaise et Porte de Montreuil (20e) »
-Etude APUR février 2009 : Les quartiers de la Porte de Bagnolet: enjeux et scénarios d'aménagement
-Etude APUR mars 2010 : « De la porte à la colline de Bagnolet, l'axe Gallieni-La Noue »
-Etude APUR juillet 2013 : La ceinture verte de Paris au XXIe siècle – Hier, aujourd'hui, demain ?
-Projet d'aménagement durable pour le pôle Gallieni, études réalisées par des étudiants, candidats au concours Ergapolis 2015
-Etude urbaine de faisabilité sur le pôle stratégique Gallieni, Sequano aménagement

-Etudes et plans de déplacements existants :

-Plan de déplacements urbains d'Ile-de France,
-Plan vélo de Paris
-Charte en faveur d'une logistique urbaine durable de la Ville de Paris,
-Plan local de déplacements d'Est-Ensemble,

-Etudes et schéma en matière de développement économique :

-Etude APUR « Développement économique et emploi. Tensions économiques et sociales au cœur de l'agglomération parisienne. » Eléments de diagnostic pour les travaux de la Conférence métropolitaine (25 septembre 2007)
-Schéma Régional de développement économique
-Structure démographique et socio-économique du 20e arrondissement, DDEEES (2010)
-Plan hôtelier métropolitain (mai 2014)

-Etudes et plans à venir :

-Etude des trames vertes et bleues d'Est-Ensemble
-Projet urbain d'Est-Ensemble
-Plan local de déplacements d'Est-Ensemble,
-Nouveau plan biodiversité de Paris (qui pourrait intégrer la problématique de la biodiversité aux interfaces avec les territoires limitrophes)
-Plan marche de Paris (lancement prévu en 2016, il sera élaboré en concertation et pourrait intégrer la problématique de la place du piéton aux Portes de Paris et les franchissements du périphérique)
-Projet participatif porte de Montreuil (proposé par le CAUE 75, en partenariat avec le CAUE 93, cofinancé par la Ville de Paris, visant notamment la création de liens intercommunaux tels qu'un parcours paysager. Mise en œuvre 2015/2016)
-Schéma de développement économique d'Est-Ensemble

PROJET EN COURS

-Etude urbaine (Bagnolet) sur le pôle Gallieni et la partie sud du quartier « secteur mutable », qui sera lancée fin 2015-début 2016 : diagnostic foncier pour identification des sites mutables, réalisation de plans masses pour les emprises concernées, analyse des circulations

PROJET EN COURS

B É D I E R – O U D I N É

4-11. étude urbaine Bédier (Bédier – Oudiné)
4-12. étude d'impact environnemental Bédier (Bédier – Oudiné)
4-13. étude mur antibruit Bédier (Bédier – Oudiné)
4-14. étude pollution Bédier (Bédier – Oudiné)
4-15. étude géotechnique Bédier (Bédier – Oudiné)
4-16. étude circulation et déplacements (Bédier – Oudiné)
4-17. étude biodiversité (Bédier – Oudiné)
4-18. étude développement économique local (Bédier – Oudiné)
4-19. étude des usages des espaces publics et collectifs (Bédier – Oudiné)

Dénomination de l'étude

Etude urbaine pour la poursuite de l'aménagement du secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry à Paris 13ème

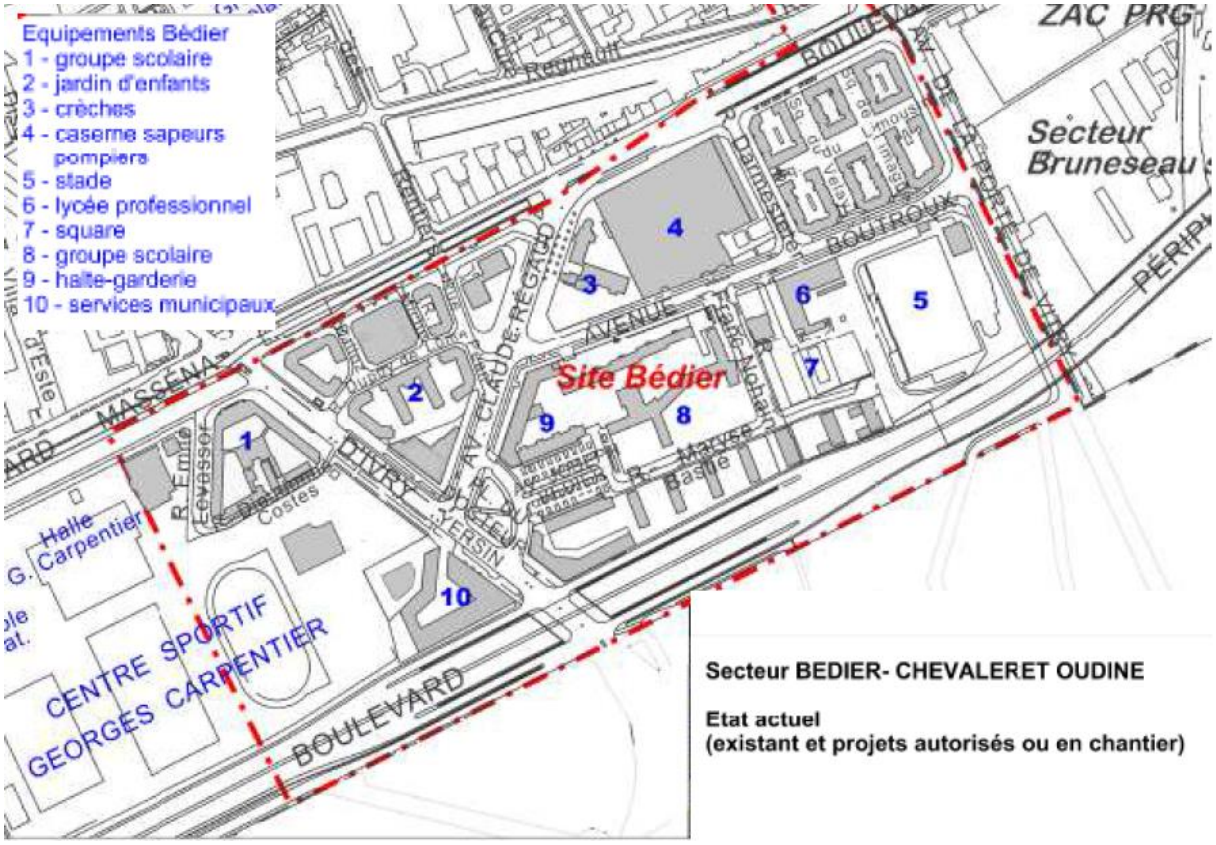
1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement
Mandataire : SEMAPA

2. Descriptif de l'étude

Le périmètre de l'étude est constitué par le territoire de l'actuelle ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry, d'une superficie d'environ 27 ha, et délimité par :

- le boulevard Masséna au nord ;
- la limite communale avec Ivry-sur-Seine au sud ;
- une ligne située à environ 100 m à l'ouest de l'avenue de la Porte d'Ivry à l'ouest ;
- l'avenue de la Porte de Vitry à l'est.



L'objectif de cette étude est de proposer un schéma d'aménagement et une programmation nouvelle sur le site Joseph Bédier – Porte d'Ivry dans le cadre d'une réorientation de l'opération actuelle vers un projet plus ambitieux comprenant la démolition restructuration et densification de

l'îlot central et élargi dans son périmètre au site Chevaleret-Oudiné, sur lequel une autre étude urbaine a déjà été lancée par ailleurs.

Elle est en particulier destinée à fournir les éléments relatifs à l'état futur du quartier nécessaires à la réalisation d'une étude d'impact et à la constitution du dossier de création de la future ZAC refondue.

Cette étude se déroulera en lien étroit avec l'étude urbaine Chevaleret – Oudiné et différentes études thématiques et techniques spécifiques au site Joseph Bédier – Porte d'Ivry (études mur anti-bruit, pollution, géotechnique) ou portant sur le périmètre élargi Bédier – Oudiné (études circulation, développement économique, biodiversité, études conduites dans le cadre de l'étude d'impact). La coordination de l'ensemble de ces études sera assurée par la SEMAPA, dans le cadre de son mandat, et par les chefs de projets urbains de la Direction de l'Urbanisme en charges des secteurs Bédier et Oudiné.

Les objectifs poursuivis :
Renforcement de la mixité sociale ;
Renforcement de la mixité fonctionnelle ;
Reconstitution du groupe scolaire Franc-Nohain et implantation éventuelle d'une cuisine centrale ;
Mise aux normes et revalorisation du stade Boutroux ;
Valorisation des espaces publics et renforcement de la trame viaire pour irriguer et désenclaver le quartier ;
Renforcement des continuités paysagères et des circulations en modes doux ;
Favoriser les liens du quartier avec ses abords (Paris Rive Gauche, Chevaleret – Oudiné, Ivry sur Seine …).

L'étude devra fournir les éléments nécessaires à la définition d'un nouveau schéma opérationnel sur le secteur Bédier : programmation, calendrier prévisionnel et estimatifs financiers permettant d'approcher un futur bilan d'opération.
L'étude intégrera un volet concertation permettant d'associer, dans le cadre de réunions publiques et d'ateliers participatifs, les habitants et acteurs du quartier et le conseil citoyen du 13ème arrondissement.

3. Les livrables attendus

Les livrables se présenteront sous la forme de rapports d'étape et d'un rapport final selon un phasage défini dans le cahier des charges. Ils intégreront la production de documents graphiques présentant l'organisation fonctionnelle du quartier et de ses abords, les principes d'aménagement à l'échelle du périmètre d'étude, des principes plus détaillés à l'échelle des îlots à urbaniser et des voies à créer ou réaménager, des coupes, élévations et croquis d'ambiance et si possible, une maquette en 3 dimensions du site. Le prestataire sera également en charge de la préparation des supports de concertation.

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Lancement de l'étude vers septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de 18 mois.

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude : 135 000 € HT

Plan de financement HT :

Ville de Paris (50 %) : 67 500 €
ANRU / CDC (50 %) : 67 500 € sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

La passation et le suivi de l'étude seront confiés en mandat à la SEMAPA.
Un comité de pilotage de l'étude sera constitué, auquel participeront la Mairie du 13ème, le cabinet de JL MISSIKA, le bailleur social Paris-Habitat, l'APUR, la DU et les directions techniques concernées (DVD, DEVE, DJS, DASCO, DLH, DDEEES, DDCT).

7. Ressources bibliographiques

Carte de situation et périmètre de réflexion et d'étude du secteur d'aménagement – Ville de Paris (DU-SDA)

Etude urbaine GPRU Joseph Bédier – Porte d'Ivry – GERAU Conseil / Atelier Ruelle / ASCODE POLYTECH / ACOUS – TB – mai 2004

Projet de territoire Joseph Bédier – Porte d'Ivry – Ville de Paris - 2004

Etude d'impact réalisée pour la création de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry – GERAU Conseil – novembre 2005

Complément à l'étude d'impact de 2005 dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC – GERAU Conseil – mai 2007

Traité de concession de l'opération d'aménagement Joseph Bédier – Porte d'Ivry – 2006 et avenants (2012, 2015)

Etudes réalisées par l'architecte coordonnateur de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry

Eléments de programme DASCO et DJS

Documentation APUR sur la ceinture verte parisienne

DEVE - Etats phytosanitaires existants

Candidature de la Ville de Paris au NPNRU – Renouvellement urbain du secteur Bédier – Chevaleret - Oudiné, 2014

Nouvelles orientations d'aménagement du PLU sur le secteur Bédier - Oudiné

Présentation de l'Arc de l'Innovation – Ville de Paris – septembre 2015

Critères de labellisation de l'Arc de l'Innovation – Ville de Paris - octobre 2015

Etude d'impact dans le cadre de l'opération d'aménagement Bédier - Oudiné
Paris 13ème arrondissement

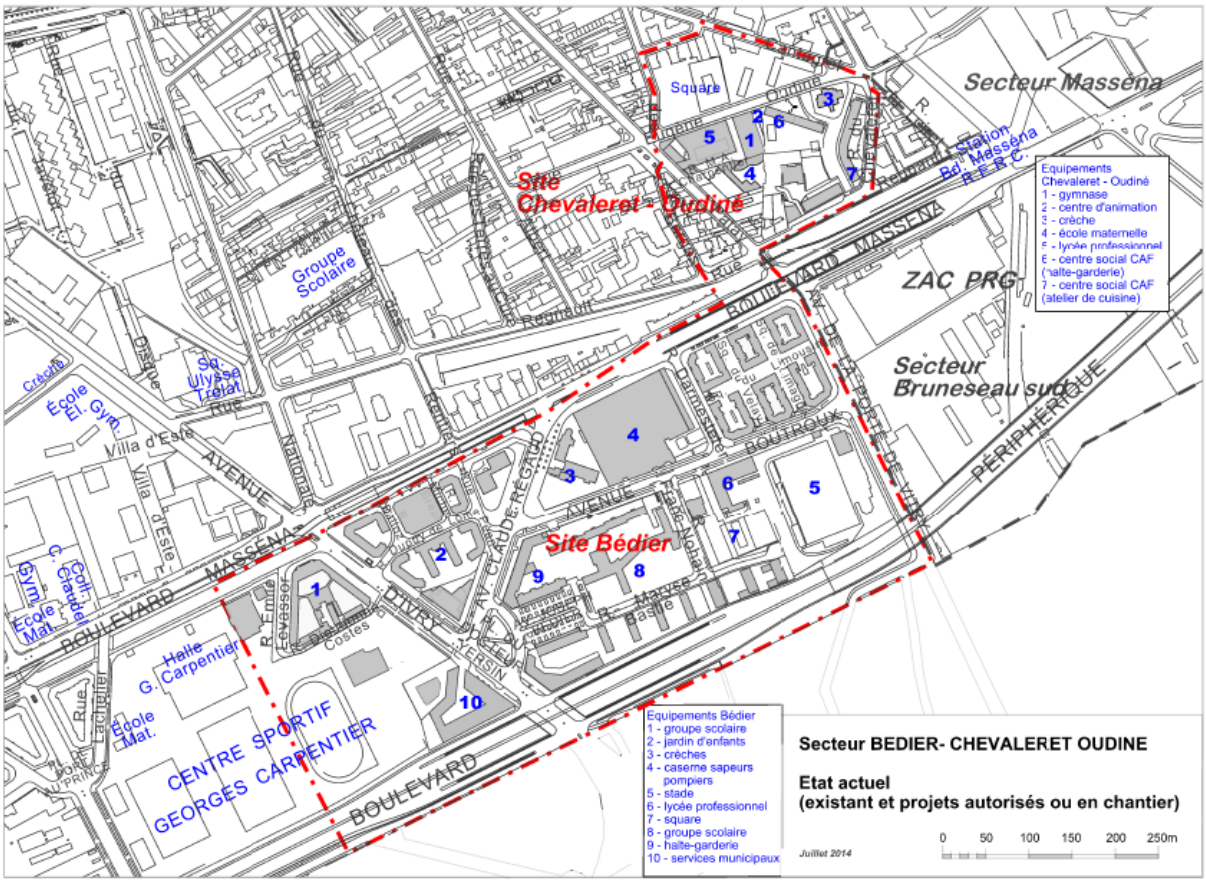
1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement

2. Descriptif de l'étude

Le périmètre de l'étude regroupe le secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry et le secteur Chevaleret – Oudiné, destinés à faire l'objet d'une future ZAC.

D'une superficie d'environ 33 ha, il est délimité par une ligne située à environ 100 m à l'ouest de l'avenue de la Porte d'Ivry, le boulevard Masséna vers l'est, la rue du Dessous des Berges, la rue Résal, la rue Cantagrel, la rue du Chevaleret vers le sud, la rue Régnault , l'avenue de la Porte de Vitry et la limite communale avec Ivry-sur-Seine, au sud du boulevard périphérique.



L'étude d'impact vise à réaliser toutes les études environnementales et techniques nécessaires à la création de la future ZAC Bédier-Oudiné, dont les orientations urbaines seront précisées dans le cadre d'études en cours (l'étude urbaine Oudiné-Chevaleret a démarré en novembre 2015) ou à venir (étude urbaine pour la réorientation du projet Joseph Bédier – Porte d'Ivry dont la passation et le suivi seront confiés en mandat à la SEMAPA pour un lancement prévisionnel vers juin 2016).

Dans le cadre de cette étude d'impact seront notamment réalisées :

- Des études environnementales spécifiques :
    - Une étude acoustique
    - Une étude de la qualité de l'air
    - Une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables
- Une étude spécifique de sûreté et de sécurité publique
- Une étude visant à évaluer l'impact social du projet

L'étude d'impact se nourrira de l'étude biodiversité menée en parallèle en mandat par la SEMAPA sur les 2 secteurs.

Les objectifs poursuivis par l'étude d'impact sont les suivants :

- établir un diagnostic initial du secteur (état initial global) ;
- au vu des propositions faites par les titulaires des études urbaines, établir un état des impacts du projet d'aménagement sur la qualité et le cadre de vie et proposer des mesures permettant de les réduire au maximum ;
- rédiger des mémoires spécifiques (dossier Natura 2000, Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, Evaluation environnementale de l'évolution du PLU, etc.).

Les livrables attendus :

- Etude d'impact portant sur le projet d'aménagement urbain de l'ensemble du secteur regroupant les sites Bédier et Oudiné-Chevaleret
- Avis écrits sur le projet d'aménagement sous forme de note synthétique permettant de faire apparaitre les impacts principaux des différentes propositions et leurs conséquences positives ou négatives sur l'environnement ; d'apporter une expertise afin d'orienter le projet vers les choix d'aménagement les plus pertinents au regard des impacts sur l'environnement ; de proposer au besoin des solutions alternatives d'aménagement ou de mise en œuvre du projet
- Mises à jour éventuelles de l'étude d'impact en fonction de l'évolution des projets
- Mémoires spécifiques pour chaque étude

3. Calendrier prévisionnel de l'étude

- Début de l'étude d'impact : Automne 2016
- Réalisation de l'état initial du secteur : d'automne 2016 au printemps 2017
- Etude des impacts du projet et mesures pour les réduire : du printemps 2017 à la fin de l'été 2017
- Mise à jour éventuelle de l'étude d'impact et Mémoires spécifiques : après Septembre 2017

4. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude (hors mises à jour éventuelles) **:** 100 000 € HT
Plan de financement HT :

Ville de Paris (50 %) : 50 000 €
ANRU / CDC (50 %) : 50 000 € sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017

5. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Conduite de l'étude assurée par deux chefs de projets urbains au sein de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris dédiés l'un au secteur Bédier et l'autre au secteur Oudiné-Chevaleret (50% ETP)
Comités techniques avec les partenaires associés
Comités de pilotage pour l'étude

6. Ressources bibliographiques

Carte de situation et périmètre de réflexion et d'étude du secteur d'aménagement – Ville de Paris (DU-SDA)

Etude urbaine GPRU Joseph Bédier – Porte d'Ivry – GERAU Conseil / Atelier Ruelle / ASCODE POLYTECH / ACOUS – TB – mai 2004

Projet de territoire Joseph Bédier – Porte d'Ivry – Ville de Paris - 2004

Etude d'impact acoustique GPRU Joseph Bédier – Porte d'Ivry – ACOUSTB – février 2004

Etude de la qualité de l'air (Etat initial) GPRU Joseph Bédier – Porte d'Ivry - Ville de Paris (DEVE / Service de l'Ecologie Urbaine) – juin 2006

Etude d'impact réalisée pour la création de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry – GERAU Conseil – novembre 2005

Complément à l'étude d'impact de 2005 dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC – GERAU Conseil – mai 2007

Traité de concession de l'opération d'aménagement Joseph Bédier – Porte d'Ivry – 2006 et avenants (2012, 2015)

Documentation APUR sur la ceinture verte parisienne

Candidature de la Ville de Paris au NPNRU – Renouvellement urbain du secteur Bédier – Chevaleret - Oudiné, 2014

Nouvelles orientations d'aménagement du PLU sur le secteur Bédier - Oudiné

Cahier des clauses techniques particulières du marché de prestations intellectuelles d'étude et de coordination urbaines pour l'aménagement du secteur Oudiné Chevaleret Paris 13ème arrondissement, novembre 2014, 22p. + 5 annexes

Ville de Paris, Cahier de recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'Aménagement, s.d. (2008)

Ville de Paris - Plan Climat de Paris - 2011

Ville de Paris - Plan Biodiversité de Paris - novembre 2011

Dénomination de l'étude

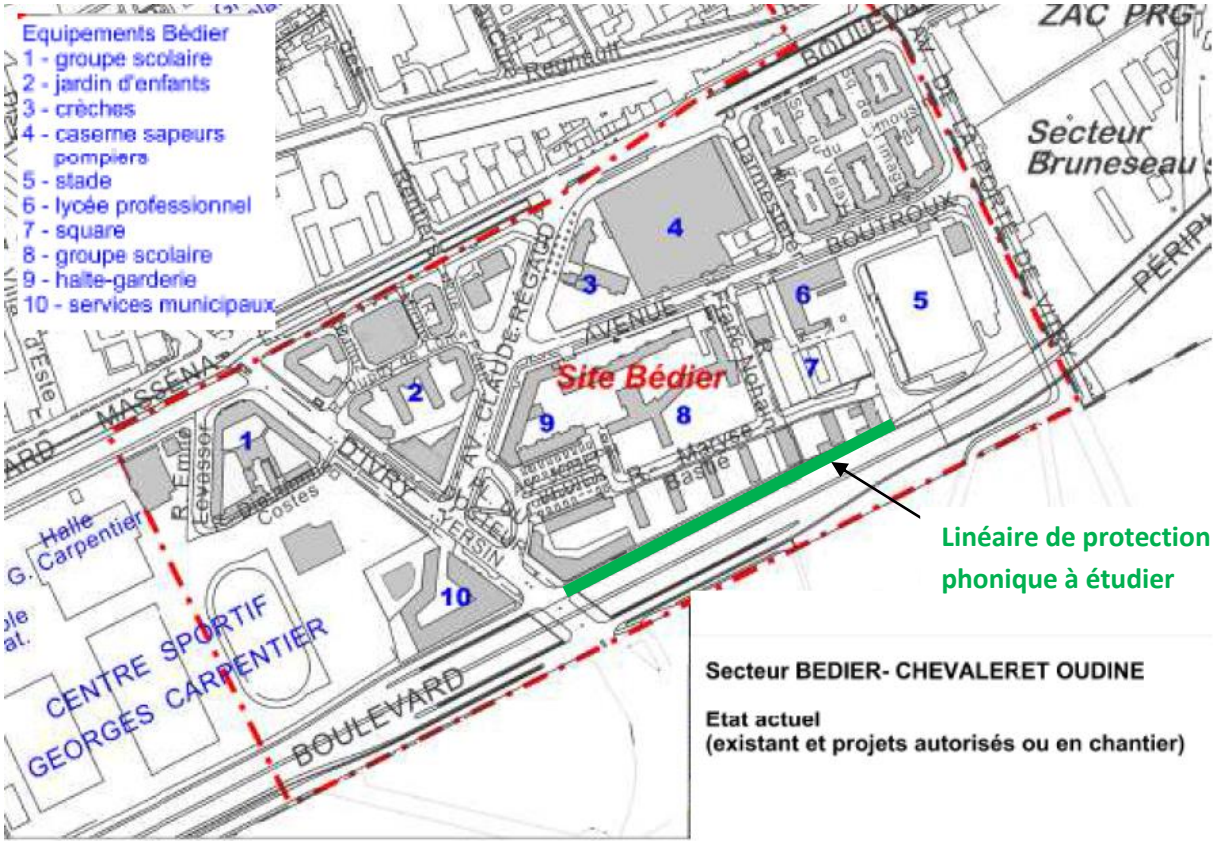
Etude relative au mur anti-bruit du secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry à Paris 13ème

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement
Mandataire : SEMAPA

2. Descriptif de l'étude

Le périmètre de l'étude porte sur un linéaire longeant le boulevard périphérique allant de l'extrémité est de la parcelle de la Maison Internationale de Séjour (MIS), sur la voie nouvellement nommée rue Théroigne de Méricourt jusqu'à la parcelle 2, avenue de la Porte d'Ivry dite « Ilot Est ».



Cette étude fait partie des études dont la passation et le suivi seront confiés en mandat à la SEMAPA.
Elle pourra soit faire l'objet d'une mission à part entière, soit constituer un volet spécifique de l'étude urbaine prévue sur le secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry.
Dans le second cas, le montant prévisionnel de la mission sera à ajouter en sus de celui présenté pour la réalisation de l'étude urbaine.

Suite à la réalisation de nouveaux ouvrages de protection phonique sur les parcelles MIS et Ilot Est dans le cadre du programme de la ZAC actuelle, cette étude a pour objet l'élaboration d'un cahier des charges technique, architectural et paysager pour le traitement du mur anti-bruit du groupe de logements Joseph Bédier situé entre ces deux entités, et la reconstitution d'un linéaire homogène et qualitatif de protection phonique.
Les propositions de l'étude envisageront 2 hypothèses :

* Reprise et amélioration des ouvrages existants ;
* Dépose des ouvrages et reconstitution de nouvelles séquences de mur anti-bruit sur le terrain de Paris-Habitat.

L'étude précisera dans chaque hypothèse les possibilités de traitement végétal des ouvrages verticaux (dont pignons des immeubles), ainsi que des portions de terrain en prise directe avec le boulevard périphérique à l'arrière des logements, et établira une proposition de traitement paysager. Elle pourra utilement être alimentée par l'étude biodiversité conduite en parallèle sur le secteur élargi Bédier – Oudiné.
Les propositions seront assorties d'un estimatif financier, d'un calendrier théorique de réalisation et de préconisations de mise en œuvre (contraintes liées au boulevard périphérique, phasage, …).

3. Les livrables attendus

Un cahier des charges technique, architectural et paysager pour les évolutions futures du mur anti-bruit du groupe de logements sociaux Joseph Bédier comportant les prescriptions destinées aux futurs maîtres d'œuvre, des documents graphiques (tels que croquis, coupes, élévations, détails, ambiances paysagères, …) et complété pour chaque hypothèse par un estimatif financier, un calendrier prévisionnel et des préconisations opérationnelles.

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Lancement de l'étude vers fin 2016 pour une durée prévisionnelle de 6 mois.

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude : 20 000 € HT
Plan de financement HT :

Ville de Paris (50 %) : 10 000 €
ANRU / CDC (50 %) : 10 000 € sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

La passation et le suivi de l'étude seront confiés en mandat à la SEMAPA.
Des réunions de suivi et de restitution associeront la DU, la DVD, la DEVE et le bailleur social Paris-Habitat.

7. Ressources bibliographiques

Etudes de maîtrise d'œuvre du projet de la Maison Internationale de Séjour – extraits relatifs aux ouvrages de protection phonique
Etudes de maîtrise d'œuvre du projet de bureaux / activités de l'îlot Est – extraits relatifs aux ouvrages de protection phonique
Etudes de diagnostics réalisées par Paris-Habitat sur ses ouvrages de protection phonique

Dénomination de l'étude

Etude circulation et stationnement sur le secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry à Paris 13ème

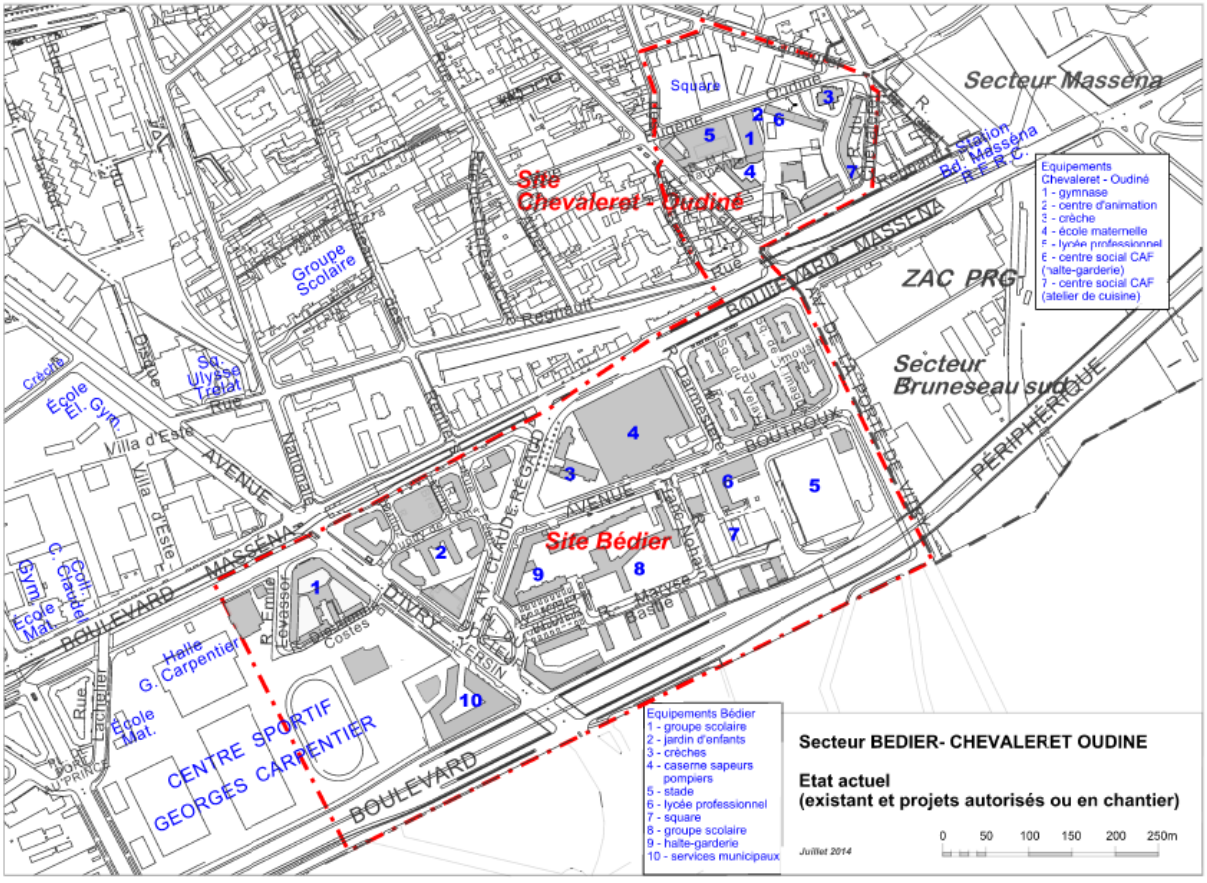
1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement
Mandataire : SEMAPA

2. Descriptif de l'étude

Le périmètre de l'étude regroupe le secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry et le secteur Chevaleret – Oudiné, destinés à faire l'objet d'une future ZAC.

D'une superficie d'environ 33 ha, il est délimité par une ligne située à environ 100 m à l'ouest de l'avenue de la Porte d'Ivry, le boulevard Masséna vers l'est, la rue du Dessous des Berges, la rue Résal, la rue Cantagrel, la rue du Chevaleret vers le sud, la rue Régnault , l'avenue de la Porte de Vitry et la limite communale avec Ivry-sur-Seine, au sud du boulevard périphérique.



Cette étude fait partie des études dont la passation et le suivi seront confiés en mandat à la SEMAPA.

Compte-tenu de son objet, l'étude resituera le territoire de projet dans un contexte élargi pour prendre en compte l'organisation de la trame viaire, de la desserte en transports en commun et l'offre de stationnement à l'échelle d'une aire d'influence à définir par le prestataire.

L'étude comportera un volet déplacements et un volet stationnement.
Elle analysera les différents types de déplacements (à pied, transports en commun, vélo, véhicules motorisés dont deux-roues et autocars), l'offre actuelle en stationnement (dans les parcelles et sur l'espace public dont stations vélib' et autolib') et fournira une caractérisation des besoins au regard de l'évolution des pratiques et du projet d'aménagement urbain envisagé sur le quartier Bédier – Oudiné.

Elle fournira des éléments de dimensionnement, ainsi que des préconisations pour le bon fonctionnement du quartier et le respect des objectifs fixés par le PDUIF et le PDP.

Elle permettra d'alimenter l'étude d'impact destinée à la création d'une nouvelle ZAC sur le périmètre élargi Bédier – Oudiné.

Elle sera conduite en synergie avec les études urbaines Joseph Bédier – Porte d'Ivry et Chevaleret – Oudiné.

3. Les livrables attendus

Le rendu comprendra un rapport en 2 parties (circulation et stationnement), déclinées par type de déplacements et de modes de stationnement, illustré de documents cartographiques, tableaux et graphiques.

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Lancement de l'étude vers septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de 18 mois.

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude : 40 000 € HT
Plan de financement HT :

Ville de Paris (50 %) : 20 000 €
ANRU / CDC (50 %) : 20 000 € sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

La passation et le suivi de l'étude seront confiés en mandat à la SEMAPA.
Des réunions de suivi et de restitution associeront la DU, la DVD, la DPP, les titulaires des études urbaines Chevaleret - Oudiné et Joseph Bédier – Porte d'Ivry.

7. Ressources bibliographiques

Carte de situation et périmètre de réflexion et d'étude du secteur d'aménagement – Ville de Paris (DU-SDA)

Bases de données disponibles auprès de la DVD

Etude urbaine GPRU Joseph Bédier – Porte d'Ivry – GERAU Conseil / Atelier Ruelle / ASCODE POLYTECH / ACOUSTB – mai 2004

Mise à jour de l'étude d'impact de la ZAC Paris Rive Gauche – Annexe : Etude Circulation – Egis Mobilité – octobre 2009 màj décembre 2009

Mise à jour de l'étude d'impact de la ZAC Paris Rive Gauche – Annexe : Etude Stationnement – Egis Mobilité – octobre 2009 màj décembre 2009

Le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) – juin 2014

Le Plan de déplacements urbains de Paris – février 2007

Dénomination de l'étude

Etude relative à la biodiversité du quartier Bédier - Oudiné à Paris 13ème

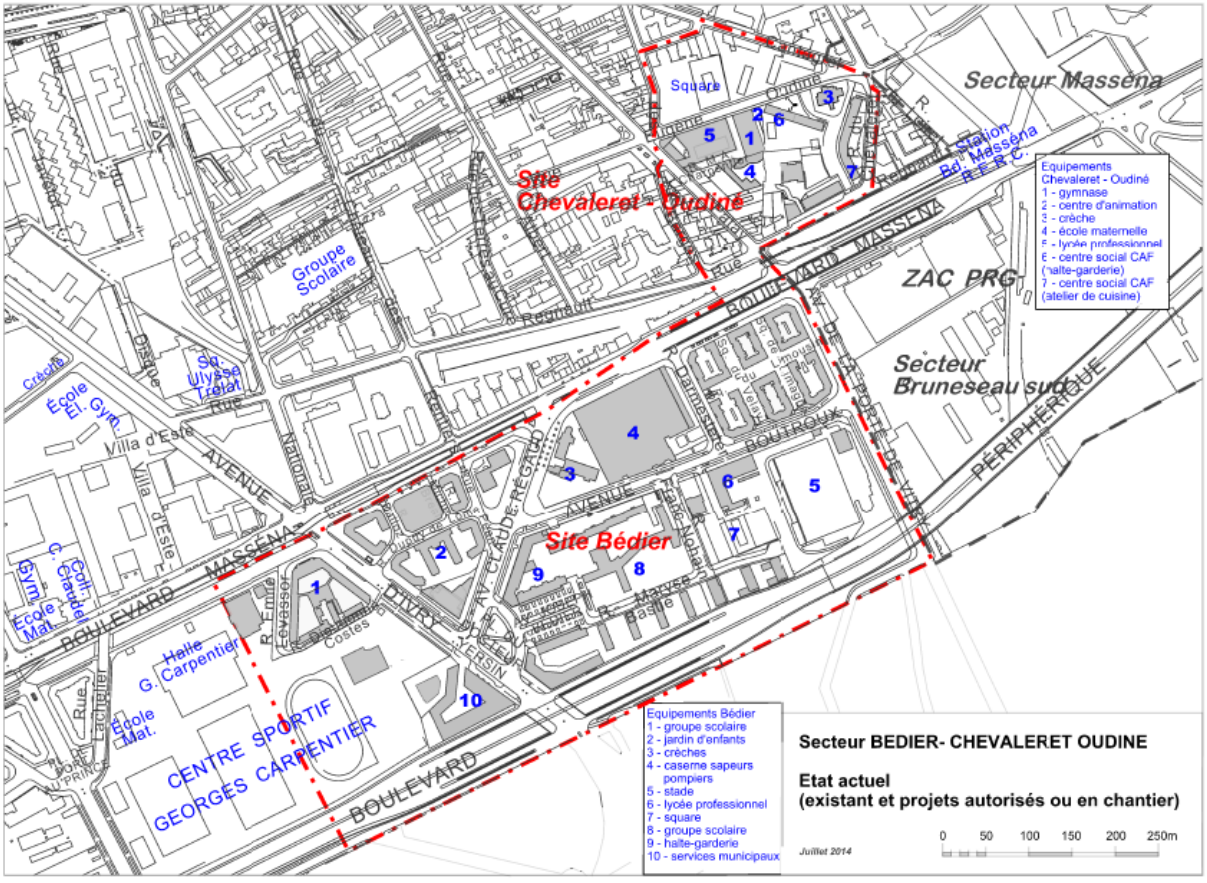
1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement
Mandataire : SEMAPA

2. Descriptif de l'étude

Le périmètre de l'étude regroupe le secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry et le secteur Chevaleret – Oudiné, destinés à faire l'objet d'une future ZAC.

D'une superficie d'environ 33 ha, il est délimité par une ligne située à environ 100 m à l'ouest de l'avenue de la Porte d'Ivry, le boulevard Masséna vers l'est, la rue du Dessous des Berges, la rue Résal, la rue Cantagrel, la rue du Chevaleret vers le sud, la rue Régnault , l'avenue de la Porte de Vitry et la limite communale avec Ivry-sur-Seine, au sud du boulevard périphérique.



Cette étude fait partie des études dont la passation et le suivi seront confiés en mandat à la SEMAPA.

Elle a pour but d'alimenter les études urbaines Chevaleret – Oudiné et Joseph Bédier – Porte d'Ivry, ainsi que l'étude d'impact préalable à la création de la nouvelle ZAC élargie Bédier – Oudiné.

Une synergie entre les différents prestataires sera donc à prévoir dans le cahier des charges et à organiser par la maîtrise d'ouvrage.

Elle permettra d'établir l'état initial du site, apprécié en particulier à travers la description du contexte environnemental du quartier, une cartographie et une description des habitats et un inventaire faunistique et floristique.
Elle présentera également une analyse des effets du projet urbain sur la biodiversité. Elle préconisera des mesures propres à éviter ou compenser, lorsque c'est possible, les effets négatifs notables, avec un estimatif financier des mesures proposées.
Le prestataire exposera en outre les méthodes utilisées sur les parties diagnostic et prospective de l'étude, et proposera des modalités de suivi (indicateurs) des effets du projet dans le temps.

3. Les livrables attendus

Le rendu sera constitué d'un premier rapport en 3 parties illustrées de reportages photographiques, tableaux et cartographies localisant les espèces inventoriées :

- La présentation de l'état initial ;
- L'analyse des effets du projet urbain Bédier – Oudiné sur l'environnement sur la base des propositions des études urbaines Chevaleret – Oudiné et Joseph Bédier – Porte d'Ivry (effets du projet, préconisations) ;
- Un volet méthodologique : présentation des méthodes utilisées pour la réalisation de l'étude, destinées à figurer dans l'étude d'impact, et propositions d'outils de suivi et d'indicateurs permettant au maître d'ouvrage d'apprécier les effets du projet dans le temps.

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Lancement de l'étude vers septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de 18 mois.

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude : 25 000 € HT
Plan de financement HT :

Ville de Paris (50 %) : 12 500 €
ANRU / CDC (50 %) : 12 500 € sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

La passation et le suivi de l'étude seront confiés en mandat à la SEMAPA.
Des réunions de suivi et de restitution associeront la DU, la DEVE, les titulaires des études urbaines Chevaleret - Oudiné et Joseph Bédier – Porte d'Ivry, le titulaire de l'étude d'impact Bédier – Oudiné.

7. Ressources bibliographiques

Carte de situation et périmètre de réflexion et d'étude du secteur d'aménagement – Ville de Paris (DU-SDA)

Documentation DEVE / Agence de l'Ecologie Urbaine

Documentation APUR sur la ceinture verte parisienne

DEVE - Etats phytosanitaires existants

Ville de Paris, Cahier de recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'Aménagement, s.d. (2008)

Ville de Paris - Plan Climat de Paris - 2011

Ville de Paris - Plan Biodiversité de Paris - novembre 2011

Etude d'impact réalisée pour la création de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry – GERAU Conseil – novembre 2005

Complément à l'étude d'impact de 2005 dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC – GERAU Conseil – mai 2007

Candidature de la Ville de Paris au NPNRU – Renouvellement urbain du secteur Bédier – Chevaleret - Oudiné, 2014

Dénomination de l'étude

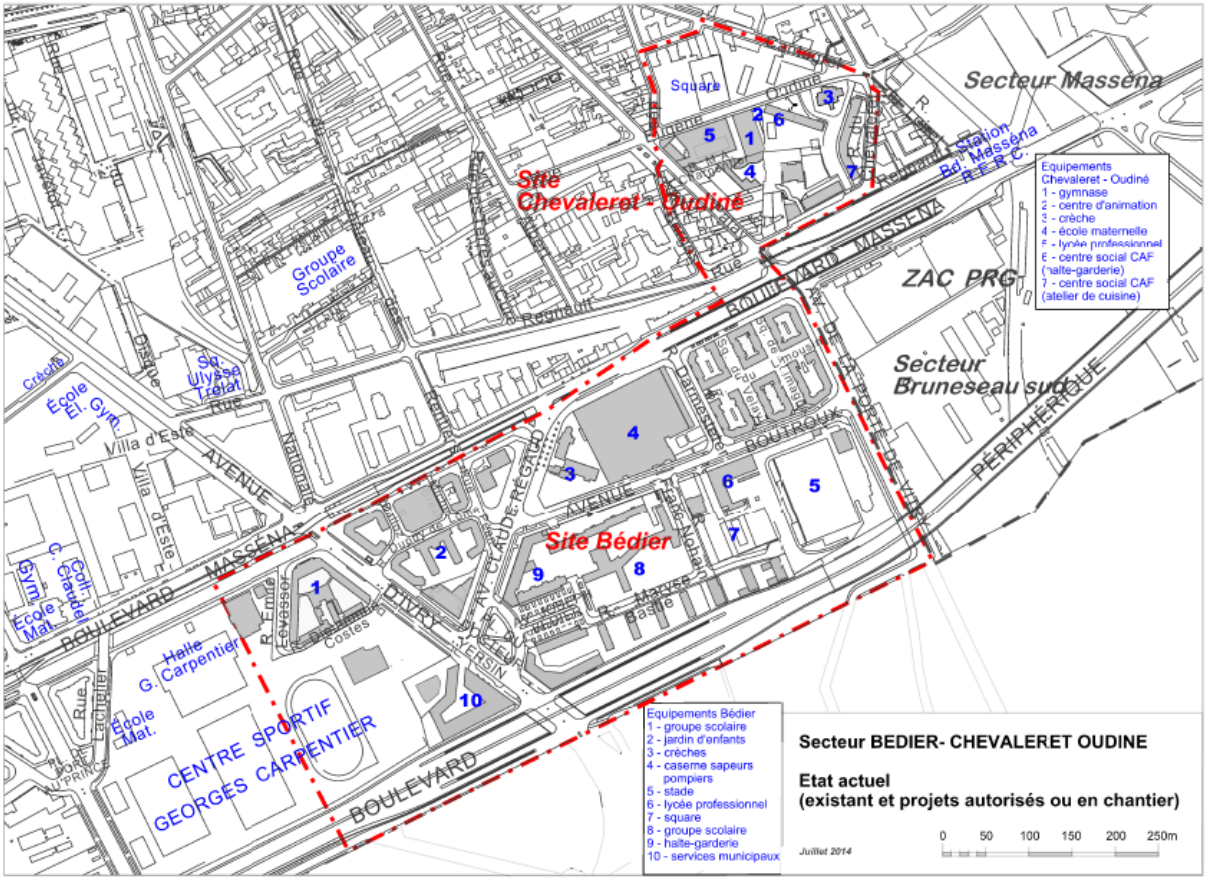
Etude relative au développement économique local sur le quartier Bédier - Oudiné à Paris 13ème

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement
Mandataire : SEMAPA

2. Descriptif de l'étude

Le périmètre de l'étude regroupe le secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry et le secteur Chevaleret – Oudiné, destinés à faire l'objet d'une future ZAC.
D'une superficie d'environ 33 ha, il est délimité par une ligne située à environ 100 m à l'ouest de l'avenue de la Porte d'Ivry, le boulevard Masséna vers l'est, la rue du Dessous des Berges, la rue Résal, la rue Cantagrel, la rue du Chevaleret vers le sud, la rue Régnault , l'avenue de la Porte de Vitry et la limite communale avec Ivry-sur-Seine, au sud du boulevard périphérique.



Cette étude fait partie des études dont la passation et le suivi seront confiés en mandat à la SEMAPA.

Compte-tenu de l'objet de l'étude, le prestataire devra également prendre en compte les abords du territoire de projet et ses franges urbaines sur Paris et Ivry sur Seine.

Les objectifs du développement économique du territoire sont multiples :
- participer au renforcement de la diversité fonctionnelle du territoire,
- adapter l'offre commerciale de proximité aux besoins des habitants et des usagers actuels et futurs,
- favoriser le lien social au sein du territoire,
- créer des liens entre les quartiers et leurs abords afin de favoriser le désenclavement de ce territoire,
- développer l'emploi local au sein du territoire,
- s'appuyer sur la centralité du site et ses qualités d'accès pour exploiter les dynamiques économiques présentes à différentes échelles : celle de la proximité avec l'opération Paris Rive Gauche et Ivry-sur-Seine, celle de Paris avec l'Arc de l'Innovation et celle de la métropole avec, notamment, le projet du Grand Paris.

Pour ce faire, les objectifs de l'étude de développement économique local seront appréhendés sous deux volets : un volet développement économique et un volet emploi local.
L'étude pourra se structurer en 3 parties :

- Une phase de diagnostic ;
- Une phase de préconisations en matière de produits immobiliers ;
- Une phase de programmation de l'offre.

Afin de garantir les meilleures chances de succès pour la réalisation et la pérennité des programmes de bureaux / commerces / activités sur le territoire d'étude, la mission devra définir les profils des porteurs de projets potentiellement intéressés à leur mise en place et à leur développement.
Cette étude sera réalisée en synergie avec les études urbaines conduites sur les secteurs Joseph Bédier – Porte d'Ivry et Chevaleret – Oudiné pour nourrir le projet d'aménagement tout en prenant en compte les impératifs de structuration urbaine du quartier.
L'étude tiendra compte des outils et projets lancés dans le cadre du contrat de revitalisation commerciale et artisanale lancé par la Ville à compter de 2016.

3. Les livrables attendus

A l'issue de chacune des phases de l'étude, le titulaire fournira un rapport d'étude (analyse, cartographies, transcriptions graphiques, …) accompagné d'une courte synthèse de quelques pages.

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Lancement de l'étude vers septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de 18 mois.

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude : 25 000 € HT
Plan de financement HT :

Ville de Paris (50 %) : 12 500 €
ANRU / CDC (50 %) : 12 500 € sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

La passation et le suivi de l'étude seront confiés en mandat à la SEMAPA.

Des réunions de suivi et de restitution associeront la DU, la DDCT, la DDEEES, l'APUR, les titulaires des études urbaines Chevaleret - Oudiné et Joseph Bédier – Porte d'Ivry.

7. Ressources bibliographiques

Carte de situation et périmètre de réflexion et d'étude du secteur d'aménagement – Ville de Paris (DU-SDA)

Documentation DDEEES sur l'environnement économique du territoire de projet

Documentation APUR sur l'environnement économique du territoire de projet

GPRU Joseph Bédier – Etude de développement économique – SCET – septembre 2004

Etude d'impact réalisée pour la création de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry – GERAU Conseil – novembre 2005

Complément à l'étude d'impact de 2005 dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC – GERAU Conseil – mai 2007

Candidature de la Ville de Paris au NPNRU – Renouvellement urbain du secteur Bédier – Chevaleret - Oudiné, 2014

Présentation de l'Arc de l'Innovation – Ville de Paris – septembre 2015

Critères de labellisation de l'Arc de l'Innovation – Ville de Paris - octobre 2015

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
DDCT – Ville de Paris

Dénomination de l'étude

Usages des espaces publics et collectifs dans les quartiers Bédier et Oudiné

1. Maître d'ouvrage

DDCT MPV

Avec : DEVE, DU, DVD, DPP, Paris Habitat et Elogie

2. Descriptif de l'étude

Périmètre : future ZAC Bédier-Oudiné (ensemble du périmètre NPNRU)

Eléments de contexte :

Les espaces publics et collectifs dans les deux quartiers connaissent à la fois des dynamiques de sous-utilisation, de détournement d'usages (regroupements) et de conflits d'usages.

- Dans le quartier Bédier, des espaces publics généralement sous-utilisés, peu qualifiés et des conflits d'usages :

- Le jardin Boutroux : malgré l'importance des investissements réalisés dans le cadre du GPRU, le jardin demeure largement méconnu et / ou évité des familles du quartier. Des conflits d'usages ont pu être relevés, des regroupements de jeunes sous le préau éloignant du jardin les familles du quartier par exemple. Une approche populationnelle pourra nous permettre d'établir qui fréquente actuellement le square, et des propositions pourront être faites pour en renforcer la fréquentation.
- L'impasse Vauquelin est actuellement un espace public peu qualifié, très utilisé par les élèves du lycée professionnel, et qui sert également d'accès au square. Dans le cadre du NPNRU, son réaménagement est envisagé. Dans ce cadre, une étude sur ses usages et ses potentialités est souhaitable.
- Hormis ce jardin, aucun espace de centralité n'est conçu pour accueillir des activités. Les habitants et usagers du quartier le décrivent ainsi comme un quartier inanimé, dans lequel « rien ne se passe ». En outre, la multiplication des résidentialisations ne favorisent ni l'appropriation des espaces communs, ni la fluidité des circulations piétonnes au sein du quartier. Enfin, l'aménagement actuel de l'avenue Bédier située en cœur de quartier, qui connaît par ailleurs une occupation liée à des phénomènes de bandes, ne permet pas son appropriation par les habitants et les acteurs locaux au profit d'une vie de quartier conviviale. Le NPNRU prévoit le réaménagement de cette place. Il apparaît donc nécessaire de réfléchir aux usages que les habitants et acteurs du quartier souhaiteraient voir s'y développer.

- Dans le quartier Chevaleret-Oudiné, des espaces communs très appropriés mais des détournements et des conflits d'usages :

- La cour de la résidence Chevaleret est actuellement un espace collectif privé géré par le bailleur. Sa reprise en gestion directe par la Ville de Paris et sa transformation en espace public sont prévues dans le cadre du NPNRU. Cette cour connaît déjà des usages multiples (lieu de jeux pour les enfants et d'activités pour les structures locales) et parfois détournés (appropriation excessive par des groupes de jeunes adultes qui vont jusqu'à la privatisation de certains espaces). Ces détournements d'usages sont sources de conflits de voisinage et excluent certains groupes d'habitants. Dans la perspective de sa transformation en espace public, il s'agira de faire le point sur ses usages actuels, sur les différents groupes qui l'utilisent, et sur l'utilisation qui pourra en être attendu par les résidents. Cette étude devra être mise en perspective avec les évolutions du quartier (création de voiries nouvelles, densification et arrivée d'une nouvelle population, construction de la crèche en cœur d'îlot).
- Le jardin Oudiné-dessous des berges a connu des difficultés d'usages importantes liées à la présence de groupes de personnes alcoolisées et violentes. La mairie a pris des mesures spécifiques (ouverture en horaires décalés). Il s'agira d'établir si ces mesures ont permis une réappropriation du square par les familles du quartier et si ce square est vécu comme un espace de vie pour les habitants. Les complémentarités entre les usages du square et ceux de la cour devront être étudiées.

Objectifs généraux de l'étude :

- comprendre les usages et les pratiques actuelles des habitants (état des lieux)
- identifier les usages et les pratiques souhaités par les habitants mais que les espaces ne permettent pas aujourd'hui (analyse des besoins)
- faire des recommandations afin de planifier des aménagements en rapport avec ces besoins
- afin d'améliorer l'appropriation, l'utilisation et le respect des espaces publics et collectifs.

L'étude devra être réalisée en lien avec l'étude de prévention situationnelle menée par la DPP
L'étude devra être réalisée en lien avec les études urbaines, (notamment le volet concertation des habitants qui traitera également des espaces publics et collectifs, et l'étude de sûreté et de sécurité publique prévue dans le cadre de l'étude d'impact.

3. Les livrables attendus

Rapports d'étude agrémentés de cartes et de photos, en trois phases:

- Phase 1 : état des lieux, fondé sur une observation sur différentes plages horaires et différents jours (week-end, semaine, vacances scolaires…) et sur des entretiens avec des habitants, groupes d'habitants et acteurs locaux (gardiens, associations, équipements, services de la ville)
- Phase 2 : consultation des acteurs locaux et de groupes d'habitants sur les usages qui pourraient être souhaités, via des ateliers permettant l'expression de tous et toutes et notamment d'habitants n'ayant pas l'habitude de s'exprimer sur ces sujets
- Phase 3 : propositions d'améliorations des espaces publics et collectifs entrant dans le cadre du projet urbain

4. Calendrier de l'étude

Calendrier prévisionnel de l'opération déclinant le mois et l'année de démarrage ainsi que la durée de réalisation en nombre de mois :

Réalisation en 2016 sur 6 mois : démarrage en septembre 2016

Tranche Ferme :	
Phase 1 Observation	2,5 mois
Phase 2 Consultation	2,5 mois
Phase 3 Propositions	1 mois

Les phases d'observation et de consultation peuvent être concomitantes.

5. Plan de financement

Le tableau financier devra présenter le coût hors taxe de l'opération :

Estimation du montant global de l'étude : 50 000 € HT dont notamment :

- Tranche Ferme : 50 000 € HT
    - Phase 1 : 20 000 € HT
    - Phase 2 :20 000 € HT
    - Phase 3 : 10 000 € HT

Montant demandé à l'ANRU (sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017) : 50% de 50 000 € soit 25 000**€**

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

- Conduite de l'étude assurée par l'équipe politique de la ville de la DDCT de la Ville de Paris dédiée au projet pour le 13ème
- Réunions de restitution de chaque mission réunissant les partenaires associés : DDCT, DEVE, DVD, DU, Paris habitat et Elogie
- Comités de pilotage réguliers

7. Ressources bibliographiques

Contrat de Ville 2015-2020

Projet de Territoire 2015-2020 pour les quartiers du sud 13ème

Données statistiques de l'APUR pour les quartiers du sud 13ème

Etude urbaine pour la ZAC Bédier (en démarrage lors de la réalisation de la présente étude)

Etude urbaine Chevaleret Oudiné (en cours lors de la réalisation de la présente étude)

Autres études réalisées dans le cadre du GPRU Bédier

GOUTTE D'OR SUD

4-20. étude urbaine interfaces espaces publics et privés collectifs (Goutte d'Or **sud)**
4-21. étude filière mode (Goutte d'Or Sud)

Dénomination de l'étude

Etude urbaine « usages et articulation espaces publics - les espaces privés collectifs des ensembles de logements »

1. Maître d'ouvrage

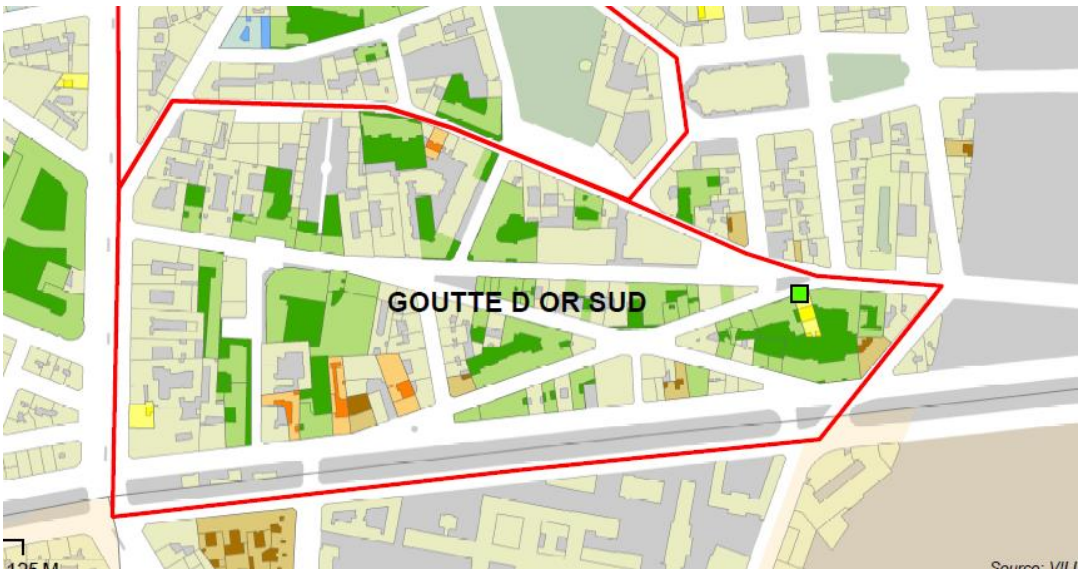
Ville de Paris – Paris Habitat OPH

2. Descriptif de l'étude

Les actions menées depuis 2001 et avec le soutien de l'ANRU depuis 2007 ont porté essentiellement sur la résorption de l'habitat insalubre et l'amélioration du cadre de vie.
La nouvelle étape de renouvellement urbain se concentrera sur le Sud du quartier de la Goutte d'Or, là où ont démarré les 1ères opérations dans les années 80, selon un modèle privilégiant la démolition et le regroupement de parcelles au profit d'ensembles de logements pas toujours très importants en nombre, mais très denses.

C'est dans ce secteur, resté à l'écart des interventions du précédent PNRU, que l'extrême densité urbaine et la sursollicitation de l'espace public engendrent les dysfonctionnements les plus criants (insécurité, trafic, usages inappropriés).
L'objectif de cette nouvelle phase de renouvellement urbain, après que la question de l'insalubrité a été en grande partie résolue, est de régler ces dysfonctionnements en travaillant à une meilleure articulation des espaces publics et privés, notamment à une meilleure insertion urbaine de ces ensembles de logements.

<u>Périmètre de l'étude</u>
Le quartier de la Goutte d'Or sud, entre la rue Polonceau et le boulevard de la Chapelle, a une part de 34% de logements sociaux, presque exclusivement gérés par Paris Habitat.
L'étude portera sur les usages et les liaisons espace public/ espaces privés collectifs de ces ensembles de logements, en articulation avec l'étude en cours sur le passage Boris Vian et les arcades de la rue de la Goutte d'Or.



La 1ère phase de cette étude peut consister à établir un diagnostic sur la base d'un état des lieux :

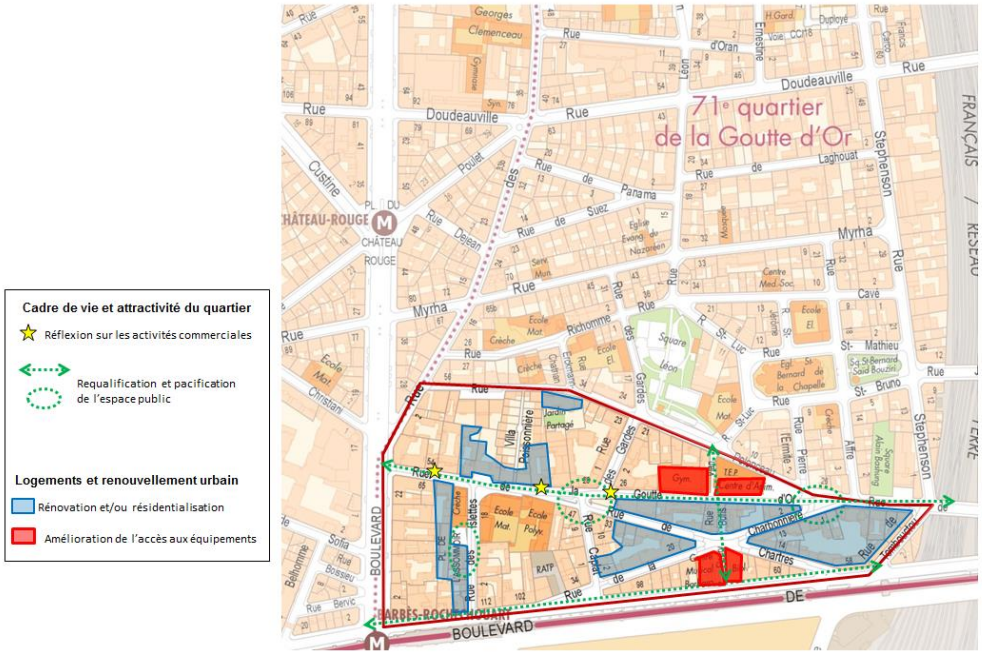
- cartographique : les espaces publics, les interfaces et le domaine privé (parties communes des immeubles)
- les usages dans ces lieux, tels qu'ils sont vécus et pratiqués, et tels qu'ils sont prévus
- le statut et les modes de gestion des espaces,
- de la qualification de ces usages, selon qu'ils sont jugés positifs, tolérés socialement, ou constituent des dysfonctionnements, et que le mode de gestion correspond à leur usage réel.

On qualifiera ainsi les dysfonctionnements rencontrés, par type, les lieux où ils s'exercent, ainsi que leur fréquence, les lieux où on ne les rencontre pas, alors que leur configuration y est tout à fait propice, ou inversement.
On croisera cet état avec le schéma de circulation (tous modes confondus) du quartier (vers les transports, vers les équipements, entre équipements ...) tel qu'il est prévu et tel qu'il est réellement vécu et pratiqué.

Des propositions sont attendues pour remédier mais également prévenir les dysfonctionnements dans tous les domaines (gestion, travaux...), sur tout espace quel qu'en soit l'appartenance, l'objectif étant toujours de :

- assurer une meilleure articulation espaces publics / espaces privés,
- assurer une meilleure insertion urbaine des ensembles de logements,
- améliorer l'accès aux équipements publics,
- améliorer le fonctionnement interne des îlots de logements (par exemple en créant de nouveaux accès, en modifiant la configuration des halls...),
- réaliser des aménagements pouvant répondre à la suroccupation des espaces publics,
- mettre en place ou adapter une gestion de proximité au plus près des besoins
- réduire les conflits de voisinage liés aux espaces

Cette réflexion va conduire à rechercher des éléments à l'échelle de chacun des immeubles construits dans les années 80/90 dont un seul (16 logements) a fait l'objet d'une rénovation PALULOS en 2002.



3. Les livrables attendus

Diagnostic/ rapport /plans, coupes et schémas de principe exprimant les problématiques puis les propositions de scénarios d'évolution sur un plan général et également à l'échelle de chaque ilot (une dizaine environ).

4. Calendrier de l'étude

Etude d'une durée prévisionnelle de 6 mois ; démarrage prévu après le passage en comité d'engagement, à l'automne 2016.

5. Plan de financement

Cout prévisionnel 70 000 €HT
Le cofinancement de l'ANRU est souhaité à hauteur de 50%.
La ville et Paris Habitat OPH se partageront à part égale le coût de l'étude, après déduction de la subvention ANRU.

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Chef de projet urbain (DU) + chef de projet (DT, Paris Habitat)
Comité de suivi associant Mairie du 18ème, DLH/DDCT/DVD/ DEVE pour la ville ;
DT, pôle Maitrise d'ouvrage, pôle Politique sociale pour Paris Habitat,

7. Ressources bibliographiques

Candidature de la Ville de Paris au NPNRU, Goutte d'Or, 2014
Etude urbaine Boris Vian

Dénomination de l'étude

Étude sur la couverture de compétences des couturiers et du degré de formalisation actuelle des ateliers de couture et entreprises du secteur mode et textile du secteur de la Goutte d'or Sud.

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : DASCO (Bureau des Cours Municipaux d'Adultes – BCMA) en lien avec les équipes de développement local (edl) de la DDCT à la Goutte d'or

2. Descriptif de l'étude

Depuis 2010, la Ville de Paris a engagé une démarche de soutien et de structuration des activités de la filière mode et design, textile et habillement dans le quartier de la Goutte d'Or. Depuis 2012-13, dans ce cadre, les CMA proposent dans une construction partenariale conduite avec l'EDL de la Goutte d'Or et les autres acteurs de la formation (notamment la SCOP Langues Plurielles) :

- Une offre de formation linguistique ;
- des cours techniques de « patronage-prototypage », « modélisme assisté par ordinateur » , « stylisme-modélisme, coupe couture…
- une offre de « suivi de projet professionnel » adaptée aux artisans et couturiers du quartier.

Ces formations s'inscrivent dans le plan d'action du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) « Les Gouttes d'Or de la Mode et du Design ».

Les quelque 80 ateliers de couture, dont les activités principales relèvent de la couture sur mesure ou de la retouche, plus rarement de production de petites et moyennes séries, ont besoin de se structurer et de s'adapter aux exigences du marché français par une montée en compétences à la fois techniques et de gestion.

Fort de leur expertise, les CMA ont fait ressortir la nécessité d'évaluer plus précisément la couverture de compétences des couturiers et, au-delà, le degré de formalisation actuelle des structures et donc les axes de progrès indispensables à l'intégration dans un tissu économique formel. L'objectif à terme est de permettre aux couturiers et aux ateliers de coutures de répondre aux exigences du marché européen.

L'étude comprendra deux étapes :

1/ une première étape consistera à identifier les couturiers et les entreprises pouvant intégrer le projet. Les CMA s'appuieront pour ce travail de recherche et de sélection des publics sur l'expertise et la connaissance terrain des partenaires du projet. Il s'agira donc dans un premier temps de constituer un vivier de participants potentiels, dont le nombre devra être suffisant pour aboutir, après sélection, à deux groupes: un groupe d'une douzaine de couturiers individuels et un groupe d'une dizaine d'entreprises existantes ou en projet. Les couturiers sélectionnés devront avoir un projet professionnel bien défini dans le textile et devront présenter un réel besoin de formation linguistique et technique pour le réaliser. Les ateliers et les entrepreneurs devront quant à eux présenter les préalables indispensables à la formalisation et à la structuration de leur activité. La douzaine de couturiers individuels choisis sera susceptible soit d'intégrer les structures repérées ou

la coopérative créée dans le cadre du PTCE soit d'être accompagnés dans la création d'une micro-entreprise.

2/ une seconde étape consistera à réaliser un audit des structures entrepreneuriales choisies (en termes d'organisation, production, gestion, management, marketing, communication et linguistique…) et une évaluation des profils des couturiers individuels.

3. Les livrables attendus

Point d'étape : Compte rendu de la procédure pour le choix des professionnels et des structures accompagnées et des objectifs attendus de l'audit.
Rapport final : Compte rendu des diagnostics individuels et des audits des structures.

4. Calendrier de l'étude

Début : septembre 2016
Durée : 4 mois

5. Plan de financement

Financement ville – DASCO CMA :	À préciser
Financement européens (FSE / ITI) :	À préciser
Financement ANRU /CDC:	À préciser
Total hors taxe de l'opération :	50 000 €

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Suivi :
Portage de l'étude par la ville de Paris DASCO CMA
Comité de suivi DASCO et DDCT (edl Goutte d'or)

Réalisation :
Mise à disposition des personnels de la DASCO
Recours à des prestataires (professionnels de la formation linguistique et professionnel de la couture)

7. Ressources bibliographiques

Dossier de candidature de la Ville de Paris au NPNRU
Projet de territoire du Quartier de la Goutte d'Or
Documents de présentation du projet Mode à la Goutte d'Or

Mission d'étude et de préfiguration d'un chantier d'auto réhabilitation de logements dans le patrimoine diffus des bailleurs du territoire « Goutte d'Or sud »

1. Maître d'ouvrage

Les bailleurs sociaux du secteur sous forme de groupement d'achat :

- Paris Habitat
- RIVP
- Elogie
- Siemp
- …

Périmètres : Goutte d'Or sud

2. Descriptif de l'étude

Les objectifs principaux :

- Améliorer les conditions d'habitat des locataires les plus en difficulté
- Favoriser l'investissement des ménages dans leur logement
- Former les ménages aux savoir-faire techniques leur permettant de poursuivre le travail engagé à l'issue de l'intervention et les aider à bénéficier des dispositifs de droits communs
- Favoriser l'émergence ou la consolidation d'un réseau relationnel, l'instauration de solidarité et l'implication dans la vie locale
- Répondre aux besoins de conseils juridiques concernant notamment les indemnisations des assurances

Descriptif de la mission :

L'étude devra établir un plan d'actions sur :

- L**e choix des travaux envisagés**

S'agissant de travaux relevant généralement de la responsabilité du locataire se pose la question du cadre d'intervention :

- Travaux d'embellissement (remise en peinture, carrelage…)
- Travaux d'aménagement (aménagement cuisine, placards…) ; un partenariat avec l'association Extramuros (menuiserie participative) implantée sur le site pourrait être envisagée.
- Travaux de second œuvre (plomberie, électricité…)….

- **Le choix des bénéficiaires et leur accompagnement**

Une méthodologie pour repérer les bénéficiaires du programme doit être proposée par le candidat, avec l'ensemble des partenaires sociaux du territoire (bailleurs, centre sociaux, CASVP….). Un volume d'une trentaine de bénéficiaires doit être identifié.

Pour les ménages en grande difficulté, un accompagnement personnalisé doit être envisagé avec une intervention de l'opérateur dans le logement

L'identification d'un logement témoin, permettant la tenue d'ateliers collectifs thématiques ouverts à tous.

Concernant les locataires dans l'incapacité physique de participer à l'amélioration de leur logement, une implication dans la démarche de concertation et/ou à la vie locale pourrait être demandée en contrepartie d'une intervention technique sur le modèle des « accorderies ».

- **Le choix et le rôle de l'opérateur**

La mission de préfiguration devra accompagner le groupement d'achat dans la rédaction d'un cahier des charges et dans la sélection de l'opérateur chargé de réaliser le chantier d'auto-réhabilitation.

Des passerelles avec les acteurs locaux (Entreprises d'insertion, clubs de préventions,….) pourront être envisagées.

- **Le financement**

La mission de préfiguration devra réaliser une recherche de financements complémentaires pour assurer le chantier d'auto-réhabilitation (aides exceptionnelles du CASVP, microcrédit, FDI…).

- **La mobilisation des acteurs sociaux**

3. Les livrables attendus

A préciser

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

- **Phase 1 - 10 mois:** Diagnostic
- **Phase 2 – 4 mois :** Orientations stratégiques et schéma directeur
- **Phase 3 - 4 mois:** Plan d'actions opérationnel avec (programmation, chiffrage, recherche de financement)

5. Plan de financement

Charges

Etapes de l'étude	**Cout (HT)**
Phase 1	20 000€
Phase 2	9 000 €
Phase 3	9 000 €
Total (HT)	**38 000 €**

Cofinancement ANRU/CDC sollicité à hauteur de 50%
Financement bailleurs défini au prorata du nombre de logements

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Pour chacune des études il est proposé :

- Un comité de pilotage stratégique qui se réunira à la fin de chacune des phases
- Un comité de suivi opérationnel

7. Ressources bibliographiques

A détailler

P O R T E d U 1 8 E M E

4-22. étude d'impact environnemental Porte de Clignancourt – Porte des Poissonniers (Portes du 18ème)
4-23. étude pollution, sondages et relevés Porte de Clignancourt – Porte des Poissonniers (Portes du 18ème)
4-24. étude urbaine caserne Gley (Portes du 18ème)
4-25. étude voiries Gley (Portes du 18ème)
4-26. étude faisabilité transformation logements Charles Hermite (Portes du 18ème)
4-27. étude pré-réhabilitation de la Résidence Valentin Abeille (Portes du 18ème)

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Direction de l'urbanisme – Ville de Paris

Dénomination de l'étude/mission

Etudes urbaines pour l'aménagement du site de la caserne Gley, Paris 18ème

1. Maître d'ouvrage

Ville de PARIS – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement

2. Descriptif de l'étude/de la mission

Périmètre d'études : 2 hectares

Objectifs :
- Introduire de la mixité sociale par une programmation mixte de logements et d'activités
- Ouvrir l'ilot, le densifier et lui donner des façades plus urbaines
- Recomposer un front bâti sur l'avenue de la porte des Poissonniers afin de prolonger l'ambiance urbaine de l'avenue jusqu'au passage sous le périphérique et Saint Ouen.
- Traiter la façade le long du boulevard Ney, rénové avec l'arrivée du tram
- Accompagner l'Etat et ADOMA pour la reconversion du site avec dans un premier temps, la reconstruction d'une partie du centre d'hébergement d'urgence sur site
- Lancer l'opération d'aménagement sur la caserne Gley
- Mener la concertation sur ce secteur d'aménagement

Mission d'études urbaines :
- Identifier le premier découpage foncier pour la reconstruction d'un CHU par l'association ADOMA
- Etudier plusieurs phasages opérationnels
- Définir les ilots à bâtir et leur programmation dans le cadre de plusieurs scénarios
- Montage de l'opération d'aménagement (bilan financier, calendrier des procédures, etc…)
- Accompagner le projet de protocole avec l'Etat (avec la SDAF).
- Accompagner la concertation

3. Les livrables attendus

(Par exemple rapport, plan, base de données, etc. …)

Etudes urbaines proposées en 2 à 3 missions. Chaque mission fera l'objet d'un rendu de rapport et de plans.
Mission 1 : orientations urbaines générales, diagnostic sur les bâtiments existants, 1er découpage foncier et phasage général
Mission 2 : plusieurs scénarios d'aménagement de l'ilot et proposition de plusieurs programmes
Mission 3 : intégration du projet ADOMA et prescriptions urbaines et fiches de lots.

4. Calendrier de l'étude/de la mission

Lancement de l'étude urbaine courant 2016, en fonction des négociations avec l'Etat.
Durée de l'étude urbaine estimée à 2 années.

5. Plan de financement

Le tableau financier devra présenter le coût hors taxe de l'opération.

80 000 € HT à 100 000 € HT

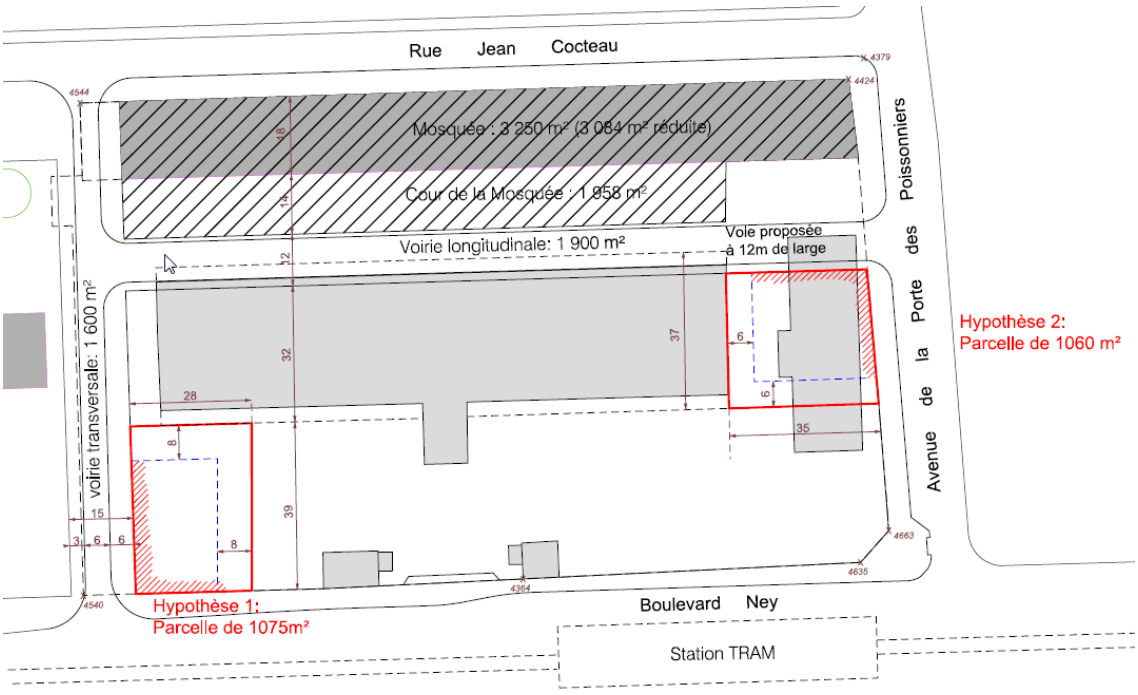
6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude/ de la mission

Etudes urbaines menées par le SdA en coordination avec :
- la SDAF pour les négociations sur le foncier (Etat)
- la DVD et la DPE-SAP pour les études opérationnelles d'assainissement et de voirie
- la DLH-SADI pour les démolitions

7. Ressources bibliographiques

Modification du PLU en cours :
OAP tome 2, 18e , GPRU des Portes Montmartre, Clignancourt et Poissonniers, Secteur Cocteau Ney, 82 à 94 bld Ney, 1 à 23 rue Jean Cocteau et 1 à 3 rue Francis de Croisset : Réduction du périmètre d'attente « Clignancourt Poissonniers » en le supprimant, rive Nord du boulevard Ney. Intégration du secteur « Cocteau Ney » dans le secteur non soumis à l'article U.G.2.2.1 . Modification des orientations d'aménagement pour le renouvellement urbain du secteur. L'avancement des études urbaines permet de lever le périmètre d'attente dans sa partie nord et de préciser les éléments qui recomposeront le secteur considéré. Des voies transversales rejoindront la future station du T3, un équipement de petite enfance et un espace vert accompagneront la programmation de logements et d'activités économiques. (IG 18-1).

Etudes urbaines : - en 2015 : dans le cadre de l'étude PNEE, sur le secteur Clignancourt Poissonniers, par la maîtrise d'œuvre urbaine Güller Güller.
- Etudes DVD, sur l'implantation du tram T3, par la mission Tram, 2013-14
- Etudes urbaines plus anciennes, 2005



Etude sur les modalités de transformation en logements étudiants d'une partie des logements familiaux de la cité Charles Hermite

1. Maîtres d'ouvrage

Ville de Paris
Paris Habitat

2. Descriptif de l'étude

En parallèle de la vaste opération d'aménagement de la Gare des Mines qui devrait fortement contribuer à leur désenclavement, il est proposé de travailler à la transformation d'une partie des logements familiaux de la cité Charles Hermite en logements étudiants, afin de contribuer à la mixité sociale au sein même du quartier existant. Le caractère innovant de cette démarche et les différentes questions posées par ce projet semblent être de nature à nécessiter une étude de faisabilité permettant de préciser la localisation de ces nouveaux logements (sur un site unique ou en diffus au sein de la cité), le volume de transformations à mener, l'accompagnement nécessaire à l'implantation d'étudiants au sein d'un important ensemble HBM, le dimensionnement des espaces collectifs, ainsi que le lien avec le projet de Quartier Universitaire International du Grand Paris.

Présentation du groupe immobilier
Cet ensemble immobilier construit en 1936 et réhabilité de 1991 à 1995 est constitué de 1311 logements répartis sur 63 halls dont 5 halls ont un accès direct sur rue.
Ce groupe immobilier compact est doté d'espaces verts conséquents et de qualité suite à la résidentialisation effectuée en 1998 / 2000.
Cette résidence est constituée d'appartements de petite taille, selon les standards HBM, selon la typologie suivante :

- T1 : 10,1%
- T2 : 35,4%
- T3 : 51,2%
- T4 : 3,2%

L'occupation sociale de cet ensemble immobilier est principalement marquée par des ressources faibles (5 points de plus de ménages en deçà du seuil de pauvreté que dans les autres quartiers de la politique de la ville), une plus faible proportion de diplômés.

Les transformations récentes alentours (création du tramway, aménagement de la ZAC Claude Bernard et de l'entrepôt McDonald par exemple) sont des points positifs pour améliorer la situation de ce quartier dense et enclavé, mais qui demeure peu attractif et à l'écart.

Afin de donner une nouvelle dynamique à ce quartier, en partant de ses habitants, et en lien avec le projet QUIGP, les partenaires souhaitent étudier la faisabilité et la pertinence de la création d'une offre de logements destinée à des étudiants au sein des résidences existantes.

Questions auxquelles l'étude devra répondre ?

- L'apport de population nouvelle peut-elle avoir un effet d'entrainement pour l'ensemble du quartier (par exemple sur l'offre commerciale, sur les solidarités locales, sur la revalorisation de l'image du quartier,…) ? A quelles conditions (public visé, seuil critique, permanence dans le quartier, lieux de sociabilisation,…) ?

- Quel serait le mode d'habiter le plus adapté ?
    - Colocation ?
    - Logements disséminés ou regroupés ?
    - Quels espaces communs pour quels usages ?
- A quelle demande exprimée en matière de logement étudiant cette nouvelle offre peut-elle répondre, en lien avec le QUIGP ? Quelles seraient les conditions d'attractivité de cette offre ?
- Quelles sont les conditions d'acceptabilité de cette transformation pour les habitants actuels ? Quelles interactions peuvent être attendues ?
- En synthèse de cette première phase, quel serait le programme « idéal » répondant aux objectifs fixés ?

Une seconde phase portera sur :

- La confrontation entre le programme et la structure des bâtiments existants et leur évolutivité pour converger vers la définition d'un programme réaliste.
- L'étude de faisabilité
    - du programme, comprenant le chiffrage et les éléments financiers, notamment d'équilibre,
    - du calendrier,
    - des modalités de gestion,
    - de projet social et de son portage.

3. Les livrables attendus

- Etude d'opportunité
- Programme de l'opération
- Faisabilité

Cette étude devra également nouer une démarche entre les partenaires à réunir autour d'un projet de ce type, et s'appuiera sur les supports de participation et de concertation existante pour favoriser l'intégration de ce programme dans le quartier.

4. Calendrier de l'étude

Environ 12 mois.
Phase 1 : 6 mois
Phase 2 : 6 mois
La méthodologie et le calendrier proposés devront prendre en compte l'enjeu de convergence des différents acteurs autour d'un projet commun.

5. Plan de financement

Coût prévisionnel : 50 000 €
Participation financière de Paris Habitat à 50 %
Cofinancement attendu de l'ANRU à hauteur de 50%

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Pour chacune des études il est proposé :

- Un comité de pilotage stratégique qui se réunira à la fin de chacune des phases
- Un comité de suivi opérationnel

Associant les maîtres d'ouvrage, la mairie du 18ème, la communauté universitaire,…

7. Ressources bibliographiques

Dénomination de l'étude/mission

Etude pré-réhabilitation de la Résidence Valentin Abeille Paris 18ème

1. Maître d'ouvrage

Antin Résidences
59 rue de Provence
75439 Paris cedex 09

2. Descriptif de l'étude/de la mission

Avec impérativement le périmètre d'étude, les objectifs poursuivis

Etude à lancer sur la résidence Valentin Abeille notamment sur les points suivants :

- patrimonial : nature des travaux de réhabilitation dans les logements et les parties communes des immeubles ; réhabilitation thermique avec évolution du mode de chauffage et production d'eau chaude sanitaire

- urbain : réflexion à l'échelle du quartier pour les cheminements piétons et véhicules, la valorisation des espaces extérieurs et l'identification de locaux associatifs partagés

- social : enquête sociale auprès des occupants pour identifier les familles fragiles et populations âgées et définition si besoin d'une MOUS pour accompagner les travaux, réflexion à mener sur l'opportunité de transformer une partie des logements en logements étudiants

3. Les livrables attendus

Diagnostic complet et avant projet détaillé sur les aspects patrimoniaux

Diagnostic et avant projet sommaire sur la partie urbain

Diagnostic social sur l'occupation

4. Calendrier de l'étude/de la mission

Calendrier prévisionnel de l'opération déclinant le mois et l'année de démarrage ainsi que la durée de réalisation en nombre de mois
+ toutes précisions sur les étapes intermédiaires si connues

Lancement consultation maitrise d'œuvre : septembre 2016
Attribution : novembre 2016
Rendu des diagnostics : février 2016
Avant-projet : mai 2017

5. Plan de financement

Le tableau financier devra présenter le coût hors taxe de l'opération

Estimation du cout des études : 60 k€HT

Financement prévisionnel	PNRU	Fonds propres Antin
60 k€TTC	30 k€	30 k€

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude/ de la mission

(Par exemple, comité de pilotage, réunions de restitution, avec partenaires associés)

Le projet sera piloté par la Direction Technique du Patrimoine d'Antin Résidences. Seront également associés pour Antin Résidences : la Direction Territoriale de Vincennes qui gère la Résidence et le pôle Développement Social Urbain. Des points réguliers seront réalisés en comité projet.

Seront également sollicités la Mairie d'Arrondissement, les collectivités.

Les locataires et leurs représentants seront également sollicités.

7. Ressources bibliographiques

-

ORGUES DE FLANDRE

4-28. étude urbaine (Orgues de Flandres)
4-29. étude cartographie des besoins de qualification (Orgues de Flandres)

Etude urbaine pour l'aménagement du secteur des Orgues de Flandre
Paris 19ème arrondissement

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement

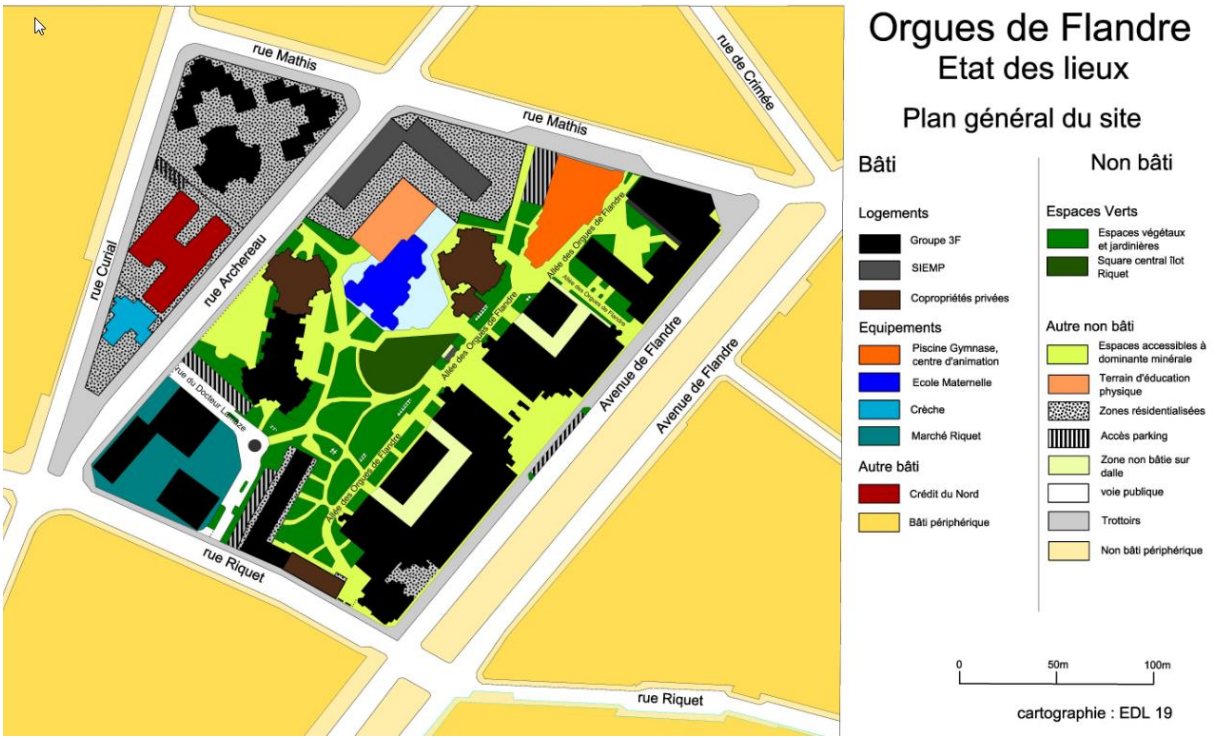
2. Descriptif de l'étude

Contexte
L'ensemble des acteurs qui interviennent sur le site des Orgues de Flandre depuis de nombreuses années s'accordent sur le fait que le site doit être transformé pour améliorer la vie quotidienne des habitants, enrayer sa dégradation, apporter une qualité d'usages des espaces collectifs et des équipements publics , retrouver des usages sur l'ensemble des espaces fermés pour des problèmes de sécurité, notamment en sous-sols, apporter une mixité des fonctions.

Périmètre du NPNRU
Avec comme centralité l'îlot des Orgues de Flandre, le périmètre de l'étude urbaine s'étend sur environ 6,5 hectares :

- au nord : jusqu'à la rue Mathis
- à l'ouest : jusqu'à la rue Curial
- à l'est : jusqu'à l'avenue de Flandre
- au sud : jusqu'à la rue Riquet

Ce périmètre s'inscrit et relie deux autres projets urbains achevés ou en cours d'achèvement : le secteur Flandre Tanger Maroc au sud, le GPRU cité Michelet au nord.



Périmètre élargi
Le périmètre de l'étude élargi est inscrit dans un périmètre de référence plus vaste de Paris Nord Est au nord, à la place Stalingrad au sud et de la Halle Pajol à l'ouest à la petite ceinture à l'est. Le travail s'appuiera sur une exploitation des données socio-économiques et urbaines dans un contexte parisien et métropolitain.

Objectifs
Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- assurer une vision urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble qui permette de traiter en profondeur les difficultés identifiées en termes de gestion et de lisibilité des espaces ;
- préciser les orientations à définir en matière de renouvellement urbain et les scénarios d'évolution envisagés pour ce site, en intégrant l'ensemble des espaces et des lieux sur lesquels il est possible d'agir (espaces collectifs, bâtiments, sous-sols et rez-de-chaussée, équipements…) ;
- accompagner le projet de réhabilitation des copropriétés et infléchir son programme si nécessaire ;
- préciser la programmation urbaine envisagée sur le secteur en tirant profit de la dynamique de l'arc de l'innovation et du tissu économique, social et culturel déjà constitué alentour
- définir un plan d'action à court et moyen terme partagé entre les acteurs (bailleurs, services, gestionnaires d'équipements, acteurs sociaux et économiques…) et avec les habitants.

L'étude urbaine s'inscrira dans les objectifs prioritaires du NPNRU, et tiendra compte en particulier des thématiques suivantes :

- la qualité et la santé environnementale,
- la ville connectée et intelligente,
- la stimulation du développement économique et l'accès à l'emploi des habitants du quartier,
- l'appropriation du cadre de vie et de l'espace public par les habitants et notamment par le renforcement des démarches participatives de co-construction,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique.

L'étude urbaine comprendra :

- une analyse du cadre urbain élargi : dysfonctionnements urbains liés à l'urbanisme des années 1960-1970
- un état des lieux physique du site : espaces extérieurs, sous-sols, etc.
- un état des lieux foncier
- une analyse des usages : espaces extérieurs, équipements, parkings, etc.
- un bilan environnemental : déchets, logistique, eau

Ces différentes analyses déboucheront sur l'élaboration d'un diagnostic et d'enjeux partagés et la proposition de scénarios d'évolution du site. Un plan d'actions d'ensemble sera défini, avec une déclinaison des premières phases de réalisation et la proposition d'une méthode permettant son ajustement dans le temps.

3. Les livrables attendus

Etude urbaine sur le quartier des Orgues de Flandre sous la forme d'un rapport et de plans

1/ Un cadrage urbain large, enjeux sur le nord-ouest du 19e arrondissement
Aménagements récents et à venir, dynamiques socio-économiques et maillage

2/ Un diagnostic prospectif : passer du plan muet au plan habité
- Diagnostic architectural et urbain,
- Analyse des pratiques et des usages (carte sensible, équipements, commerce, etc.)
- Statut foncier et mode de gestion des espaces
- Bilan environnemental : déchets, logistique, eau

3/ Une mise en lumière des handicaps et dysfonctionnements / potentialités des lieux

4/ Des scénarios d'actions à mettre en œuvre à court et moyen terme, outils et modalités de mise en œuvre

- Solutions à élaborer de manière collective et participative
- Travail à mener en articulation avec les travaux conduits sur les bâtiments eux-mêmes (réhabilitation du bâti logements et équipements).

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Début de l'étude urbaine : Septembre 2016

1. Recueil des différentes études existantes sur le site et autres recherches documentaires dont récolement des plans de sous-sols et de rez-de-chaussée de l'ensemble du site
2. Etat des lieux
3. Analyse des usages et des lieux pour l'élaboration d'un diagnostic prospectif partagé avec l'ensemble des acteurs, pour cette analyse, un partenariat pourra être recherché (école d'architecture, Master d'urbanisme, chercheur)
4. Définition des enjeux
5. Ateliers participatifs
6. Elaboration d'un plan d'action à court et moyen terme pour la transformation du site

En amont de cette étude urbaine, dans le cadre de l'évaluation du dispositif de GUP sur les Orgues de Flandre, un questionnaire à destination des participants (habitants, services, associations). Sa diffusion permettra d'évaluer le dispositif d'une part et d'autre part, de mesurer leurs connaissances du NPNRU, d'identifier leurs souhaits d'interventions sur l'espace public, les immeubles et les équipements, d'analyser leurs cheminements piétonniers sur le site, de recueillir leurs besoins en terme d'informations sur le projet NPNRU ainsi que leur souhait de participer à la concertation. Le 2nd volet de ce questionnaire sera par ailleurs communiqué auprès des habitants et usagers présents dans l'espace public des Orgues de Flandre, via des interventions en pieds d'immeubles, durant le 1er semestre 2016. L'ensemble des éléments issus des questionnaires pourra ainsi servir de base aux ateliers participatifs ainsi qu'aux analyses des usages prévues dans le cadre de l'étude urbaine. Cette démarche servira également à sensibiliser les habitants sur le NPNRU et à identifier certains habitants souhaitant être associés aux étapes du projet.

5. Plan de financement

Estimation du montant global de l'étude : 80 000 € HT

Montant demandé à l'ANRU (sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017) : 50% de 80 000 soit 40 000**€**

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

- Comité de pilotage de l'étude
- Comité de suivi technique avec les partenaires concernés (directions de la ville, bailleurs…)

7. Ressources bibliographiques

François Loyer, Les Orgues de Flandre, *L'œil*, n° 206-207, mars 1972
Martin Shulz Van Treeck, Architecture : espace ou objet ?, *Techniques et architecture*, n°307, décembre 1975 – janvier 1976
Estelle Thibault, Martin Shulz Van Treeck, Les Orgues de Flandre 1967-1976, Paris 19e, *AMC*, Le Moniteur architecture n°116, mai 2001
Atelier parisien d'urbanisme (Apur), *GPRU Quartier des Olympiades. Diagnostic urbain et propositions.* décembre 2002, 95p.
France. Equipement, transport et logement (Min.). Urbanisme, habitat, construction (Dir), Masboungi (Ariella); Gravelaine (Frédérique de), Régénérer les grands ensembles. Paris : Editions de la Villette, 2005.- 157 p.
Ville de Paris, *Cahier de recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'Aménagement*, s.d. (2008), 74 p.
Cité de l'architecture et du patrimoine. Paris, 1945-*1975, une histoire de l'habitat : 40 ensembles "Patrimoine du XXe siècle".* Issy-les Moulineaux : Beaux Arts éditions, 2011.- 95p.
Ville de Paris, *Référentiel : Un aménagement durable pour Paris*, 5è édition, s.d. (2010), 114 p.
Ville de Paris, *Plan Climat de Paris*, 2011, 59 p.
Ville de Paris, *Plan Biodiversité de Paris*, novembre 2011, 80 p.
Ville de Paris, *Les critères de l'arc de l'innovation/réinventer Paris*, (2015), 1p.
Ville de Paris, DPVI et Régie de Quartier du 19e, Di*agnostic les habitants des Orgues de Flandre et leur quartier,* (juin 2013), 32 p.
Ville de Paris, DDCT, *Contrat de Ville 2015-2020, Projet de territoire des quartiers du 19e,* (novembre 2015), 26p.

Cartes et documents graphiques

Ville de Paris, Carte de recollement des propriétés foncières (DU-SDAF)

Etudes existantes

Ville de Paris , diagnostic sur les Orgues de Flandre GUP DDCT

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Direction de l'urbanisme – Ville de Paris

Dénomination de l'étude :
Cartographie des besoins de qualifications du quartier

1. Maître d'ouvrage

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi : DAE

2. Descriptif de l'étude,

Déterminer les niveaux de qualification, les compétences et les projets des habitants du quartier (avec un focus sur les jeunes, les familles mono-parentales et les seniors dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne parisienne), cette étude permettra également de définir des actions de formation favorisant leur recrutement dans les nouveaux commerces (Vill'up à la Villette, boulevard Macdonald, avenue de Flandre).
A l'issue de ce recensement des besoins de qualification, la création aux Orgues de Flandre d'une structure de type incubateur dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire s'intégrant dans l'arc de l'innovation sera étudiée pour déterminer le bénéfice que pourraient en tirer les habitants du quartier.

3. Les livrables attendus

Rapport d'étude
Cette enquête analysera aussi la connaissance et l'utilisation des ressources locales et parisiennes en matière d'emploi et d'insertion.

4. Calendrier de l'étude

Second semestre 2016
3 à 4 mois pour la réalisation de l'étude

5. Plan de financement

20 000 € HT
Un cofinancement de 50% est sollicité.

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Comité de pilotage réunissant :
Mairie 19
DAE : Service de l'économie solidaire et circulaire et de l'insertion professionnelle – Mission Initiative Emploi Développement Territorial - Bureau de l'innovation.
DPVI 19
Pépinière « Projets 19 »
cofinanceurs…

7. Ressources bibliographiques

Données APUR sur Diagnostic NPNRU Orgues Flandre

ETUDES MULTISITES

4-30. étude faisabilité d'un programme d'économie circulaire au sein des ensembles sociaux (multisites)
4-31. étude de maîtrise d'oeuvre de « tolérance sociale » (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-32. étude rénovation innovante des HBM (multisites)
4-33. mission ingénierie clauses d'insertion (multisites)
4-34. indicateurs de suivi
4-35. Concertation étude urbaine Porte de Montreuil et franchissement (Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil)
4-36. études techniques caserne Gley (Portes du 18ème)
4-37. étude préfiguration d'un chantier d'auto réhabilitation de logements dans le patrimoine diffus des bailleurs (Goutte d'Or sud)
4-38. Calendrier de mise en œuvre des études

Etude portant sur une **gestion innovante des espaces extérieurs et des déchets** au sein des ensembles sociaux (gestion des espaces verts, végétalisation, perméabilisation des sols, gestion des déchets) en lien avec les réflexions sur la ceinture verte

1. Maître d'ouvrage

Les bailleurs sociaux de la Ville de Paris sous forme de groupement d'achat :

- Paris Habitat
- RIVP
- Elogie

Périmètres : Une étude type est proposée pour chacun des territoires

- Secteur les Portes du 18e
- Secteur Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil
- Secteur Bédier-Oudiné

2. Descriptif de l'étude

Les objectifs généraux : Les bailleurs sociaux, en lien avec les projets de la Ville[1], et les projets Métropolitain[2] proposent de lancer une étude de faisabilité d'un programme **d'économie circulaire**. Cette étude portera plus principalement sur :

- **la fonctionnalité** et la **gestion innovante des espaces verts** : aménager des supports d'agriculture urbaine multifonctionnels et favoriser la biodiversité, favoriser l'intégration de ces espaces au quartier, proposer une programmation plus ambitieuse et favoriser la mixité fonctionnelle et les changements d'usages. Au-delà des objectifs de l'agriculture urbaine liés à la qualité de vie et à la santé, cette démarche répond à différentes préoccupations des bailleurs sociaux :
    - **Une réduction substantielle des charges** liées à la consommation d'énergie, à l'entretien des espaces verts et des terrasses en faveur d'une population de plus en plus précarisée.
    - **Une visée « environnementale** » favorisant la biodiversité et participant à la diminution de l'empreinte écologique
    - **Une visée « sociale »** En inversant le regard et en considérant notamment les espaces verts des résidences d'habitat social comme des opportunités de lieux emblématiques supports de nouvelles pratiques favorisant le lien social et la biodiversité
    - **Une visée « éducative »** : En favorisant les changements d'usages et en sensibilisant les différentes générations du territoire aux enjeux de l'écologie urbaine tout en les impliquant dans l'amélioration de leur cadre de vie
    - **Une visée « économique »** : par la création d'emplois locaux
    - **Une visée « commerciale »** : En proposant à la vente une production locale à haute valeur ajoutée à tarif maitrisé dans le cadre d'un modèle d'économie circulaire

[1] Programme de réalisation de 100ha de toits et terrasses végétalisés et incitant le développement de l'agriculture en Ville notamment par le biais d'appels à projet ; programme de la Ville (2014 – 2020) sur la réduction et la valorisation des déchets

[2] ceinture Verte, et Arc de l'innovation

- La mise en place de territoires **« Zéro déchet »** : les bailleurs ambitionnent de développer **mutation profonde des modes de gestion des encombrants et des déchets ménagers**. Cette mutation sera bénéfique pour un ensemblier d'acteurs[3]. L'accent sera mis sur la réduction des déchets ; les circuits de revalorisation (réemploi, économie circulaire, eco-collecteurs) ; L'accompagnement des locataires aux changements des pratiques ; L'augmentation de l'efficacité des prélèvements et la réduction des coûts de débarras ; L'amélioration des conditions de travail des gardiens et gestionnaires de sites ; La réduction des dépôts sauvages dans les résidences

Les objectifs opérationnels : Dans le cadre des trois nouveaux projets ANRU, permettre aux bailleurs en lien avec les services techniques de la ville :

- de prévoir les équipements adaptés aux ambitions écologiques de Paris
- de proposer un programme de réalisation réaliste de ces nouveaux aménagements et de les intégrer dans le programme travaux financé par l'ANRU
- de proposer en lien avec les différents services techniques et acteurs écologiques (agriculteur urbain, éco-collecteur, acteurs du réemploi….) des modèles organisationnels pérennes de gestion de ces nouveaux équipements
- d'identifier les risques et de proposer des solutions

3. Les livrables attendus

- Une cartographie
- Un diagnostic quantitatif et qualitatif
- Un schéma d'orientation
- Un plan d'action (avec chiffrage, calendrier, et financement)

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

Calendrier type pour chacun des territoires

- **Phase 1 - 12 mois: Diagnostic**
  - étude fine des modalités existantes de gestions des déchets et de coopération entre les différents opérateurs (bailleurs, DPE-DVD, syndicats de traitements des déchets, éco-collecteurs, structures du réemploi,…)
  - diagnostic technique et recensement exhaustif des équipements de collecte des déchets chez les bailleurs et sur la voirie
  - Recensement des potentiels de développement : opportunités et faiblesses, bonnes pratiques ;
- **Phase 2 – 4 mois :** Orientations stratégiques et schéma directeur
- **Phase 3 - 4 mois:** Plan d'actions opérationnel avec programmation, chiffrage, recherche de financement

5. Plan de financement

[3] pour **les habitants- locataires** par une amélioration sensible de leur cadre de vie (réduction des dépôts sauvages, amélioration des tris), et l'allongement de l'utilisation de certains appareils électro –mangers très onéreux dans le budget des familles (apprentissage de l'entretien et des menues réparations pour réduire l'obsolescence des appareils) ; pour **Paris Habitat** par la réduction des coûts de ramassage et traitement des encombrants ; pour la **Ville de Paris** par la baisse du recours systématique à la mise en décharge et l'optimisation des filières sélectives de traitement des déchets (sensibilisation forte au tri et revalorisation des déchets, filière D3E)

- **Les portes du 20ème**

Charges

Etapes de l'étude	Cout (HT)
Phase 1	60 100 €
Phase 2	11 100 €
Phase 3	11 100 €
Total (HT)	**82 300 €**

- **Les portes du 18ème**

Etapes de l'étude	Cout (HT)
Phase 1	60 100 €
Phase 2	11 100 €
Phase 3	11 100 €
Total (HT)	**82 300 €**

- **Bédier-Oudiné-Chevaleret (13ème)**

Etapes de l'étude	Cout (HT)
Phase 1	44 000 €
Phase 2	10 100 €
Phase 3	10 100 €
Total (HT)	**64 200 €**

Cofinancement ANRU/CDC souhaité à hauteur de 50%.
Participation des bailleurs au prorata du nombre de logements.
Autres possibilités de cofinancement à étudier.

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Pour chacune des études il est proposé :

- Un comité de pilotage stratégique qui se réunira à la fin de chacune des phases
- Un comité de suivi opérationnel

7. Ressources bibliographiques

A détailler

Dénomination de l'étude

Etude sur la rénovation thermique des ensembles HBM d'intérêt patrimonial

1. Maître d'ouvrage

Paris Habitat, RIVP, etc…

2. Descriptif de l'étude

Parce qu'ils sont situés dans des quartiers périphériques de Paris, notamment dans la zone des anciennes fortifications militaires, les immeubles d' Habitation à Bon Marché (HBM) situés le long des Maréchaux s'inscrivent aujourd'hui dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. La construction de ces ensembles de la Porte de Montreuil, comme ceux de la Porte de Vitry, a appliqué les principes hygiénistes de l'époque (garantir la ventilation et l'ensoleillement maximal des logements). Ces ensembles immobiliers importants, composés de 700 à plus de 1 400 logements, constituent entre les boulevards des Maréchaux et la ceinture verte un tissu urbain très bien délimité. Les îlots sont irrigués par des voies de desserte large, soit perpendiculaires, soit en diagonale par rapport aux voies principales. Les bâtiments sont implantés de manière classique, à l'alignement mais le front bâti est discontinu, ponctué de cours s'ouvrant sur les voies publiques. Initialement minérales, elles ont été végétalisées au fil du temps.

Ces bâtiments, construits entre les années 20 et 40, ont tous cinq à six niveaux surmontés d'une toiture en comble. Ils sont peu épais et offrent des logements le plus souvent traversants.

Entre les années 20 et 40, les techniques de construction de bâtiment restent encore artisanales. La disparition des savoir-faire sur les matériaux anciens et la nécessité de faire baisser les coûts favorisent l'utilisation de la brique et du béton. Ces patrimoines possèdent pour un grand nombre d'entre eux de réelles qualités architecturales et patrimoniales et participent à l'identité de l'urbanisme parisien. Pour autant, ils présentent dans l'ensemble les mêmes obsolescences en termes d'équipements techniques, voire pour certains en termes de qualité d'usage et d'habitabilité, et doivent muter pour s'adapter aux nouvelles normes et de nouveaux usages.

Aussi est-il proposé de s'appuyer dans un premier temps sur une étude inscrite au programme de l'APUR sur la typologisation du parc HBM (en matière de procédés constructifs et de pathologies associées) et de l'ouvrir au patrimoine. L'étude a pour but de préciser les modalités d'interventions sur les HBM notamment dans le cadre de projets de réhabilitations thermiques.

Elle vise à dresser un inventaire des questions techniques spécifiques à ces habitations, comme :

- L'analyse des typologies constructives et architecturales employées pour leur édification.
- L'analyse des grandes pathologies thermiques spécifiques aux HBM.
- L'analyse de l'évolution des espaces intérieurs et les questions posées par les mises aux normes actuelles.
- L'analyse des espaces extérieurs et de leur valorisation dans le cadre des réflexions sur l'adaptation climatique de Paris.

- L'analyse des possibilités offertes par les sous-sols et les toits…

L'étude se basera sur des enquêtes de terrain, une analyse des audits énergétiques déjà réalisés par les bailleurs, une analyse des plans, coupes et élévations de certains groupes. L'étude recensera aussi les opérations récentes de réhabilitation déjà menées sur les HBM parisiennes.

Dans une seconde phase, l'étude portera sur les solutions possibles pour la transformation des HBM dans le cadre du plan climat de Paris et de l'adaptation au changement climatique. Ces solutions seront étudiées en accompagnant des BET spécialisés CSTB et des BET et start-up capables d'élaborer des solutions innovantes, notamment dans le cadre de l'Arc de l'innovation.

3. Les livrables attendus

Les études devront permettre de définir des préconisations techniques et architecturales par segment d' HBM ainsi qu'une méthodologie de chantier associée et une estimation de l'économie des projets. Ces études pourraient faire l'objet d'un groupement de commande entre les bailleurs.

4. Calendrier de l'étude

Démarrage prévu en septembre 2016 pour une durée d'environ 8 mois.

5. Plan de financement

La réalisation de cette étude par l'APUR est estimée à 130 000€ HT.
Financement par l'ANRU et la CDC attendu à hauteur de 50%

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

Définition du périmètre de l'étude confiée à l'APUR en lien avec Paris Habitat, RIVP, DLH et ABF, DU

7. Ressources bibliographiques

Dénomination du projet

Préfiguration de la mise en œuvre des clauses sociales dans les secteurs NPNRU

1. Maître d'ouvrage

Opérateur départemental des clauses sociales

2. Descriptif de l'étude

Il est proposé de confier sur la durée du protocole une mission d'ingénierie à l'opérateur unique facilitateur des clauses sociales, issu de la fusion du PLIE et de la Maison de l'Emploi de Paris.

Cette mission devra lui permettre de bâtir les outils mobilisables en phase opérationnelle pour parvenir à des résultats plus qualitatifs que ceux constatés lors des réunions du comité de pilotage du plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) du PNRU : la mission de l'opérateur unique doit permettre d'identifier des gisements d'emploi ouverts davantage au public féminin, sur une palette de métiers plus large que le seul BTP, et pas seulement en phase travaux, mais aussi au-delà. Il devra également travailler avec les acteurs de l'insertion pour préparer les publics à pouvoir bénéficier de ces gisements d'emploi.

3. Durée du projet

Le projet se déroulera sur la durée du protocole de préfiguration, soit au maximum 18 mois.

4. Conduite et financement du projet (NB : calendrier à adapter au lancement de la mission mi 2016)

Objet	Fonction	Acteur	Quantité		Coût 2016	Coût 2017	Total
Evaluation ex ante	Analyse qualitative des Parcours ANRU (2011-2015)	A	400 H	0,5 ETP sur 3 mois	5 750	0	5 750
Analyse Programmation prévisionnelle	Evaluation Emploi / Insertion	B	360 H	0,15 ETP sur 18 mois	10 278	6 541	16 819
	Orientation Modalités Clauses sociales	B	240 H	0,1 ETP sur 18 mois	6 852	4 360	11 213
	Promotion Diversification Segments d'achat	B	120 H	0,05 ETP sur 18 mois	3 426	2 180	5 606
Promotion des Parcours d'insertion	Diagnostic Territorial / Publics prioritaires	A	240 H	0,3 ETP sur 6 mois	6 900	0	6 900
	Animation Réseau Acteurs Emploi / Insertion	B	620 H	0,2 ETP sur 23 mois	13 704	14 950	28 654
Evaluation in itinere / ex post	Proposition des objectifs cibles	B	120 H	0,05 ETP sur 18 mois	3 426	2 180	5 606
	Elaboration des Indicateurs	B	150 H	0,05 ETP sur 23 mois	3 426	3 738	7 164
	Définition Système d'information	B	150 H	0,05 ETP sur 23 mois	3 426	3 738	7 164
Coordination	Rel. institutionnelles - Management - Suivi adm.	C	150 H	0,05 ETP su 23 mois	4 217	4 600	8 817
				TOTAL	61 405	42 286	103 692

Acteurs	A : Technicien (Facilitateur, Chargé Insertion...) B : Chargé de Mission C : Directeur	Base : 1 ETP = 1 600 H

NB : Les coûts intègrent la Rémunération Brute chargée + un forfait (15 %) de Frais de fonctionnement

Financement de l'ANRU sollicité à hauteur de 50%, soit 51.500€

5. Suivi du projet

Un comité de pilotage associant les services de la Ville et de l'Etat se réunira pour valider l'organisation proposée.

Les différents maîtres d'ouvrage des secteurs en NPNRU seront associés à la démarche.

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Direction de l'urbanisme – Direction de la démocratie des citoyens et des territoires

Définition et mise en œuvre d'indicateurs de suivi du NPNRU de Paris

1. Maître d'ouvrage

Ville de Paris : Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement, DDCT – Mission politique de la Ville

2. Descriptif de l'étude

Le protocole de préfiguration comprend la présentation des objectifs opérationnels poursuivis déclinés par quartier, ainsi qu'une description des spécificités locales permettant de contextualiser les objectifs poursuivis.

Il est demandé que ces objectifs opérationnels fassent l'objet d'indicateurs destinés à en apprécier la mise en œuvre sur l'ensemble de la durée du projet.

Objectifs de l'étude

L'étude visera à préciser pour chacun des sites les indicateurs de mesure pressentis pour suivre ces objectifs opérationnels.

Plus précisément, il s'agira de définir :
-le ou les indicateurs de mesure pressentis pour suivre chacun des objectifs
-une première mesure de chaque indicateur et de sa source
-une indication de la cible qui pourrait être fixée pour chaque indicateur et de l'horizon temporel pertinent pour atteindre cette cible
- la méthode à mettre en œuvre pour pouvoir suivre le ou les indicateurs à échéance régulière.

Méthodologie

La méthodologie proposée s'appuiera sur les conclusions du groupe de travail « Indicateurs associés aux objectifs incontournables » mené en 2014 par la fédération des agences d'urbanisme et l'ANRU. Cette étude sera conduite en lien avec les travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire des quartiers prioritaires parisiens mis en œuvre par l'Apur.

<u>Choix des indicateurs</u>

Les indicateurs de suivi sélectionnés seront de trois catégories :
- Des indicateurs de contexte commun à tous les quartiers, qui constitueront une fiche d'identité des quartiers avec des indicateurs généraux
- Des indicateurs liés aux « objectifs incontournables » des NPNRU, définis au niveau national
- Des indicateurs liés à chacun des sites, relatifs aux enjeux propres à chacun des territoires

Deux types d'indicateurs seront mobilisés selon les cas et les disponibilités des données :
- Des indicateurs quantitatifs
- Des indicateurs qualitatifs liés aux actions réalisées

Définition des valeurs cible

La définition des indicateurs et des valeurs cibles résultera d'une approche concertée impliquant l'ensemble des parties prenantes afin qu'ils correspondent aux objectifs et à la vision définis pour chacun de ces quartiers.

Pour accompagner la définition des valeurs cibles, des éléments d'analyse seront proposés combinant :

- une analyse rétrospective sur 15 ans de chaque indicateur sur le secteur concerné, afin de mesurer sa valeur et son rythme d'évolution
- une analyse comparative de chaque indicateur sur le secteur avec un territoire plus vaste (territoire voisin, arrondissement, Paris, Métropole, France)

Echelle de comparaison

Afin de positionner chaque secteur dans un environnement plus vaste, y compris au-delà des limites du périphérique, le référentiel d'indicateur intègrera des valeurs comparatives à différentes échelles : arrondissement, Paris, Communauté d'agglomération limitrophe de l'arrondissement et métropole.

Au regard des objectifs prioritaires poursuivis par l'ANRU, un regard particulier sera posé sur les thématiques suivantes pour lesquelles des indicateurs seront recherchés :

- la qualité et la santé environnementale,
- la ville connectée et intelligente,
- la stimulation du développement économique et l'accès à l'emploi des habitants du quartier,
- l'appropriation du cadre de vie et de l'espace public par les habitants et notamment par le renforcement des démarches participatives de co-construction,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique.

3. Les livrables attendus

L'étude comprendra :

- Une note méthodologique pour la définition et la mise en œuvre des indicateurs de suivi du NPNRU
- Le référentiel d'indicateurs de suivi,
  comprenant les indicateurs de contexte, les indicateurs liés aux objectifs nationaux incontournables du NPNRU, les indicateurs de suivi spécifiques pour chaque quartier

Dans le référentiel, chaque indicateur fera l'objet :

- d'une description
- d'une analyse au regard des objectifs opérationnels (mise en perspective)
- d'une infographie pouvant prendre la forme d'un graphique et/ou d'une cartographie (selon la nature de l'indicateur) permettant de visualiser le phénomène observé.

4. Calendrier prévisionnel de l'étude

- **Septembre 2016 : début de l'étude**
- **Novembre 2016 :** Note méthodologique
- **Décembre 2016 :** Définition des indicateurs, collecte des données, définition des valeurs cible

- **Janvier 2017 :** Rendu de l'étude

5. Plan de financement

Coût de l'étude : 30 000 € HT

Montant demandé en cofinancement (sur la base d'un protocole courant jusqu'à mi-2017) : 50% de 30 000 soit 15 000€

6. Ressources humaines et organisation pour le suivi de l'étude

- Comité de pilotage
- Comité de suivi technique avec les partenaires concernés (directions de la ville, SG)

7. Ressources bibliographiques

Base de données de référence – Apur

Les quartiers parisiens de la politique de la ville. Contrat de ville 2015 – 2020. Principales données de l'Observatoire des quartiers prioritaires – Apur 2015

Indicateurs associés aux objectifs incontournables - Groupe de travail Agences d'urbanisme, Synthèse des deux premières rencontres, 11 juin et 9 juillet 2014 à l'ANRU - Guy Taïb conseil, ANRU, 2014

Présentation FNAU Interclub «cohésion sociale et territoriale» et «observation» 13 mars 2015

Nouveau programme de renouvellement urbain 2014-2024 – Dossiers de candidature des NPNRU de Paris Mairie de Paris 2014

ANNEXE 5

PROPOSITIONS DE LANCEMENT ANTICIPÉ D'OPÉRATIONS

Lancements anticipés d'opérations

Libellé précis et nature de l'opération	Secteur	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Commentaire	Date de démarrage des travaux	Durée de l'opération (en mois)
PYTHON-DUVERNOIS Démolition de logements locatifs sociaux au 4-16 rue Joseph Python / 2-12 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil	30	RIVP	2 205 000 €	Démolition partielle dans le prolongement de la rue Louis-Ganne	nov-17	12
PYTHON-DUVERNOIS Compensation des minorations de loyer pour le relogement des familles du 4-16 rue Jospeh Python / 2-12 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil				Sur la base d'un montant forfaitaire de 3 500€/logt	janv-17	
PYTHON-DUVERNOIS Démolition de logements locatifs sociaux au 23-27 et 31-41 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil	124	RIVP	44 313 725 €	Démolition des deux barres le long du boulevard périphérique	2018	12
PYTHON-DUVERNOIS Compensation des minorations de loyer pour le relogement des familles des 23-27 et 31-41 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil	75	RIVP	262 500 €	Sur la base d'un montant forfaitaire de 3 500€/logt pour les seules familles restant à reloger au moment du depot de la DID	sept-17	
PYTHON-DUVERNOIS Reconstitution hors site des logements sociaux démolis	Bagnolet - Montreuil	100	RIVP	30 000 000 €	Le projet de reconstitution d'une partie des logements démolis est en cours de finalsiation. La localisation des adresses sera précisée ultérieurement. L'aide financière attendue repose sur les subventions forfaitaires et les prêts bonifiés, à titre principal ou pour surcharge foncière, tels que définis dans le réglèment général de l'ANRU pour la reconstitution des logements PLUS et des PLAI.	2017	18

Opération à revoir au 2nd semestre 2017, en fonction de son état d'avancement

Libellé précis et nature de l'opération	Secteur	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Commentaire	Date de démarrage des travaux	Durée de l'opération (en mois)
PYTHON-DUVERNOIS Requalification de logements locatifs sociaux au 4-16 rue Joseph Python / 2-12 rue Henri Duvernois	**Bagnolet - Montreuil**	**185**	**RIVP**	**7 446 250 €**	**Réhabilitation Plan Climat Energie, l'extension de l'offre étant financée directement par le bailleur**	nov-17	18

Opération dont l'éligibilité aux aides de l'ANRU est à expertiser avant un réexamen, le cas échéant, au 2nd semestre 2017

Libellé précis et nature de l'opération	Secteur	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Commentaire	Date de démarrage des travaux	Durée de l'opération (en mois)
PORTE DES POISSONNIERS Requalification de la tour et transformation des 96 logements familiaux en 180 logements étudiants	Portes du 18ème	96	Paris Habitat	19 883 476 €	Le programme consiste en la restructuration de la tour avec changement d'affectation en logements pour étudiants après relogement des habitants, extension du pied de tour sur l'avenue de la Porte des Poissonniers et aménagement des espaces extérieurs.		30

ANNEXE 6

OPERATIONS D'INGENIERIE ET POSTES PROPOSES AU COFINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Opérations d'ingénierie proposées au cofinancement

Maître d'ouvrage	Quartier	Fiche	Libellé opération	Date de démarrage prévisionnel(*semestre année)*	Montant HT	Plan de financement		
						Collectivités / BS / Aménageur	ANRU	CDC
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.1	Etude urbaine Bagnolet zone verte	2016 – sem.2	200 000 €	100 000 €	80 000 €	20 000 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.3	Etude urbaine Pte de Montreuil	2016 – sem.2	381 500 €	190 750 €	152 600 €	38 150 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.4	Etude d'impact environnemental porte de Montreuil-	2016 – sem.2	200 000 €	100 000 €	90 000 €	10 000 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.6	Etude de développement économique et associatif local	2016 – sem.2	25 000 €	12 500 €	- €	12 500 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.7	Etude préfiguration pôle territorial- étude préfiguration pôle territorial de coopération économique	2016 – sem.2	20 000 €	10 000 €	- €	10 000 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.8	Etude de cartographie sociale	2016 – sem.2	47 200 €	23 600 €	23 600 €	- €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.9	Etude d'un projet participatif d'une trame paysagère	2016 – sem.2	32 200 €	16 100 €	16 100 €	- €
Intercollectivités	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.10	Etude stratégique	2016 – sem.2	80 000 €	40 000 €	24 000 €	16 000 €
Paris Habitat	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.31	Assistance à maîtrise d'usage	2016 – sem.2	205 200 €	102 600 €	102 600 €	- €
Ville de Paris	Bédier/Oudiné	4.11	Bédier/Oudiné - Etude urbaine Bédier	2016 – sem.2	135 000 €	67 500 €	54 500 €	13 000 €
Ville de Paris	Bédier/Oudiné	4.12	Bédier/Oudiné - Etude d'impact environnemental Bédier	2016 – sem.2	100 000 €	50 000 €	40 000 €	10 000 €
Ville de Paris	Bédier/Oudiné	4.13	Etude mur antibruit Bédier	2016 – sem.2	20 000 €	10 000 €	10 000 €	- €
Ville de Paris	Bédier/Oudiné	4.16	Etude circulation et déplacements	2016 – sem.2	40 000 €	20 000 €	20 000 €	- €
Ville de Paris	Bédier/Oudiné	4.17	Etude biodiversité	2016 – sem.2	25 000 €	12 500 €	- €	12 500 €
Ville de Paris	Bédier/Oudiné	4.18	Etude développement économique local	2016 – sem.2	25 000 €	12 500 €	- €	12 500 €
Ville de Paris	Bédier/Oudiné	4.19	Etude des usages des espaces publics et collectifs	2016 – sem.2	50 000 €	25 000 €	25 000 €	- €
Ville de Paris	Goutte d'Or sud –	4.20	Etude urbaine interface espaces publics et privés collectifs	2016 – sem.2	70 000 €	35 000 €	35 000 €	- €
Paris Habitat – RIVP - Elogie - SIEMP	Goutte d'Or sud –	4.37	Etude préfiguration d'un chantier d'auto-réhabilitation de logements dans le patrimoine diffus des bailleurs	2016 – sem.2	38 000 €	19 000 €	19 000 €	- €
Ville de Paris	Goutte d'Or sud –	4.21	Etude filière de la mode	2016 – sem.2	50 000 €	25 000 €	- €	25 000 €
Ville de Paris	Portes du 18ème	4.24	Etude urbaine Gley	2016 – sem.2	100 000 €	50 000 €	40 000 €	10 000 €
Paris Habitat	Portes du 18ème	4.26	Etude faisabilité transformation logements Charles Hermite	2016 – sem.2	50 000 €	25 000 €	25 000 €	- €
Antin Résidences	Portes du 18ème	4.27	Etude résidence Valentin Abeille	2016 – sem.2	60 000 €	30 000 €	30 000 €	- €
Ville de Paris	Orgues de Flandres –	4.28	Etude urbaine	2016 – sem.2	80 000 €	40 000 €	32 000 €	8 000 €
Ville de Paris	Orgues de Flandres –	4.29	Etude cartographie des besoins de qualification	2016 – sem.2	20 000 €	10 000 €	10 000 €	- €
Paris Habitat - RIVP-ELOGIE	Multisites	4.30	Etude faisabilité programme économie circulaire au sein des ensembles sociaux	2016 – sem.2	228 800 €	114 400 €	45 760 €	68 640 €
Paris Habitat-RIVP	Tous les sites –	4.32	Etude rénovation innovante des HBM	2017 – sem.1	130 000 €	65 000 €	65 000 €	- €
Facilitateur unique parisien	Tous les sites –	4.33	Mission ingénierie clauses d'insertion	2016 – sem.2	103 692 €	51 846 €	51 846 €	- €
Ville de Paris	Tous les sites –	4.34	Définition et mise en œuvre d'indicateurs de suivi	2016 – sem.2	30 000 €	15 000 €	9 000 €	6 000 €
TOTAL					**2 546 592 €**	**1 273 296 €**	**1 001 006 €**	**272 290 €**
Sous-total PRIN + études multisites					**1 683 592 €**	**841 796 €**	**660 506 €**	**181 290 €**
Sous total PRIR					**863 000 €**	**431 500 €**	**340 500 €**	**91 000 €**

NPNRU Paris - Postes proposés au cofinancement

Nature du poste	Opération(s)	Maître d'ouvrage	ETP	Assiette de subvention	Montant maximal de subvention ANRU sollicité (50%)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Chef de projet urbain	Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil	Ville de Paris DU	50%	57 500 €	28 750 €	oct-16	18
Chef de projet urbain	Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil	Ville de Paris DU	50%	57 500 €	28 750 €	oct-16	18
sous-total PRIN				115 000 €	57 500 €		
Chef de projet urbain	Bédier-Oudiné / Portes du 18ème	Ville de Paris DU	20% sur Bédier-Oudiné 40% sur les Portes du 18e	69 000 €	34 500 €	oct-16	18
Chef de projet QPV	Bédier-Oudiné	Ville de Paris DDCT	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
Chef de projet QPV	Porte du 18ème	Ville de Paris DDCT	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
Chef de projet QPV	Porte du 18ème	Ville de Paris DDCT	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
Chef de projet QPV	Porte du 18ème	Ville de Paris DDCT	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
Chef de projet QPV	Orgues de Flandre	Ville de Paris DDCT	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
Chef de projet QPV	Goutte d'Or sud	Ville de Paris DDCT	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
Coordination DDCT	Tous secteurs	Ville de Paris DDCT	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
Chargé de mission emploi / insertion	Tous secteurs	Ville de Paris DAE	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
Chargé de mission développement économique local	Tous secteurs	Ville de Paris DAE	50%	47 500 €	23 750 €	oct-16	18
sous-total PRIR				496 500 €	248 250 €		
TOTAL				**611 500 €**	**305 750 €**		

ANNEXE 7

DIAPORAMA DE PRESENTATION DU SECTEUR D'INTERET NATIONAL PROJETE LORS DU COMITE D'ENGAGEMENT DU 26 SEPTEMBRE 2016

Projet d’intérêt national

Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil

(quartier « Les Portes du XXème »)

20e arrondissement de Paris



Diagnostic

Le QPV des Portes du 20e
Un secteur cohérent pour le NPNRU

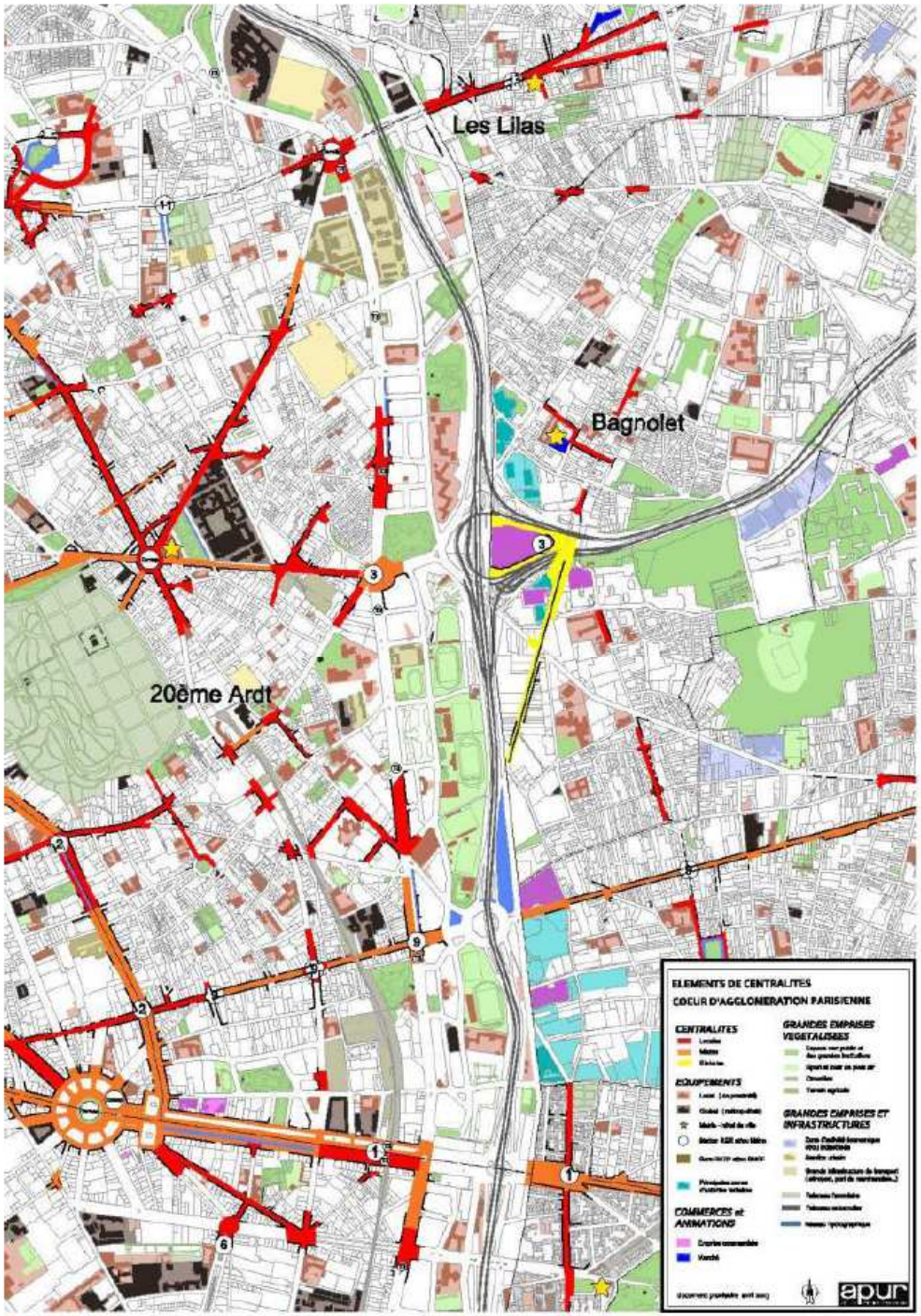
- Unité de lieu : secteur encadré par les grandes infrastructures urbaines, traversé par la Ceinture Verte, avec des équipements sportifs d'envergure parisienne

- Unité de temps : secteur resté à l'écart des transformations et dynamiques à l'œuvre dans les quartiers voisins

- Unité d'action : des caractéristiques socioéconomiques communes

- Unité d'image : secteur souffrant d'une image dégradée et d'un déficit d'attractivité

Centralités



Diagnostic

Un secteur fortement soumis aux nuisances des grandes infrastructures routières

Les maréchaux à l'Est, le boulevard périphérique à l'Ouest, le plus grand échangeur autoroutier d'Europe porte de Bagnolet,



le rond-point routier porte de Montreuil





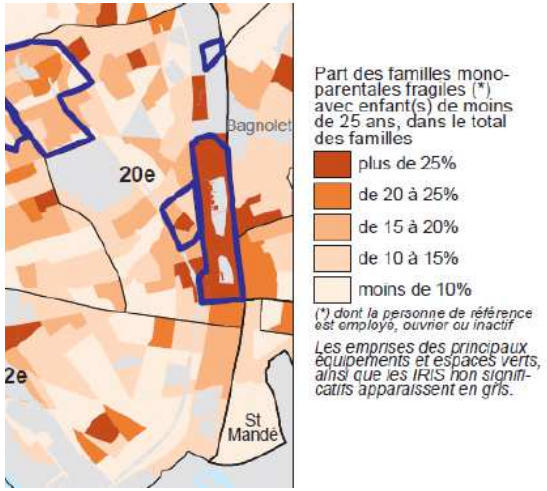
Porte de Bagnolet, une entrée de ville métropolitaine



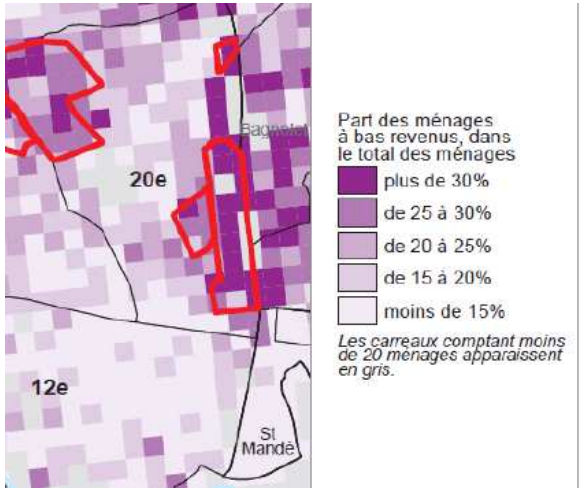
Une concentration de la pauvreté, des conditions de vie difficiles pour les habitants du quartier

Diagnostic

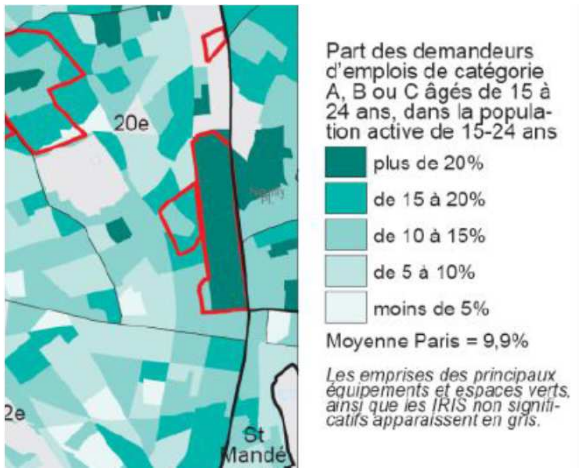
Familles monoparentales



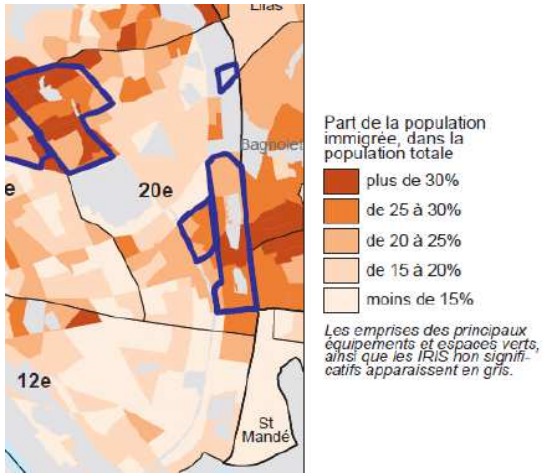
Ménages à bas revenus



Jeunes chômeurs



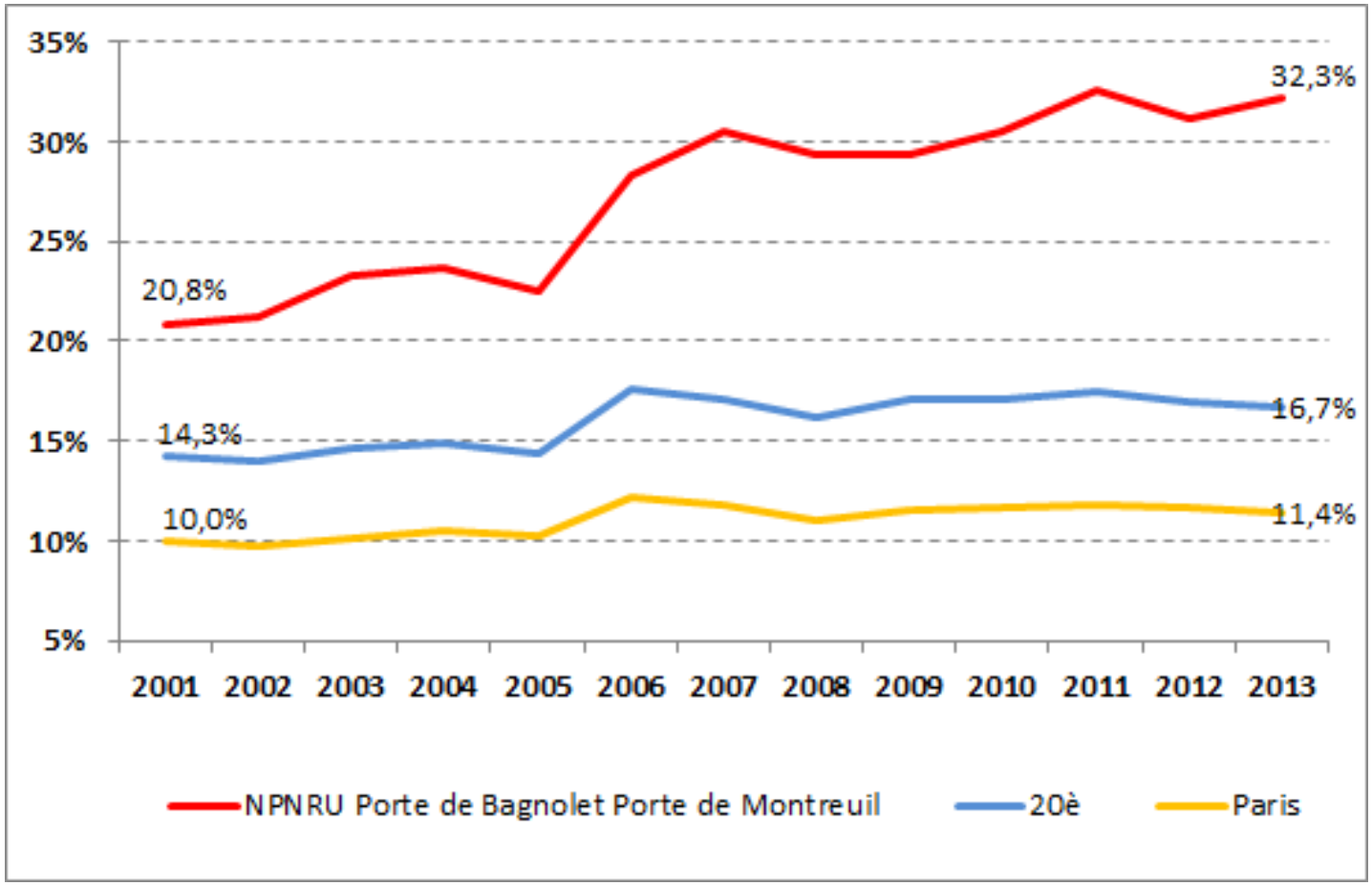
Population immigrée



Diagnostic

Les signes d'une dégradation sociale et d'un accroissement des écarts avec Paris

Evolution de la part de la population à bas revenus



Source : Caisse d'allocations familiales de Paris

Les ensembles de logements

① **Python-Duvernois**
RIVP, 619 logements
- a 2-16 rue Joseph Python
- b 2-12 rue Henri Duvernois
- c 23-31 rue Joseph Python
- d 33-43 rue Joseph Python
- e 15-27 rue Henri Duvernois
- f 31-43 rue Henri Duvernois
- g 28-30 / 34-36 / 42-44 rue Joseph Python



② **Bagnolet 1**
RIVP, 392 logements



③ **Bagnolet 2**
RIVP, 335 logements

④ **Square d'Amiens**
⑤ Paris Habitat
248 et 295 logements

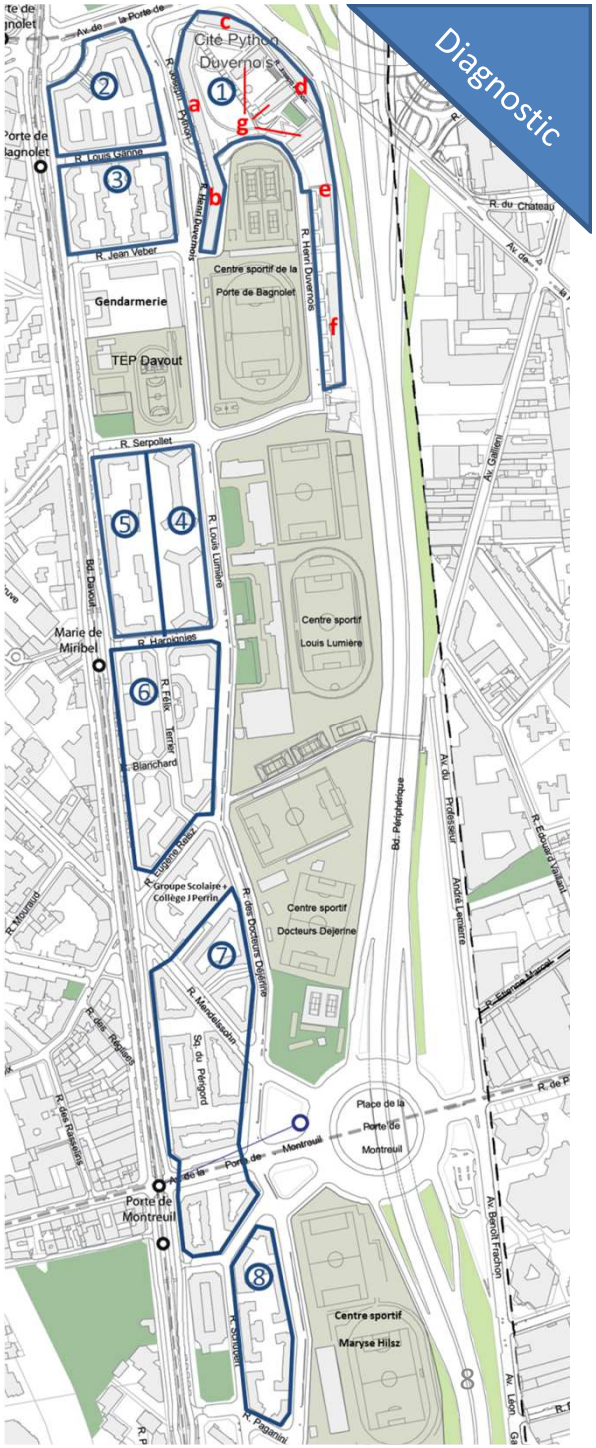


⑥ **Félix Terrier**
Paris Habitat
729 logements

⑦ **Groupe ex-SAGI / Porte de Montreuil Nord**
Paris Habitat
1445 logements



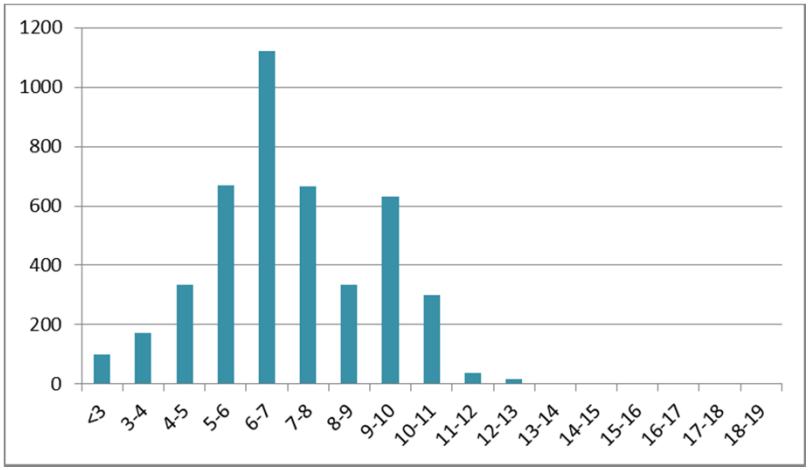
⑧ **Groupe ex-SAGI / Porte de Montreuil Sud**
Paris Habitat
456 logements



Diagnostic

Les principaux chiffres en matière de logement

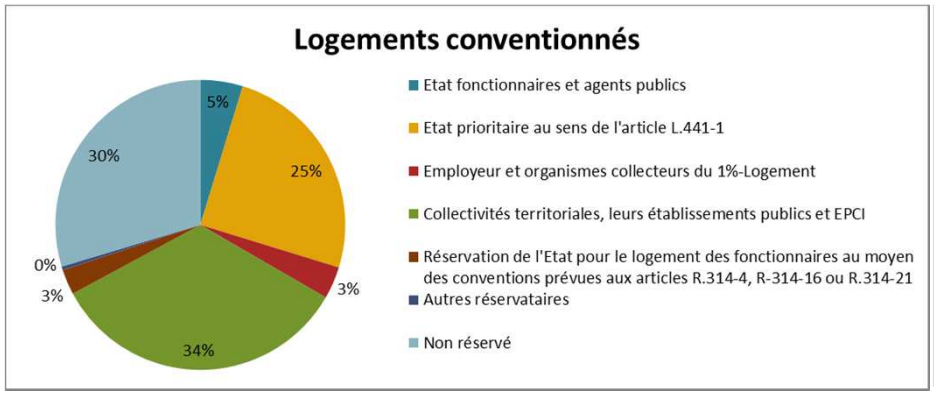
- Le parc de logements (conventionnés et non conventionnés) se caractérise par des niveaux de loyers plus bas que la moyenne parisienne :
  - Un loyer moyen de 6,98€/m² SHAB (7,99€/m² SHAB sur le territoire parisien)
  - Des loyers allant de < 3€/m² SHAB (101 logements) à >11€/m² SHAB (63 logements)
  - Environ 2500 logements (55% du parc) ont un loyer inférieur à 7€/m² SHAB, c'est-à-dire inférieur au prix des logements les plus sociaux (PLAI) produits aujourd'hui (contre 38% sur l'ensemble du territoire parisien)

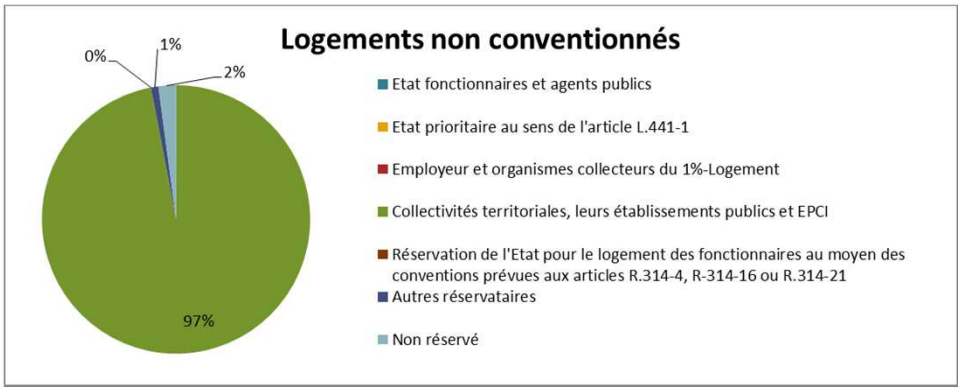


- On observe par ailleurs une relative homogénéité entre les logements conventionnés et les logements non conventionnés dont le loyer moyen s'établit à 7,94€/m² SHAB (contre 10,38€/m² SHAB pour l'ensemble des logements non conventionnés parisiens)

Les principaux chiffres en matière de logement

- La répartition des réservataires révèle une prédominance de la Ville (53% contre une moyenne parisienne de 35%) et une sous-représentation des employeurs et organismes collecteurs (2,5% contre 11% au niveau parisien). Cette répartition est cependant différenciée entre les logements sociaux et les logements non conventionnés





- Le taux de rotation des logements sociaux s'établit autour de 4,05%, légèrement plus faible que la moyenne parisienne de 4,31%

- Le taux de vacance du parc de logement est de 1,66% (contre 1,73% pour la moyenne au niveau parisien)

Diagnostic

Zoom sur la « ceinture rouge »

- Ensembles datant principalement des années 1930, à l'exception du groupe du Square d'Amiens construit en 1954
- Une qualité patrimoniale certaine, bien qu'hétérogène d'un groupe à l'autre
- Prédominance de petites typologies : 51% de T1 et de T2, pour seulement 9% de T4 et +
- A typologie équivalente, les logements globalement plus petits que la moyenne parisienne (-1m² pour les T1, -3m² pour les T2, -4m² pour les T3)
- Taux de vacance des ensembles « briques rouges » : 1,4% (Paris : 1,7%)
- Taux de rotation de 4,24% (Paris : 4,31%); 6% pour les seuls logements non conventionnés.







Diagnostic

Zoom sur le groupe « Bagnolet Zone Verte »

- 9 bâtiments, dont 6 datent de 1954 et 3 de 1990
- Forte exposition aux nuisances du périphérique
- Taux de rotation de 6,4% (Paris : 4,31%)



Les équipements publics

Équipements sportifs extérieurs

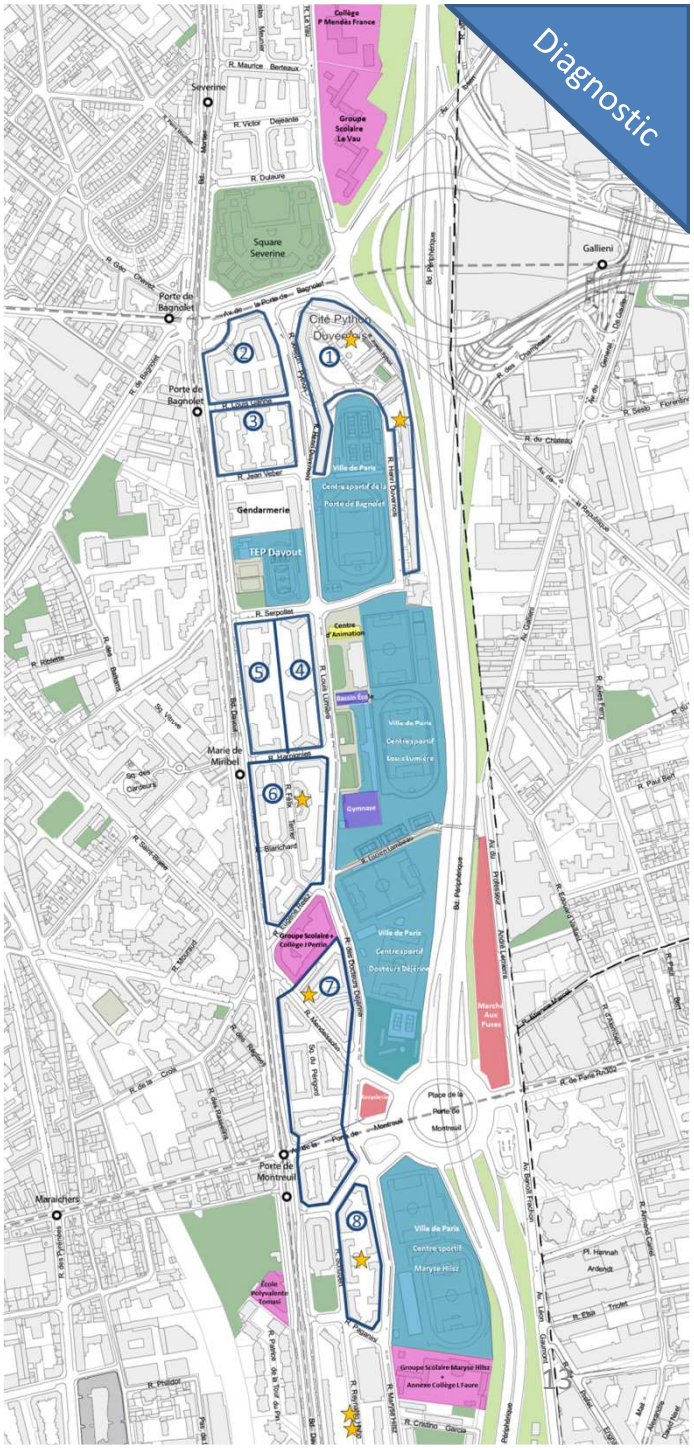
Équipements sportifs intérieurs

Établissements scolaires

Marché aux puces
Recyclerie Emmaüs Coup de Main

Équipements Jeunesse

★ Structures d'accueil Petite enfance



Diagnostic

Les problématiques éducatives

La part des jeunes de moins de 25 ans est élevée (33% contre 29% à Paris).

La part de la population de plus de 15 ans sans diplôme (46%) est largement supérieure à celle de Paris (21%) et a celle du 20em arrondissement (28%).

La part du nombre d'enfants de 0 à 19 ans dans des foyers à bas revenus est largement supérieure dans la zone NPNRU (49,5%) qu'à Paris (19,5%).

252 jeunes du quartier NPNRU suivis à la mission locale en 2013.

Augmentation de la part des professeurs de moins de 30 ans dans la zone NPNRU de 25%. Baisse dans le 20em arrondissement et à Paris (-13%).

Diminution du nombre de reçus au diplôme national du brevet des collèges : de 74 à 49 entre 2003 et 2010.

Population de 15 ans ou plus non scolarisée sans diplôme : 53% NPNRU, 50% NQPV ; 38% 20em ; 31% Paris.

La part de la population entre 15 et 25 ans non scolarisée beaucoup plus forte que la moyenne parisienne (44% contre 18%).

Diminution du nombre d'élèves inscrits en 3iem de 2003 à 2010 -23% alors qu'il n'est que de -2% à Paris.

Forte baisse du nombre de candidats présents au brevet des collèges NPNRU : -30% alors qu'il n'est que de -4% à Paris (2003-2010).

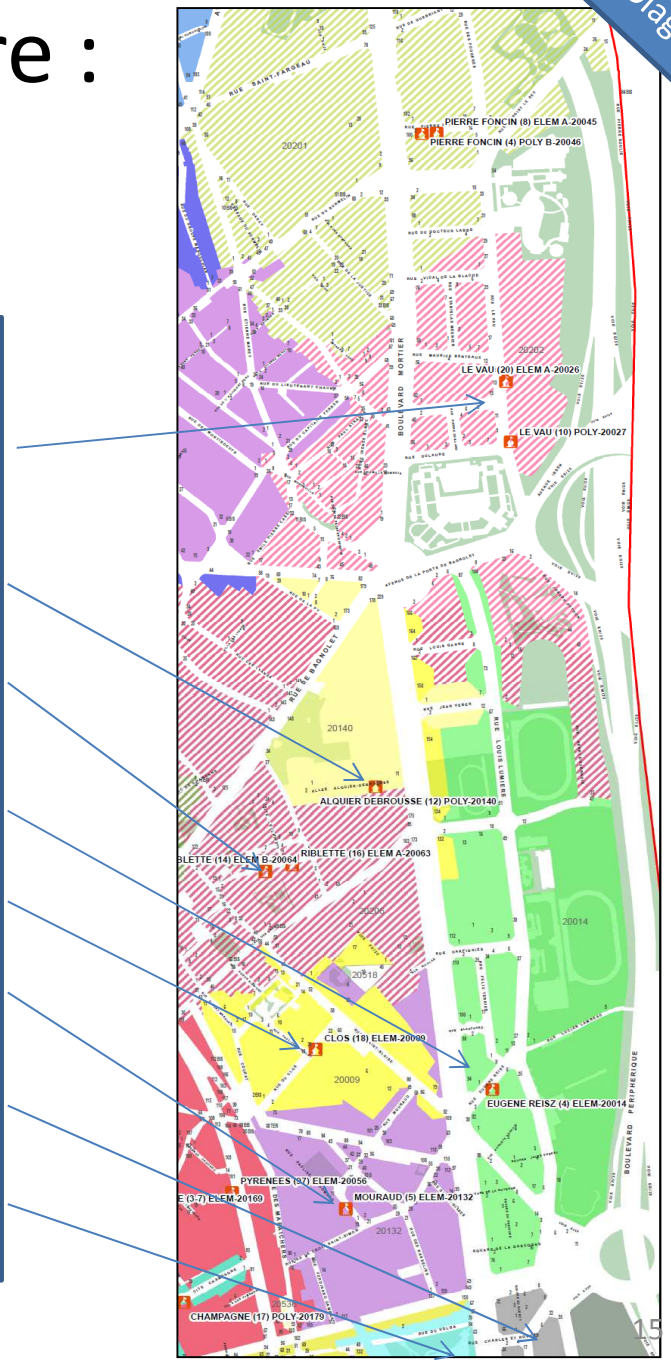


Etablissements du primaire : sectorisation

Diagnostic

Les groupes scolaires : primaire et élémentaires

- Ecoles polyvalente et élémentaire Le Vau
- Ecole polyvalente Alquier Debrousse
- Ecoles élémentaires Riblette
- Ecoles maternelle et élémentaire Eugène Reisz
- Ecole élémentaire du Clos
- Ecole élémentaire Mouraud
- Ecoles maternelle et élémentaire Maryse Hilsz
- Ecole polyvalente TOMASI



Etablissements du secondaire : une offre éducative renforcée

Collège Pierre Mendès-France

Collège Jean-PERRIN (17 divisions, 424 élèves)

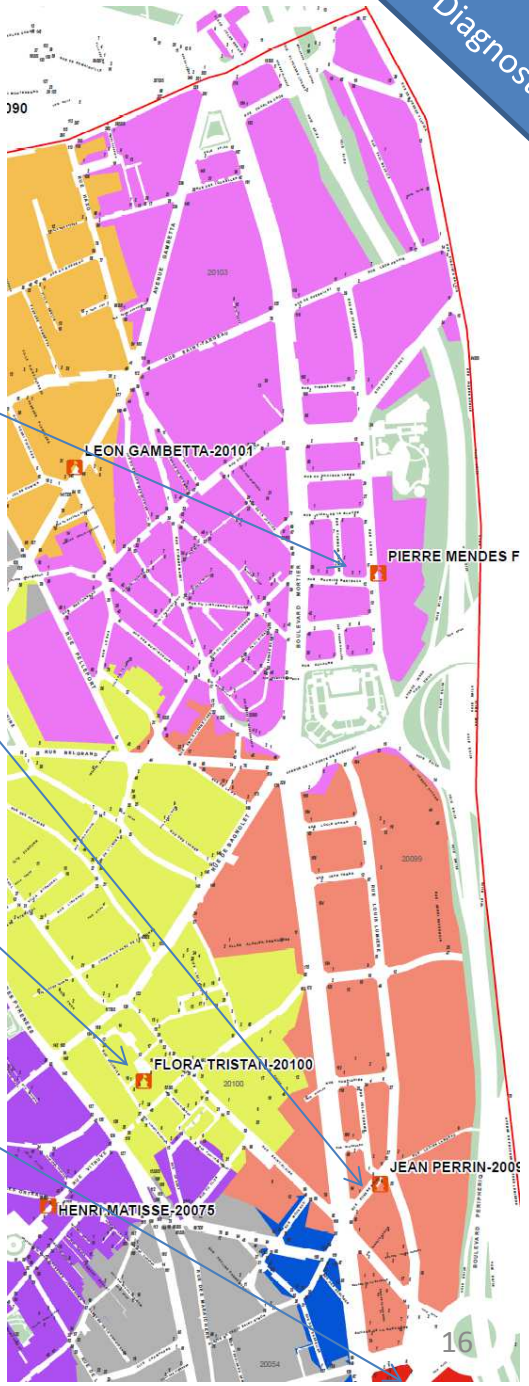
- allemand bilingue en LV1, latin, grec
- un groupe en double LV dès la 6e
- une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
- une section sport dès la 6e
- un projet spécifique autour de la médiation culturelle (CentQuatre, Cité des Sciences, cinéclub) et de la lecture

Collège Flora Tristan

Collège Lucie-FAURE (17 divisions, 409 élèves)

- latin, grec
- un groupe en double LV dès la 6e
- une section théâtre dès la 6e
- une opération immobilière de grande envergure pour regrouper le collège sur un seul site, porté à 20 divisions (coût total : 10M€)
- un projet éducatif centré sur la citoyenneté
- nombreux voyages scolaires à l'étranger

A ACTUALISER SUITE A LA REFORME DU COLLEGE



Diagnostic

Établissements scolaires : des caractéristiques communes

- Problématiques autour de l'insertion urbaine des établissements au sein du quartier
- Problématiques d'entre-soi et de faible mixité.
- Des situations de décrochage et d'échec scolaire
- Une image dégradée des établissements

→ Des stratégies d'évitement scolaire de la part des familles

<u>Remarques</u> : difficulté d'évaluer l'évitement scolaire au sens strict, une partie des ménages optant pour une scolarisation dans l'enseignement privé.

L'attractivité des établissements est ainsi mesurée sur la base des dérogations.

- *Pour les 5 écoles concernées, on compte 6 fois plus de demandes de dérogations sortantes que de dérogations entrantes (124 contre 21).*

Retours RTP

Etat des échanges sur le projet de protocole de préfiguration parisien

Suite à la RTP du 4 février 2016 :

- Demande d'approfondissement de l'hypothèse d'une **démolition des 3 tours et des barres** situées en proximité immédiate du périphérique afin de reloger les habitants et de constituer un pôle économique d'ampleur : le projet doit installer **de nouvelles fonctions urbaines,** créer une nouvelle façade pour la ville et une porte d'entrée attractive et résorber l'habitat le plus inconfortable

- Quelles stratégies concernant **la mixité sociale et la diversification du peuplement** et des groupes existants ?

Nouvel objectif : CE ANRU en septembre

Délibération du Conseil de Paris en novembre 2016 et signature du protocole par les partenaires

Projet urbain

I- Le NPNRU Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil : un projet unique et intégré

Deux sous-secteurs, Python-Duvernois et Porte de Montreuil, faisant l'objet d'études urbaines spécifiques mais systématiquement mises en regard:

- Un historique d'études différent
- Des études spécifiques à chaque secteur préalable à la mise en œuvre des projets (future ZAC sur Python, réalisation « en régie » pour la Porte de Montreuil)



Projet urbain

Stratégie globale

- Renforcement des continuités entre Paris, Bagnolet et Montreuil et transformation du secteur en quartier métropolitain
  - Convention tripartite Paris / Est Ensemble / APUR en cours de discussion sur la base de la fiche de présentation du projet d'étude prospective sur les enjeux métropolitains des territoires Paris/Est Ensemble/Bagnolet /Montreuil
  - Introduction d'une nouvelle mixité fonctionnelle qui assurerait une meilleure articulation entre l'échelle locale et l'échelle métropolitaine
- Renouvellement de l'attractivité du quartier par :
  - Transformation des installations existantes en un grand parc sportif à rayonnement parisien
  - Rénovation de l'ensemble des immeubles de logements, pour une nouvelle attractivité résidentielle support d'une politique de diversification sociale

Projet urbain

Python-Duvernois : état d'avancement des réflexions

- Des ateliers conduits tout au long du 1er semestre 2016 par la DU et l'APUR avec la RIVP et les autres directions de la Ville pour réfléchir aux conditions de réalisation d'un projet plus ambitieux par rapport aux intentions initiales de la Ville (voir ci-après)

- Validation en septembre 2016 des orientations de la future étude urbaine dont la consultation sera lancée début 2017

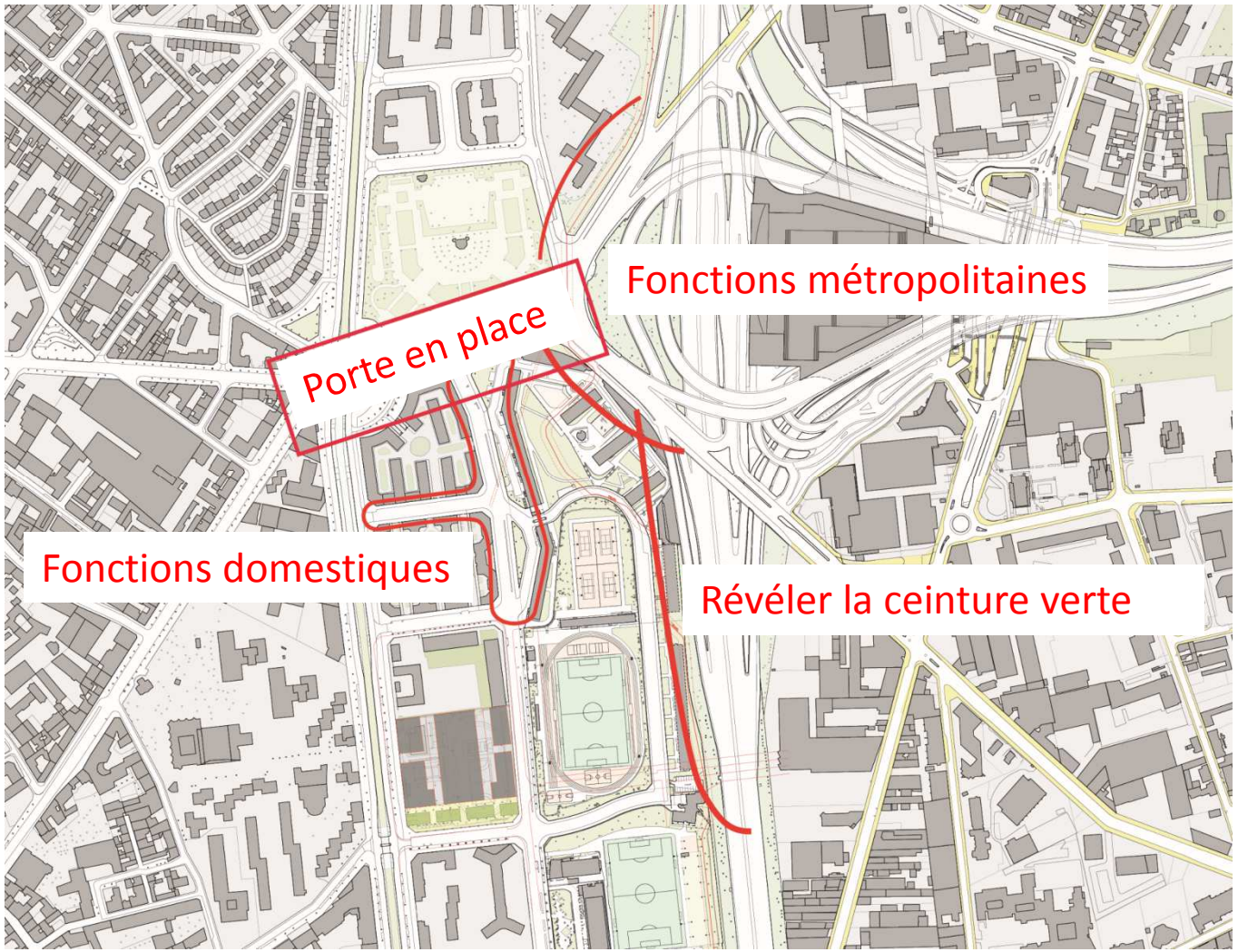
Etude APUR

Echelle métropolitaine et échelle locale

Projet urbain

Prise en compte de l'échelle métropolitaine

Elle est incompatible avec les programmes actuels : de l'habitat social en front de boulevard périphérique conçu comme un bâtiment écran qui tourne le dos à Bagnolet.
Les constructions nouvelles devront s'affirmer dans le site, face à l'échangeur et accueillir des programmes d'échelle métropolitaine



Articulation des échelles métropolitaines et locales

Nécessité d'une présence forte de programmes qui renforcent le statut d'avenue

A l'inverse l'échelle domestique autour de la rue Louis Lumière est à conforter par une intensification de la vie locale et de meilleures relations sur rues.

Création d'un parc sportif ouvert en lieu et place des installations sportives actuelles et revoir le réseau viaire actuel

Etude APUR

Pistes d'évolution de la trame viaire actuelle

Il s'avère nécessaire de modifier le système viaire pour permettre :

- d'Inscrire le futur schéma viaire dans la trame des espaces publics du quartier

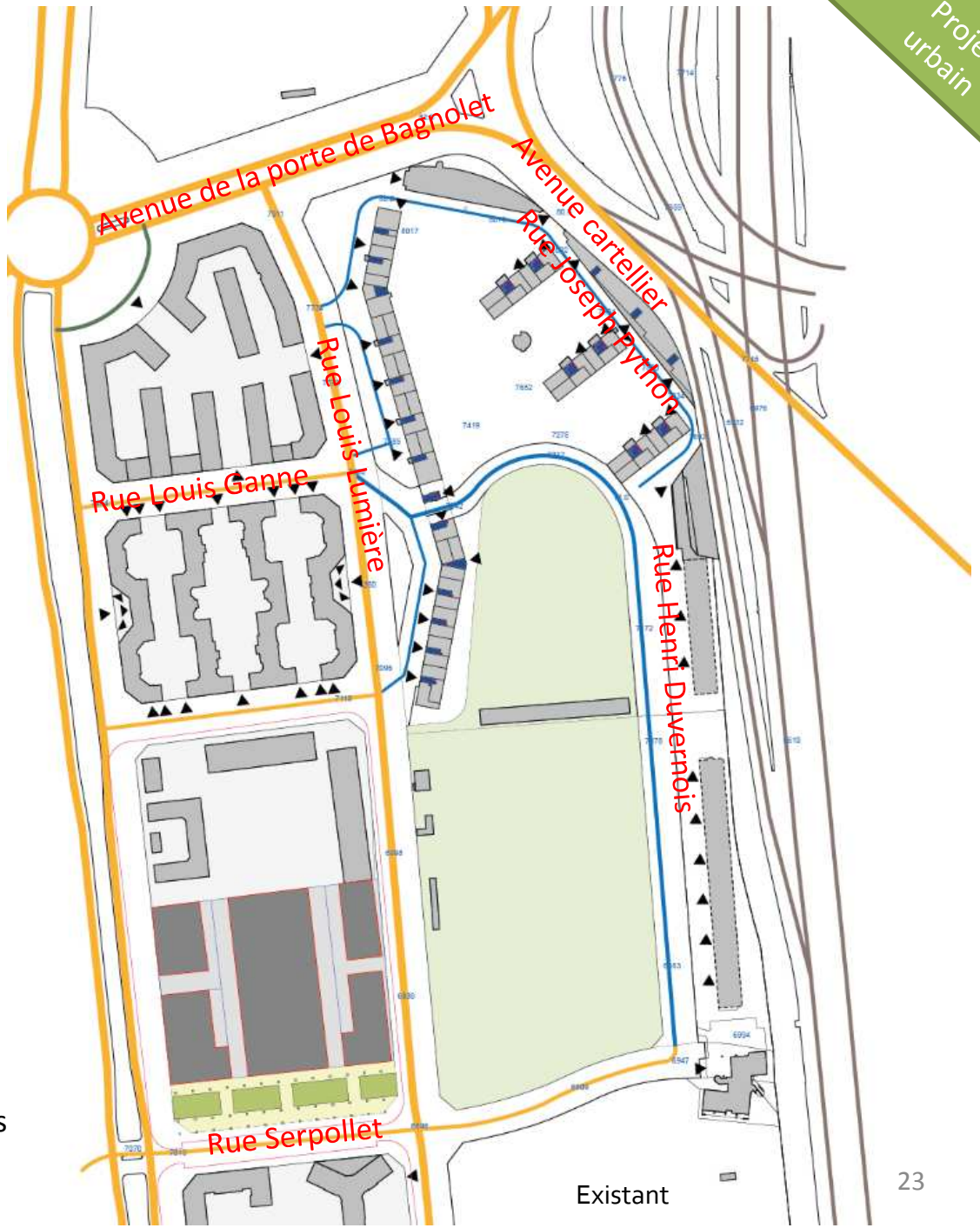
-un bouclage des rues afin d'éviter un système d'impasses et assurer la desserte des bâtiments notamment en matière de règlementation pompiers.

-La traversée de l'ilot en prolongement de la rue Louis Ganne pour rejoindre le Boulevard Davout au droit de la station de tramway, de ressortir avenue Cartellier face à l'échangeur et /ou avenue de la porte de Bagnolet,

-un accès clair et lisible au parc sportif,

-une gestion des sens de circulation qui évite d'en faire un shunt

-des pentes des voies nouvelles n'excédant pas 4% si techniquement possible

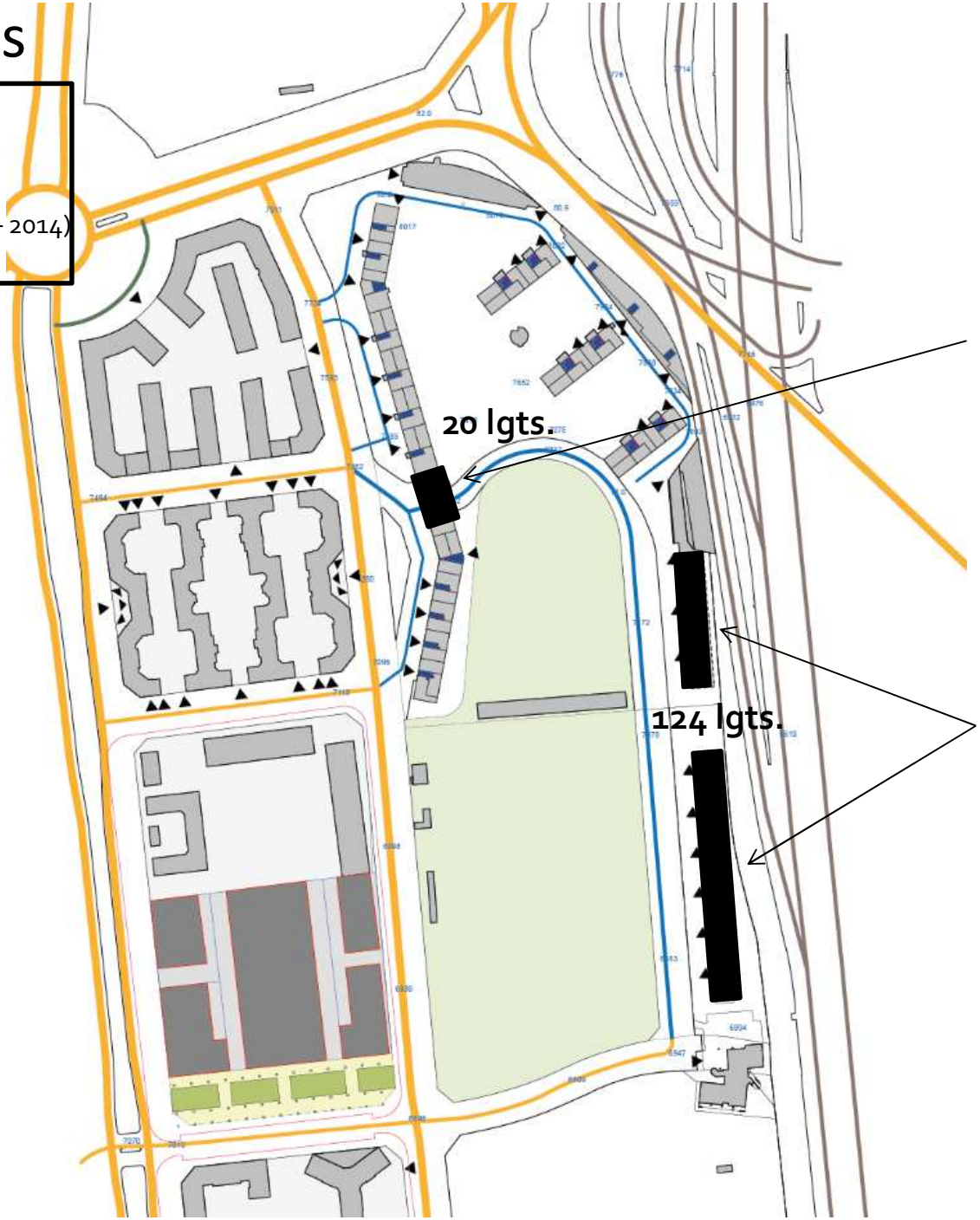


Les démolitions

Démolitions envisagées initialement

(Dossier de candidature NPNRU – 2014)

Projet urbain



Démolition des 20 logements au dessus du porche, afin de désenclaver le cœur du quartier par la création d'un accès sous forme de véritable rue

Démolition des deux barres à l'habitabilité la plus problématique en raison de leur proximité avec le boulevard périphérique

Total 144 lgts

Dont 20 pour le porche.

Les démolitions

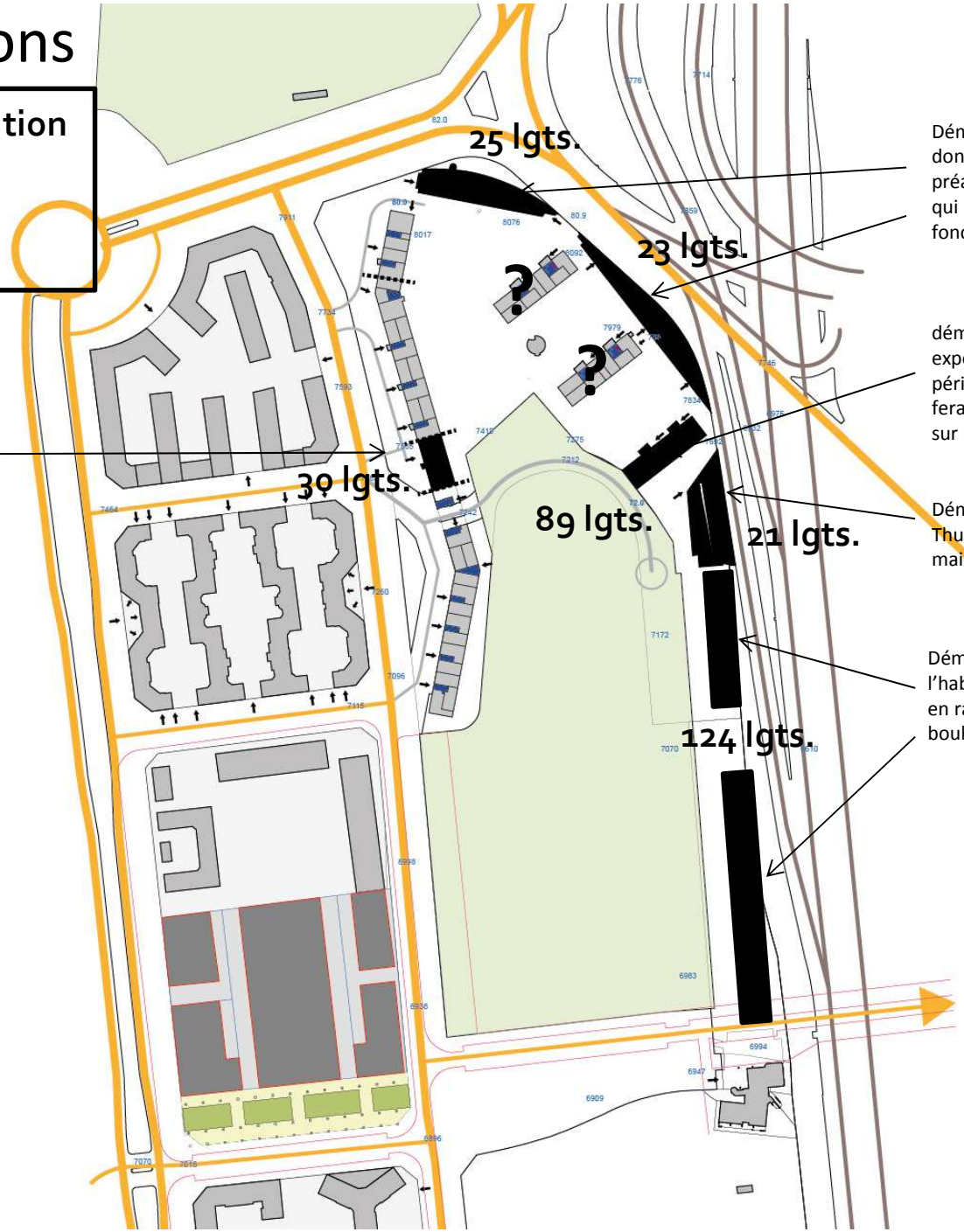
Projet urbain

Démolitions- proposition

APUR/RIVP

(Avril-mai 2016)

En alternative à la démolition des logements au dessus du seul porche existant, il a été pris en compte la démolition des travées qui permet le prolongement naturel de la rue Louis Ganne.



Démolition de deux bâtiments donnant sur l'avenue Cartellier, préalable à la constitution de lots qui pourrons accueillir de nouvelles fonctions métropolitaines.

démolition de la tour sud, la plus exposée au nuisances du boulevard périphérique et dont le maintien ferait peser de lourdes contraintes sur les lots libérables.

Démolition du 3ème bâtiment Thurnauer rue Duvernois, dont le maintien.

Démolition des deux barres à l'habitabilité la plus problématique en raison de leur proximité avec le boulevard périphérique

Total 312 lgts

Dont 30 pour le porche.

Calendrier de procédure et de réalisation du projet

Projet urbain



Février 2017
Délibération CP
Lancement marché d'études

Juillet 2017
Attribution

+ 6 mois d'études + 2mois de validation

Février 2018
Saisine AE sur projet de dossier de création
Pour avis obligatoire sur l'Etude d'impact
Au cas par cas sur Evaluation environnementale

Mai 2018
Mise à disposition
(21 jours minimum)

Septembre 2018
Délibération CP
Bilan de la concertation
Bilan mise à disposition
Création ZAC

Délibération CP
sur modalités de mise à disposition



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Septembre 2018
Délibération CP
Bilan de la concertation
Bilan mise à disposition
Création ZAC

Examen PPA
Enquête publique (1 mois) /rapport CE (1 mois)

juin 2019
Délibération CP
dossier de réalisation
Déclaration de projet emportant modification du PLU
Désignation Aménageur

Projet urbain

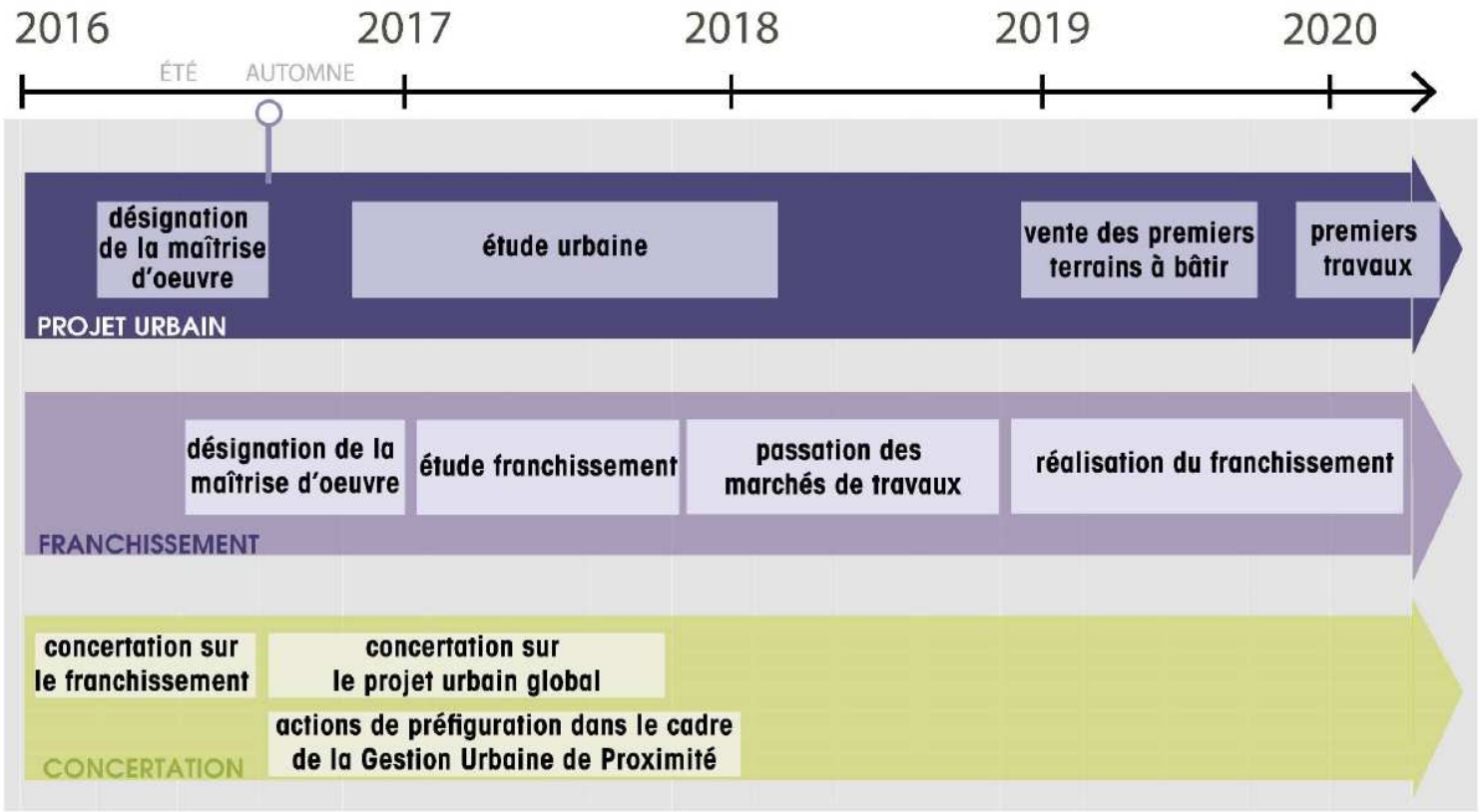
Porte de Montreuil : état d'avancement des études

- Etude urbaine : lancement de l'AAPC pour OS dès le passage en comité d'engagement

- Concertation :
  - ❖ Une phase préalable au 1er semestre 2016 sur le franchissement nécessaire pour lancer l'étude technique à la rentrée
  - ❖ Une seconde phase de concertation lancée en fin d'année 2016 pour accompagner l'étude urbaine (financement ANRU sollicité)

Projet urbain

Calendrier de réalisation du projet



Mixité sociale

II- un projet visant la diversification sociale dans et par le logement

Mixité sociale

La recherche d'une nouvelle mixité sociale au cœur du projet

- **Cinq principaux leviers à étudier pour enclencher une nouvelle dynamique de mixité sociale**

- La **démolition** des logements sociaux à l'habitabilité la plus problématique permettant le développement d'une nouvelle mixité fonctionnelle sur le foncier libéré et un désenclavement des ensembles existants

- La **mutation** d'une partie des logements sociaux existants pour introduire une plus grande diversité de l'habitat et du profil des résidents

- Une **offre nouvelle** entièrement dédiée aux classes moyennes et supérieures, comprenant des logements en accession et des logements intermédiaires : 140 logements en extension de la barre Python et 170 logements sur le lot « piscine » au Sud du secteur Python-Duvernois

- La **rénovation** de l'ensemble des logements sociaux du quartier, au bénéfice de tous, en complément des interventions sur les équipements et les espaces publics et de la diversification fonctionnelle et commerciale, en support d'une nouvelle attractivité résidentielle

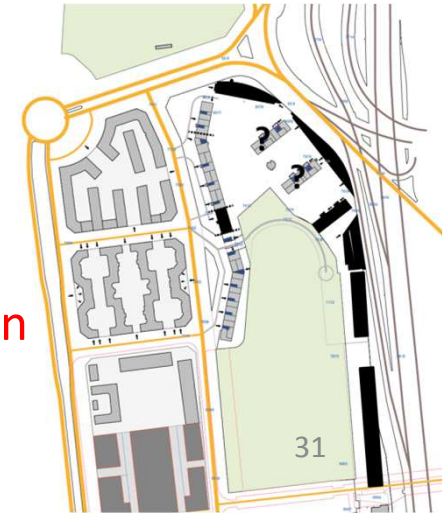
- Une nouvelle politique concertée d'**attribution** sur le secteur

Mixité sociale

Logements sociaux dont la démolition est à l'étude

Dans un souci de limiter l'exposition aux nuisances des locataires en place et de rationaliser la trame urbaine, différents scénarios de démolitions seront étudiés sur le secteur Python-Duvernois au nord :

- 124 logements (bâtiment E et F) le long du BP (relogement en cours)
- Entre 135 (1 tour + 2 bâtiments écran de Turnauer) et 318 logements (3 tours + 3 bâtiments de Turnauer écran) pour amplifier ce mouvement
- 30 logements de la barre Python-Duvernois situés dans le prolongement de la rue Louis Ganne
- 30 logements de la barre Python-Duvernois, au nord du site



➢ Entre 150 et 500 logements pourraient faire l'objet d'une démolition, créant ainsi des enjeux en matière de reconstitution d'un parc à bas loyer à l'échelle parisienne et de relogements complexes à Paris

Mixité sociale

Zoom sur l'état des réflexions relatives à la barre Python

- Démolition dans l'axe de la rue Louis-Ganne pour créer une nouvelle entrée de quartier

- Possibilités de surélévation (pour diversification)

- Possibilité de densification par création de plots (pour logement (enjeu des relogements)? pour activité?)



Mixité sociale

Zoom sur l'enjeu des relogements

- Des loyers bas et des petites typologies qui ont conduit à spécialiser ce parc dans l'accueil de ménages modestes à Paris

- L'exemple du relogement en cours des 124 logements (bâtiment E et F) le long du BP
  - 54 relogements opérés par la RIVP en 2 ans
  - 25 relogements prévus sur le 134 boulevard Davout (neuf)
  - Encore 46 ménages à reloger

- Seulement 187 désignations pour des logements sur contingent ville à des loyers < 8€/m² en 2015 (sur un total de 3750) soit 5% des désignations

- Un potentiel d'environ 1 000 relogements à opérer sur les différents sites parisiens de renouvellement urbain

- Une concurrence forte avec les désignations pour le DALO, les Accords Collectifs Départementaux, les relogements effectués dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne

- Une logique de priorisation sur les attributions au sein des programmes neufs à partager avec tous les réservataires (Etat, Action logement, …)

- Les futurs leviers du projet de loi Egalité et Citoyenneté à mobiliser pour maintenir un parc de logements à bas loyers à l'échelle parisienne

Logements sociaux dont la mutation est à l'étude

Mixité sociale

Pour aller plus loin dans la recherche de mixité sociale, la mutation d'une partie du parc sera étudiée dans l'objectif de diversifier les publics au sein même des ensembles existants :

- Sur le secteur Python-Duvernois, hypothèse de transformation de 82 logements familiaux de la tour D en logements étudiants

- Hypothèse de transformation d'une centaine de logements familiaux du groupe ex-SAGI / Porte de Montreuil en 200 logements étudiants

- Hypothèse de conventionnement d'environ 1300 logements du groupe ex-SAGI / Porte de Montreuil en logements sociaux diversifiés, permettant la réalisation de travaux d'ampleur et donc l'accueil, dans un ensemble HBM à l'attractivité retrouvée, de locataires issus des classes moyennes et d'un public spécifique type personnes âgées ou handicapés

➢ Jusqu'à 1 500 logements pourraient connaître à terme une mutation dans ce cadre

Mixité sociale

Rénovation de l'ensemble des logements du secteur pour une attractivité retrouvée

En vue d'améliorer le cadre de vie des locataires, et dans un souci d'exemplarité en matière de sobriété énergétique, la rénovation et la résidentialisation de l'ensemble du parc de logements du secteur sera engagée :

- Rénovation Plan Climat Energie de la totalité du parc, soit environ 4 200 logements avec étude des possibilités de transformation intérieure d'une partie des logements pour en diversifier le peuplement

- Résidentialisation de la totalité des groupes dans une optique de valorisation du végétal, de synergie avec la ceinture verte et de gestion innovante des espaces extérieurs (cf. projets d'étude des bailleurs dans le cadre du protocole)

➢ De meilleures conditions de vie pour plus de 8300 habitants et une attractivité résidentielle retrouvée, support d'une nouvelle politique concertée d'attribution



Mixité sociale

Une nouvelle politique concertée d'attribution sur le secteur

- Un accroissement des réservations Action Logement dans le cadre des contreparties liées au financement des rénovations, des conventionnements et de l'offre nouvelle

- Des évolutions (à déterminer entre réservataires) pour cibler des profils diversifiés et renforcer l'attractivité du secteur pour les classes moyennes
  - abaissement du taux d'effort habituel de 30%
  - attribution en fonction des « vraies » typologies des logements (revenant à baisser le nombre de personnes cible dans certains logements)
  - attribution à des publics ciblés (policiers, agents APHP, salariés, …)

- L'utilisation des outils offerts par le projet de loi Egalité et Citoyenneté permettant de moduler les loyers du parc social : à la hausse en secteur de renouvellement urbain, en lien avec des attributions plus diversifiées, à la baisse hors QPV pour loger les plus démunis

➢ Un impact sur l'ensemble des 4 500 logements du secteur et sur la mixité sociale à l'échelle du quartier



Mixité sociale

Faire de l'école le creuset de la mixité

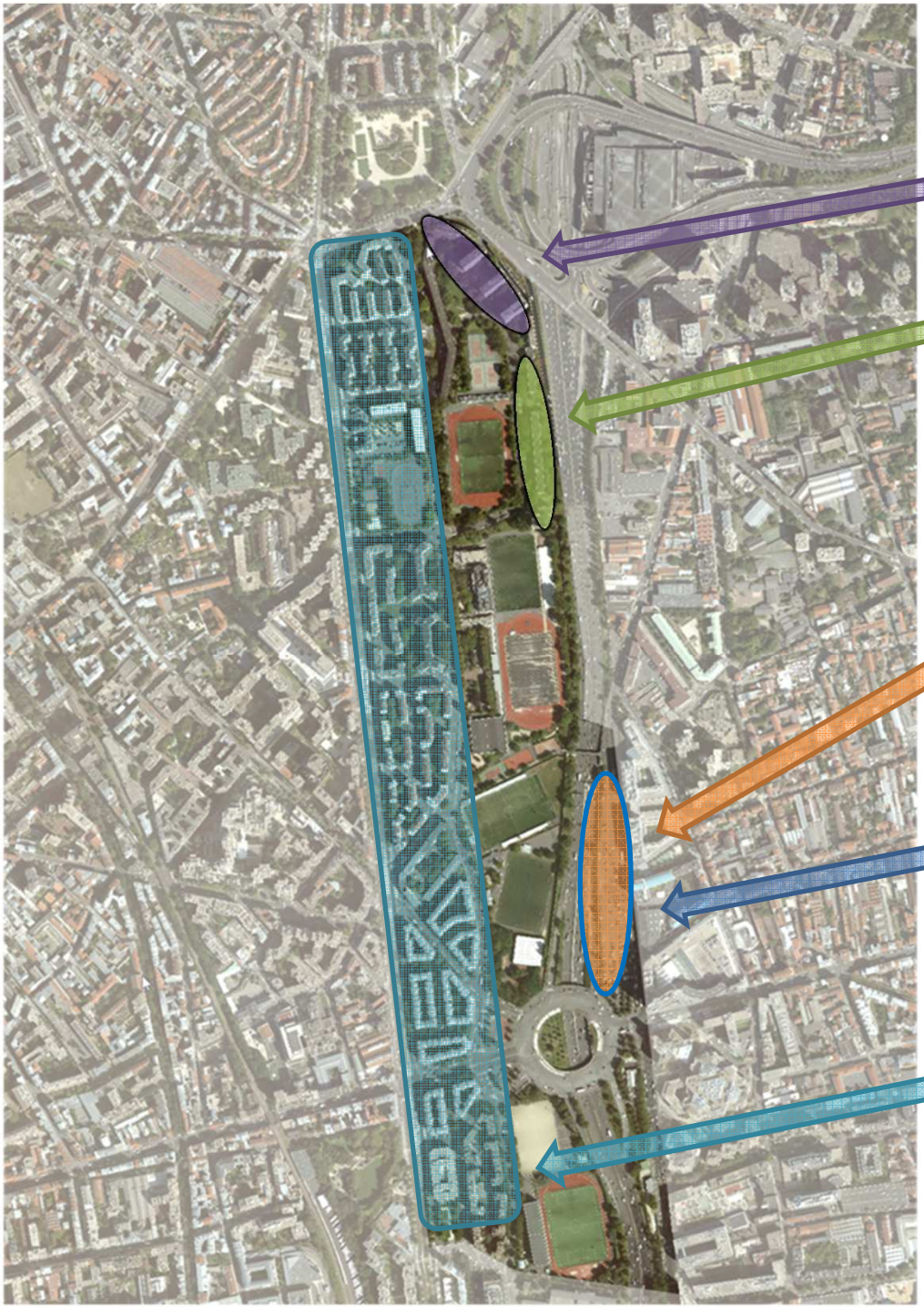
- Intégration des établissements scolaires à la réflexion sur la transformation du territoire

- Mise en place d'un programme de travail spécifique avec les établissements scolaires, les communautés éducatives, la Mairie d'arrondissement, le Rectorat, la mission académique Education Prioritaire, la Préfecture et la Ville de Paris

- Identification, pendant la phase protocole, des besoins de restructuration des bâtiments scolaires, qui pourrait être mise en œuvre sur la durée de la convention

III- Les objectifs de mixité fonctionnelle

Mixité fonctionnelle



- Entre 23 000 m² et 27 000 m² de bureaux porte de Bagnolet
- Environ 16 000 m² dont pour moitié activités type coworking loisirs, sport, et/ou pour moitié enseignement supérieur le long du BP Porte de Bagnolet
- Environ 67 000 m² de locaux d'activité Porte de Montreuil (bureaux, pépinière, coworking, incubateurs etc)
- Environ 14 000 m² de commerces et activités de pied d'immeuble dont 7500 m² environ pour la reconstitution des puces
- Environ 1000 m² à 2000 m2 de transformation de locaux à rdc dans le parc HBM/HLM sur l'ensemble du NPNRU

Mixité fonctionnelle

Une dynamique de projets dans le domaine économique à développer à l'échelle de l'arc de l'innovation

- Un projet de développement économique, visant à la création d'emplois à terme et en phase chantier (clauses d'insertion)
- Un souci d'ancrage local et de transformation urbaine pour les quartiers populaires, qui figure comme un projet clé du contrat de ville 2015-2020
- Un travail sur le maillage commercial, comme élément clé de la nouvelle dynamique économique
- Un projet de coopération avec les territoires voisins pour répondre à des enjeux partagés sur les quartiers populaires,
- Contribuer à effacer la barrière du boulevard périphérique, avec en particulier une intervention sur les portes de Paris,
- S'inscrire dans une politique de rééquilibrage Est-Ouest de la métropole sans concurrencer les grands quartiers d'affaires
- Participer à la construction de la Métropole

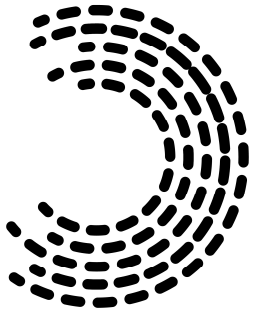
Mixité fonctionnelle

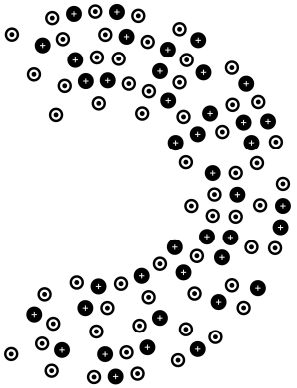
Les outils de l'arc de l'innovation

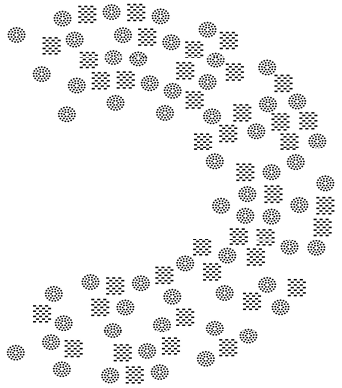
- Une identité visuelle pour tous les partenaires

de l'arc :





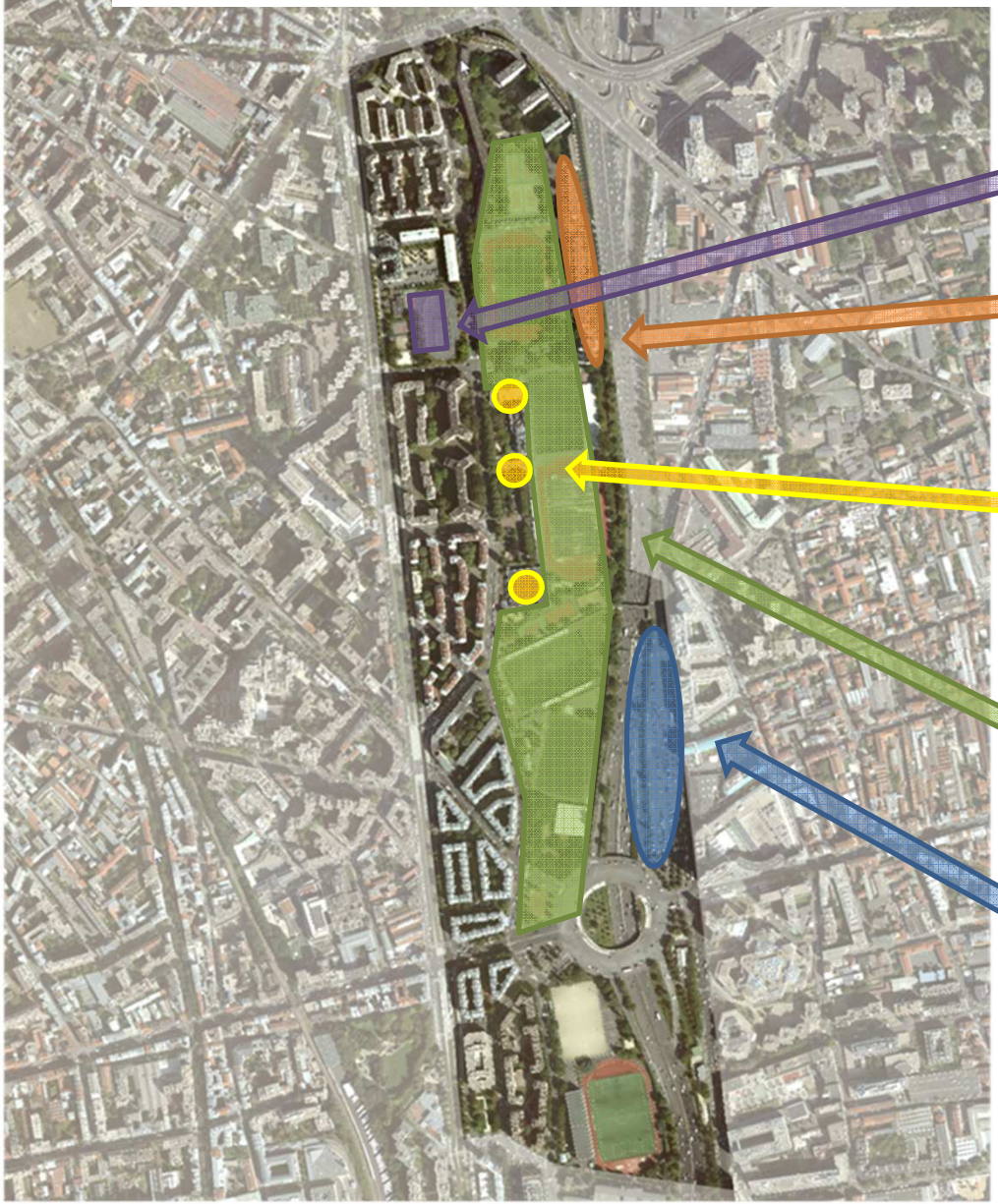




- Un site internet pour faciliter les échanges de la communauté de l'arc (meet up, échange des pratiques….)
- Une carte évolutive pour construire la communauté et mettre en valeur le dynamisme économique de l'arc
- Expérimentation sur ce territoire avec la Ville intelligente

Mixité fonctionnelle

Donner une nouvelle attractivité aux équipements publics et faire du secteur un des grands pôles de développement de l'offre sportive



- Création d'une piscine
- Nouveaux équipements sportifs couverts
- Restructuration des équipements sportifs et jeunesse existants
- Repenser la Ceinture Verte en parc sportif et de loisir
- Halle évènementielle (avec marché aux puces hebdomadaire) et Recyclerie

Gouvernance

La gouvernance Ville de Paris – pilotage politique

Colombe Brossel
adjointe à la Maire de Paris, chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la Ville et de l'intégration

Jacques Baudrier
conseiller de Paris délégué à l'architecture et au renouvellement urbain auprès de Jean-Louis Missika

Avec **les Maires d'arrondissement** et leurs adjoints sectoriels :

- Jérôme Coumet (13e)
- Eric Lejoindre (18e)
- François Dagnaud (19e)
- Frédérique Calandra (20e)

Mobilisation des **autres adjoint-es à la Maire de Paris** selon les thématiques :

- Jean-Louis Missika (urbanisme, architecture, projets du Grand Paris, développement économique et attractivité)
- Ian Brossat (logement / habitat)
- Olivia Polski (commerce)
- Pénélope Komitès (espaces verts et environnement)
- Alexandra Cordebard (affaires scolaires)
- Bruno Julliard (culture)
- Christophe Najdovski (voirie et déplacements)
- Dominique Versini (social et petite enfance)
- Jean-François Martins (sports)
- Pauline Véron (jeunesse et emploi)
- Antoinette Gühl (ESS, économique circulaire)
- Julien Bargeton (finances)
- …

Gouvernance

La gouvernance Ville de Paris – pilotage administratif

Anne De Bayser
Secrétaire générale adjointe

Pilotage opérationnel :

- Direction de l'Urbanisme
- Direction de la Démocratie, de la Citoyenneté et des Territoires

Décliné par site :

- Chefs de projet urbains
- Chefs de projet politique de la Ville

Pilotage financier :

- Direction des Finances et des Achats, plateforme des cofinancements

Avec l'appui des **référents coordonnateurs** de chaque direction, principalement :

- Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
- Direction du Logement et de l'Habitat

Mais aussi :

- Direction de la Voirie et des Déplacements
- Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
- Direction des Affaires scolaires
- Direction des Familles et de la Petite Enfance
- Direction de la Propreté et de l'Eau
- Direction de la Prévention et de la Protection
- …

Liste des études proposées au cofinancement pour les Portes du 20ème

Protocole de préfiguration

Maître d'ouvrage	Quartier	Fiche	Libellé opération	Date de démarrage prévisionnel (semestre année)	Montant HT	Plan de financement	
						Collectivités / BS / Aménageur	ANRU / CDC
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.1	Etude urbaine Bagnolet zone verte	2016 – sem.2	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.3	Etude urbaine Pte de Montreuil	2016 – sem.2	381 500 €	190 750 €	190 750 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.4	Etude d'impact environnemental porte de Montreuil-	2016 – sem.2	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.6	Etude de développement économique et associatif local	2016 – sem.2	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.7	Etude préfiguration pôle territorial- étude préfiguration pôle territorial de coopération économique	2016 – sem.2	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.8	Etude de cartographie sociale	2016 – sem.2	47 200 €	23 600 €	23 600 €
Ville de Paris	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.9	Etude d'un projet participatif d'une trame paysagère	2016 – sem.2	32 200 €	16 100 €	16 100 €
Intercollectivités	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.10	Etude stratégique	2016 – sem.2	80 000 €	40 000 €	40 000 €
Paris Habitat - RIVP	Pte Bagnolet / Pte Montreuil	4.31	Etude maîtrise d'œuvre de « tolérance sociale »	2016 – sem.2	205 200 €	102 600 €	102 600 €
Paris Habitat - RIVP-ELOGIE	Multisites	4.30	Etude faisabilité programme économie circulaire au sein des ensembles sociaux	2016 – sem.2	228 800 €	114 400 €	114 400 €
Paris Habitat- RIVP	Tous les sites –	4.32	Etude rénovation innovante des HBM	2017 – sem.1	130 000 €	65 000 €	65 000 €
Facilitateur unique parisien	Tous les sites –	4.33	Mission ingénierie clauses d'insertion	2016 – sem.2	103 692 €	51 846 €	51 846 €
Ville de Paris	Tous les sites –	4.34	Définition et mise en œuvre d'indicateurs de suivi	2016 – sem.2	30 000 €	15 000 €	15 000 €
					1 683 592 €	841 796 €	**841 796 €**

Liste des études proposées au cofinancement pour les autres sites PRU

Protocole de préfiguration

Maître d'ouvrage	Quartier	Fiche	Libellé opération	Date de démarrage prévisionnel (semestre année)	Montant HT	Plan de financement	
						Collectivités / BS / Aménageur	ANRU / CDC
SEMAPA	Bédier/Oudiné	4.11	Bédier/Oudiné - Etude urbaine Bédier	2016 – sem.2	135 000 €	67 500 €	67 500 €
SEMAPA	Bédier/Oudiné	4.12	Bédier/Oudiné - Etude d'impact environnemental Bédier	2016 – sem.2	100 000 €	50 000 €	50 000 €
SEMAPA	Bédier/Oudiné	4.13	Etude mur antibruit Bédier	2016 – sem.2	20 000 €	10 000 €	10 000 €
SEMAPA	Bédier/Oudiné	4.16	Etude circulation et déplacements	2016 – sem.2	40 000 €	20 000 €	20 000 €
SEMAPA	Bédier/Oudiné	4.17	Etude biodiversité	2016 – sem.2	25 000 €	12 500 €	12 500 €
SEMAPA	Bédier/Oudiné	4.18	Etude développement économique local	2016 – sem.2	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Ville de Paris	Bédier/Oudiné	4.19	Etude des usages des espaces publics et collectifs	2016 – sem.2	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Ville de Paris	Goutte d'Or sud –	4.20	Etude urbaine interface espaces publics et privés collectifs	2016 – sem.2	70 000 €	35 000 €	35 000 €
Paris Habitat – RIVP - Elogie - SIEMP	Goutte d'Or sud –	4.37	Etude préfiguration d'un chantier d'auto-réhabilitation de logements dans le patrimoine diffus des bailleurs	2016 – sem.2	38 000 €	19 000 €	19 000 €
Ville de Paris	Goutte d'Or sud –	4.21	Etude filière de la mode	2016 – sem.2	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Ville de Paris	Portes du 18ème	4.24	Etude urbaine Gley	2016 – sem.2	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Paris Habitat	Portes du 18ème	4.26	Etude faisabilité transformation logements Charles Hermite	2016 – sem.2	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Antin Résidences	Portes du 18ème	4.27	Etude résidence Valentin Abeille	2016 – sem.2	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Ville de Paris	Orgues de Flandres –	4.28	Etude urbaine	2016 – sem.2	80 000 €	40 000 €	40 000 €
Ville de Paris	Orgues de Flandres –	4.29	Etude cartographie des besoins de qualification	2016 – sem.2	20 000 €	10 000 €	10 000 €
					863 000 €	431 500 €	**431 500 €**

Protocole de préfiguration

Liste des propositions de lancement anticipé d'opération

Libellé précis et nature de l'opération	secteur	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Commentaire	Date de démarrage des travaux	Durée de l'opération (en mois)
PYTHON-DUVERNOIS -Démolition de logements locatifs sociaux au 4-16 rue Joseph Python / 2-12 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil	30	RIVP	2 205 000 €	Démolition partielle dans le prolongement de la rue Louis-Ganne	novembre 2017	12
PYTHON-DUVERNOIS Requalification de logements locatifs sociaux au 4-16 rue Joseph Python / 2-12 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil	185	RIVP	7 446 250 €	Réhabilitation Plan Climat Energie, l'extension de l'offre étant financée directement par le bailleur	novembre 2017	18
PYTHON-DUVERNOIS Compensation des minorations de loyer pour le relogement des familles du 4-16 rue Jospeh Python / 2-12 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil	30	RIVP	105 000 €	Sur la base d'un montant forfaitaire de 3 500€/logt	janvier 2017	
PYTHON-DUVERNOIS -Démolition de logements locatifs sociaux au 23-27 et 31-41 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil	124	RIVP	44 313 725 €	Démolition des deux barres le long du boulevard périphérique	2018	12
PYTHON-DUVERNOIS Compensation des minorations de loyer pour le relogement des familles des 23-27 et 31-41 rue Henri Duvernois	Bagnolet - Montreuil	75	RIVP	262 500 €	Sur la base d'un montant forfaitaire de 3 500€/logt pour les seules familles restant à reloger au moment du depot de la DID	septembre 2017	
PYTHON-DUVERNOIS Reconstitution hors site des logements sociaux démolis	Bagnolet - Montreuil	154	RIVP	46 200 000 €	La localisation des adresses sera précisée d'ici le Comité d'Engagement du 26 septembre. L'aide financière attendue repose sur la subvention forfaitaire de 9900€ et le prêt bonifié de 12500€ par logement pour le financement principal et la subvention de 4500€ et le prêt bonifié de 5700€ par logement pour la surcharge foncière	2017	18

Liste des postes proposés au cofinancement pendant la durée du protocole

Nature du poste	Opération(s)	Maître d'ouvrage	ETP	Assiette de subvention	Montant maximal de subvention ANRU sollicité	Commentaire (mode de calcul subvention, cofinancements	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Chef de projet urbain	Porte de Bagnolet - Porte	Ville de Paris DU	60%	115 000 €	69 000 €		oct-16	18
Chef de projet urbain	Porte de Bagnolet - Porte	Ville de Paris DU	60%	115 000 €	69 000 €		oct-16	18
Chef de projet urbain	Bédier-Oudiné / Portes du 18ème	Ville de Paris DU	20% + 40%	115 000 €	69 000 €		oct-16	18
Chef de projet QPV	Porte de Bagnolet - Porte	Ville de Paris DDCT	100%	95 000 €	95 000 €		oct-16	18
Chef de projet QPV	Bédier-Oudiné	Ville de Paris DDCT	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18
Chef de projet QPV	Porte du 18ème	Ville de Paris DDCT	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18
Chef de projet QPV	Porte du 18ème	Ville de Paris DDCT	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18
Chef de projet QPV	Porte du 18ème	Ville de Paris DDCT	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18
Chef de projet QPV	Orgues de Flandre	Ville de Paris DDCT	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18
Chef de projet QPV	Goutte d'Or sud	Ville de Paris DDCT	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18
Coordination DDCT	Tous secteurs	Ville de Paris DDCT	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18
Chargé de mission emploi / insertion	Tous secteurs	Ville de Paris DAE	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18
Chargé de mission développement	Tous secteurs	Ville de Paris DAE	50%	95 000 €	47 500 €		oct-16	18

Protocole de préfiguration

Zoom sur les demandes de dérogation en QPV / secteurs ANRU

Les projets de la Porte des Poissonniers :

- Transformation de la tour en logements étudiants en lien avec Paris Sorbonne (pour cette opération, qui pourrait être lancée immédiatement, la ville sollicite une autorisation de principe mais pas de financement ANRU)

- Ouverture et densification de la parcelle Efidis, qui accueille actuellement 300 PLS, par la création de 70 logements PLAI/PLUS et une crèche



Contexte :

- Une faible densité de population
- Un fort enclavement
- Des programmes de logements destinés aujourd'hui en grande majorité aux classes moyennes

Arbitrages sollicités :

- « Refinancement » des logements de la tour pour équilibrer l'opération de changement de destination
- Densification raisonnée de la parcelle Efidis